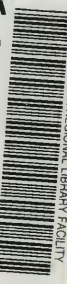
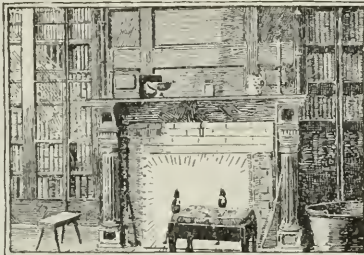


A
0
0
7
5
9
3
4
6
0

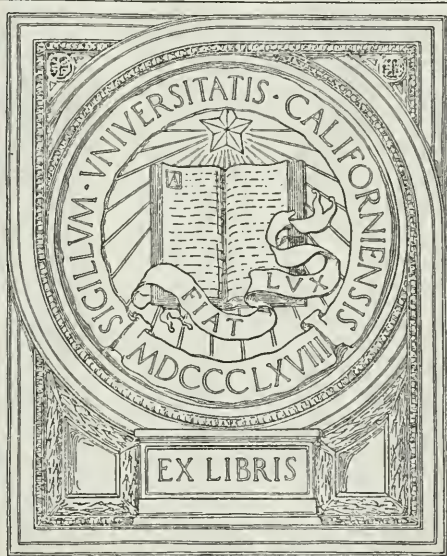


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY




William
Drown &
Phelps
HIS BOOK

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
AT LOS ANGELES



EX LIBRIS



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

9/10/18

5879

UITGAVEN DER ANTWERPSCHE BIBLIOPHILEN, N^o 12.

CORRESPONDANCE
DE
CHRISTOPHE PLANTIN

PUBLIÉE PAR MAX ROOSES

Conservateur du Musée Plantin-Moretus.

— I. —



ANTWERPEN.
J.-E. BUSCHMANN,
DRUKKER-UITGEVER.

GENT.
AD. HOSTE,
BOEKHANDELAAR DER MAATSCHAPPIJ.

1883.



MAATSCHAPPIJ
DER
ANTWERPSCHE BIBLIOPHILEN.

UITGAVE N^o 12.

Exemplaar van den heer

DE VOORZITTER,

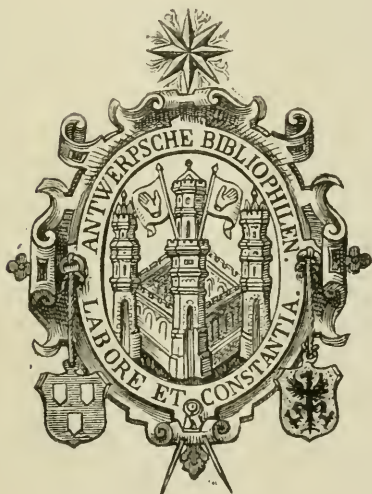
DE SEKRETARIS,

CORRESPONDANCE
DE
CHRISTOPHE PLANTIN

PUBLIÉE PAR MAX ROOSES

Conservateur du Musée Plantin-Moretus.

— I. —



ANTWERPEN.
J.-E. BUSCHMANN,
DRUKKER-UITGEVER.

GENT.
AD. HOSTE,
BOEKHANDELAAR DER MAATSCHAPPIJ.

1883.



INTRODUCTION.

En 1876, la ville d'Anvers devint propriétaire de l'antique et célèbre officine plantinienne et de tous les trésors artistiques et historiques qu'elle renfermait.

En classant les archives qui font partie de cette acquisition, je constatai avec bonheur que les minutes des lettres écrites par Plantin et par ses successeurs, pendant plus de trois siècles, de 1555 à 1876, s'étaient conservées à peu près intégralement.

La seule partie de ces documents, importante pour l'histoire, est celle qui émane de Plantin lui-même, de son gendre Jean Moretus et de ses petits-fils Jean et Balthasar Moretus. Elle s'étend de 1555 à 1641. La correspondance de Plantin lui-même l'emporte de beaucoup, par son intérêt, sur celle de ses descendants immédiats. Elle nous apprend à connaître, dans tous les détails de sa vie domestique et professionnelle, le plus grand des typographes des Pays-Bas ; un homme qui a vécu aux temps les plus agités de l'histoire de notre patrie, qui a été en relation avec quelques-uns des principaux personnages et avec un très grand nombre des

Pierre Beyer - 5-11-43 - Anvers - 9 v. in 8

littérateurs et des savants les plus illustres de son époque. Elle nous fournit des détails sans nombre sur les ouvrages imprimés par Plantin et sur leurs auteurs, sur la typographie et le commerce des livres, sur l'histoire des lettres et des sciences, sur les événements politiques et sur la vie privée au XVI^e siècle.

Ce sont là des raisons suffisantes pour motiver la publication des lettres du fondateur de l'officine plantinienne. La Société des Bibliophiles anversoïis, instituée spécialement pour divulguer les documents inédits ayant rapport à l'histoire et à la bibliographie d'Anvers et des Pays-Bas, n'a pas hésité, sur notre proposition, à décréter l'impression de cette correspondance; et, en effet, nulle matière ne pouvait réunir au même degré les qualités donnant droit à une place dans ses publications.

Nous ne possédons pas au complet les minutes de la correspondance de Plantin. Ce n'est même qu'à partir du mois de juin 1567 qu'il semble avoir commencé à conserver régulièrement le brouillon de ses lettres. De l'année 1555 jusqu'à cette dernière date, il ne reste, dans les archives du Musée Plantin-Moretus, que 10 lettres, dont 9 du mois d'octobre 1561 et 1 du mois de mai 1567. Du mois de décembre 1566 jusqu'à la fin de mai 1567, il nous reste 7 lettres, conservées aux archives de Simancas. A partir du 7 juin 1567, la série des minutes se poursuit régulièrement jusqu'à la mort de Plantin, arrivée le premier juin 1589. Il n'y a de lacunes que pour le temps de son séjour à Leyde, de janvier 1582 à novembre 1585; pour une partie des années 1577 et 1578 qu'il passa à Paris, et pour les courtes absences qu'il était obligé de faire en se rendant aux foires de Francfort.

La presque totalité de ces minutes est écrite de la main de Plantin; une partie des lettres les plus anciennes, allant du 17 mai 1567 au 19 juillet suivant, et du 30 juillet au 5 août de la même année, une lettre du 30 août 1567 à Çayas, une du 13 février 1568 à Arnold Birckman, celle de la page 216 du premier volume à Gilles Beys, celle du 21 mars 1568 à Jehan Desseran et Thomas Vantrouillier, ainsi qu'un petit nombre d'autres qui prendront place dans les volumes postérieurs, ne nous ont été conservées que par des copies de la main de Martine Plantin.

Le célèbre typographe anversois tenait lui-même sa correspondance en français, en latin et en espagnol. Les quelques lettres italiennes que nous aurons à publier sont généralement écrites par Jean Moretus. Un très petit nombre de lettres latines sont rédigées par Raphe-lengien.

Plantin écrivait ses minutes dans des cahiers de papier in-folio non reliés; une partie peu considérable fut écrite sur des feuilles volantes.

Nous avons retrouvé un gros cahier de lettres écrites, au nom de son beau-père, par Jean Moretus. Celui-ci avait la fâcheuse habitude de ne pas mentionner la date de sa lettre ni le nom du destinataire. Plantin, au contraire, ne néglige presque jamais de nous fournir ces indications. Ses minutes présentent en outre l'avantage d'être d'une écriture régulière et facile à lire. Il est à remarquer, cependant, que nous ne possédons que le brouillon de ses lettres et que les ratures, les abréviations et les omissions n'y sont pas rares.

Nous publions généralement le texte tel qu'il nous est conservé. Nous n'avons corrigé les fautes d'orthogra-

phe ou de grammaire que dans les rares cas où Plantin les avait évidemment faites par inadvertance. Les mots suppléés par nous sont placés entre crochets. En tête des lettres écrites dans une autre langue que le français, nous donnons un résumé succinct du contenu ; la traduction intégrale aurait rendu notre publication trop volumineuse.

Nous imprimons, à peu d'exceptions près, toutes les lettres dont les minutes se sont conservées aux archives du musée Plantin-Moretus. Plantin lui-même n'a gardé que la copie de celles qu'il considérait comme les plus importantes. Après ce triage opéré par leur auteur, nous n'avons eu à écarter qu'un nombre très restreint de lettres qui n'offraient aucune importance.

Une partie de cette correspondance qu'il aurait été extrêmement intéressant de retrouver, est celle qu'il a eue avec les chefs des églises mystiques, Henri Niclaes et Barrefelt, et qui doit avoir été assez volumineuse. Il ne s'en est conservé que quelques fragments. On conçoit que Plantin avait des motifs graves de faire disparaître toute trace de son affiliation aux sectes dissidentes.

Nous avons publié également les lettres adressées à Plantin qui se sont conservées. Malheureusement le nombre de celles-ci n'est pas considérable. Des milliers de missives que l'architypographe a dû recevoir, il ne s'est conservé que quelques douzaines.

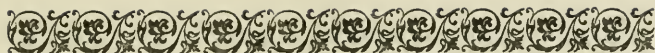
En dehors des archives plantiniennes, les collections publiques ou privées ne nous ont guère fourni de matériaux pour cette publication. Dans ce premier volume, nous donnons quelques lettres tirées des archives de Simancas ; dans les volumes suivants, il s'en rencontrera

encore un petit nombre. C'est le contingent le plus intéressant que nous aient fourni les autres dépôts.

La correspondance de Plantin comprendra de huit à dix tomes, semblables à celui-ci. Il en paraîtra un d'année en année. Les tables seront imprimées à la fin de l'ouvrage.

La plus grande partie du présent volume a été copiée, d'après les manuscrits, par mes collègues du bureau des Bibliophiles anversois, MM. Philippe Rombouts et Louis Theunissens. Je me fais un devoir de leur adresser ici mes meilleurs remerciements.

MAX ROOSES.



CORRESPONDANCE

DE

CHRISTOPHE PLANTIN.

Le célèbre imprimeur anversois, Christophe Plantin, naquit en 1514 à Saint-Avertin, village situé à une lieue de la ville de Tours, en France.

Il était encore enfant lorsqu'il perdit sa mère. Il fut emmené par son père à Lyon où celui-ci entra au service de Claude Porret, audienier de l'église de St-Just. Plus tard, son père accompagna un des neveux de Claude Porret à Orléans et à Paris. Dans cette dernière ville, il laissa son fils Christophe et lui remit une petite somme pour continuer ses études. Il lui promit de venir le reprendre bientôt pour le conduire à Toulouse, mais il oublia sa promesse et le jeune homme, à bout de ressources, se rendit à Caen, et entra en apprentissage chez l'imprimeur Robert Macé, deuxième du nom. Ce fut dans cette ville que, en 1545 ou 1546, il épousa Jeanne Rivière. Il alla s'établir avec elle à Paris, et là il se rendit habile dans l'art de la reliure et de la maroquinerie.

En 1549, il vint à Anvers, où il exerça d'abord le métier de relieur et de fabricant de coffrets. Il s'y fit une grande réputation d'ouvrier habile et son commerce commençait à fleurir. Mais, un soir qu'il était sorti pour porter un coffret à Gabriel de Çayas, le secrétaire de Philippe II, il reçut un coup d'épée destiné à un autre. Cette blessure mit sa vie en danger. Il se rétablit, mais était devenu incapable de

se livrer à un travail manuel exigeant quelque effort. Ce malheureux accident le força d'abandonner son métier de relieur pour celui d'imprimeur qu'il avait exercé à Caen.

En 1555, il imprima son premier livre ; en 1557, il quitta sa maison de la rue des Douze mois pour aller habiter, dans la Kammerstrate, la Licorne d'or, dont, en 1561, il changea le nom en celui de Compas d'or. De 1555 jusqu'en 1562, ses affaires de typographie et de librairie prospérèrent sans que nul incident marquant se produisit dans sa vie ¹.

C'est à la première époque, embrassant les années 1549 à 1562, que se rapportent les plus anciennes lettres écrites par Plantin ou adressées à lui, qui nous aient été conservées. Nous les faisons suivre ici. La première seule est antérieure à 1555 et, sauf les derniers mois de l'année 1561, toute cette période ne fournit guère de documents à notre recueil.

1. — Jehan Leclerc à Plantin.

Christoffe. Après toutes recommandations prémisses, la présente est pour vous advertir que mon voyage c'est bien porté, Dieu mercy, et que je suys en bonne prospérité, priant le Sr Dieu que ainsy soit-il de vous et de tous ceulx de vostre maison, le frère de Jehanne ², vous-même, vostre fille ³. Je ne luy ⁴ ay ossé bailler l'argent que sçavés, de peur des fortunes qui aviennent sur les chemins, et aussy que ne m'aviés donné charge de luy bailler. Je ne bailleré ledict argent à Gilles Luccas pour les causes de Josse Langevin; je le bailleré plustost

1. Voir pour plus de détails : MAX ROOSES, *Christophe Plantin* (Anvers, Jos. Maes, 1883. Chap. I et II).

2. Jeanne Rivière, femme de Christophe Plantin.

3. Marguerite, fille aînée de Plantin, née en 1547.

4. Au frère de Jeanne Rivière.

à Olivier, sy je ne le vous portes moy-mesmes, car je pense que, à la fin, me fauldra faire bourgeois d'Anvers, pourceque je ne trouves icy beaucoup d'amys. Je vous eusses envoyé de la toille, mais je vous assure que nous en aurions meilleur marché par delà que par deçà, et celle de mes chemisses que avés veue par delà, qui ne me coustoit que vj sous vj deniers lors, vould bien, pour le présent, x sous, car il y a des Angloys par dechà. Et puy les chènevières ont esté gastées de la gresle en plusieurs contrées et les blez aussy, mais je regarderay sy je en pourray pinct trouver à bon marché en cependant que Olivier passera, par lequel vous rescripvray de toutes nouvelles, car je n'é eueu encore loisir de parler à personne. Quant au bruict qui couroit par delà, il en a esté aussy ung plus grant bruict par dechà, mais j'é ouy dire à ceulx qui gouvernent monseigneur l'Amiral qu'il n'en est riens et que tout est appaisé. Le bled vault viij sous le boisseau. Je vous envoie une monstre des papiers de par dechà, dont congnoissez bien le marché de tous. Il vous plaira de les monstres tant aux imprimeurs que les papetiers de nostre rue et celuy que vous m'en manderés je le feré mener par delà. Il vous plaira me rescripvre de toutes vos nouvelles et quel bruict il court par delà.

Et qui sera l'endroit où je vous présente mes très humbles recommandations et de madame vostre femme ¹ et de Martinyque ² et de Guillemette, priant le Sr Dieu

1. De cette phrase, il faudrait conclure que Jeanne Rivière alla passer quelque temps à Caen, au moment où Plantin se rendit à Anvers en 1549.

2. Martine, la seconde fille de Plantin, née en 1550.

vous donner, en santé, bonne et longue vye. De Caen
ce xv^e juing ¹.

Vostre serviteur et amy à
jamais, Jehan Leclerc.

A Christoffe Plantain,
relieur de livres, demourant
en la rue Lombartde veste,
près la Cammestrate,

à

Anvers.

2. — *Martin Le Jeune* ² à *Christophe Plantin*.

Sire Christophle. Recevant le 3^e de juillet 1558, par
les mains du Sire Gassen ³, la marchandise que m'avés
envoïé dans le tonneau dudict Gassen, voyant qu'il n'y
avoit lettre d'advertissement, j'en fis ung mémoire
auquel je trouve beaucoup de faultes, suivant votredicte
lettre d'advertissement. Je ne sçay cy vient de ceulx
qui prengne charge de la marchandise ou de autres,

1. La lettre ne porte point l'année où elle fut écrite. Cependant,
tout fait présumer qu'elle fut expédiée peu de temps après l'arrivée
de Plantin à Anvers.

2. Martin Le Jeune, imprimeur-libraire à Paris, était le principal
correspondant de Plantin en France. Il date ses lettres de « De vostre
maison », ce qui nous permet de conclure qu'il louait de Plantin
une maison que celui-ci avait acquise à Paris. Cette propriété, que
Plantin fit vendre en 1582, était située en la rue Saint Jehan de
Latran, près Saint Benoist, devant le collège de Cambrai, et avait
pour enseigne l'image de Saint Christophe.

3. Depuis son arrivée à Anvers jusqu'en 1573, Plantin a été en
relations d'amitié et d'affaires avec Pierre Gassen, lingier de
Messieurs, frères du roi, à Paris. Il achetait pour lui, dans les Pays-
Bas, des articles de lingerie et des dentelles. Jean Gassen, neveu de
Pierre, épousa, en 1571, Catherine, la troisième fille de Plantin.

mais la faute est fort lourde, laquelle faute je vous spécifiray en la fin de la présente. Je suis émerveillé de ce que n'avez receu nulles responce de moy depuis la foire de Franquefort, veu que vous ay escrit deux fois. Par l'une desdictes missives, je vous fesois certain comme j'avois receu la marchandise de Francfort que m'avez envoiée, de quoy je vous remercie de rechef. Quand aux Heures, Brévières et Diurnaux que m'avez envoié, après estre adverti qu'en vouliez faire relier, j'é incontinant porté de l'ung et de l'autre chez le laveur pour laver et rigler, et quand et quand j'en ay porté d'autres chez le relieur pour commencer à en relier ainsy que le désirés ; mais il faut qu'entendiés qu'il n'y a guères de relieurs quilz veulent faire de ceste besongne, parquoy aurés patience, vous assurant qu'en feray autant de diligence comme cy vostre présence y estoit. J'avois ja envoyé à Lyon de vos petites Heures ¹ devant que j'eusse receu vostre lettre de facture, et les ay envoié à 18 deniers ; je n'y pers que la voicture, de quoy j'ay toujours païé cent soulz pour cent. Je n'ay encore receu ce que me mandés me avoir envoié du 13^e de juillet qui est les premières et dernières feuilles de Septentrium ², etc. Quand aux Secretz ³ que demandés, vous ne spécifiés le nombre qu'en voulés, j'en ay mis seulement que 12 exemplaires. Touchant Jean Laurens, marchand de Tornay, je vous prie de rechef y prendre ung peu de soing. Outre, vous m'escrivés qu'avez trouvés fautes

1. *Hevres de Nostre Dame, à l'usage de Romme* (Plantin, 1557, in-12°).

2. *Historia de Gentibus septentrionalibus authore Olao Magno. In Epitomen redacta* (Plantin, 1558, in-8°).

3. *Les Secrets d'Alexis Piemontois* (Plantin, 1557, in-4°).

en la marchandise qu'avés receu du 28^e de juing que vous avois envoié, de 6 *Historia Belgica*, lesquels suis certain avoir empactés, mais puisque ne les avés receu, vous n'en pouvés tenir compte ; metés en vostre papier défaut et nous en ferons bien ung jour, Dieu aidant. J'ay parlé à celuy qui a taillé la lettre de quoy vous ay envoié une espreuve, lequel m'a faict responce qu'il en avoit une fonte, de quoy il veult faire travallier premier que d'en bailler à personne. Davantage vous demandés *Eutropius cum Paulo diacono*, de quoy il ne ce trouve plus de ceux de Colinet ¹. Ensuit le deffaut que j'ay trouvé en la marchandise qu'ay receu de vous, par les mains du sire Gassen, le 3^e de juillet 1558 ² :

2 Brévières de Rome ³. Je vous renvoie 2 commencements.

1 *Diurnale Romanum* ⁴

3 *Theologia Germanica* ⁵

2 Grands déluge ⁶

2 Grands serpens au désert

4 Nativités

4 Résurrection

4 Descente de la croix

3 Florence

4 Balaam et l'ange

1. Simon Colinet ou Colineus, imprimeur à Paris.

2. D'après le Livre de Vente de Plantin, ces marchandises avaient été expédiées à Martin Le Jeune, le 6 juin 1558, sous la conduite de Jacques Robin.

3. *Breviarium Romanum* (Plantin, 1557).

4. *Diurnale Romanum* (Plantin, 1558).

5. *Theologia Germanica* (Plantin, 1558).

6. Dans les 25 articles suivants, il s'agit de gravures, dont plusieurs étaient enluminées.

- 3 Danses de vilagois
- 1 Baieur après, le manteau bleu painct
- 4 Patientia malorum painct
- 3 Saint Anthoine painct
- 6 Escolle de l'asne painct
- 3 Démocrite et Héraclitus painct
- 2 Érasmes grand painct
- 4 Érasmes petit painct
- 2 Cartes de Savoye painct
- 6 Poissons painct
- 8 Circulus romanus
- 3 Mains 5 feuilles de princes
- 3 Livres de femmes, à 10 s.
- 1 Livre de crotèques, 1556, 12 feuilles
- 1 Livre de sépultures, 1557
- 1 Livre de crotèques, 6 feuilles
- 5 Victoires de l'empereur
- 1 Anvers painct, à 6 sous.

Ensuit ce que j'ay trouvé davantage :

- 51 Epitome Olai Magni ¹
- 5 Paysage contenant 12 feuilles qu'avés mis pour 5
Victoires comme je croy.
- 6 Triumphe de Bachus en petit.

Il vous plaira m'envoyer, s'il vous plaist, ce qui ensuit, me recommandant bien humblement à vostre bonne grâce, sans oublier vostre famille, paraillement nostre amy Lucas, duquel ay receu ces recommandations par maistre Pierre Poret ², de quoy je le remercie hum-

1. *Historia de gentibus septentrionalibus, etc.* (Plantin, 1558).

2. Pierre Porret était un neveu de l'audiencier Claude Porret, au service duquel le père de Plantin entra. Plantin se lia avec lui

blement. Faisant fin, priant le Créateur vous maintenir en sa grâce. Escrit en vostre maison [à Paris], ce 18^e de aoust 1558.

Le tout vostre bon amy,
Martin le jeune.

- 2 Sentenciæ Stobæi græ. lat. f^o (*Imprimitur rursus*)¹
- 1 Opera Hippocratis græ. f^o
- 2 Idem lat. f^o
- 4 Schetzius : In fisicam, tomus 2^{us}, de cælo
- 2 Apophthegmata Lycostenis f^o
- 6 Epistolæ Longolii 8^o
- 2 Opera Xenophontis græ. lat. f^o
- 1 Chronica Polydori Anglie²
- 1 Petrus Galatinus f^o³
- 2 Opera Demosthenis lat. f^o
- 6 Rudimenta mathematica
- 1 Novus orbis f^o
- 4 Grammatica Hebraica Jo. Isaac 4^o
- 6 Idem Meditationes
- 6 Liturgia Cassandri 8^o⁴
- 6 Orationes Isocratis græ. lat. 8^o
- 2 Laonicus de rebus Turcis f^o⁵
- 11 Carta Græciæ en blanc

d'une vive amitié, qui dura jusqu'à la mort de l'imprimeur. Ils s'appelaient toujours « frères ». Porret était, à Paris, l'intermédiaire et l'agent ordinaire de Plantin.

1. Note de la main de Plantin.
2. *Historiæ Anglicanæ libri XXVII autore POLYDORO VERGILIO.*
3. PETRUS COLUMNA GALATINUS, *de Arcanis Catholicæ veritatis.*
4. GEORGIUS CASSANDER, *Liturgica de ritu et ordine Coenæ dominicæ celebrandæ.*
5. LAONICUS CHALCOCONDYLAS, *Historia de origine atque rebus Turcorum et imperii Græcorum interitu.*

- 2 Fraseologia Isocratis græ. lat. 8°
- 6 De optimo genere interpretandi 8°
- 6 Tabulæ hereseon
- 6 Compendium rei medi. Pictori 8° ¹
- 2 Logica Lovanii f°.

S'il y a quelque chose de nouveau je vous prie nous en faire participant.

Je vous envoie en un petit tonneau, par Jean Prevost ou ces gens, plein de livres, là où j'ay mis tout ce qu'il y a fait de nouveau par deçà, réservé un livre que Guiliaume des Bois et Bastien Nivelles ont imprimé, de quoy n'en veulent encore vendre, et incontant qui le meteront en vente, je ne faudré de vous en faire tenir, ensemble une géomantie qui se imprime.

Le contenu de ce que je vous envoie ensuit :

| | | | |
|--|------|-------|------|
| 6 Jus civile Imberti 4° | fb 2 | s. 8 | d.— |
| 6 Divers jeux rustiques fr. 4° | fb 1 | s. 4 | d.— |
| 4 Oratio Basilii magni de vita mor. græ. ² | fb 1 | s. 8 | d.— |
| 6 Idem lat. 8° | fb 1 | s. 1 | d.— |
| 4 Épitres dorées de Guevarre | fb 1 | s. 16 | d.— |
| 25 Petrarca de remediis 16° ³ | fb 6 | s. 17 | d. 6 |
| 20 Actuarius de spirit. græ. 8° ⁴ | fb 2 | s. 10 | d.— |
| 25 Argenterius de consult. 16° ⁵ | fb 1 | s. 5 | d.— |

1. GEORGIUS PICTORIUS, *Medicæ rei totius compendiosa tractatio.*

2. BASILIUS MAGNUS, *de Vita et Moribus gr.* (Paris, 1556).

3. FR. PETRARCHA, *Opus divinum de remediis utriusque fortune* (Mart. Le Jeune, 1557).

4. JOAN ACTUARIUS, *de Actionibus et affectibus spiritus animalis* (Id., 1557).

5. JOANNES ARGENTERIUS, *de Consultationibus medicis* (Id., 1557).

| | | | | | |
|-------------|---|----|----|-------|------|
| 25 | Calendarium trilingue 8° ¹ | fl | 1 | s. 5 | d.— |
| 25 | Antiquités du monde 8° | fl | 4 | s. 7 | d. 6 |
| 1 | Dictionarum Berchorii 4 vol. ² | fl | 4 | s. 10 | d.— |
| 12 | Secretz 16° | fl | 2 | s. 2 | d.— |
| 18 | Destruction de l'orgueil 8° ³ | fl | 3 | s. 3 | d.— |
| 6 | Columelle en fr. 4° ⁴ | fl | 4 | s. 16 | d.— |
| 6 | Antidotarium 16° ⁵ | fl | — | s. 6 | d.— |
| 6 | Théâtre du monde | fl | 1 | s. 1 | d.— |
| 6 | Juda Macabæus fr. gr. | fl | 1 | s. 4 | d.— |
| 25 | Hippo. de flat. quarto ⁶ | fl | 3 | s. 2 | d. 6 |
| 4 | Chrisosto. in Esaiam fo ⁷ | fl | 1 | s. 10 | d.— |
| 3 | Basilus in Esaiam fo ⁸ | fl | 2 | s. 5 | d.— |
| 4 | Origines in Jo. fo ⁹ | fl | 3 | s. 10 | d.— |
| 6 | Sentenciæ Cic. etc. | fl | 1 | s. 4 | d.— |
| 6 | Discours d'une cortisane | fl | — | s. 1 | d. 6 |
| 2 | Joseph en franç. fo ¹⁰ | fl | 7 | s. 10 | d.— |
| 30 | Ludovici fidelis 8°. | fl | 7 | s.— | d.— |
| Somme toute | | fl | 66 | s. 7 | d.— |

Je vous envoie un mémoire d'imperfection à quoy je vous prie prendre garde. Je parle au serviteur du Sire

1. *Calendarium Trilingue* (Id., 1557).
2. BERCHORIUS, *Dictionarium* (Paris, Chevalon).
3. *Destruction de l'orgueil mondain* 8° (Paris, Claude Fremy).
4. L. J. M. COLUMELLE, *Les douze livres des choses rustiques* (Paris, Jac. Kerver, 1555 et 56).
5. *Antidotarium animæ* (Id.).
6. HIPPOCRATES : de *Aere, aquis, locis et flatibus*. Græco-lat. (Mart. Le Jeune, 1557).
7. CHRYSOSTOMUS, *In Esaiam* (Paris, Guill. Des Boys, 1556).
8. BASILIUS, *In Esaiam* (Id.).
9. ORIGINES, *In Joannem* (Id., 1555).
10. FLAVIUS JOSEPH (Lyon, Jean Temporal, 1558).

Thomas Guérin, lequel m'a promis vous aider. Escrit en haste.

A Sire Christophle Plantaing
 marchand libraire
 à
 Francfort.

3. — *Martin Le Jeune à Plantin.*

Sire Christophle. Estant pressé d'escrire par le serviteur de Thomas Guérin, j'ay oublié de vous escrire, au cathalogue des livres que je vous envoie, les livres reliés, de quoy je vous veux bien advertir.

| | | | |
|--|-------|-------|------|
| 2 Ruisseaux de C. fontaine 8° relié | fb— | s. 16 | d.— |
| 3 Roland furieux en prose 8° r. | fb 1 | s. 4 | d.— |
| 6 Valère le grand fr. 16° r. 6 s. 8 d. | fb 2 | s.— | d.— |
| 4 Vies S. Paul 16° fr. r. 5 s. 6 d. | fb 1 | s. 2 | d.— |
| 5 Justin historiæ fr. 16° r. 5 s. 6 d. | fb 1 | s. 7 | d. 6 |
| 6 Heures paraphrasées 16° r. doré 5 s. | fb 1 | s. 10 | d.— |
| 6 Heures romaines Hardouin r. doré 3 s. | fb— | s. 18 | d.— |
| 4 Aphorismes en fr. 16° r. 5 s. 6 | fb 1 | s. 2 | d.— |
| 6 Vies des Apostres 16° fr. r. 3 s. 6 | fb 1 | s. 1 | d.— |
| 5 Entretènement de santé 16° r. 2 s. 3 d. | fb— | s. 11 | d. 3 |
| 3 Oribasius Synopseos 16° r. 5 s. 6 d. | fb— | s. 16 | d. 6 |
| 7 Calendrier ou alphabet 16° r. 3 s. 6 d. | fb 1 | s. 4 | d. 6 |
| Pour le tonneau, façon et poix etc. | fb— | s. 15 | d.— |
| | fb 14 | s. 7 | d. 9 |

Sy avés le moien de m'envoier de Francfort ces portrectures, je vous prie les m'envoier, ou bien cy n'en avés, envoiés les d'Envers à vostre retour.

4 Moyse frapant de la verge

4 Mer rouge, non des grandes

4 Lot

4 Villes de S. Quentin, paincte ou blanche

6 Patientia malorum, grand

4 Feilles de Susanne.

Me recommandant à vostre bonne grâce, priant le Créateur vous maintenir en la sienne. De vostre maison [Paris] ce 19^e d'aoust 1558.

Le tout vostre bon amy
Martin Le Jeune.

Sire Christophe Plantaing,
marchant libraire,
à
Francfort.

4. — *Martin Le Jeune à Plantin.*

Amy Plantaing. Suivant une missive qu'ay receu de vous en date de l'unziesme de may, j'ay assemblé ce qu'ay peu recouvrir des livres que demandés, et après l'ay communiqué à Jan Foucher et Galliot Du Pré ¹, comme me mandés, lequel Du Pré m'a faict responce qu'il ne pouvoit bailler encore marchandise, parce que l'inventaire n'est faicte en leur maison, et incontinant

1. Deux imprimeurs de Paris.

que ce sera fait qu'il vous contentera et qu'il vous écriveroit ce pendant. Quant à Jan Foucher, il m'a dit qu'il n'avoit point de ces livres et que ce n'estoit point de ces sortes. J'ay receu de Jaques Dupuis ¹ et Hercules ² certains livres lesquelz je vous envoie avec ce qu'ay peu recouvrir, de quoy je vous envoie aussy le catalogue, et, ensuivant vostre mandement, j'en ay retenu aucuns desquelz, si en avés affaire, mandés et je les vous envoie sans faillir. Plus ay, receu du compère Gassen ⁴ rames de papier d'Auvergne, avec deux paquetz, dont les 4 rames de papier sont demourées, parce que j'avois attendu quelque temps à faire le panier pour l'attendre. Voiant qu'il ne venoit et que estois pressé de livrer ladicte voicture, j'ay pacqué en ce petit panier là où elle n'ont seu tenir. Voilà la cause du retardement desdictes 4 rames. Davantage vous trouverés ung paquet de matrisses que mon cousin Hotin ³ vous envoie. Vous trouverés aucuns livres de Frédéric Morel ⁴, desquelz n'ay pris le mémoire, mais je vous envoie la lettre de facture dudict Morel. J'ay receu vostre dernière lettre, avec la procuration touchant Pierre Jovant, laquelle ay delivrée à la mère dudict Jovant.

Ensuit les livres que je vous envoie :

1. Imprimeur à Paris.

2. Hercule François, libraire, qui en 1580 était associé avec Baptiste Dupuis et établi à Londres. En 1561, il était probablement l'associé de Jacques Dupuis.

3. P. Hotin, Hautin ou Haultin, tailleur de caractères, à La Rochelle.

4. Imprimeur à Paris.

| | | | | |
|---|--|------|-------|----------------|
| 2 | Épistres de Guevarre en fr., ung relié | fb 2 | s. 8 | d.— |
| 4 | Vénèrie du Fouilloux f° 16 s. ¹ | fb 3 | s. 4 | d.— |
| 3 | Bouclier de la foy 16° 5 s. | fb— | s. 15 | d.— |
| 6 | Sénèque des bénéfices 8° 7 s. | fb 2 | s. 2 | d.— |
| 3 | Appian Alexandrin fr. 8° 10 s. | fb 1 | s. 10 | d.— |
| 6 | Nouvelles de la Royne de Na- varre 4° 12 s. 6 | fb 3 | s. 15 | d.— |
| 6 | Antiquités de Paris 8° 5 s. | fb 1 | s. 10 | d.— |
| 3 | Marotz 16° 5 s. ² | fb— | s. 15 | d.— |
| 4 | Vies de Jésus-Christ 16° 6 s. 6 | fb 1 | s. 6 | d.— |
| 2 | Arithmétique de Pelletier 4° 5 s. | fb— | s. 10 | d.— |
| 4 | Azolains de Bembo 16° ³ | fb— | s. 6 | d. 8 |
| 6 | Catéchisme en fr. 8° 10 d. | fb— | s. 5 | d.— |
| 2 | Receuil de l'orlogéographie 4° fr. 12 s. ⁴ | fb 1 | s. 4 | d.— |
| 2 | Amadis de Gaule 8° 55 s. | fb 5 | s. 10 | d.— |
| 4 | Épistre de Cicéron en fr. 16° 3 s. | fb— | s. 12 | d.— |
| 2 | Cronique de Comine fr. 4 s. ⁵ | fb— | s. 8 | d.— |
| 6 | Raymondi Lortelii lingua græce 4° 10 d. | fb— | s. 5 | d.— |
| | | | | <hr/> |
| | | | | fb26 s. 5 d. 8 |

Autre chose sinon que je recommande humblement à vous, sans oublier la dame Jeanne et tous vos enfans,

1. FOUILLOUX (Jacques du). *La Vénèrie*. (Poitiers, Marnefz et Bouchetz, 1561).

2. *Cœuvres de Clément Marot* (Lyon, Guill. Rovinge, 1561).

3. PIERRE BEMBO, *Les Asolains* (Id., 1552 et Paris, Galiot Dupré).

4. ORONCE (Fine), *Des Horologes Solaires* (Paris, Cavellat, 1560).

5. *Chronique de PH. DE COMMINES* (Paris, par Guill. Morel pour Galiot Dupré, 1561).

priant le Seigneur Dieu vous maintenir tous. De vostre maison [Paris], ce 3^e de juing 1561.

Le tout votre humble serviteur
Martin Le Jeune.

J'ay parlé de vos sphères à ung mien amy, lequel désire bien en voir une ; parquoy ne pouvez faillir d'en envoyer une, et, sy d'aventure elle ne ce despeschoit, sitost que le désireriez, j'en paieray la voicture.

A Sire Christophle Plantaing,
marchand libraire

à

Anvers.

5. — *Plantin à François Fabricius.*

(Il se déclare prêt à imprimer tous les ouvrages de Fabricius que celui-ci voudra lui envoyer.)

Eruditissimo viro D. Franc. Fabricio ¹.

Quod nuntius in sequentem diem distulerit profectio-
nem, vir doctissime, id fausto mihi fuisse omni inter-
pretari non dubito. Nihil enim jucundius tuis literis
(quibus alioqui caruissem) accidere potuisset, maxime
quum iis intellexerim typos nostros et papyrum tibi
placere meque a perito viro tibi doctissimo commenda-

1. François Fabricius, savant du XVI^e siècle, né à Duren. Il suivit en France les leçons d'Adrien Turnèbe et de Pierre Ramus, devint recteur du collège de Dusseldorf et mourut en 1573. Il écrivit plusieurs ouvrages de philologie et traduisit le traité de Plutarque : *de Educandis liberis*. Plantin imprima en 1565 : *Annotationes M. Antonii Moreti et Francisci Fabricii Marcodurani In sex Terentii Comædias, in-16°*.

tum fuisse. Faxit Deus Optimus Maximus ut opinioni de me a vobis conceptæ aliquando respondere possim. Mitte itaque omnia quæ volueris, ego, quantum in me situm erit, conabor ut emendate (si per exemplar id licuerit) ad vos redeant excusa, neque unquam ingratum me habiturus es. Quando autem Plutarchi *de educandis pueris* mentionem fecisti, ecce eundem ab alio nunc etiam versum mitto, ut etiam conferre possis, num et hic aliquid deprehenderit observatione dignum. Quod ubi feceris, mitte statim ad nos exemplar tuum, quod brevi postea impressum remitemus, iddemque de omnibus quæ ad nos dederis et bona fide nos facturos et emptores precio non gravaturos pollicemur. Quæ nova his nundinis prodierint hoc sequenti catalogo accipe et vale, vir doctissime. Antverpiæ III nonas octob. (1561)

6. — *Plantin à Étienne Pighius.*

(Il lui envoie la dernière feuille de la table des *Fasti Magistratum Romanorum.*)

Eruditissimo viro D. Stephano Pighio ¹, Reverendissimo D. Cardinali Granvellano a secretis.

1. Stephanus Vinandus Pighius, littérateur latin et archéologue, naquit en 1520, à Kampen, se rendit jeune encore à Rome auprès de son oncle Albertus Pighius et y étudia les antiquités. Après son retour dans les Pays-Bas, il fut pendant plus de quatorze ans secrétaire et bibliothécaire du cardinal de Granvelle. En 1575, il devint précepteur du fils du duc de Clèves. Il mourut, en 1604, à Xanten où il était chanoine et écolâtre.

En 1561, Plantin imprima de lui : *Commentaria in tabulam magistratum romanorum* pour lequel Arnaud Nicolai grava des médailles; en 1568 : *Themis Dea*; en 1587 : *Hercules Prodigius*. Le premier de

Ecce postremum tandem folium tabulæ tuæ Factorum, vir eruditissime, mitto precorque ut illud, quamprimum fieri poterit, emendatum remittas, eoque postea impresso, integræ tot exempla ad te quot significaveris mittam. Ea tamen, si jusseris, prius adornari et coloribus suis ad exemplar manuscriptum depingi curabo, eademque opera efficiam ut quæ me absente et invito præter sententiam tuam relictæ sunt umbræ et si quid aliud præterea observare poterim emendatione dignum coeperiantur et emendantur. Interea laboratur in excudendis numismatibus ad me missis, ita ut libro accepto sperem illud nobis non in mora futurum. Catalogum librorum novorum, quos Francofordia adduximus, mitto missurus quos volueris. Vale. Antverpiæ X^a octobris 1561.

7. — *Plantin à Guillaume Symons de Thielt* ¹.

(Il est toujours disposé à imprimer l'ouvrage dont Guillaume Symons l'a entreteuu.)

D. Guillelmo Symonio Tiletano S.

Ego nullas omnino ex quo hinc discessisti, doctissime Domine, abs te accepi quo factum est ut et ipse hactenus miratus sim quod meis non responderetur a Domino Aug. Hunæo ², ad quem statim post discessum tuum

ces ouvrages, revu par André Schottus, fut réimprimé dans l'officine plantinienne en trois volumes in-folio dont le premier parut en 1599 et les deux autres en 1615. Pighius revit une édition de Valère Maxime que Plantin publia en 1567, en 1574 et en 1585.

1. Guillaume Symons était professeur de théologie à l'Université de Louvain.

2. Augustin Hunnæus, né à Malines, le 29 juillet 1521, docteur

scripseram me exemplaria 4 priora venalia reperire non posse, ob idque obnixè rogabam ad me eadem mitti de quibus tunc locutus fueras et nunc mentionem facis. Et iterum ea de re scripsi postquam Bruxellis ad me scriptum est non posse privilegium impetrari antequam mitterem libros ipsissimos subsignatos et approbatos, ex quibus Epitome est ad imprimendum confecta ¹. Certus itaque esse potes me nunquam animum mutasse meque statim rem quamprimum licuerit libentissime aggressurum, quam utinam prius licuisset. Superest igitur ut illi 4 priores tomi ad nos mittantur, quos illico Bruxellas ad privilegium impetrandum mittam, cum tribus posterioribus, quos hucusque in hunc futurum usum penes me servavi, et nisi de imprimendo cogitarem, etiam hesternà die vendidissem cuidam bono viro qui emere illos cupiebat. Faxit Deus Opt. Max. ut in Reipublicæ commodum te multos in annos servet incolumem. Magistro nostro D. Augustino Hunæo salutem precor meo nomine dicas omnibusque qui vobis bene esse cupiunt. Vale. Ex officina nostra typographica hac 10^a octobris 1561.

en théologie et professeur à l'Université de Louvain. Il mourut le 8 septembre 1578.

Plantin publia de lui, en 1566 : *Catechismi Catholici schema, Dialectica et Logices Fundamentum* ; en 1570 : *De sacramentis* ; en 1572 : *Prodidagmata de dialecticis vocum affectionibus et proprietatibus*. Tous ces ouvrages eurent plusieurs éditions. Hunnæus est un des théologiens de Louvain qui furent chargés d'examiner l'édition plantinienne de la Bible royale ou polyglotte.

1. L'ouvrage dont il s'agit ici est *Vitæ Sanctorum Aloysii Lippomani Episcopi Veronensis* dont Symons rédigea un abrégé qui parut en 1571, non pas chez Plantin, mais chez Pierre Zangrius à Louvain en 2 vol. in-fol.

8. — *Plantin à Guillaume Symons.*

(Il le remercie de lui avoir envoyé le correcteur François de Thielt. Il attend l'approbation des *Vite Sanctorum* pour en imprimer l'abrégé fait par G. Symons.)

Doctiss. Theologo D. Guillelmo Symonio Tiletano.

Gaudeo ad me M. Franciscum Tiletanum tam insigni commendatione dignum venisse. De tua namque sinceritate tantum confido ut existimem a te neminem nisi merito commendatum iri, maxime quum non ignores in reipublicæ litterariæ compendium esse si dignum aut dispendum si indignum correctorem habuero. Cum eo transegi, estque ad nos infra 15 dies, modo illi per parentes liceat rediturus mansurusque. Nihil hactenus fuit quod me ab impressione Vitarum Sanctorum¹ (ut abhinc quatuor scripsi diebus) suspensum tenuerit præterquam quod 4 prioribus tomis caruerim. Fieri etenim non potest ut privilegium extorquere possimus antequam integra 7 volumina subsignata et approbata in curia exhibeamus, tantum abest ut nobis imprimere liceat. Ecce eum indicem vitarum imprimendarum quem jussisti mitto. Deus Opt. Max. te tuique similes viros reipublicæ studiosos diu nobis servet incolumes. Vale. Ex typographia nostra 15 octobris (1561).

1. ALOYSIUS LIPPOMANUS, *Sanctorum priscorum vite* (Venise et Rome, 1551-1558, 6 vol. in-4°).

9. — *Plantin à Henri Ernest de Campen.*

(Il le remercie de lui avoir envoyé, pour être employé chez lui, un jeune homme zélé, instruit et digne de confiance.)

Eruditissimo viro D. Henrico Ernestio Campensi,
amico probatissimo Christoph. Plantinus S. D. P.

Rem duplici nomine mihi gratam fecisti, vir amicissime, primum quod cito, tum quod adolescentem miseris de cujus fide, diligentia et eruditione non dubites, ob idque gratias habeo maximas redditurus ubi licuerit. Ego, recitatis fere omnibus, quæ sunt illi apud nos obeunda, muneribus, cum illo eodem pretio iisdemque conditionibus transegi atque hactenus cum cognato, ea tamen lege ut illi infra 15 dies ad nos per parentes suos redire liceat. Vale et nos, ut soles, ama. Antverpiæ, 16 kalendas octobres ¹ [1561].

10. — *Plantin à Corneille Valerius.*

(Suivant un accord conclu avec Silvius, il imprimera la Grammaire de Corn. Valerius; il envoie à l'auteur une feuille imprimée d'un côté pour montrer de quelle manière il entend ce travail.)

D. Cornelio Valerio, viro undequaque doctissimo, apud inclytum Lovanium professori regio ².

S. P.

Quod Francofordiæ hisce postremis nundinis D.

1. Lisez : *novembres.*

2. Corneille Valerius (Wouters) naquit en 1542 à Oudewater, dans l'évêché d'Utrecht, il étudia dans cette ville et plus tard à Louvain. Successivement, il enseigna la rhétorique à Utrecht et fut chargé de l'éducation de quelques jeunes gens. Le 7 octobre 1537, il fut appelé à la chaire de latin dans le collège des Trois-langues à Lou-

Arnoldus Birckmannus, ¹ vir de bonis omnibus optime meritus, pollicitus fuerat, vir doctissime, id tandem D. Sylvius ², compater amicissimus, præstitit, nempe ut Institutiones tuæ Grammaticæ ³ a te postremo recognitæ fidei nostræ ad imprimendum (quod salvo semper jure et amicitia Birckmanni fiet) committerentur. Antequam autem id aggredieremur librum (ut moris est mihi) percurrere volui ut viderem num quid, quod ad ornatum et elegantiam impressionis faceret, observare possem. Cum vero in ipso fere Institutionum principio quædam notassem, quæ non solum ad impressoris diligentiam commendandam, verum quæ et studiosorum memoriæ (quod aiunt) locali compendio esse possent, si quo modo cogitabam ederentur, ea impresso ab una parte folio tibi prius demonstranda putavi quam aut imprimerentur aut reliqua ad hunc modum imprimenda notarentur, ne forte eveniret ut pro diligente, si non placerent, temerarius et in alieno opere nimium audax haberer.

Tuum est, vir humanissime, conatibus nostris, pro animi tui candore, sincere et in bonam partem interpretatis verbo significare ecquid institutum nostrum tibi placeret. Quicquid enim conamur aut conabimur id

vain. Il mourut dans cette dernière ville le 11 août 1578. Il exerça une grande et salutaire influence sur les études latines par son enseignement et par ses traités sur la grammaire, la rhétorique, la dialectique, la philosophie morale, la physique et l'astronomie. Plantin fournit plusieurs éditions de chacun de ces livres.

1. Arnaud Birckman, imprimeur libraire d'Anvers, avait une maison dans cette ville et une autre à Cologne.

2. Guillaume Sylvius, imprimeur anversoïis.

3. Au commencement de 1561, Plantin imprima de Corn. Valerius le traité *de Sphæra*. Nous ne trouvons pas dans la même année, de trace d'une édition des *Institutiones grammaticæ*. La première édition plantinienne de ce livre date de 1567.

omne non hic tantum, verum in omnibus aliis suscipiendis operibus tuo tuique similibus iudicio ita libenter et ultro iudicandum committimus, ut, si vel nutu indicetis non placere quod constanter decrevissemus, illud simus illico ad vestrum arbitrium mutaturi. Nam, quum ad meliora aspiremus, fieri nequit ut nobis gratius jucundiusque aliquid accidat quam quæ ad ea nobis viam demonstrent deque erroribus nostris commonefaciant. Dom. Deus opt. max. te nobis reique publicæ literariæ commodo diu servet incolumem. Vale. Antverpiæ, ex officina nostra typographica, 16 Calendas octobres 1^a anni D. 1561.

II. — *Plantin à Herman Crusenius.*

(Il se défend du reproche de mettre de la négligence à publier la traduction de Plutarque et demande que l'auteur lui envoie le manuscrit tout entier pour qu'il puisse le faire approuver.)

Prudentissimo simul ac doctissimo viro D. Hermanno Crusenio. ²

Ego semper, quantum pro viribus licuit, studui, vir prudentissime, talem me omnibus præstare qui iudicaret commendatione bonorum virorum non indignum esse, semperque vel abjectissimorum hominum responsione dignum existimavi, tantum abest ut tanti viro respondere non dignaverim. Quare te obnixè precor, vir humanissime, ut a te talem de me conceptam opinionem

1. Lisez : *novembres.*

2. Herman Crusenius, de Kampen, docteur en droit et en médecine, conseiller de Guillaume, duc de Clèves. Il écrivit plusieurs livres de médecine et traduisit en latin les vies et les œuvres morales de Plutarque. Cet ouvrage, dont il s'agit dans la lettre ci-dessus, fut publié à Bâle, en 1573, par Guarinus.

abjicias. Ego namque, quum primum scripsisti, in Gallias ad papyrum emendum me contuleram sperabamque totum tuum exemplum Plutarchi domi me in reditu nostro inventurum illumque Bruxellas illico ad impetrandum privilegium missurum. Existimabam etenim te non ignorare quod nobis non liceat ab epigrammate solo aut epistelio ad immensum opus usque aliquid prælo submittere antequam universo opere a theologis ad id constitutis perlecto, approbato et subsignato, ab aula illud imprimendi privilegium impetraverimus. Quum itaque quartam alteram, ni fallor, partem hic tantum invenissem neque propter nundinas Francofordienses, quo properabam, ultra 3 dies adesse possem, statui in reditum meum ex nundinis rem esse differentiam. Sperabam enim tunc me integrum exemplum domi inventurum. Verum ne nunc quidem habeo, neque quando sim accepturus certiore me fecisti. Quo fit ut quemadmodum institueram incipere non possim, neque est quod me tarditatis neque infidelitatis accuses, vir integerrime, antequam ea receperim quæ mihi omnino sunt habenda priusquam opus aggredi liceat et possim, illisque habitis fidem (quod absit a me) fregerim. Si autem acerbius scripseras quod fortasse alieniori sis a nobis animo et pœniteat misisse quæ ex opere tuo fecisti, vel verbo indica, ego servata semper amicitia remittam. Si vero in eadem permanes sententia ut imprimamus, necessario reliquum exempli mittendum est antequam nè facultatem quidem imprimendi extorquere possimus. Vale. Antverpiæ, 22 octobris 1561. Ex officina nostra typographica.

Tuus ad mandata paratissimus.
Plantinus.

12. — *Plantin à Herman Cruserius.*

(Il a reçu le manuscrit de Plutarque tout entier ; il l'a envoyé au Censeur à Bruxelles, et se dispose à l'imprimer avec toute la diligence possible.)

Prudentissimo simul ac doctissimo viro D. Hermanno Cruserio S. P.

Acceptis omnibus quæ mihi ex Plutarcho tuo deerant, vir integerrime, Bruxellas totum opus ad parochum divæ Gudulæ, cui librorum examinandorum demandata est a D. Cancellario provincia, misi, ut illo a se subsignato et approbato nobis privilegium, quod aiunt, imprimendi ab ipso Cancellario procuret. Quibus rebus confectis ego tanta diligentia et festinatione inter imprimendum usurum me spero ut nunquam de me conquiri merito possis. ¹

Quod puer autem meus antehac tam obscure ad te scripserit, vir humanissime, ut ex scriptione illius assequi non potueris, quid a nobis expectandum aut a te faciendum esset, id imperitiæ juventutis illius, non malitiæ adscribendum existimo, quod alias fortasse non accidet.

Interea Deum opt. max. precor ut te in reipublicæ literariæ commodum nobis diu servet incolumem. Vale vir ornatissime. Ex officina nostra typographica, Idibus novemb. 1561.

1. Malgré cette promesse Plantin n'imprima point l'ouvrage de Cruserius. Ce fut la crise survenue dans ses affaires, en 1562, qui l'en empêcha.

13. — *Plantin à Etienne Pighius.*

(Il lui envoie trois exemplaires des *Fastorum Tabulæ* ; l'artiste qui doit graver sur bois les médailles des empereurs, Arnaud Nicolai, l'amuse de trompeuses promesses.)

Doctissimo viro D. Stephano Pighio Reverendissimi
domini Cardinalis Granvellani a secretis

S. P.

Mitto ad te tres *Fastorum tabulas*, missurus alias tres quamprimum conglutinatae fuerint, quod abhinc 2 dies futurum spero. Tum erit scribere quot praeterea velis a me mitti. Doleo quod non tam cito neque eo quo volebam modo absoluta fuerit impressio. Qui figuras numismatum excidendas susceperat mihi, credo, illudit; vix etenim 5 aut sex ab illo hactenus extorquere potui. Ego alium quaeram, nisi brevi (quod hodie iterum pollicitus est) quae habet absoluta reddiderit. Ligna ad reliquas figuras mittam cum aliis tabulis. Vale. Antverpiæ, 21 novembris 1561.

Nous ne possédons de la correspondance de Plantin, pendant les dix premières années de sa carrière comme typographe, que les lettres peu nombreuses qui précèdent.

A la fin de 1561, il fut accusé d'avoir imprimé un livre hétérodoxe intitulé *Briefve instruction pour prier*. Au mois de mars 1562, une visite domiciliaire eut lieu chez lui et trois de ses ouvriers furent arrêtés et condamnés. Pour se soustraire aux suites de cette accusation, lui-même avait quitté Anvers dans les derniers jours de décembre 1561 et s'était réfugié à Paris. Afin d'empêcher que ses biens ne fussent confisqués, il les fit saisir par des amis qui se disaient ses créanciers. Tout son avoir, y compris le matériel de son imprimerie et le fond de sa librairie, fut vendu publiquement en avril 1562. Cependant l'instruction judiciaire n'ayant constaté à sa charge aucun fait contraire à la religion catholique, il put rentrer dans les Pays-Bas au mois de septembre 1563.

Le mois suivant, il s'associa avec Corneille et Charles de Bomberghe, Jacques Schotti et le docteur Goropius Becanus qui lui fournirent les moyens de réorganiser ses ateliers et de donner une plus grande extension à ses affaires. L'association prit fin dans le second semestre de l'année 1567 ; à partir de cette date, Plantin exploita son officine pour son propre compte.

Les lettres conservées, datant des années de l'association, sont en petit nombre. Ce n'est qu'à partir de la dissolution de celle-ci que la minute de la correspondance de Plantin nous a été conservée intégralement.

14. — *Pierre Gassen à Plantin.*

Compère et amy. Il y a long temps qu'avec désir j'attens responce de mes lettres à vous escriptes dès le 22^e et 26^e de février par Jehan de La Haye et despuys encor du 4^e de mars par Gabriel. Et, pour ce que j'ay pour quelques amis et voysins envoyé par dellà, dans vostre tonneau, 2 paques de marchandise d'élite, ils me pressent fort et prient d'avoyr de moy seulement un mot d'avis, sy tout est arrivé en bon port etc., et pour ce que ces jours sont arrivés plusieurs messagers sans aucune lettre pour moy, cella les met en peyne. J'atendoys aussy vostre responce de toutes les valeurs et cours des eixpèces que vous avoys rescriptes par dellà, car j'ay ici toutes prestes des marchandises d'élite de plusieurs ouvriers, mais pour la présente qu'il y pourroit avoir, ne sachant au vray le cours, j'en diffère fins à vostre responce que j'atens d'eure à autre, et, l'ayant eue, j'ay tout prest à vous les payer avec des peaux que j'ay exprès retenu, pour vous envoyer par le premier voyturier, une balle, laquelle n'ay voulu envoyer avec deux grandes balles de peaux avec le poil que je vous ay envoyé et chargé dès le 21 du présent là où il y a

42 doeseynes de peaux delivrées à Jaques Uguebert, voyturier de Lisle en Flandres, lequel pourra arriver à Anvers environ le commencement d'avril, et sont merquées à ma merque N^o 2 et 3, pesant unze cent 72 ℔ comme verrés par la letre. Estant arrivées, il vous plaira les retirer et metre soit chez Enric ou ailleurs, seurement en bonne place pour les déballer en bien payant la place et poynes etc. Car notés qu'il y a de peaux qui ce pourroient gaster estant si longtems enbalées, estant moellées ou humides sans estre remuées s'empireroyent, pourquoy ne faut y espargner les frés pour les fayre bien acoustrer par gens à ce conoyssans. Sachés que ce qui m'enuye le plus que n'ayés ce que j'ay prest pour vous envoyer, c'est pour ce qui est escheu à Monsieur De Bonbergue ¹, auquel je vous supplie me recommander humblement, le priant d'escuzer pour un peu, à cauze des difficultés susdites, mais par quelques moyen que ce soit incontinent vous en aurés. Maistre Mathias m'a encor bien prié d'avoyr responce de 2 lettres ou paques que vous ay pour luy adressés par Endrick Andreley et mesmes de sçavoyr comme tout ce porte pardellà, car on a fait ici quelques bruict que l'on persécutoit par dellà aucuns etc. Le bonhomme Monsieur Damboylle m'avoit prié et Monsieur de Varende, et moy vous pour eux, me faire ce bien d'avoyr de la graine de choux-fleur des melleures que l'on pourrait avoyr ny recouvrer par dellà, sans y espargner l'argent, ce que je prie encor et suplye fayre sy fait ne l'avez.

Le sieur Léonart Jovin m'a ici envoyé une lettre pour

1. Corneille Bomberghe, associé de Plantin et négociant à Anvers.

vous fayre tenir que je vous envoie ici incluse et il désire en avoyr response parcequ'il dit n'avoyr encor de lettre de vous, partant vous prie luy respondre.

J'atendoys response des soyes de couleur organsins, que vous avoys envoyées, à la vérité ce qu'il en pourroit estre, les ayans montrées pour dellà en avoir avis, come aussy de musque et ambre gris et noyr de sieur Manuel Poret de Paris, qu'à présent il le veut vendre comme vous avoys rescrit par cy-devant. Maistre Jaques ¹ m'a rescript et envoyé quelques mesures, mais le pauvre homme n'escrit pas bien ny intelligiblement, pourcoy n'ay pas bien seu entendre ce qu'il veut dire par les mesures qu'il m'a envoyé, sy c'est la longueur ou la largeur des peaux. Pourcoy seroit bon qu'il me les envoyast encor en vostre présence pour me les donner entendre. Cependant pour la bonne volonté qu'il a vers nous, je vous prie de luy bailler, incontinent la présente veue, trois florins en atendant que je le payeroy de ce que pour moy aura faict du passé, car en ce que pour moy l'employerés, je vous prie le bien payer incontinent, m'assurant qu'il est pouvre et en a bon besoin.

Je rescris encor audit maistre Jaques une lettre cy-incluse que luy baillerés, s'il vous plaist, et la luy pourrés lire et donner entendre, affin qu'il prene garde à nos peaux que l'on les aseure bien et que seulement vous ordoniés ce qu'il aura désigné, et s'il y veut bien entendre et fidellement servir, pourrés bien aider et soulager en le payant bien, car dores en avant nous aurons encor plus affayre d'un tel homme qui ale et viene à comandement que nous n'avons pas encor eu,

1. Maistre Jaques cordouannier (*Journa de Plantin*).

parceque, outre la bale des 8 1/2 doeseynes N^o 1, il en y a encores aux deux bales N^o 2 et 3 quarante-deux douseynes qui seront 50 douseynes 1/2 qu'en aurés par dellà bientost, Dieu aydant, outre encor un bon nombre que je en attends encor vers ces Pasques. Et en attendant que je sois par dellà, vous prieray de donner encor ordre à tout, ainsi que verrés estre bon puisque tant avés faïct pour nous, et moy, estant par dellà avec vous, donnerons ordre d'avoyr homme et paques au magasin comme avions proposé. Faisant fin, me recomandant à vous et ma comère, vous priant d'estre recomandé au bon père et fils aîné ¹, et à tous leurs amis qui sont nostres, priant Dieu estre vostre garde. De Paris, ce 24^e mars 1565.

Vostre compère et amy

P. Gassen.

Je vous prie que par le premier ayons responce.

A Sirc Christoffle Plantin,
imprimeur au Compas d'or.

Anvers.

15. — *Pierre Gassen à Plantin.*

Cordial amy et compère. J'ay receu vostre dernière, en date du 20^e, avec les greynes de choux, dont je vous remercie, et voudroys bien en avoyr encor pour 12

1. Le bon père dont il s'agit ici et dans une des lettres suivantes de P. Gassen, est probablement Henri Niclaes, le chef de la secte religieuse, *la Famille de la Charité*, à laquelle Plantin était affilié à cette époque. Le fils aîné de Henri Niclaes était établi à Anvers. La secte comptait plusieurs adhérents à Paris, et, si notre supposition est fondée, Pierre Gassen était du nombre. Voir : MAX ROOSES, *Christophe Plantin*, chap. IV.

patards, tout de la melleure que pourrés recouvrer. Vosdites lettres nous ont donné grand soulagement entendant qu'aviez receu vostre tonneau et bale tout bien conditioné, car il y en avoit eu poyne à cauze des paques etc. Je vous remercie de la dilligence faite à fayre acoustrer nos peaux, desquelles avons bien fort affayre, estans à présent toutalement dessortis desdites sortes. Je suys bien ayse que puissions avoyr à comancement le povvre maistre Jaques à nous servir, en le bien payant et qu'il soit loyal et secret, et m'avés fait plésir de luy avoyr presté ou baillé, pour des gages, son lit. Je vous ay en ça, par mes dernières, prié luy bailler encor 3 fl. ; vous mettrés tout sur mon conte. Et s'il vous semble bon, je seroys d'avis de luy donner encor dores en avant 2 ou 3 patards par jour pour s'employer tous les jours une heure au matin et autant au soyr pour nos affayres, ainsi que luy ordonnerés et principalement à veoyr, deux foys le jour, les courroyeurs qu'ilz diligentent nostre besogne et la fassent bien tout le mieux que possible sera. Mesmes le pourriez envoyer à Malines vers la béguine, et veoyr là le cours et nombre des marroquins qu'il y a et les pris au vray, chose qui nous pourroit bien servir de le bien sçavoyr. Et par ainsi le pourriez employer en tout ce qui pour nous seroit besoin et que conoistriez qu'il pourroit ou voudroit bien fayre, et alors le payer ses journées ou despens raisonnablement, ainsi que verriés estre bon. Car je seroys bien ayse que vous fussiez soulagé de tant de poynes et par trop à mon gré d'empêchement que je vous donne, et que seulement vous fissiez les ordonances et comander ce que luy ou autre pour moy auroit affayre et tenir la quesse pour les payer seulement.

Je rescris audit maistre Jaques ; vous verrés la lettre et en ferés comme bon vous semblera et de tout serés avoué, vous priant me donner avis de ce qui vous en semble et sy cella sera bon ainsy de l'employer ainsi pour nous etc.

J'ay ici quelques portugaises, et anges neufs et marionettes ¹ et voudroys bien sçavoyr le juste pris qui valent par dellà pour etc. Monsieur Canaye, lequel de jour à autre attend de son frère une lettre de change de 500 ₣ de gros m'a promis en prendre de moy 300 ₣ de gros pour les vous payer par dellà, et suys après tous les jours pour la retirer et vous l'envoyer, ce qu'il m'a promis et dit qu'il ne peut passer 3 jours qu'il n'aye les lettres, ce qui me tarde et m'enuye plus que toutes mes autres affayres, pour ce qui est deu à monseigneur de Bombergue, et ne tient d'argent lequel est tout prest, grâces à Dieu, et davantage, mais la perte est partout grande, les pistoles valent 50 s., les escus sol 52 s. parcoy n'y a ordre. Il faut autre moyen, pourcoy vous prie excuser pour un peu etc, espérant que nous contenterons tout avec raison.

Le 21^e du présent, j'ay chargé par Jaques Uguebart, voyturier de Lisle, deux balles grandes, N^o 2 et N^o 3, merquées à ma merque à vous adressant, là où il y a 42 douseynes de peaux. Lesquelles je vous suplyeroy entendre et les retirer, desbaler et fayre merquer et prendre avec maistre Jaques encor un homme pour luy ayder à les bien merquer, plus tost à double merque, et en fayre fayre une toute la melleure et la plus mal aysée à contrefayre que possible sera, en payant le

1. Noms de différentes monnaies.

graveur plus tost au double, car notés que cella nous est et sera encor plus que nécessaire, parceque nous avons de fort belles et grandes peaux et fortes, et, sy les courroyeurs ne nous estoient loyaux, cela nous causeroit une ruyne. Pourtant je vous prie en fayre une bone ordonnance, coy qu'il couste, que soyons en seureté sans dire mot pour etc.

Et, estant ainsi bien merquées, les livrerés pour bon conte aux courroyeurs, aux deux frères ¹, les priant, s'il vous plaist, de les passer et acoustrer le plus tost et le mieux qu'il leur sera possible, les laissant les plus fortes qu'ils pourront sans les affoyblir, car se sont les plus fortes qui sont les plus propres pour nostre affayre et puy beau grain et beau lustre, etc.

Compère, il nous sera besoin conoistre quelques bon marchant qui fasse bon traficque de somac ² pour passer nos peaux, et parceque j'espère qu'il nous en faudra, avec le temps, cantité, et mesmes qu'ores à présent (pour avisio) nous avons bien desjà cent douseyne de peaux avec le poil et plus, pourtant je vous prie y bien aviser. Les deux courroyeurs et maistre Jaques conoissent bien ceux qui ce mellent dudict somac d'Espagne et savent bien. Notés que l'on les baille à long terme estant assureés etc., come vous pourrés bien sçavoir par moyen des deux frères et de maistre Jaques tout le discours. Et faut entendre que je ne veux que du bon somac nouveau, car notés que le nouveau fait plus belle marchandise et mieux nourie sans comparayson que le vieux somac éventé etc. Pourtant pour la première balle en prendrés du nouveau et du meilleur, tout ainsi que

1. Jean et Pierre Boziers.

2. Sumac.

verrés bon estre. Je escriis à maistre Jaques ; vous verrés la lettre et la luy baillerés, sy elle vous semble bien ainsi, ou bien en ôterés ou accoustrerés ou la garderés sy bon vous semble ¹, luy en baillant une autre en mon nom, affin qu'il nous serve en nos affayres en le payant ; en ce que le verrés estre propre et de bonne volonté l'employerés, en atendant que je puisse partir pour vous aler veoyr, que sera non si tost que je voudroys, mais le plus tost que je pourroy, comme environ ses pasques, car j'atends Jehan Gassen ², qui sera yci dans 15 jours.

Et puis cependant je fais bastir nostre maison de la corne, contre nous, et la fais bien acomoder, pour nous loger et nos amis bien et au large, et pour paquer et despaquer sans le séu ny ouye de nos envieux et beaucoup d'autres bonnes comodités, come j'espère que vous mesmes experimenterés bien tost, car il y aura pour vous bonne chambre, contoyr et place pour vostre cheval et paques etc. Je suys bien ayse de la venue de vostre Jehan ³ pour vostre soulagement ; j'espère qu'il nous pourra conter la verité des traffiques de Venise.

1. La lettre adressée à Maistre Jacques a été gardée par Plantin et s'est conservée. Elle porte l'adresse « A Maistre Jaques le Cordonier Anvers, » et ne nous apprend rien de nouveau, si ce n'est que les deux corroyeurs dont il est souvent question s'appelaient Jean et Pierre et étaient établis aux « Gasthuisbeemden » à Anvers.

2. Jehan Gassen, neveu de Pierre Gassen, voyageant pour le commerce de son oncle.

3. Jean Moerentorf ou Moretüs, le futur beau-fils de Plantin, né à Anvers le 22 mai 1543 de Jacques Moerentorf et d'Adrienne Gras. Il entra au service de Plantin en 1557. En 1562, lorsque les ateliers de l'imprimeur furent fermés, il se rendit à Venise et y resta jusqu'en 1565. A cette époque, il rentra chez Plantin, dont, en 1570, il épousa la seconde fille, Martine. Il était spécialement chargé de la vente des livres et tenait les comptes de l'officine.

J'atens la response de la soye organsin et de ce que vous semble des autres 2 sortes apellées or de ducat et soye à coudre. Je en ay veu manier à maistre Jaques ; pourtant employés le à le fayre trotter pour en savoyr au vray la conclusion, car on me presse de responce et mesmes de musque et ambre gris et noyr.

Je vous prieray me doner avis que ce que vous semble des peaux envoyées, et mesmes quelle opinion en ont les deux courroyeurs et maistre Jaques des 3 premières bales, car nous avons bien moyen de continuer. Mesmes je en ay de celles-là où il y a eu de l'uylle bien 150 peaux, prestes à vous envoyer par le premier voyturier. Faisant fin, me recomandant à vous et à tous les amis, priant Dieu estre vostre garde. De Paris, ce premier d'apvril 1565.

Vostre entièrement
compère et amy

P. Gassen.

Je vous prie fayre tenir l'incluse à Sr Minary, Italien, qui fut compaignon de pellissery.

Maistre Jaques m'a donné avis pour avoyr des moutons de Berry, mais je n'ay pas bien entendu sa lettre. Je vous prie luy demander l'intelligence et me le rescrire par vos premières que je l'entende.

A Sire Christophe Plantin,

Anvers.

Payé 2 patards.

16. — *Pierre Gassen à Plantin.*

Cordial amy et compère. Le 5^e du présent, vous ay escript mes dernières, et despuys j'ay receu les vostres du dernier mars, ensemble 2 rézeaux de nos inconsistantes béguines. Or, je me doute, comme je vous ay escript, que quelques uns de nos voisins a, en achetant des filz de cloistre, descouvert les ouvrières, qui pouroit estre la cauze de les renchérir ainsi. Mais tant y a que, pour la cauze que je en ay promis quelques nombre à rozes, il nous les faut avoir plus tost leur mot (sy mieux on ne peut), pourveu qu'elles les fassent bien beaux et de beau fil et qu'elles m'en despeschent davantage, comme elles promettent à 4 florins 10 patars. Il me semble qu'il ne sera mauvais de sy bien serrer le marché qu'elles ne varient plus et leur fayre promettre par escript et jurer par la foy de billouart ou de béguine de ne plus leur dédire, et que maistre Jaques y alle en vostre faveur leur fayre prester le serment solenel etc. Et faut qu'elles les fassent dores en avant tous couvers de rozes de 4 fl. 10 patars, et en retirer, estans achevez, tout ce que pourrés pour nous les incontinent envoyer. Je vous ay escript avoyr délivré au compère Lucas Brayer ¹, pour vous envoyer, 434 fls. 14 1/2 patars en un pasque etc.

Je suys encor après pour avoyr une lettre de change comme vous ay escript, affin de ne perdre tant sur les expèces etc., car j'ay yci tout prest de long temps, pour vous envoyer, sy la comodité se seroit offerte de pouvoyr changer, et suys mari de tant tarder. Qui est la cauze

1. Lucas Brayer, libraire à Paris.

qui me faict par tous moyens chercher la comodité que, par marchandises, vous puissiez par dellà avoyr la quesse mieux garnie etc. Je suys esbay que, par maistre Jaques ou vous, je n'aye encor eu quelques mots d'avis despuys que vous avez veus et montrés les botes de soye d'organssin, parce que cella m'importoit et désireroys d'en savoyr au vray ce que par dellà on en sçauroit fayre. Je vous prie d'y employer ledict maistre Jaques ; qu'il sache partout et montre l'une bote après l'autre d'après mon dernier avis et mesmes des autres que je vous ay encor envoyé. J'ay yci quelques nombre de peaux de boucz avec le poil, là où il y a eu des huylles d'olive, et suys d'avis de les envoyer par dellà, et voudroys bien en avoyr vostre avis et conseil, sçavoyr sy elles seront (comme je pense) aussy bonnes que les autres par dellà, car il y en a de belles et bien grandes et parce que seront bien fortes. Pourtant je vous prie d'en communiquer en devisant avec nos corroyeurs, sans fayre autre semblant etc., et sçavoyr sy elles seront, estans passées en somac, aussy bonnes que celles-là où il n'y a point eu de l'uylle. On en a passé par dessà à nostre mode qui se sont bien portées et sont forts souples et douces, mais j'ay en volonté de les fayre acoustrer à la mode de par dellà et voudroys avoyr donné un escu pour avoyr desjà la responce, et pourtant je vous prie que par le premier ou par la poste m'en doniés avis de ce que en aurés peu entendre, affin que par là je puisse mieux conclure de envoyer tout ou partie par dellà.

Maistre Mathias, chirurgien, m'avoit plusieurs foyz prié de vous prier et rescrire d'avoyr responce et nouvelles d'Andric Andreley, et de deux paqués que je vous ay

envoyez pour luy. Je vous avoys aussy prié donner, en mon nom, seulement un fromage d'Auvergne audict Endric et le prier que, en payant, nous ayons lieu pour paquer et débaler nos marchandises, en attendant que vous ayés toute vostre maison à comandement pour nous en louer. Je vouloys acheter encor des fromages d'Auvergne pour vous envoyer et pour les amis, mais cregnant que, à cauze de caresme, on ne fût escandalisé etc. nous avons différé fins à ces pasques.

Je vous avoys par cy-devant mandé que j'avoys livré à compère Brayer des pièces d'eslite pour 434 fl. 14 1/2 patars. Il me vient présentement dire que il a livrée ladite marchandise d'eslite à Claude du Boys présent porteur, et y a en espèces ce qui s'ensuit : 5 portugueses, 14 escus de la reyne, 31 marionettes, 8 1/2 daldres, 72 1/4 Philipus daldres d'or ou d'argent, 20 réaux d'or, 2 cavalos ¹, 2 Philipus d'or, 3 Carolus d'or ou d'argent, 93 1/2 reales de 3 1/2 par pièce, ou la valeur en plusieurs sortes desdits reales, 20 estoottes d'Engleterre, qui est tout ce que trouverés dans ledit paquet. Je vous enverray tout l'acompliment pour le reste, tant pour Monseigneur De Bombergue, que pour nos ouvriers, et autres choses, et n'eust esté la crainte du mauvais chemin etc., je en eusse mis davantage.

Cependant je vous prie par ma gouvernante Catherine Plantin ² faire sy bien solliciter toutes nos ouvrières que

1. Cavalos. Plantin en annotant dans son « Journal des affaires de Pierre Gassen » la réception de cette somme, donne à cette monnaie le nom de « Ridders ». Le Ridder ou Ryder d'or était une pièce à l'effigie d'un cavalier et valait 2 fl. 8 s.

2. Catherine Plantin, troisième fille de Plantin, était spécialement

nous ayons ce que par les mémoires avons demandé, car à présent nous sommes aussi dessorties des sortes demandées; pourtant, avec nostre première bale de peaux ou par ce porteur et compagnons, vous prions les envoyer.

Si nous achetées des coffres à barres pour nous envoyer nos peaux dedans, s'il vous plaist, vous les prendrés moyens de 14 barres, car on n'accepte point tant les grands, et qu'ils soyent de belle couleur, comme vert sur vert et quelques belle couleur rouge ou bleu parmy. Les faisant bien paquer, il seroit bon acheter du pappier pour metre partout le dessus et devant, avant que de metre la paille pour ce que la poudre et paille s'atache contre et gaste la peinture. Je vous solhayte encore deux pièces de vin les frères du vostre, l'une pour vous pour succéder au vostre, et l'autre pour le bon père². Duquel et de ses enfans, je désire et vous prie que nous mandiés des nouvelles et comme tout ce porte par dellà. Les voytures sont sy chères et le danger d'estre le vin beu et gasté par les chemins que je suys d'avis pour le présent que sy par dellà en trouviez comme je pense du bon [à] acheter que en preniés une couple de bonnes pièces, je entens sur mon conte, l'une pour vous, l'autre pour envoyer et fayre tenir, ce que je vous supplie, bien tost à bon père, avant que les chaleurs viennent, espérant par grâce en aler boyre ma part du vostre et du sien pour nous rafraîchir à ce beau temps, m'assurant que le bon père ne nous donne pas seulement de ce vin-là, mais qu'il nous en donnera et présentera encor

chargée des affaires de Pierre Gassen à Anvers. En 1571, elle épousa le neveu de ce dernier, Jean Gassen.

1. Henri Niclaes.

d'autre, pour nous sans comparayson le plus excellent et plein de bonne odeur ¹. Je désire sçavoyr sy maistre Jaques vous peut soulager en mes affayres en le payant, ainsi que verrés estre bon, comme vous escript.

Faisant fin à la présente, me recommandant à vous et à tous nos amis en général, désirant sçavoyr sy nostre amy André a achevé sa besogne, de laquelle je veus estre participant, et aux frères, sans oublier ma comère Plantin et toute vostre famille, ensemble nostre jardin pour aller jouer avec les susdits, priant Dieu estre garde de nous tous et vous de fayre bien acoustrer le jardin en temps et saison et non sans fayre boyre etc. De Paris, ce 7^e avril 1565, par

Vostre compère et à
jamais amy

P. Gassen.

Mes massons et le messenger ne m'ont point tant haté à ceste foys que ma dernière qui est cauze qu'à présent en avés plus belle lettre.

A Sire Christophle Plantin,
imprimeur, demeurant,
au compas d'or en Camestraete
Anvers.

Paiés de port
deux patars.

1. C'est-à-dire le vin de sa doctrine.

17. — *Pierre Gassen à Plantin*

Compère et amy. Serés averti que j'ay receu vos dernières du 3^e et despuys par Jullien une escripte avec son meith (?) sans date, ensemble un petit paquet et le contenu au mémoyre. J'ay faict vos recomandations aux amis tous, qui en font envers vous le semblable. Je suys grandement joyeux de l'arrivée de vostre Jehan¹ pour vostre soulagement, liberté, etc.

J'ay faict vos excuses envers Boybaux. Je vous remercie bien fort de l'avis des cuyres et exposition des lettres et avis de maistre Jaques, duquel vous ayderés en mes affayres, tout ainsi et autant que verrés estre bon, car, à présent, j'ay bien affayre d'une personne pour entendre à mes affayres par dellà, principalement aux cuirs de les bien merquer et en dilligence les fayre passer et corroyer et solititer.

J'espéroys vous aler veoyr devant pasques; mais, pour n'avoyr lettres de Jehan Gassen il y a un moys, m'est besoin atendre des nouvelles de luy avant que partir pour donner ordre à quelques marchandises, mesmes des cuyres qu'il a chargés que j'atens tous les jours bon nombre. Le 22^e mars, vous en ay envoyés 2 balles par Jaques Huguebert, voyturier de Lisle, là où il y en avoyt 42 douseynes, desquelles balles n'ay nul avis que les ayés encor receux et faites metre en la chaux, ce que je vous prie de fayre le plus tost que l'on pourra. Car sachez qu'il m'en vient bon nombre et sera requis grande dilligence etc., pour auprès et à mesure qu'elles arriveront les fayre comencer à metre en chaux pour ne perdre mais gaigner le temps et la saison,

1. Jean Mocreentorf ou Moretus.

laquelle est tardée pour nous. A cause des pestes n'avons peu avancer. Sachez que présentement nous alons pager 300 peaux pour vous envoyer et ay marchandé à¹ voyturier par terre de Valenciene, qui vous mena la première balle et promet que les vous livrera avant Casimode ; ce sont celles-là où il y a eu des huylles d'olive dedans et est une belle marchandise et grande, et m'assure qu'elle sera bonne, si elle est bien et fidellement passée etc.

Mais, compère, je vous prie entendre ce qui est en cella requis, autrement toutes les peaux seroient gastées, c'est qu'il est fort nécessaire que, incontinent que le voyturier sera arrivé [à] Anvers, avoyr soin de le retirer et prontement les fayre desbaler et metre à l'essor ou évent, cregnant que ne se gastent et eschauffent ensemble pour ce urdoir et perdre. Et le melleur sera de, incontinent estre desballées, prendre des gens et les fayre merquer, et à la mesme heure les livrer aux deux frères pour les getter dans la chaux, et pour ceste cause vous en ay bien voulu donner plus tost avis, affin de vous prier d'en parler aux courroyeurs pour qu'ils se préparent et gardent une place et vaisseau pour, incontinent estre arrivées, les mettre en besongne, et les pouvés bien assurer que s'ils me sont loyaulx et fidelles et uzent envers moy de dilligence, que je les feray resjouir, qu'ils vous ont coneu estant leur voysin en Gastuys bembde², car estant telz que dessus vous leur aurés amené bon proffit etc.

1. Mahieu Pasquier.

2. *Gasthuisbeemden* : terrains non bâtis, près de l'ancienne porte St Georges à Anvers, traversés par la rue qui s'appelle actuellement la rue Léopold.

Le compère Lucas ¹ fera pour vous baller un tonneau auquel je metray quelques chose etc. et aurés bien tost l'acompliment de tout ce qu'il vous faut et outre, car tout est prest et serons par grâce tous contens. Mais cependant je vous suplye que nos affayres s'avancement et que ne tiene à l'argent et bien payer pour avoyr des gens n'espargnant les frés etc., car nous les ferons par grâce bien revenir, mais que soyons servis en dilligence et fidellement.

Le messenger me presse et aussy me faut paquer pour Lion et Anvers et j'ay bien faim, aussy a le curé et nostre amy Porret, lesquels avec maistre Aubin [et] mes maceurs viennent diner avec moy, mais non sans boyre et manger à vous et à tous les bons amis, et prions d'estre recomandés etc. De Paris, ce 14 Avril 1565, par
Vostre compère et amy
P. Gassen.

Ma femme qui ce recommande à vous et la vostre et Rachel, à ses compagnes Plantines prient que leur envoyés leurs rézeaux achevés et les ouvrages que par plusieurs mémoyres ont demandé, car c'est à présent leur marchandise et point la miene et sont à présent fort mal sorties.

Au Sire Christophle Plantin,
imprimeur, demeurant
en Camestraete, au compas d'or,
Anvers.
Paiez de port deux patars.

1. Lucas Brayer.

18. — *Pierre Gassen à Plantin.*

Compère et amy. Toutes recomandations prémises, serés averty que j'ay par Jaques le flamen et de Chasteau receu deux petis paqués de lingerie et les 2 rézeaux couvers de rozes, le tout a esté bien venu pour estre dessortis par trop à présent.

J'ay receu la balance de mes contes, mais je n'ay peu encor avoyr nul loisir de la veoyr par l'empêchement de mes massons, charpentiers, couvreurs et ma femme malade, qui est assés d'empêchement pour une foys.

J'ay receu vos lettres du 8 et 13 du présent et mesmes pour vos amis les maistres des enfans, lesquelles nous avons acompli pour le temps et acomplirons de tout nostre pouvoyr, celon le désir de messieurs leurs père et mère, et tout ainsi que de bone et grande affection l'avés mandé et recomandé, et mesmes, pour la singulière dévotion que j'ay de fayre agréable service de toutes mes forces à Monseigneur de Bombergue et à tous ses amis et serviteurs pour l'amour de luy, n'ayant mis en rien oubly des biens que je sçay par vostre tesmoynage qu'avés receu de luy, et mesmes que de sa grâce vous a pour moy offers. Pourcoy vous pouvés bien asseurer mes dis seigneurs qu'ils nous ont yci pour leurs fidelles amis et serviteurs et que Messieurs leurs enfans ne défaudra or ny argent, logis et service et faveurs, soit en santé ou maladye, le cas avenant, et qu'ils ne facent qu'ordonner et nous comander. J'ay présentement veu les enfans et nôtre et ce portent fort bien, et mesmes le plus grand dit ce porter yci mieux que par dellà.

J'ay incontinent avoyr receu vostre dernière cherché

et trouvé l'autre escolier Clément de vostre letre oubliée en vostre comptoyr et l'ay fait content, come verés par sa quitance que je vous envoie dans ses incluses escripte en latin.

Sachez que ce jourduy est parti de ceste ville Mahyeu Pasquier, voyturier de Valencenne, auquel j'ay baillé et chargé cinq paniers, là où il y a 852 peaux avec le poil, dont les 4 sont grandes manes ou paniers, et le 5^e est plus petit, pesans tous ensemble 4250 lb, que j'ay acordé à 35 s. ts. pour chascun cent, poys et monnoye de Paris, à la charge de les vous rendre en vostre maison [à] Anvers, dans 12 jours, qui sera le 4 ou 5 juin. Il vous playra y faire prendre garde et les retirer incontinent, despaquer, conter et les faire bien merquer et metre en chaux etc. Cependant et en les attendant, je vous prie de préparer et faire diligenter les deux bales des 42 douseynes, affin d'estre prestes pour les charger par ledit Mahyeu, affin que nous les ayons pour le lendit pour ne perdre nos chalans etc.

Mais notés que dans le plus petit panier un nostre amy a mis, au milieu des peaux, un paquet envelopé de toille, là où il y a un escripteau, pour l'adresser là où il le faut bailler et poise quelques demy cent. Je vous prie les faire desbaler en vostre présence et le retirer et rendre à qui il s'adresse, seurement, en payant bien le port, etc.

Je vous envoie cy-dedans vos 2 autres lettres de change. J'atends vostre responce encor une fois pour sçavoir sy Jaques Dupuys sera encor revenu ou envoyé, ou du tout rien, car cela me tient en aboy, ne sachant qu'il fera, affin de tenir prest ce qu'il faudroit pour luy, autrement je vous eusse desjà paquée et envoyée de

marchandise d'élite que j'ay yci preste pour vous envoyer qui ne me sert de rien. C'est de la mesmes des 300 cornes ; je en ay encore autant et n'y auroit point de perte, mais j'ay bien encor voulu atendre ce que melleur vous semblera que je face par vos premières, estant parvenu jusques yci.

Le sire Mareschal de Lion ¹ m'a aporté la vostre du 14, auquel celon vostre letre luy ay offert tout à leure mesmes les 10 escus et 3 fl ts, avec tout plesir, de sorte qu'il est bien content etc. Je vous ay escript un mot ses jours passés par le chartier qui me gasta mes cuysr de Turquie, affin de recevoyr de luy 15 fl. qui me sont de longtemps deux par luy, lesquels 15 fl. m'en coustent plus de 60. Ne recevés que bon payement, car j'ay yci respondant, et m'en donés avis l'ayant receu, le metant sur mes comptes.

J'ay rescript à ceux de hault passage de Hen qui prenent et extorquent argent sur les voyturiers et marchans autant qu'ils peuvent, j'ay donné charge au voyturier de retirer de leur main leur sine à quel titre ilz font tant payer. Il m'a dit vous avoyr baillé le dernier des 7 fl ts, qu'il dit avoyr payé pour 2 paniers. Je voudroys bien que vous me l'eussiez renvoyé avec les autres de ce voyage, affin d'en fayre remontrance là où il apartient.

Je vous remercie de l'avertissement doné des cuirs huillés. J'espère qu'ils ce porteront à la fin bien, et qu'estant bien acoustrées et labourées, la pluspart servira bien pour coles, à porter vers le costé noyr, pourtant je vous prie les fayre diligenter et bien passer, estant bien

1. Jehan Mareschal, imprimeur-libraire à Lyon.

desgrayssées, qui est l'un des poins principaulx. Il y a de belles et grandes peaux, lesquelles ayderont à payer la despence, encores qu'elle soit grande, pourveu que les deux frères nous tiennent loyalté etc. Il sera bon les bien merquer. Je vous prie de m'avertir comment elles se porteront et l'avis des couroyeurs, estans hors la chaux, je dis les premières huillées. Quant à ses 852, eles seront encor melleures et plus frêches. Nos chalans atendent fort après la première et deusième 2 bales, qui font ensemble 50 douseynes, qui nous viendront bien à propos pour ce lendit, car nous n'en avons pas une.

Vous estes aussy fort prié de nos gens d'envoyer leur sortiment et acompliment des mémoires tant à présent que de longtemps demandés, mesmes ma femme, la malade, laquelle se recomande à vous et à la vostre, a trouvés fort beaux les rézeaux couvers de roses, toutes-foys un peu par trop bas de auteur, et vous prie de prier les saintes béguines pour elle de luy en despecher 2 ou 3 douseynes, tout le plus tost qu'elles les pourrons fayre, de beaux patrons.

Nostre amy et frère malade Porret ce porte à présent assés bien, au moins mieux que le passé, aussy font le compère Brayer et le pouvre curé et ce recomandent à vous et aux amis, ce que je fais aussy, priant Dieu estre vostre garde. De Paris, le 24^e may 1565, par

Vostre compère et amy
P. Gassen.

A Sire Christophle Plantin,
imprimeur en Camestraete
au compas d'or

Anvers.

Receu le 3 Juin. Respondu le 4.

19. — *Guillaume Roville*¹ à *Plantin*.

Seigneur Plantin. Je receuz vostre lettre du xij d'octobre avec la balle des livres que m'avez envoyez montant 142 fl. 8, que j'ay mys à l'ancontre de ce que me debviez. Quant à l'ambalaige, vous metez 5 fl. 12 sols. Je me suys fort estonné de tel embalaige, il semble que vostre homme aye faict cella à plaisir. Le plus cher embalaige que j'ay receu en ma vye d'Anvers ny de Francfort ne passa à ung escu; le plus cher que je vous aye envoyé, ny à autre, n'a passé 30 sols de France. Outre la cherté, vous y avez mys, ou vostre homme, certaines mattes qui ne servent de rien, synon pour faire pourir les livres, cas advenant que la balle se mouillasse, jamays cella ne sécheroit que les livres ne fussent tous pouris, et couste beaucoup de port. C'estoit assez de paille, de toille et de cordes et me renvoyer l'embalaige mesme que je vous avoys envoyé. Je vous pryé de faire metre ledict embalaige à la rayson, comme j'ay faict à vous et quant au demeurant du pois des livres je m'en fie en vous. J'ay entendu ce que m'escriviez des livres dont n'en y a plus et faudra atendre qu'ils se réimpriment. Me recommandant à vostre bonne grâce, après avoir prié le créateur vous tenir en sa sainte garde. De Lyon, ce xxvj de décembre 1565.

Vostre serviteur et amy
Guillaume Roville.

L'on m'a dict que vous voulez imprimer mes cours de Roussart in-8°², je vous voudroys prier de vous

1. Guillaume Roville, imprimeur de Lyon.

2. Il s'agit du *Corpus juris civilis* annoté par Louis Roussart

déporter de cella pour la pareille, car vous avez assez d'autres choses à fayre. Je le dis pource que je fays une seconde édition, là où Monsieur Cujas ¹ met aussi la main, avec ledict Sr Roussart, et faudra que je les imprime, car je y ay fait jà de la despence grande, sans cella, je ne me souciroy pas qui les imprimasse. Si vous me faictes ce plaisir, je vous en pouveray faire ung autre quelque autrefois.

Au Sire Christoffe Plantin,
marchant librayre imprimeur
demeurant

à Anvers.

Payez le port.

20. — *Plantin à Gabriel Çayas* ²

Monsieur.

Pour response à Vostre Seigneurie touchant l'impression de la Bible en quatre langues, asçavoir Hébraïque,

(Russardus). En 1567, Plantin en publia une édition en 10 volumes in-8°. Il y a des exemplaires du premier volume avec la date de 1566. D'après un contrat daté du 10 octobre 1565, Jehan Maréschal de Lyon prit pour son compte 625 exemplaires de l'édition plantinienne, à 48 sous la pièce.

1. Jacques Cujas, célèbre jurisconsulte français. Il naquit à Toulouse en 1520; enseignit le droit dans plusieurs Universités et mourut à Bourges en 1590.

2. Gabriel de Çayas ou de Zayas, fut nommé secrétaire de Philippe II en 1563, après avoir beaucoup travaillé avec le roi en l'absence du secrétaire principal Gonçalo Perez. Avec le cardinal de Granvelle, Çayas fut le patron le plus zélé et le plus constant de Plantin.

3. Cette lettre n'existe pas dans les minutes de la correspondance de Plantin. Nous la publions d'après l'original conservé aux Archives générales de Simancas.

Chaldaïque et Grecque et à chaicune d'icelles leur version Latine, il vous plaira entendre qu'elle seroit contenue en six volumes : lesquels j'espérerois de pouvoir imprimer en l'espace de trois ans, à compter du jour que j'aurois commencé à l'imprimer. ¹

Le papier pourrois je faire venir de Troye en Champagne ou de la Rochelle, car de chaicun desdits lieux aurions nous bien la commodité et en faudroit avoir environ de 3000 ramès, qui cousteroyent rendus ici environ douze mille florins pour le moins.

Les frais ordinaires de la besongnie, pour les ouvriers et autres despenses de l'imprimerie, cousteroyent autre douze mille florins, qui seroit ensemble environ de douze mille escus pour le papier et travail ordinaire des ouvriers et telles autres despenses desquels je puis bien faire le calcul.

Mais quant aux aultres frais par moy desjà faicts et qu'il me conviendroit encores faire cy-après, il me seroit impossible de les rédiger en compte devant l'achèvement de l'ouvrage. Car j'ay desjà employé une bonne somme d'argent à tenir des hommes sçavants en hébrieu et aultres langues en mon logis, à mes despens et gages, pour corriger le dictionnaire de tous les mots hébraïques de laditte Bible que j'ay fait aussi visiter par gens doctes et députez par Sa Majesté à la visitation des œuvres qui se doibvent imprimer par deçà, lequel dictionnaire déco-
reroit grandement l'œuvre. ²

1. Cette lettre constitue le document le plus ancien que nous possédions sur la Bible royale ou polyglotte, imprimée par Plantin avec un subside du roi, de 1568 à 1572. L'ouvrage renferme 8 volumes et non 6, comme le plan primitif de Plantin le comportait. Voir : MAX ROOSES, *Christophe Plantin*, Chap. V.

2. Plantin avait confié le soin de revoir le dictionnaire hébreu de

Il me conviendrait davantage, durant l'impression de ladite Bible, entretenir des gens doctes et bien expérimentez en la cognoissance desdictes langues, pour vacquer ordinairement à la correction, ce qui ne se feroit sans grandes despenses et bons gages, dont je ne pourrois rendre compte jusques à la fin. Et mesmes je n'oserois pas entreprendre de trouver gens capables de corriger tel ouvrage, qui voulussent s'y assubjectir, si je n'estois asseuré de quelques-uns que j'entretiens desjà passé quelque temps à cette intention, et qui plus est, j'ay rencontré entre autres un jeune homme fort docte ès langues Hebraïque, Chaldeenne, Grecque et Latine, auquel, pour mieux l'entretenir et l'avoir à commodité, sous l'esperoir que j'ay eu d'aider avec le temps au bien public, et en la faveur des lectres et de telles vertus rares qui sont en iceluy, j'ay baillé ma fille aînée en mariage. ¹

Quant aux caractères je les ay tous taillés et en ordre et les ay par le moyen de mes amis recouverts et acheptés de longue main, à tels frais, travail et nombre d'argent qu'on n'y pourroit bonnement mettre prix : d'autant que je ne pense pas qu'il s'en trovast encores autant ensemble de si beaux et bons en aucune partie de toute l'Europe, ainsi comme plusieurs des principaux imprimeurs et gens à ce cognoissants de la France, de l'Allemagne et de l'Italie l'ont rescript et maintes fois confessé

Sante Pagnini à Jean Isaac professeur d'hébreu à Cologne. Ce savant habita chez l'imprimeur du 10 novembre 1563 au 21 octobre 1564. Le dictionnaire hébreu, imprimé à la suite de la Bible royale, était revu par François Raphelengien, le beau-fils de Plantin, qui habitait dans l'imprimerie depuis le 12 mars 1564. C'est à ces deux savants et à leurs travaux que Plantin fait ici allusion.

1. François Raphelengien qui épousa Marguerite Plantin au mois de juin 1565.

en mon absence, et puis après en ma présence à la foire de Francfort ; dont l'occasion est advenue parceque j'avois donné, à la foire de quaresme dernier, à quelques personnages de grande auctorité aucunes feuilles de nostre espreuve de ladicte Bible, d'entre lesquelles l'une fut monstrée au duc Auguste électeur, qui desjà avoit desboursé quelque grand nombre de daldres pour faire les préparations de telle ouvrage. ¹ Mais ledit Seigneur ayant veu et fait visiter nostredite espreuve à plusieurs et mesmes à ceux qu'il avoit mis en besongne, ils confessèrent tous qu'il leur estoit impossible de parvenir à telle perfection et ainsi, ledit Seigneur et ses ouvriers ayant desisté de leur entreprinse, il m'en fist advertir à la dernière foire dudit Francfort, en septembre, et exhorter par son imprimeur mesmes de poursuivre mon entreprinse. Le semblable ont fait plusieurs qui avoyent proposé la mesme chose et entre autres les Seigneurs de la ville de Francfort, qui m'en vindrent aussi parler estant audict lieu, et offrir d'entendre au déboursement des deniers d'une telle œuvre, si je voulois l'aler faire en leur ville. Le semblable m'a esté offert au nom du prince électeur Palatin, si je voulois aler en sa ville de Heidelberghe pour l'imprimer. Mais à tous j'ay répondu ce que, estant à Paris durant le temps de mon infortune, ² je fis à Mons^r le Conestable de France et à plusieurs autres qui me vouloyent rattirer en France et me bailler bon

1. Auguste, duc de Saxe, s'était déclaré prêt à payer les frais d'une édition de la Bible en cinq langues, préparée par Jean Draconite théologien luthérien. Ce dernier mourut en 1566, au moment où on allait mettre son ouvrage sous presse et où Plantin apportait sa feuille-modèle à Francfort.

2. En 1561-1562.

estat et moyen de fournir à mes entreprises, c'est que, comme je me suis dédié à imprimer choses catholiques et profitables à la République chrestienne, que je me suis aussi résolu de ne me transporter en autre lieu que sous l'obéissance de la Majesté de nostre Roy catholique, auquel j'ai donné le serment de fidélité et léale obéissance, en mains de ses officiers, en ceste noble et renommée ville d'Anvers.

Je prie Dieu, Monsigneur, de vous maintenir en sa grâce. D'Anvers, ce 19 décembre 1566.

De V. S. le très humble serviteur
C. Plantin.

21. — *Plantin à Cayas.*¹

(Plantin entretient Çayas de plusieurs livres qu'il lui envoie; il fait une chaleureuse profession de foi catholique, et exprime son désir d'imprimer la Bible polyglotte. Il annonce l'envoi d'un mémoire concernant la manière dont ce travail s'exécuterait.)

Mi Señor,

Yo creo que despues de las ultimas de Vuestra Señoria de 20 y 28 del passado avra recibido los otros libros que le embie. Lo en ellas contenido hare yo, y embiare, Dios queriendo, los libros con el primer correo, y huvieralo hecho agora, si el correo se huviera tardado dos o tres horas mas. En el entretanto embio a V. Señoria la cuenta de la mayor parte de los libros que le he embiado;

1. L'original de cette lettre se trouve aux Archives de Simancas. La minute ne s'en est pas conservée.

porque, quanto a las sumas de doctrina christiana ¹ (por la dedicacion) y de algunos otros, no he yo puesto nada, contentandome con vuestra buena gracia, ni tampoco huviera embiado la cuenta destes, sino por haver-melo vos mandado.

Aqui va la lista de los libros de Philosophia tal qual por agora se ha podido hazer de todos los que se hallan al presente en esta villa.

Tambien embio a V. Señoria la costa y gastos que yo he hecho y queda por hazer para la impresion de la Biblia en quatro lenguas laqual yo desseo mucho imprimir debaxo del favor de Su Mag^d, y asi no he podido contenerme en lo de la prolixidad que lo he sido mas de lo que deviera tanto que he estado muchas vezes por hazer otra relacion temiendo ser pesado à V. Señoria y mucho mas a Su Mag^d con tan larga platica que no hay en ella ninguna cosa que no sea verdadera y cierta y que no se pudiera dezir mucho mas. Que si el correo no se hubiera partido tan presto despues que rescibi el pliego de Vuestra Señoria con los dos libros del señor Doctor Valles ², porque yo los recibí ayer tarde y el maestro de postas me ha dicho que mañana de mañana partia el correo, yo huviera tornado a escribir otra mas breve que esta, laqual he hecho duplicar de la minuta de mi mano a un mi criado que esta en mi tienda porque yo no tenia lugar de hazella y tambien porque el escribe

1. *Summa doctrinae Christianae per questiones luculenter conscripta.* Auctore D. Petro Canisio. 1566. Le livre est dédié à Philippe II par Plantin.

2. François Valles ou Valesius, médecin du roi d'Espagne, écrivit plusieurs ouvrages sur son art. Le 7 février 1589, Plantin lui fit savoir qu'il était prêt à imprimer trois tomes de ses œuvres.

mejor que yo. Por loqual, monseñor, yo supplico de nuevo a V. S^a. me perdone y haga sacar della lo que le pluguiere en breve relacion para poderla mostrar a Su Mag^d, a tal que no enfade de letra tan prolixa aunque procede todavia de buena afficion.

Quanto al Boecio que embia el Señor Morales, yo no hallo que haya en el mas que en el que yo imprimi algunos años ' ha, de los quales embie uno luego que recibí el del dicho señor, el qual todavia ayudara en algunos pasos a emmendar la otra impresion, de laqual tenemos aun alguna cantidad, que esta no la podremos vender despues que huvieremos hecho una nueva edicion, laqual nos haze tardar y supplicar a V. Señoria nos escuse y encomiende humilmente al dicho señor Ambrosio de Morales y al señor doctor Valles, a quien yo respondere con la primera ocasion que me sera possible.

Embío a V. Señoria las Phisicas y Eticas y las Epithomas de Cornelio Valerio ² que agora de nuevo he impresso con un libro de las fabulas de Faerna, ³ y no tengo otra cosa al presente que os pueda dar gusto y assi hare fin con rogar a Dios etc. A el gracias estamos todos buenos de salud del cuerpo aunque el spiritu; dessearia alguna mas aplazible tranquilidad y emmienda de vida debaxo de la

1. *Anicii Manlii Torqvati Severini Boethii de Consolatione philosophiae, lib. V.* 1562.

2. CORNELIUS VALERIUS. *Ethica seu de moribus philosophiae brevis et perspicua descriptio*; *Id. Physicae seu de naturae philosophia*; *Id. Grammaticarum institutionum libri quator*. Ces différents traités portent la date de 1567, mais étaient achevés au mois de décembre précédent.

3. *Centum fabulae ex antiquis auctoribus delectae et a Gabriele Faerno cremonensi carminibus explicatae*. Première édition, achevée au mois de septembre 1566.

obediencia de la sancta y verdadera religion catholica, y por esto nos allegamos a aquellos que aman la concordia y union de la christianidad, laqual no podra ser en general mientras que la tan falsa opinion de los que se han desviado y separado de la verdadera yglesia ocupara en entendimiento rebelde, y por tanto rogamos grandemente a Dios sea servido de alumbrar los corazones de los desviados para que puedan atender y conoscer en que abismo y hondura de pensamientos contrarios a la voluntad de Dios y de sus superiores se van tan porfiadamente a precipitar sin que ninguno les pueda detener, hasta que ayan probado el ynfortunio inquietud y llaga que les viene o que sea Dios servido de les hazer ver el horror de sus pecados y abominables fantasias en que se fundan al contrario de la intelligencia de loque quieran significar las scripturas sanctas, laqual intelligencia verdaderamente no se hallara jamas sino en los prelados y verdaderos ministros de la sancta yglesia catholica Romana, y no en estos nuevos ministros que por verse hinchados con alguna sciencia de las letras y lenguas, piensan y quieren dar a entender por sus interpretaciones de la sancta scriptura (las quales ellos entienden muy mal) que ellos hayan recibido en si el spiritu sancto (el qual ciertamente no entrara jamas en un coraçon rebelde y villano y que se alexa de la charidad y union de paz que consiste en la obediencia de los superiores que nos son dados y establecidos por Dios y assi se puede bien assegurar que el Reyno destes tales nuevos embaydores no durara) antes quanto mas se piensan augmentar tanto mas entraran en una confusion de sus sentidos y entendimiento, y ansi convendra que ellos cayan de si mismos mas presto de lo que piensan y desto estoy bien assegurado y assi me

consuelo con la esperanza que tengo de ver florecer de nuevo la yglesia catholica que agora esta affligida y nosotros con ella y que los sectarios y gente levantada bolveran a la obediencia que ellos deven para su bien y salud del alma, loqual ruego yo a Dios de todo mi coraçon para que todos los daños, discordias y rigores sean evitados a honor y gloria y a la conservacion y augmentacion de la felice prosperidad de Su Mag^d y grandeza suya con una aplazible tranquilidad y buen successo de sus subditos. Amen. Perdone me, V. Señoria, si me he alargado en esto que llegame tan al alma el ver la desorden destos tiempos que no he podido dexar de le dedicar una pequeña porcion de los sospiros y pensamientos de mi coraçon, el qual me parece que lo descargo quando descubro a un amigo estas cosas y no le puedo hallar alguno tal como vos que me le declare lo mismo a los unos para consolarme con ellos a los otros para hazerles conocer el miserable error en que se arrojan y precipitan separandose de la sancta union de nuestra madre sancta yglesia, en laqual supplico a Dios nos quiera mantener por su gracia y segura bondad para siempre jamas. Amen. De Amberes, a 19 de deziembre 1566.

Señor,

Despues de escrita esta hize copiar una parte de la carta en que escrivo los gastos que conuernia hazer para la ympression de la Biblia, para que, si os paresciere, se muestre la una y dexé la otra, o sino haga vuestra señoria como viere convenir mas para la utilidad del bien publico, que cierto seria gran acrescentamiento suyo que una tal obra salliesse estampada debaxo de la autoridad de Su Mag^d antes que por otro ninguno que

como sean dados a contraria manera de religion no podria llevar en si la obra la puridad que se requiere siendo qual es antes causaria perjuyzio a ella y a la religion catholica.

A cette lettre était joint le document suivant.

Despences jà faictes ; et pour démonstrer la sincérité de laquelle j'entends procéder, et que je ne veux pas donner aucune occasion de quelque soupçon à quiconques ce fust de vouloir attirer la Majesté en quelque laberinthe de frais non limités ; je suis prest et m'offre à imprimer laditte Bible, au nom de Sa Majesté, s'il luy plaist de me donner ou faire délivrer six ou huict mille escus, pour lesquels je bailleray plège suffisant en ceste ville d'Anvers, d'imprimer laditte Bible en six volumes dedans trois ans, après la livraison desdits deniers, et en oultre de contenter Sa Majesté avec tel nombre d'exemplaires qu'il luy plaira selon les cousts et frais qu'il m'aura convenu faire. En quoy je promets d'estre loyal et de ne grever les achapteurs de prix extraordinaire à la vente desdits exemplaires : qui, comme j'espère, se pourront vendre au-desous de 20 ducats. Comment que ce soit, je prometray de ne les vendre pas davantage, mais bien autant moins qu'il me sera possible, ladicte œuvre estant achevée et les frais calculés. Et par ainsi Sa Majesté pourra, avec petite despense, s'acquérir un los et renom le plus solide et immortel qu'il seroit possible par quelque autre moyen d'avoir à ses propres cousts et despens (car ainsi le mettrois-je en la dédicacion que je luy adresserois) fait imprimer une telle œuvre. Laquelle j'espérerois faire de telle manière qu'onques ne se vit sortir une

plus belle pièce d'ouvrage d'aucune imprimerie, car j'y ferois mesmes imprimer le nouveau testament en la langue syriaque que feu de haute et immortelle mémoire l'empereur Ferdinand fist, à ses cousts et despens, imprimer à Vienne, dont il reçoit une louange perpétuelle de la chrestienté, lequel nouveau testament seul couste par-deça quatre escus. Bref, je n'y épargnerois rien que je pensasse estre proffitabile à l'avancement et entretien de la Religion catholique et à l'honneur de Sa Majesté. Or je prens d'autant plus de courage à entreprendre ceste œuvre que je cognois plusieurs gens de bien et très catholiques qui m'y promettent assister : entre lesquels est mesmes le Révérend Père en Dieu, le signeur *Wilhelmus Lindanus*, ¹ Évêque de Ruremonde en Hollande, qui, soudain que je luy communiquay ce mien desseing me promist verbalement que, selon les facultez dont il est jouissant, qu'il me donneroit cent escus incontinent que j'aurois trouvé le moyen d'y besogner, et que, si Sa Majesté venoit par deçà ou qu'il peust estre jouissant de son Évêsché, qu'il s'emploieroit à faire tout ce qu'il pourroit davantage, et fust-ce jusques à cinq

1. Guillaume Lindanus, né à Dordrecht en 1525. Étudia la théologie, le grec et l'hébreu à Louvain et à Paris; enseigna pendant trois années à l'université de Dillingen en Bavière qui venait d'être fondée; revint en 1556 à Louvain, où il fut reçu docteur en théologie; devint successivement doyen de La Haye, vicaire de l'évêque d'Utrecht, premier évêque de Ruremonde et enfin, trois mois avant sa mort, évêque de Gand. Il mourut en cette ville le 2 novembre 1588. Il écrivit un grand nombre de livres théologiques, dont Plantin en imprima quelques-uns: *De sapientia caelesti* (1567), *Apologeticum ad Germanos pro religionis catholicae pace* (1568), *Paraphrases in psalmos* (1572), *Christomachia calvinistica* (1584), *Christelike maniere om de sondaegsche misse salighlyck te hooren* (1588).

cents, voire mille escus, et depuis m'a souventes fois rescrit qu'il avoit encores trouvé quelque aultres bons prélats qui m'assisteroient aussi. Nous avons davantage ici quelques aultres bons marchans catholiques, qui, comme ils me promettent, demeureront plèges pour moi et m'assisteront où j'auray besoing de leur aide jusques à la fin de laditte œuvre. Et entre autres nous avons ici Monsigneur le Docteur Bechanus ¹, jadis médecin de feu de haute mémoire la Roine de Hongrie, homme fort sçavant en la cognition de la langue grecque et l'un des plus excellens Philosophes que je scache, qui nous promet faire toute l'assistance qu'il luy sera possible à une telle œuvre. Toutes lesquelles choses m'augmentent le courage de l'entreprendre sous la faveur et seul nom de Sa Majesté Catholique, au service de laquelle m'estant de longtemps voué, je me tiendray heureux de pouvoir faire chose qui luy puisse estre agréable et profitable au public. Ce que j'espère, non seulement en cest œuvre ici, mais aussi en l'impression de plusieurs bons et anciens docteurs ecclésiastiques et aultres œuvres dignes du nom de Sa Majesté, telle qu'est une histoire paradoxique de ces Pais-Bas qui sont sous l'obéissance de Sa Majesté, de laquelle histoire je me tiens assuré qu'il n'y aura homme en l'univers, qui

1. Joannes Goropius Becanus, né à Hilverenbeck en Brabant, le 23 juin 1518. Après avoir été, en Espagne, médecin des deux sœurs de Charles V, Éléonore, reine de France, et Marie, reine de Hongrie, il s'établit à Anvers. Il y fut un des meilleurs amis de Plantin et son associé de 1563 à 1567. Plantin fit paraître de lui, en 1569, *Origines Antwerpianæ* et, après la mort de l'auteur, en 1580, ses œuvres inédites. A la fin de sa vie, Becanus, soupçonné d'hérésie, se retira à Liège auprès du Cardinal prince-évêque de Groesbeek. Il mourut à Maestricht le 28 juin 1573.

aime les lectres et ait jamais ouï parler des fables poétiques, qui ne s'en émerveille et l'admire tant pour la divine explication de tous les dieux et fables poétiques, comme aussi pour les secrets de Philosophie qui sont déclarez en icelle, avec telle dextérité et sçavoir qu'on verra manifestement les anciens avoir ignoré maintes choses, les récents y avoir bien peu entendu, et la postérité devoir se tenir extremement obligée à célébrer l'heur de Sa Majesté à qui ledit docteur a proposé de la dedier, ainsi comme par plusieurs fois il le m'a dict, et mesmes encores cejourdhuy. ¹ Or, Monsieur, je sçay avoir excédé les limites d'une déclaration de frais, mais la fervente amour qui quasi me ravist et contrainct à dédier mes labeurs et travail à chose qui puisse estre honorable à Sa Majesté et profitable à la religion catholique m'y a contrainct. Parquoy je supplie très humblement à Vostre Seigneurie qu'il luy plaise excuser ma longueur et prendre en bien la bonne affection que j'ay à telle chose. Et je prieray Dieu pour la prospérité et bonne santé de vostre dicte Seigneurie, de laquelle désire estre et demeurer le très humble serviteur, le vostre à jamais

C. Plantin.

1. Plantin fait ici allusion aux *Origines Antwerpianæ* de J. Goropius Becanus, publiées par lui en 1569.

22. — *Plantin à Çayas.* ¹

Monseigneur,

Je pensois qu'eussiez jà receu les Heures in-12 et in-24, quand celuy à qui j'avois baillé mon pacquet pour le porter à Bruxelles, à monseigneur Leonardo de Tassis, m'a dict qu'il luy estoit [tombé] en l'eau sortant du batteau. Par quoy j'en ay incontinent fait lier d'autres qui estoient parachevés, quand j'ay receu les vostres du 26 janvier, par lesquelles me commandez de faire relier 2 Epist. et Evang. ² ce que j'ai incontinent sollicité et les envoyeray par le premier. Cependant j'envoye à Vostre Seigneurie Révérendissime lesdictes Heures in-24^o et in-12^o ³ avec 3 almanachs de Nostradamus ⁴ et 6 Kalendarium cum septem Psalmis ⁵, lesquels je supplie à V. S. de recevoir en gré pour en faire un bien petit présent aux amis.

Je suis fort joyeux que V. S. se soit contentée de ma relation touchant l'impression de la Bible en 4 langues, pour laquelle j'ay desjà ordonné faire du papier excellent, à condition toutefois de renoncer à mon marché dedans trois mois, pour non que je prenne le nombre qui pour lors sera fait et achevé, et cependant j'espère d'avoir de V. S. R. l'avis de la résolution

1. D'après le texte conservé aux archives de Simancas.

2. *Epistole et Evangelia*, græce (Plantin, 1564, 8^o).

3. *Horæ Beatissimæ Mariæ Virginis*. (Plantin, 1565, 12^o). *Id.* (Plantin, 1567, 24^o).

4. Chaque année Plantin publiait différents almanachs. Les exemplaires en sont devenus d'une extrême rareté. Celui dont il est question ici était probablement imprimé par lui.

5. *Kalendarium Romanum* (Plantin, 1565).

qu'il aura pleu à Sa Majesté de faire donner, de quoy je supplie V. S. R. avoir souvenance, comme aussi de ma requeste touchant de nostre subject (en cas que bessoing fust d'en avoir d'estrangers en ceste ville) de recevoir soudards en mon logis, pour l'inconvénient que j'ay déclaré par mes lettres pouvoir advenir par telles gens barbares à mon imprimerie, que je souhaite et requiers estre misse sous la protection de Sa Majesté. Je supplie davantage à V. S. qu'il luy plaise m'avertir si je dois encores attendre les œuvres de monsieur le docteur Sepulveda sur les Éthiques et Politiques d'Aristote, car je me suis de longtemps préparé à les imprimer incontinent que je les aurois entre mains. ¹ J'ay achevé d'imprimer Biblia en très petite forme ² et Valerius Maximus fort bien corrigé et annoté par monsieur Stephanus Pighius, secrétaire de monsieur le Révérendissime Cardinal de Granvelle ³, Nomenclator omnium rerum, qui sont tous les noms des choses en latin et en grec rédigés par classes et expliqués en allemant, flameng, françois, italian, espagnol et quelquefois anglois ⁴. Si c'est chose qu'ayez plaisir de voir, le

1. Sepulveda (Jean Ginès de) né vers 1490 à Pozo-Blanco près de Cordoue, mort à Mariano en 1573. Il traduisit quelques opuscules d'Aristote, composa plusieurs traités théologiques et politiques et écrivit trois ouvrages remarquables sur l'histoire de l'Espagne au 16^e siècle. Ces derniers livres ne furent publiés que deux siècles après sa mort. Plantin n'imprima rien de lui.

2. *Biblia ad velvstissima exemplaria castigata* (Plantin, 1567, 1 vol. in-8^o ou 5 vol. in-24^o. En caractère nonpareille).

3. *Valeri Maximi dictorum factorumque memorabilium libri IX. Infinitis mendis ex veterum exemplarium fide repurgati atque in meliorem ordinem restituti per Stephanum Pighium Campensem* (Plantin, 1567, 8^o).

4. *Nomenclator omnium rerum propria nomina variis lingvis explicata indicans: Hadriano Iunio Medico auctore* (Plantin, 1567, 8^o).

commandant j'envoyray d'aussi bon cueur que me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous donner l'augmentation des siennes en toute prospérité. D'Anvers, ce 15 febvrier 1567. Le très humble serviteur à commandement de V. S. R.

C. Plantin.

23. — *Antoine de Sienne*¹ à *Plantin*.

(Il propose à Plantin d'imprimer la Somme de St Thomas annotée par lui. Ses annotations lui paraissent surtout utiles parce que, chaque fois que le grand docteur renvoie à l'un ou à l'autre passage de la Somme ou cite un auteur, elles donnent l'endroit exact de la Somme auquel St Thomas renvoie ou du livre auquel la citation est empruntée.)

Multum Magnifice Domine,

Ad aures meas pervenit non multis ab hinc diebus, dominationem vestram esse illius animi ut velit imprimere partes S. Thomæ sine Cajetano. Si meum super hoc requireretur consilium, dubitarem an esset futurum

1. Antoine de Sienne ou de la Conception naquit vers l'an 1539 à Guimaraens en Portugal, entra jeune dans l'ordre des Dominicains et prit le nom d'Antoine de la Conception qu'il changea depuis en celui d'Antoine de Sienne, par dévotion pour St^e Catherine de Sienne. Il étudia à Coïmbre et à Lisbonne et se rendit en 1564 à Louvain. Dans cette ville, il prit successivement tous les grades académiques et fut reçu docteur en théologie le 25 juin 1571. En 1575, il se rendit à Rome et mena depuis lors une vie errante, le roi d'Espagne lui ayant interdit le séjour dans ses états, parce qu'il s'était déclaré partisan de Dom Antoine, compétiteur de Philippe II au trône du Portugal. Il mourut à Nantes en 1585. Il composa un grand nombre d'ouvrages de théologie dont plusieurs sont consacrés à l'explication de la Somme de St Thomas. Il écrivit également quelques ouvrages historiques de peu de valeur. (Voir PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, XIII, 429.)

utile dominationi vestræ, cum summa S. Thomæ sine commentariis Cajetani (nisi Lovanii) a paucissimis putem fore quærendam ex aliis universitatibus. Sed ut interim hoc omittam, quod præsentibus occurrit scribendum, hoc unum est : quod ego sunt jam duo anni quod sum occupatus in eadem Summa S. Thomæ, nec inutiliter per Dei gratiam, quamvis multas noctes insomnes duxerim multumque desudaverim. Scopus autem mei laboris fuit in omnibus partibus S. Thomæ hæc quæ dixerò accurate perficere ut sic meo talento multis prodessem.

In primis ubicumque S. Thomas dicit in tota summa (dicit autem hoc sæpissime): « ut supra dictum est », vel : « ut infra dicetur », adnotavi semper in margine quæstionem et articulum ad quem se remittit, ut sic cuivis lectori sit facilius doctrina illius, quia per tales citationes cognitio locis suprapositis vel infra scribendis præsens magis erit pervia doctrina tanquam ab illis dependens. Secundo eandem summam totam a multis vitiis et falsissimis citationibus librorum et capitum repurgavi, ut res ipsa facillime comprobabit et ostendam. 3° Quia S. Thomas ex omnibus quos citat authoribus nullius unquam testimonium citatum dicit in quo capite habetur, nisi solius Dionysii Areopagitæ aliquando, et capita omnia librorum omnium quos ille edidit, satis prolixa sunt, in margine etiam adnotavi in qua parte uniuscujusque capituli unumquodque dictum est, ita ut nullo negotio reperiri mox possit a lectore. 4° Et quod fuit mihi omnium laboriosissimum, est quod, quia S. Thomas Augustinum, Ambrosium, Hieronimum, Aristotelem, Macrobius, Ciceronem similesque authores et sacros et prophanos citat innumeros, et fere infinites, neque unquam expri-

mit caput et sæpissime nec librum exprimit. Verbi gratia, cum sint XV libri de trinitate apud Augustinum sæpissime S. Thomas nil facit nisi dicere : « ut dicit Augustinus in libro de trinitate », non nominando aliquem librum in speciali, nunquam autem citando caput, unde lector, si similia testimonia citata vult videre, nimio cruciatur labore et magnam temporis facere jacturam in uno solo testimonio quærendo cogitur, præsertim quia etiam multoties S. Thomas nec etiam in generali ullum librum citat contentus dictum Augustini vel Ambrosii vel cujusvis sic referre : « ut Augustinus dicit », « ut Ambrosius dicit », « ut Aristoteles vel etc. dicit », lectorem nunc his omnibus angustiis et laboribus do liberum et in eadem Summa S. Thomæ in margine uniuscujusque testimonii citati cujuscumque est authoris sacri vel prophani librum noto in margine et capituli principium, vel medium, vel finem, in quo unumquodque citatum habetur testimonium, ita ut sine ullo prorsus labore lector mox reperiat hæc omnia testimonia, si ea velit in proprio fonte videre et ita melius S. Thomam intelligere, in his autem etiam comprehendo glosas. Loca plurima tam canonici quam civilis juris, quæ omnia ac, ut summatim et uno verbo dicam, quotquot citat testimonia cujuscumque sunt generis omnia in margine prædicto modo adnotantur. Quod opus (ut interim taceam quod fuit mihi laboriosum) esse futurum omnibus supra modum gratissimum, non est cum possimus ambigere, cum et modo viri docti quam plurimi et aliqui etiam ex magistris nostris, postquam me huic negotio intellexerunt addictum, nil aliud faciunt quam interrogare quando excussioni dabitur opus, mihi de suscepto labore plurimum congratulantes, nec vereor asserere futurum ut studiosi omnes velint

hanc Summam S. Thomæ cum hujusmodi lucubrationibus impressam carius quam alias quascumque emere uno vel duobus florenis, et quamquam in magna copia excudantur exemplaria, ea omnia admodum brevi distrahenda fore habeo pro comperto, quamvis multo minoris vendantur partes quæ nunc Lugduni vel Antverpiæ imprimuntur, et ita erit opus reipublicæ christianæ utilissimum et in quo dominatio vestra non mediocre lucrum faciet. Quod ergo ex his omnibus reliquum, est quod, si dominatio vestra voluerit hoc opus imprimere, quod erit omnibus gratissimum et dominationi vestræ non parum proficuum, ibo Antverpiam, Deo favente, et id tractabimus inter nos et statim in proximo festo Pentecostes illi dabo tres partes, videlicet primam partem, primam 2^a et secundam 2^a, ut simul mandet prelo; inde vero ad duos menses, Deo dante, dabo et tertiam. Quartam vero ad Summam S. Thomæ sine Cajetano, si dominatio vestra adhuc sit ejus animi, possemus nos taliter disponere hoc ut aggrediendo prius hanc quam cupio cum commentariis Cajetani fieri, postquam esset in medio impressionis, inciperet simul hanc quam cupit facere sine Cajetano. Itaque hæc impressio, quam cupio fieri cum Cajetano, absolvatur prius quam alia per duos vel tres menses, et ita poterit etiam in hac Summa, quam vult imprimere sine Cajetano, ponere has meas lucubrationes, secundum quæ convenerimus inter nos, et ita dominatio vestra rem omnibus gratissimam faciet et utilissimam et sibi. Quid dominationi vestræ videatur super hac re libenter audiam, si vult hoc opus imprimere, quia ego, et totius reipublicæ et meæ consulens utilitati, vellem cito id operis impressioni mandare. Non est quod pluribus morer. Dominationem vestram pluri-

mum valere opto. Datum Lovanii, 23 februarii 1567, in isto nostro Monasterio Prædicatorum. ¹

1. Nous publions cette lettre d'après une copie écrite de la main de François Raphelengien et conservée aux archives du Musée Plantin-Moretus. Comme on le verra par la lettre suivante, Plantin avait envoyé l'original à un confrère. La lettre transcrite ne porte point de signature, mais elle a évidemment Antoine de Sienne pour auteur. Elle soulève une question de paternité littéraire curieuse et assez obscure. Plantin publia en 1569 une première édition de la Somme de S. Thomas d'Aquin, en trois volumes in-4^o. L'ouvrage est précédé d'une dédicace au pape Pie V et d'un avis au lecteur, tous deux signés par Augustin Hunnæus. Après ces pièces, vient un avis au lecteur de Plantin et le privilège, puis on trouve une dédicace à Dom Antoine et un avis au lecteur tous deux signés par Antoine de Sienne. Chacun des deux théologiens parle de l'édition comme si elle était son ouvrage personnel ; le premier dit qu'il a corrigé le texte d'après un grand nombre d'anciens manuscrits ; le second dit également qu'il a corrigé dans le texte de nombreux passages très corrompus et insiste sur l'importance des notes marginales qu'il a fournies. Le titre ne porte pas de nom d'éditeur ; un avis imprimé au revers de ce titre ne mentionne d'autre commentateur qu'Antoine de Sienne, mais il est rédigé de façon à faire attribuer la grande part de l'ouvrage à Hunnæus.

En 1575, Plantin publia une nouvelle édition de la Somme de St Thomas en deux volumes in-folio. Dans celle-ci, la préface et l'avis d'Antoine de Sienne ont disparu et Hunnæus a ajouté aux liminaires une nouvelle dédicace à Grégoire XIII. Dans l'avis, au revers du titre, la mention des travaux d'Antoine de Sienne a disparu.

Il faut conclure de cela que les deux théologiens ont collaboré à la première édition ; la suppression de la préface d'Antoine de Sienne doit être attribuée au bannissement de ce théologien des états du roi d'Espagne et à l'interdit jeté sur ses écrits. Cette suppression donna lieu à une protestation de la part d'Antoine de Sienne adressée à Plantin. Nous n'avons pas conservé cette dernière pièce, mais dans un brouillon, tenu par Jean Moretus, nous trouvons un projet de réponse à cette réclamation. L'imprimeur rejette la faute de la suppression sur Hunnæus. En 1568, Plantin reçut 225 florins pour l'aider à supporter les frais de l'édition de la Somme annotée par Antoine

24. — *Plantin à Charles Pesnot.* ¹

Sire Charles Pesnot,

Toutes rescommandations prémises, la présente sera pour vous advertir que, suivant vostre lettre, j'ay promis à Clément Baldin ² de fournir tout ce que je pourray des livres de par deçà d'un catalogue qu'il m'a ordonné et baillé pour l'envoyer en Espagne, ce que je feray le plus tost qui me sera possible, car jusques à présent les troubles de par deçà m'en ont osté l'opportunité, mais doresnavant j'espère que la traffique se portera mieux qu'elle n'a faict d'un an en çà et que pourrons mieux avoir affaire les uns avec les autres.

Au reste, il y a par deçà deux docteurs en théologie, dont l'un est natif de ce pais et l'autre d'Espagne, qui tous deux ont faict grand travail (ne sçachant rien l'un de l'autre) sur Summa Sancti Thomæ. Celuy qui est de ce pais est l'un des premiers ou plus doctes professeurs en théologie de Louvain ³, lequel a faict toute extresme diligence de trouver diverses copies escriptes à la main de la ladicte Summa, et luy en ay aussi donné quelques-unes, passé 2 ou 3 ans, et ce faict il a mis 6 autres théologiens en besongne pour conférer avec luy ledict livre avec lesdictes copies escrites à la main, de sorte qu'ils ont trouvé des erreurs infinies et restitué plusieurs pas-

de Sienne. L'édition ne s'étant point faite, la somme fut restituée au théologien portugais. En outre, Plantin lui accorda des livres pour une valeur de 152 florins 6 sous, parce qu'il « avoit baillé la copie de Catena D. Thomæ et aussi corrections in Summa D. Thomæ. »

1. Charles Pesnot, imprimeur à Lyon.

2. Clément Baldin, imprimeur à Lyon.

3. Augustin Hunnæus.

sages qui n'estoyent intelligibles et desquels Cajetanus mesmes, qui a commenté ladicte Summe, n'est peu venir à bout de les entendre, et de faict il ne pouvoit parce que souventesfois il y défailloit quelque mot, voir lignes et sentences. Et, en plus de cinquante passages, ont ils trouvé que les livres imprimés ont des négatives au lieu d'affirmatives et au contraire en maintes autres telles fautes énormes. De sorte que, ne doubtant pas que ce livre ainsi imprimé ne fust (estant maintenant ainsi restitué) autant bien vendable que livre qui soit de ce temps, j'ay achapté ladicte copie, ainsi reveue par lesdicts théologiens, le prix de 30 escus et 30 exemplaires, que je dois livrer incontinent que j'aurois achevé d'imprimer ledict livre, qui seroit seulement le texte sans Cajetanus. Ceci ay je faict dès l'année passée, pensant de le commencer incontinent, mais les accidens et troubles de par deça m'en ayant osté le moyen et voulant bien commencé de faire quelque chose avec vous, je vous en ay voulu advertir et offrir telle portion qu'en voudrés prendre, pourveu que j'en aye un tiers ou un quart et mesmes, si voulés, la moitié. Touchant à l'autre copie, je vous envoie ici la lettre mesmes que l'espagnol m'en a escrit dès le mois de febvrier dernier ¹. Or n'a cestuy-ci les corrections du texte cy-dessus mentionnées. Parquoy me sembleroit bon, s'il vous sembloit aussi ainsi, que nous imprissions premièrement ledict texte, ou bien, si bon vous semble, je le vous enverray par delà, si l'ordonnés, pour en disposer par deçà, sy me donnés la charge de traiter avec ce moine ici, ou bien en

1. Par « l'espagnol » il faut entendre Antoine de Sienne. La lettre envoyée à Charles Pesnot est l'original de celle qui précède et que nous publions sur une copie prise par Raphelengien.

pourrés aussi parler et en adviser avec ceux qui ont accoustumé de le faire par delà. Car, quant à moy, je seray prest à y faire comme l'ordonnerés.

J'ay aussi Opera Cypriani reveues et conferrées avec la copie de Rome et Morel et bien 20 exemplaires à la main et toutes autres impressions par un très savant homme en théologie et bonnes lettres qui s'appelle Pamelius ¹, lequel y a faict aussi de briefves et bonnes annotations, èsquelles il rend principalement raison des diverses leçons et antiquités. Cettuy-ci ay je délibéré d'imprimer sur une sorte de papier que j'ay qui est fort grand et le faire in 8^o, mais il sera comme petit 4^o. J'ay aussi la Bible en françois entre mains in-f^o corrigée après celle de N. M. Besnoist et approuvée à Lion ². S'il vous vient à gré de prendre partie d'aucunes desdictes œuvres, m'en advertissant et faisant tenir argent ou bien le délivrant par delà à qui je le pourois ordonner, après avoir eu vostre response et adveu, j'en feray ainsi que l'ordonnerés, vous envoyant par delà vostre part ou là où le voudrés ordonner ou bien les vendant par compagnie.

1. Jacques Pamelius (Van Pamele), né à Bruges en 1536, fut chanoine de l'église de S^{te} Gudule à Bruxelles et de celle de St Jean à Bois-le-duc. Il habita plus tard St Omer et mourut à Mons, au moment où il allait prendre possession de l'évêché de St Omer. Il publia divers ouvrages de théologie dont Plantin imprima les suivants: *Micrologus de ecclesiasticis observationibus* (1565, 8^o); *De religionibus diuersis non admittendis in vno aliquo vnius Regni, Monarchia, Prouinciæ, Reipublicæ, aut Ciuitatis loco* (1589, 8^o); *Magni Aurelii Cassidiori Senatoris institutionis diuinarum lectionum liber I. Nunc primum euulgatum per Jacobum Pamelium* (1566, 8^o); Les *Opera Cypriani*, dont il est question ici, furent publiés en 1603 par Sébastien Nivelles à Paris.

2. La Bible française in fol. ne fut publiée par Plantin qu'en 1578. Le privilège et la préface sont de 1572.

Et cela faict ou accordé, j'ay quelques autres entreprises en main qui, à mon advis, seront de bonne et seure importance, dont je vous advertiray et vous feray en tout meilleur parti et plus honeste que je ne le voudrois faire à homme de par delà. Parquoy je vous supplie de me donner response en la plus grande diligence que le pourrés, affin que selon icelle je me puisse asseurer de vous ou m'adresser à autres, d'autant que pour telles affaires, je désire doresnavant avoir compaignon que je cercheray plustost hors de ce pais que dedans pour diverses [raisons] et aussi que je désire respondre et donner résolution au bon frère qui s'adresse à moy pour ladicté sentence et lequel je tiens encore [en] suspens ¹.

25. — *Plantin à Gabriel de Cayas.*

Monseigneur, ²

Suivant l'ordonnance de V. S. et ma promesse, je vous envoie les deux livrets avec l'indice de la meilleure partie de mes charractères, avec espoir de vous envoyer le reste quand je l'auray imprimé. ³ J'envoie aussi le catalogue des livres que j'ay imprimés, à cause

1. Cette lettre ne porte point de date ; comme elle est écrite sur une feuille volante, il n'est pas possible d'indiquer approximativement le jour où elle fut expédiée. Il est certain toutefois qu'elle est de 1567. Nous l'avons placée ici parce qu'elle se rapporte au même sujet que la lettre précédente.

2. D'après le texte conservé aux archives de Simancas.

3. *Index sive specimen characterum Christophori Plantini* (1567, petit in-fol). Il en existe deux tirages différents, dont l'un renferme 41 et l'autre 42 espèces de caractères.

qu'il y en a beaucoup qui n'estoyent pas spécifiés au catalogue précédent. ' S'il est chose en quoy je puisse faire quelque service à V. S., le commandant vous serez obéi d'aussi bon cueur qu'en me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous favoriser le service de plus en plus. D'Anvers, ce jour de mars 1567.

Le très humble et très obéissant serviteur de V. S.
C. Plantin.

26. — *Augustin de Hasselt* ² à *Plantin*.

(S'excuse de s'être établi à Vianen; promet de payer sa dette à Pâques.)

Allent wat ick vormach thovoren. Weeth Christopher,

1. Plantin aurait donc imprimé, en 1567, la seconde édition de son catalogue. Nous n'avons de renseignements certains que sur un catalogue de 1566 et sur un autre de 1568 : *Index librorum officinae plantiniani* (1566), tiré à 300 exemplaires, et *Index librorum qui Antverpiæ in officina Christophori Plantini excusi sunt* (1568, in-8°). Ce dernier est peut-être postdaté.

2. Augustin de Hasselt était un imprimeur qui, suivant la Chronique manuscrite de la Famille de la Charité, conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, imprima d'abord, à Kampen, les ouvrages de Henri Niclaes. Les archives de l'officine plantinienne prouvent qu'il travailla comme ouvrier-imprimeur chez Plantin en 1564, 1565 et 1566. Il fut également employé à revoir le manuscrit du *Thesaurus theutonicæ linguæ*. Comme le prouve la présente lettre et comme l'affirme la Chronique de la Famille de la Charité, Augustin de Hasselt s'établit à Vianen vers le commencement de 1567. Il y imprima aux frais d'Henri Niclaes plusieurs petits traités de ce dernier et des traductions latines et françaises de ces ouvrages. Plantin lui avait fourni les fonds et le matériel pour son officine et devait partager les bénéfices. Plus tard, Augustin transporta son imprimerie à Cologne où il continua à imprimer les livres de la secte à laquelle il appartenait. En 1591, il habitait encore Cologne et y travaillait pour Barrefelt.

gude frendt, dath ick van iuw twe diversche brieven ontfangen hebbe, daer inne gy qualick tho vreden zyt, dath ick my tot Vianen nedergeslagen hebbe, und segt, dath ick mit geveinstheit met u gehandelt hebbe, omme dath ick my geliet, dath ick tot Campen werken soude, het welcke ick oick sins was; dan int reysen wart het mij ontraden omme dath dit naerder was, und oick warde my belovet, dath men allent werck, dath ick drucken solde, my afgenomen sal werden, daromme behoorde gy dat niet qualick tho nemen waer ick wone, als gy tot uwe betalinge komet, gelyck oick onmidelick iuw wal gesecht heft Cornelis Kiel ¹ correcteur, den welken gy ontrent vastelavont tot my sonden omme my mundelicks darvan tho straffen, und mit rechts sonder lange verdrach tho eysschen, dath ick u schuldich ben. Bidde daromme wilt my sulckes ten besten holden und mit my wat patientie hebben, want ick dencke tho paesschen tho uw tho komen um tho vernoegen na unsen vordrach. Hyrmit blyvet den Heer bevolen.

Datum tot Vianen den 10 martii anno 1567.

By my Augustin van Hasselt u dienaer.

Den eersamen

Christopher Plantin, boeckdrucker,
tot Antwerpen in den Gulden passer.

1. Corneille Kiel (Kilianus), le célèbre lexicographe, correcteur dans l'officine plantinienne de 1558 à 1607. Né à Duffel en 1528 ou 1529, mort à Anvers en 1607.

27. — *Pierre Porret à Plantin.*

Mon frère, Je vous advertys que jamays monseigneur le chevallier d'Angolesme ne me rencontre qu'il ne me desmande de vos nouvelles, comme vous vous portés et que c'est que vous faictes. Il vous ayme grandement et qui plus l'incite à ce, c'est qu'il a bien entendu que jamays on ne vous a sceu faire trover bon ny condescendre à la nouvelle religion, quelque grande liberté qui se soit sceu monstrier par delà, et que vous avés destourné un sien serviteur allemand qui l'avoit laissé pour aller ouyr ces abilles ministres, de sorte que ledict jeune homme a faict entendre à mondict seigneur le chevallier comme vous l'avés exhorté de jamays n'abandonner l'obéissance de la saincte catholicque esglise romaine, de si long temps bien fondée, pour suivre je ne sçay quoy de nouveau qui n'a point de fondement ny de durée ; de quoy il vous sçait fort bon gré, parce qu'il se veult servir du jeune compaignon et seroit marry qu'il feust enivré de telle doctrine de si peu de fondement. Or ce n'est pas tout, car il a fallu que je luy aye récité, de point en point, la cause de nostre fraternité et si grande amytié, et comme nous avons estés nouris ensemble dès la grande jeunesse. Je luy ay récité comme feu vostre père avoit servy aux escolles un mien oncle qui s'appelloit Claude Porret, lequel a despuys esté obéancier de St Just de Lion, avec l'aide d'une sienne seur, qui estoit mariée à Chapelles, pais de Forés, à un nommé Anthoine Puppier. Ledit obéancier trespassa, eagé de 80 ans et plus, en l'an 1548. Or a il eslevé 4 de ses nepveux, enfans de sadicte seur, à-sçavoyr : François, Anthoine, Charles et Pierre Pupiers,

et les a fait tous quatre chanoynes de ladicte esglise de St Just, et les deux ont esté obéanciers, l'ung après l'autre, avant qu'il trespassa, car il avoit résiné cum regressu, qui avoit lieu en ce temps-là. Pierre Puppier le feust après son trespas qui ne dura guère. C'est celluy que vous avés servi à Paris et Orléans, lorsque feu vostre père vous amena chez ledict seigneur obédiencier, fuisant la peste quand tous mouroient en vostre maison. Vous estiés bien jeune et n'aviés aucune cognoissance de jamais avoyr veu vostre mère. Nous feusmes deux ou troys ans ensemble chez mondict oncle, avant que monsieur le docteur Pierre Puppier allast à Orléans ou en ceste ville, et, pour aultant que feu vostre père, qui gouvernoit entièrement la maison, me donoit tousjours des friandises et qu'il m'apelloit son fils, je l'appelloys mon père comme vous. Et voylà ce (luy dis-je) d'où est venu nostre fraternité. Il m'a desmandé comme vous avés esté fait libraire et moy appotiquère. Je luy ay recité comme, après que son maistre fust chanoyne, il se retira à Lion et vous laissa icy, en ceste ville, quelque peu d'argent pour vous ententer à l'estude en attendant qu'il iroit à Tolouze, là où il vous devoit mener. Mays il s'en alla sans vous, ce que voyant, vous vous en allastes à Caen servir un libraire, et puy, quelques ans après, vous vous mariastes audict lieu et moy je me mys aprentif appotiquère. Puy vous amenastes vostre mesnage en ceste ville, où nous avons tousjours esté ensemble, et en l'an 1548 ou 49 vous allastes à Anvers, où vous estes encores. Et voylà de quoy j'ay entertenu mondict seigneur l'espace de deux heures avec plusieurs discours quy seroyent trop longs à raconter. J'ay esté despuys quelques moys à Lion où vis je

vostre cousin Jacques Plantin, fort vieux et quy jamais n'a proffité despuys qu'il a veu le ravage, de quoy ces mauldis rebelles, ennemis de Dieu, du roy et de nature, ont faict à S^t Just et S^t Liévin, les deux plus anciennes esglises de la crestienté. N'estant content d'avoyr tué le reste de nos amys par delà, défenceurs du repos public et de la religion catholique, ils ont renvercé jusques aux fondemens ses deux anticques esglises, si bien servies et plaines de tant belles antiquités, et la maison où vous et moy avons esté nourris si amiablement et avec si gens de bien. Il y a quelques ans que vous parliez d'aller revisiter la sépulture de feu vostre père et luy faire un service, mays vous auriés bien affaire, à présent, de trouver le lieu où il a esté enterré. Je suys joyeux de vous ramantevoyr de nos jeunes ans, mays le cueur me plourer de voyr une si grande désolation. Le bon home se recommande à vous et a grand désir de vous voyr. Et sur ce point, mon frère et plus ancien amy, je me recommanderay à vostre bonne grâce, sans oublier vostre famille, priant nostre Seigneur quy soit garde de vous. Escripte à Paris ce xxv mars 1567.

Vostre frère et entier amy

P. Porret.

A mon frère et bon amy,
le Sicur Christophle Plantin,
à Anvers.

28. — *Plantin à Cayas.* ¹

Monseigneur,

Estant retourné de Francfort et ayant trouvé par effect que la fin des outrecuidés était parvenue à ce que de longtems je l'avois préveue, je me suis resjouy de voir que ceste tant noble ville fust grandement purgée d'un tas de gens effrontés, qui auroyent bien osé penser d'introduire quelques nouveautés contraires à l'intention de Sa Majesté et du bien public. Car j'ay trouvé que la plus part de tels s'en estoient fuis et que plusieurs encores s'en retiroyent pour craincte de la punition juste qu'on pourroit prendre d'eux, dont nous espérons bonne issue par la bonne provision et gouvernement de Son Altesse, mais comme, au subit arriver de gendarmerie en une ville et à la calumnie des envieux, il se trouve bien souvent des accidents dangereux, je me suis résolu d'y prévenir, et pour ce faire m'estant transporté cejour-d'huy en ceste ville de Brusselles pour, par le moyen de la faveur de vos lectres, m'adresser au signeur Armenterios ² lequel voyant estre occupé à la despesche de monseigneur Robles ³, n'ay osé ne voulu interpeller, me réservant de ce faire jusques à ce que j'entende qu'il ait bonne oportunité, de quoy j'ay bien voulu advertir vostre R. S. et aussi que je seray prest d'imprimer la Bible en quatre langues et adjouxter la paraphrase chaldaïcque, quand il plaira à Sa Majesté de l'ordonner,

1. D'après le texte conservé aux archives de Simancas.

2. Thomas Armenteros, secrétaire intime de la gouvernante Marguerite de Parme.

3. Gaspar de Robles, seigneur de Billy, gouverneur de Philippeville.

ainsi que le seigneur Becanus m'a dict vous avoir rescrit pour moi, tandis que j'estois à Francfort. Or n'avois je pas délibéré ne pensé trouver ici la commodité d'escrire à V. S., ce qui faict que, pour le présent, je ne vous puis envoyer (pour ne les avoir en ceste ville de Brusselles) les monstres des Bibles ne les livres des Épistres et Évangiles de l'année, ce que je feray Dieu aidant par la première oportunité et advertiray aussy du succès de ma venue en ceste ville de Brusselles. J'ay, par mes précédentes, adverti V. R. S. que le seigneur Curiel ¹ m'avoit payé, incontinent avoir veu vos lectres. Et ici, me recommandant très humblement à V. R. S., je prie Dieu vous conserver et augmenter tousjours de ses saintes grâces. De Bruxelles, ce 16^e jour d'avril 1567.

L'entièrement et bien affectionné serviteur de V. R. S.

C. Plantin.

29. — *Plantin à Çayas.* ²

Monseigneur,

Estant ces jours passés à Bruxelles, je n'osai parler à monseigneur Armenterios de peur de luy estre importun, en partie pour n'avoir jamais parlé à luy, et en partie pour ce que je l'entendois estre empesché à la dépesche de monseigneur Robles pour le voyage d'Espagne, par le moyen duquel j'estime qu'aurés receu

1. Hieronimo de Curiel, négociant espagnol établi à Anvers, facteur de Philippe II et son intermédiaire pour les achats et les paiements que le roi faisait faire dans cette ville.

2. D'après le texte conservé aux archives de Simancas.

les lettres qu'alors j'envoyai à V. S^e. Maintenant j'envoie les espreuves de la Bible en quatre langues, selon qu'il vous a pleu l'ordonner par vos dernières. Je loue Dieu grandement de ce que la volonté des malings est cessé et la religion catholique exercé publiquement, ainsi qu'il appartient, sous la seule auctorité du Roy catholique. Je n'envoie pour le présent des livres de Epistole et Evangelia,¹ parce que, avec mes pénultièmes, j'en envoyai deux avec l'indice des livres par moy imprimés et les monstres d'une bonissime partie de mes caractères. S'il vient à gré à Vostre S. je supplie d'avoir response touchant les œuvres de monseigneur Sepulveda, auquel je supplie estre recommandé et à V. R. S., laquelle je prie Dieu vouloir conserver et augmenter de bien en mieux. D'Anvers, ce 20 avril 1567.

Je souhaite d'enrichir l'impression de la Bible en quatre langues de tout ce qu'il me sera possible, ainsi que par mes autres je l'ay assez amplement spécifié, parquoy, s'il plaisoit à Sa Majesté de me faire délivrer les livres que m'escrivés estre en la librairie, j'en seray fort joyeux.

L'entièrement serviteur très humble et amy très affectionné.

C. Plantin.

1. *Epistole et Evangelia*, græce (1564, in-8°).

30. — *Plantin à Guillaume Postel.* ¹

Deux causes m'ont induict Seigneur tres aimé, à vous escrire la présente, dont la première est afin de pouvoir par cestes requérir qu'il vous plaise me donner à entendre apertement vostre conception touchant l'endroit de la lettre qu'avés escriste dernièrement à nostre amy Abraham Ortels, ² là où vous luy ordonnés qu'il me die *notos tibi esse charitatis alumnos* ³ etc., car je n'entends pas bien vostre intention quand vous y meslés je ne sçay quoy des Davidistes, ⁴ et qu'en ayés réservé le secret et vérité *in consortii charitatis usum* etc. Parquoi monseigneur, je vous supplie de m'interpréter ce passage. L'autre cause que j'ay prins la hardiesse de vous escrire est pour n'estre veu ingrat envers vous d'avoir reçu salutation de vous, sans la vous souhaiter telle que je m'assure que l'ancien père de la congrégation de charité ⁵ la désire à tous ceus qui, ayants esté desplai-

1. Guillaume Postel, né à Dolerie, le 25 mars 1510, mourut à Paris le 6 septembre 1581. Il fut un des hommes les plus savants de son siècle. Il enseigna à Paris les mathématiques et les langues orientales. Il est célèbre par l'extravagance de ses opinions religieuses et philosophiques, qui se rapprochent, jusqu'à un certain point, de la doctrine d'Henri Niclaes. Poursuivi à cause de ces rêveries, il mena une existence errante pendant la plus grande partie de sa vie.

2. Abraham Ortelius, le célèbre géographe anversois, né le 26 mars 1527, mort le 4 juillet 1598. Plantin était lié d'amitié avec lui et imprima plusieurs de ses ouvrages : son *Theatrum Orbis Terrarum* dont les différentes éditions furent publiées par l'auteur, excepté l'édition espagnole de 1588 que Plantin fit paraître à ses frais ; *Synonymia geographica* en 1578, et *Thesaurus geographicus*, en 1587 ; *Itinerarium per nonnullas Gallie Belgicæ partes*, en 1584.

3. Les membres de la Famille de la Charité.

4. Adhérents de David Joris, fondateur d'une secte de l'anabaptisme.

5. Henri Niclaes.

sants et fait (à la réquisition de l'annonce de l'évangile saint de Nostre Seigneur Jesus-Christ) pénitence de leurs péchés, ont ensuivi Nostre Seigneur Jésus-Christ en sa passion, mort et ensevelissement, jusques à la résurrection et vie éternelle, par l'ascension d'iceluy au ciel, à la dextre de Dieu son père, d'où il conferme les siens qui restent pour annoncer et tesmoigner aus peuples les faicts magnifiques de l'éternel, et que Dieu a constitué un homme, par lequel il jugera la terre et séparera les boucs d'avec les brebis, que luy-mesmes il paistra de pasture non périssable, mais qui nourrist en éternité ceux qui en mengent, et par icelle viennent par Jésus-Christ à estre finalement héritiers de la vie éternelle, à laquelle nous veille conduire le souverain Dieu du ciel et de la terre par iceluy son fils éternel Jésus-Christ en l'union du saint Esprit, lien de toute charité à jamais. D'Anvers, ce 17 may 1567. ¹

1. Cette lettre, la réponse de Postel et la seconde lettre à ce dernier, écrite par Plantin le 7 juin 1567, formaient un petit rouleau, retrouvé par nous parmi les papiers de l'officine plantinienne. Elles font partie des documents peu nombreux prouvant clairement l'affiliation de Plantin à la secte d'Henri Niclaes. Les preuves indirectes ne manquent point. La doctrine de la Famille de la Charité est fort nébuleuse. Henri Niclaes mettait la Charité, c'est-à-dire l'amour de l'humanité, au-dessus de tous les dogmes. Par l'observation de ce premier des préceptes devait s'accomplir l'œuvre que le Christ n'avait pas terminée. Ce dogme était le seul qui eût de la valeur. En fait de morale, il prêchait l'abnégation et condamnait l'égoïsme de la manière la plus absolue. La Famille de la Charité avait une organisation hiérarchique très compliquée dont Henri Niclaes était le chef suprême et autocrate. Il prétendait être en communication directe avec la divinité qui lui révélait sa doctrine.

31. — *Guillaume Postel à Plantin.*

J'ay eu plaisir de veoir en vostre lettre les deux questions par vous à moy proposées, et suyvant la lettre à monsieur Ortelius, de moy chez vous arrivées. Quant à la première, là où vous demandez que j'entends en ce que je luy ay escript qu'il vous dist *notos mihi esse charitatis alumnos*, soyez assuré que je n'entends aultre chose, sauf que comme simplement le Seigneur et Sauveur du monde Jésus-Christ, vray Dieu et juif, l'entend par sa parole infallible quand il faict par son Apostre Paul escrire : *finis præcepti charitas*, de corde puro, de conscientia bona, de fide non ficta ; à laquelle je réfère l'escript imprimé que sçavez que j'estime, combien que souverainement sçavant, pour un grand don venu de vostre main. L'aultre question est, que j'entends *in consortii charitatis usum*, parlant des Davidistes. Je vous assure, et ce en la charité qui dure éternellement, voire et depuys que la foy et espérance cesseront, que je n'entends de Georges David, ou David Jorgis, come lhom le discit, aultre, sauf que ce aye esté un meschant, et quant à ses actes, du tout tyran, et plain d'amour propre, qui ha eu cognoissance du tout très grande des

Plantin et plusieurs de ses amis lui restèrent fidèles jusqu'en 1567. Plus tard, l'imprimeur anversois fut en communio d'idées avec Barrefelt, un des anciens disciples de Niclaes qui avait quitté la Famille de la Charité. La doctrine de Niclaes fortement empreinte de mysticisme enseignait que les adhérents, en entrant dans la Famille de la Charité, ne devaient point quitter la religion qu'ils avaient professée jusqu'alors. Le culte extérieur étant de peu d'importance, nul ne devait s'exposer à souffrir un dommage quelconque à cause de cette question de pure forme. Ceci explique comment Plantin, tout en étant un membre zélé de la secte de Niclaes, pouvait, sans trop d'hypocrisie, se proclamer un fils dévoué de l'église catholique.

secretz de Dieu, desquels il ha abusé, parcequ'il ha abusé tant de l'église come de la *charité* qui en est la finale marque, en tournant à son profit particulier et filautie ce que ayant receu du povre et moins intelligent peuple qui le conduysoit par son povoir et richesse, estoit obligé, come un bon chef à ses membres, à l'employer pour eulx et davantage à mettre pour eulx, si il en eust eu de propres, mettre les biens, la vie et l'honneur, et pour les siens, s'il est besoing, mourir en povreté, mespris et douleur. Je dis donc que qui fera ainsi, come ayant le sçavoir qu'il havait, il estoit tenu de faire, il sera le père, le frère et l'enfant de l'éternelle charité, laquelle charité come la souveraine vérité, le gardera à tout jamais de mourir, car l'une et l'autre est immortelle et la vraye vie, par laquelle nous vivons éthernelement. Au surplus, le souverain père de la charité, quiconqué il soit icy bas, doué du vray image et non adultère, de celluy seul et unique, combien que par nécessité trinun Dieu qui est *charité*, si aulcun tel s'en trouve sur terre, pour l'amour de l'invisible, je le révère, soit vieil, égal, ou june quant à moy, non moins que son origine. Et vous assure, mon très cher frère en charité, pour tout certain, qu'en ayant autant come je le pouroys supporter en leur aydant tous les plus vieulx pour pères ou mères, les égaulx pour frères ou seurs, les moins eagés pour fils ou filles, je ne feray jamais difficulté, feussé-je roy d'approuver en tout et par tout, l'heureux jadis, combien qu'aujourd'hui bany estant de ceulx qui entre eulx eurent tout par vraye charité comun. Car Lycurgus et Platon par diverse raison prouvèrent pour un moyen d'éternels pais en la civile république, ce que les du tout très bien institués

apostres de Jésus-Christ feirent incontinent après le St. Esprit receu, ayant, sans rien excepter, tout ce qu'ils havoint comun, ce que j'ay dict, combien que je feusse roy, ayant la royne d'Escosse à présent pour femme. Car à qui ayme son prochain il n'y peult avoir que douse moys en l'an, dond les neuf sont à tout le monde esgaulx come les troys font le désordre, qui legit intel-ligat. Il y ha nécessairement de la paille au brin de bled, beaucoup plus que de fruict ou de grain, come aussi en nous plus de follie ou d'ignorance que de sagesse. Si je suys trop hardy, réprimez-moy, et si peu, apprenez-moy. Si vous voulez ouvrir aux frères de deça mes conceptions, j'espère qu'elles ne seront inutiles à la Compagnie de la Charité, car come Dieu est mon père, aussi Nature est ma mère, duquel je désire que la bénédiction éthernele vous soit donée. Ce 25 may 1567.

Ce vostre autant come sien
Guillaume Postæl.

Ayant peu de loysir à présent, une aultre foys j'escriré à notre amy Ortelius, lequel je ne sçay si il entend valon. Vous le salurés en la langue qu'il entend et luy dirés que je désire pour avec vous le veoir aller en vostre ville d'Antwerpen. J'escriray aussi à nostre par luy amy Mylius, ¹ à la première occasion, pour ce qu'il sçait.

1. Arnold Mylius, libraire, représentant des Birckmans à Anvers.

32. — *Plantin, à Çayas.* ¹

Monseigneur,

Encores que le seigneur docteur Becamus vous ait respondu premièrement en mon nom, tandis que j'estois à Francfort, et que depuis mon retour j'aye aussi respondu aux lectres de V. S., touchant l'impression de la Bible en 4 langues, ausquelles luy et moy avons déclaré apertement que je suis joyeux des livres trouvés en la bibliothèque d'Alcala que j'adjouxtéray très volontiers auxdictes Bibles, si est ce que j'ay prins ici la hardiesse de répéter à V. S. ceste mienne intention, et ce d'autant plus volontiers et alègrement m'y employeray je, que je suis ores en plus grand espoir que je ne fus onques de voir la religion et tous les bons catholiques estre jà si bien avancés d'estre de bref restaurée et florir ès parties où elle sembloit estre déplorée, que je m'asseure que de bref on verra nostre Roy catholique prospérer plus que jamais et par tel présage avancer sa domination jusques au bout de l'univers, car nous apercevons ici à veue d'œil que la seule renommée de Sa Majesté a faict, par le bon gouvernement de Son Altesse, que les malings se soyent trouvés comme estourdis et sans force, œuvre certes digne d'admiration et perpétuelle action de grâces.

Quand il plaira à V. S. m'envoyer les Éthiques et Polytiques de monseigneur Sepulveda, j'en feray aussi comme il luy plaira et à vous en ordonner.

Je vous voye ici quelques livrets par moy imprimés nouvellement qui sont un petit cathéchisme avec le

1. D'après le texte conservé aux archives de Simancas.

calendrier et precibus horariis ¹, un autre cathéchisme en table ², un Aromatum historia ³, un Nomenclator Adriani Junii ⁴. J'espère qu'aurés receu les autres livres par ci-devant envoyés, avec l'indice d'une partie de mes caractères et des livres par moy imprimés.

Reste, Monseigneur, qu'il plaise à V. S. continuer envers moy vostre faveur que je puisse faire qui soit agréable à icelle V. S., à laquelle je prie le bon Dieu, par son fils Jésus, octroyer la continuation de tout heur et prospérité, comme bien le désirerez. D'Anvers, ce dernier de may 1567.

Le très humble et très obéissant serviteur de V. R. S.

C. Plantin.

33. — *Plantin à Guillaume Postel.*

Je loue Dieu de sa grâce qu'il luy plaist donner aux hommes de bonne volonté, et luy prie de vouloir continuer envers nous sa faveur pour nous faire cognoistre et sentir ses dons inénarrables. Je me resjouis aussi grandement de ce que dirrigés vos pas vers le sentier de la charité, la perfection et accomplissement des œuvres du Seigneur et Dieu mesmes en l'unique trinité et trine unité dont l'habitation, vraye demeure et siège

1. CANISIUS (PET.). *Parvus Catechismus cum precibus horariis et kalendario* (1567).

2. HUNNÆUS (AUG.). *Catechismi catholici Schemæ* (1567, en placard).

3. CLUSIUS (CAROLUS). *Aromatum et simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium* (1567, 80).

4. JUNIUS (HADRIANUS). *Nomenclator omnium rerum propria nomina variis linguis explicata indicans* (1567, 80).

de sa majesté, mérite bien qu'un chaicun de ceux qui habitent ou au ciel, ou en la terre, s'inclinent au devant et révèrent celuy qui s'y sied pour faire justice, et juger en équité la rondeur de la terre, et séparer en temps oportun le grain d'avec la paille, pour adapter chaicunne chose à l'usage de sa maison. Et n'y a pas de comparaison entre la folie ou ignorance de l'homme avec la sagesse qui soit à conférer à la parole et au grain du bled : veu que de la folie et ignorance ne s'engendre jamais, ni ne croist la sagesse : ains est besoing que l'abjection de la folie et ignorance (que le monde et les sçavants de la lectre tiennent pour la sagesse et congnoissance) procède et qu'elle meure du tout comme mauvaises herbes qui occupent le champ, avant que la crainte du Seigneur (premier commencement de la sagesse divine, qui est folie aux hommes, comme l'autre l'est à Dieu) y puisse prendre quelque racine qui ait vie et puisse mesmes charnellement accroistre pour, par la loy du Seigneur, dompter le péché en la chair et parvenir à la foy de Jésus-Christ, ou assurance et espérance du salut en l'unique fils du Dieu vivant, qui ne peut demeurer en la mort, ne y délaisser aussi ceux que le père luy a donnés et se sont rendus à luy pour l'ensuire jusques à l'abolition du péché et mort de la chair en la croix et ensevelissement de toutes concupisçances et folies mondaines. En sa résurrection glorieuse, il mène les siens avec luy hors des ténèbres et les remplit (estant monté à la dextre de Dieu son père) de son saint esprit, lien unique de toute charité et l'accomplie déité. A quoi se peut voir, mon très cher et bien aimé confrère en la charité de Christ, que la folie et ignorance de l'homme ne sert pas au fruict de la sagesse,

comme il semble que le veilliés [dire], quand m'es-
crivés que il y a nécessairement de la paille au brin de
bled beaucoup plus que de fruit ou grain, comme aussi
en nous plus de folie et d'ignorance que de sagesse etc.
Car il est nécessairement besoing de renaissance, et
jamais les ronces ou espines ne peuvent tellement [estre]
cultivées qu'elles aportent du grain à faire pain proffi-
table à la vie humaine. Et pourtant, très aimé, que si
vostre dire me semble trop hardi que je vous reprenne,
je vous ay (bien que je fusse fort occupé) voulu escrire
peu de tesmoignage de la vérité que je vous supplie de
vouloir examiner à droict : et, si vous ne le trouvés
ainsi en vous-mesmes de ne vous en scandaliser aucun-
nement ni de ce que moy, qui ne suis rien, advance
encores en la congnoissance des grands secrets inénar-
rables de la charité du Dieu vivant, mais seulement
l'un de ceux qui désirent cheminer au chemin par où
on y va, et y trouve place, ay osé escrire si franchement
response à vostre demande, mesmes sur le point qu'il
me semble que pensés estre le mieux fondé.

Quant à David Jorges ¹, ou tel qu'il soit nommé ou
tenu, ne quoy qu'il ait fait ou mal versé, je m'asseure
que ceux qui sont de la charité ne s'en empeschent, ni
des fautes de nulle créature qui ne se soyent rendus sous
leur charge. Et encores quand ainsi seroit, si n'est ce
leur affaire ni office et aussi enterprenent-ils pas, ni aussi
qu'on accuse ne blasme quelqu'un particulièrement ou
de nom propre, si ce n'est pour son amendement et
proffit à se pouvoir recongnoître : car ils sçavent bien
que Dieu est juste et ne laissera rien impuni, ains fera

1. David Joris.

que le mal, audace, tyranie etc. seront les boureaux mesmes de ceux qui les nouriront et entretiendront.

Parquoy, très cher amy, regardons à ce que le Seigneur requiert de nous, et taschons d'employer nostre talent à cela qui nous est commandé, et non à ce qui nous sembleroit bon, selon nostre sagesse acquise ou par longue estude, ou par expérience et imagination des choses qui passent par devant nostre esprit. Or sçay je et congnois que le Seigneur vous a doué de dons inestimables et enrichi de maints thrésors précieux, lesquels pourroyent estre duisables au ministère de la charité; parquoy je désirerois grandement que vostre commodité fust telle, qu'escrivés le désirer, de pouvoir venir conférer avec ceux de qui je ne suis digne (quant à l'avancement du faict de la charité) porter le moindre message qu'ils me pourroyent commander: car ainsi pouriés vous bien par ensemble entendre l'un l'autre, si estes d'un mesmes art ou mestier, et qui aura le moins l'adjoindra au plus pour, par son humilité et bon vouloir, obtenir puis après part et jouir du plus avec le plus riche: et ainsi faire que la communauté se cognoisse non telle que plusieurs paresseux et délicats luxurieux mondains la pourroyent désirer ou les sages mondains l'excogiter, mais telle que le Seigneur et les apostres l'ont pratiqué en un cueur, courage et esprit à ce que le Seigneur soit honoré par les dons receus des estrangers qui enfin se rengeront à luy et luy apporteront ce qui luy appartient. A iceluy soit gloire et louange à jamais.

Qui sera l'endroit où je me recommanderay à vostre bonne grâce. En haste, d'Anvers, ce 7 juin etc. [1567].

34. — *Plantin à Jean de Molina.* ¹

Par la Poste.

Signeur Jehan de Molina, Suivant vos advertissements par deux lettres que m'avés envoyées à diverses fois, j'ay faict relier quelques sortes des livres que j'ay imprimés et le temps venu que les Birckmans vous envoient quelques casses de livres, je vous ay aussi faict appareiller le tout et pacquer aussi en une petite casse, dont voyés la facture enclose en la présente, et ay mis le prix des livres en blanc comme je les vens ici aux libraires, et les relieures au mesme prix que je les ay payés, afin que voyiés par ce peu si ferés proffit d'en mander davantage. Quand au rabat, je n'en sçauois rien rabattre, s'il me convenoit attendre un an le paiement, à cause des relieures qu'il faudroit avancer. Mais si vous voulés avoir des livres en blanc et les paier constant, je vous rabatray de six ung, c'est-à-dire que de 120 f. n'en payerés que cent à l'argent comptant, et à terme d'un an je vous rabatteray 10 pour cent. Mais, si preniés quantité à terme d'un an, je voudrois avoir assurance par deça de quelqu'un qui me paiast ici en cas qu'il pleust à Dieu (ce que je luy prie qu'il n'advienne) vous appeller de vie à trespas. Car, quand est de vostre personne, j'en ay si bonne relation que je suis prest de vous fier tout mon bien durant sa vie. Mais j'ay desja esté tant de fois intéressé par le trespas de plusieurs, qui durant leur vie m'avoient fort bien payé, que je crains de m'y remettre. Car il advient fort sou-

1. Jean de Molina ou Jean d'Espagne, libraire à Lisbonne.

vent que les héritiers ou exécuteurs des testaments ne font pas leur devoir et ne prennent pas la peine de satisfaire à la volonté de l'âme des trespassés. Voylà le seul point qui me faict demander assurance en cas de mort.

Quant à vos heures ¹, je les ay commencées passé trois semaines, ainsi que j'espère qu'aurez veu par mes précédentes, et affin qu'ayés meilleure volonté de trafiquer avec moy, je me contenteray de trois florins et demi par chaicunne rame imprimée, autrement j'en ay 4 fl. et demi de rouge et noir, ce qui m'eust aussi faillu prendre, n'eust esté que pour fournir vostre nombre demandé de 1250 ou de 1500, il m'a faillu faire double journée, à cause que nos imprimeurs ne veulent faire pour jour que 1000 de rouge et noir. Les autres 500 ay je imprimés en mon nom par l'advis d'Arnoult ² de chés les Birckmans, mais, si les voulés avoir, je les délivreray au mesme prix, et avant vostre response n'en vendray pas une en ceste vile ne par deça.

Quand au point qu'escrivés que je vous envoie des Bibles petites et autres livres, pourveu qu'il n'y ait rien

1. *Horæ Beatissimæ Virginis Mariæ, ad usum Romanæ curiæ, iuxta tria anni tempora, nunc primum perquam sincere castigatæ atque repurgatæ. Antverpiæ, Pro Joanne ab Hispania. M. D. LXVIII.* Ce titre fut imprimé de cinq manières différentes et orné d'autant de fleurons. L'un représente une rose, l'autre le soleil, le troisième la lune, le quatrième une étoile, le dernier le nom de Jésus. Dans son Livre d'affaires Plantin annota le 28 juin 1567 : «*Horæ latinæ, in-16, lettre italique. Ils sont imprimés à 2500 et contiennent 15 feilles. J'en ay livré 1500 exemplaires à la Poule Grasse pour Jehan de Molina et en ay receu 168 florins.*» La Poule Grasse était l'enseigne de la librairie des Birckmans à Anvers et à Cologne.

2. Arnaud Mylius.

des nouveautés des hérésies de ce temps etc., croiés que je n'ay pas délibéré de imprimer ne vendre rien en faceon quelconques que je schache sentir aucunement telles sectes, et qui ne soit doresnavant approuvé par messieurs de la faculté de Louvain ou leurs commis à ce députés, suivant l'ordonnance de nostre Roy Catholique. Qui sera l'endroit, où me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous maintenir et augmenter la sienne.

D'Anvers, ce 7^e jour de juin 1567.

L'entièrement vóstre servíteur et amy

C. Plantin.

35. — *Plantin à Gabriel Bacque.*

(Lettre concernant des livres achetés ou demandés par Bacque et d'autres que Plantin publie en ce moment.)

Reverendissimo in Christo Patri ac domino
domino Gabrieli Bacque Abbati Eynamensi,
dignissimo domino magistro observandissimo.

Le 17^e de juing 1567.

S. P.

Reverende Pater,

Statim ubi a Johanne Bello admonitus fui de foliis, quæ in libro quem a nobis emeris [decrant], nihil libentius feci quam quod scriberem Lutetiam pro illis. Ecce autem nunc ad te mitto, neque prius licuit, carebam enim et illis et exemplari. Litteras tuas domino Goe-

thalsio reddidi, neque erat quod te vel excusares vel rogares ut facerem, nam tu et tui similes, nempe viri pii et litterarum amantes, mihi merito suo imperare possunt, ut qui me servitio litterarum et litterariorum hominum prorsus devoverim.

Quos vero a me petiisti libros et posthac petes, bona fide et viliori quam potero pretio tibi curabo ; catalogum eorum cum pretio adscripto quos petiisti hic habes. Quædam autem perfeci ex quo ille catalogus editus et conscriptus est, inter quæ est : *Le nouveau testament en françois avec annotations des lieux les plus difficiles par M. René Benoist* &^a ² et depuis reveu par F. Jehan Henten et approuvé par docteurs régents en théologie, à Louvain. Si rem gratam me tibi facturum scirem, aliquando quæ nova excuderem transmitti ad te conarer. Jube itaque et impera mihi quicquid placuerit, obsequiosum me habebis et dicto obedientem. Vale, Domine mi ; raptim pro more, eadem qua tuas recepi die et hora ; quod memoravi nam tamdiu hæserunt, cum ex dato appareat 14 junii scriptas fuisse.

Ad mandata tua paratus
Plantinus.

1. François Goethals né à Gand en 1541. Fit ses études de droit à l'université de Louvain, s'établit comme avocat à Bruges et devint successivement professeur à l'université de Louvain et à celle de Douai. Quoique marié il embrassa la prêtrise et mourut à Douai en 1616. Il écrivit plusieurs traités de droit et de nombreux ouvrages contre les réformés. Plantin publia de lui en 1567 : *Les proverbes anciens flamengs et françois correspondans de sentence les uns aux autres*.

2. *Le nouveau testament*, etc. Plantin, 1567, 160.

36. — *Plantin à Jean Mareschal.* ¹

Au Sire Jehan Mareschal,
Marchant libraire demeurant à
Heydelberghe.

Sire Jehan Mareschal, Je vous ay assés adverti par cy-devant que je m'esbahissois assés, comment aviés prins le tonneau des Bibles hébraïques ² qui estoit derrière ma boutique à Francfort, veu que cestuy-là estoit de mon costé et marqué N^o 7, là où je vous avois dès le commencement de la foire, dict et montré l'autre plain de Cours ³ estre du costé de Frobene ⁴ et marqué N^o 4, et me semble bien que j'avois esté assés longtems à Francfort pour venir prendre vostre tonneau en ma présence, sans y toucher après que j'estois party, puisque n'en aviés à faire. Je vous ay aussi adverti que j'ay délivré ici aux gens de Antoine Dieu un tonneau plain de Cours, pour l'envoyer suivant vostre ordonnance aux Morlots ⁵ à Lion, pour le vous délivrer, ou à qui l'ordonnerés, et est parti d'ici le 4 juin. Au reste, s'il est chose que je puisse, la commandant, vous serés obéi d'aussi bon cueur que me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous maintenir en la sienne.

D'Anvers, ce 21 juin 1567.

L'entièrement vostre serviteur et amy
C. Plantin.

1. Jean Mareschal fut libraire à Heidelberg, à Lyon et à Spire.
 2. *Biblia hebraica* (1566, in-4^o, ou 2 tomes in-8^o, ou 4 tomes in-16^o).
 3. *Jus civile, L. Russardo auctore* (1566-1567, 10 vol. in-8^o).
 4. Froben (Jérôme), imprimeur à Bâle.
 5. Moulins? Barthélemy Moulin, libraire à Lyon.
-

37. — *Plantin à Jacques Rævardus.* ¹

(Plantin se déclare prêt à imprimer le *De diversis regulis juris antiqui* que Rævardus vient de lui envoyer. Il a soumis le manuscrit au censeur.)

Clarissimo doctissimoque D. Jacobo Rævardo
amico suo observando,
Brugas.

S. P. Nihil libentius fecerim quam ut ilico commentarium tuum in regulas juris prælo submitterem, cum propter bonitatem operis, tum quod tibi libentissime gratificarer. Per me igitur non stabit quin brevi sudes. Statim ubi exemplar accepi (accepi autem nudiustertius), pastori ecclesiæ D. Mariæ hujus oppidi approbandum dedi ². Is vero se mihi redditurum ante finem sequentis hebdomadæ pollicitus est. Quod si fecerit, statim privilegio curabo, quo impetrato, crede mihi prælo subjiciam et quamprimum potero absolvam. Pulmannus ³ te vicissim resalutare jubet. Vale, Domine mi, et si quid possum impera. Antverpiæ 21 junii 1567.

Tibi merito tuo addictissimus

C. Plantinus.

1. Jacques Rævardus (Raewaerd), jurisconsulte, né à Lisseweghe, dans la Flandre occidentale, en 1534. Il étudia à Louvain et à Orléans, fit partie du Magistrat de Bruges et fut nommé en 1565 professeur à l'Université de Douai. Le mauvais état de sa santé l'obligea de retourner bientôt après à Bruges où il mourut le 1^{er} juin 1568. Il écrivit un grand nombre de livres de jurisprudence dont Plantin imprima les suivants: *Tribonianus sive de veris usucapionum differentiis* (1561, 80), *De auctoritate prudentum* (1566, 80), *De diversis regulis juris antiqui commentarius* (1568, 80).

2. Le curé de Notre-Dame d'Anvers était Sébastien Baer.

3. Pulmannus (Poelman) Théodore, naquit en 1511 à Cranenburg,

38. — *Plantin à Jacques Pamelius.*

(Plantin va commencer l'impression du *Cyprianus* de Pamelius.)

Clarissimo doctissimoque viro, domino Jacobo Pamelio,
S. Theologiæ licentiato, canonico, domino suo ob-
servando,

Brugas.

S. P. Duo jam præterierunt dies, vir clarissime, est-
que hodie tertius ex quo compositorum seu collectorum ty-
porum Cypriani exemplar tuum dedi, ut secundi folii
nobis specimen pareret.¹ Primum namque folium, qui libri
continebit inscriptionem, præfationem etc., censeo defe-
rendum usque ad finem operis. Opportune autem nos de
interstitionibus monuisti, sed scrupulum habemus, quod
aliquando ignorare possimus, ad quem locum referatur
numerus annotatus in margine et ideo sit nobis fortasse
recurrendum ad annotationes, sed huic facile, spero, me-
debimur. Quamprimum potero, specimen operis mittam,
quod futurum spero circa diem Mercurii aut Jovis pro-
xime sequentis hebdomadæ. Vale, Domine mi et nostri,
memor [esto]. Antverpiæ 21 junii 1567.

Tibi addictissimus

C. Plantinus.

dans le duché de Clèves. Il vint s'établir à Anvers en 1532 et y demeura jusqu'à sa mort. Il était foulon de son métier et commenta un grand nombre de classiques latins dont plusieurs furent publiés par Plantin. A la fin de sa vie, il avait trouvé un emploi aux accises de la ville d'Anvers. Il mourut en 1581. Après sa mort, Plantin devint propriétaire des manuscrits anciens que Poelman possédait ainsi que de ses papiers domestiques.

1. Voir note 1 de la page 70.

39. — *Plantin à Jacques Cruquius.* ¹

(Plantin se plaint des nombreuses fautes laissées par Cruquius dans son manuscrit des Épodes d'Horace.)

Clarissimo doctissimoque viro domino Jacobo Cruquio
politioris litteraturæ apud Brugenses professori publico
Brugas.

S. P. Tuas, doctissime Cruqui, idibus junii scriptas
13 kal. julii accepi, quibus conquereris de tarditate in
edendo Epodon Horatii. Verum tibi folia impressa mi-
simus. Eadem vero opera conqueri correctores nostros
de tuo exemplari significavi; neque certe immerito con-
queruntur, quod id tot dubiis et confessis mendis scateat
ut certo affirmare ausim te, postquam descriptum fuerit,
non emendasse. Quod certo nobis non tantum moles-
tum et dispendiosum sed et damnosum. Sequenti tamen
(Deo favente) hebdomada absolutum iri speramus. Vale.
Antverpiæ, 21 junii 1567.

Tuus ut suus
C. Plantinus.

1. Jacques Cruquius ou de Crucque, naquit à Messines, étudia les belles-lettres à Louvain et à l'étranger, fut nommé, en 1544, professeur des langues grecque et latine à Bruges. Il écrivit plusieurs commentaires sur Horace dont Plantin publia : *Q. Horatii Flacci epodon liber* (1567, 80) et *Q. Horatii Satyrarum libri II* (1573, 80). Paquet dit que la date de sa mort est inconnue. Plantin lui fournit des livres jusqu'en 1582.

40. — *Plantin au Cardinal de Granvelle.*¹

A l'illustrissime et révérendissime
Cardinal de Granvelle

à Rome.

Illustrissime et révérendissime Seigneur,

Suivant l'ordonnance de V. R. S. et ma promesse, j'ay mis, incontinent avoir receu la copie, la main à faire imprimer l'œuvre sur Virgile¹, ce dont aussi j'en-voye ici la seconde feille, que j'ay faicte la première, à cause que je n'avois pas d'épistre ne préface, qui se pourra faire à meilleur loisir cependant que je poursuyvray le corps de l'ouvrage. Si mon effort (que je cognois bien estre de petite efficacité) peut trouver telle faveur envers V. R. S. d'avoir d'elle la grâce de n'estre méprisé, je m'estimeray avoir assés faict, et prendray le

1. Antoine Perrenot de Granvelle, naquit, le 20 août 1517, à Ornans en Bourgogne. A 23 ans, il était évêque d'Arras ; à 32, il succéda à son père dans les fonctions de conseiller d'état et de gardien des sceaux de l'empire. En 1559, Philippe II confia le gouvernement des Pays-Bas à Marguerite d'Autriche et lui donna Granvelle pour ministre. Il fut successivement nommé archevêque de Malines et cardinal. Il se rendit odieux au peuple des Pays-Bas et fut révoqué par Philippe II en 1564. En 1571, il fut nommé vice-roi de Naples, et, en 1575, il fut appelé au Conseil d'Espagne, avec le titre de président du Conseil suprême d'Italie et de Castille. En réalité, il fut, depuis lors jusqu'à sa mort, le premier ministre de Philippe II. En 1584, il fut élu archevêque de Besançon et se démit de l'archevêché de Malines. Il mourut à Madrid le 21 septembre 1586. A partir de 1567, le cardinal de Granvelle fut pour Plantin un protecteur aussi actif que puissant. C'est à lui surtout que le grand imprimeur anversoïis fut redevable de sa fortune.

1. *Virgilivs collatione scriptorum graecorum illustratus, opera et industria Fulvii Vrsini* (1568, 80°).

courage et hardiesse de poursuivre alègrement et à m'employer en tout ce je sçauray vous pouvoir estre agréable, et prieray Dieu pour la prospérité et bone santé de V. R. S. D'Anvers, ce xxii jour de juing, l'an 1567.
De

Vostre illustrissime et révérendissime Seigneurie
le très humble et très affectionné serviteur
C. Plantin.

41. — *Plantin à Luc Harrison.*

Au Signeur Lucas Harisson,
marchant libraire,
à Londres.

Monsieur Harisson, Par les vostres du 14 du présent, j'ay entendu le peu d'esperoir qu'avés de la vente de mes livres et par conséquent le discouragement qu'avés de les acheter, et aussi la bonne volonté qu'avés à m'y faire plaisir et en autres choses, dont je vous remercie grandement, tant de l'advertissement que de vostre bon vouloir, en quoy je vous prie de continuer et de ne refuser par aucune occasion de vendre honnestement, encores que j'y deuse perdre ès sortes qui seroyent moins requises, tant pource que je m'en voudrois bien despescher, mesmes avec perte, comme pource qu'à faute de bonne vente par deçà, j'aurois besoing de m'aider de l'argent qui en pourroit procéder. Quant à l'autre basle, celuy à qui elle est, entendant vostre peu d'esperoir, l'envoye à Colongne. S'il est chose en quoy je vous puisse faire service, le commandant, vous serés obéi d'aussi

bon cueur que, me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous maintenir en la sienne. D'Anvers, ce 22 juin 1567.

Le vostre à commandement
C. Plantin.

42. *Plantin à André Masius.*¹

A Monsigneur Mons^r Andreas Masius,
Docteur ès droicts et Conseiller de Monsigneur le duc
de Clèves,

où il sera.

Monsigneur, Ceste seconde sera pour vous prier qu'il vous plaise (si le pouvés facilement faire) nous rescrire quelque mot de ce que pourés entendre qui puisse servir à la volonté du bon sig^r Italian qui demande par ses lettres, adressées en ceste vile à ung sien amy, quelque élucidation du point contenu en lesdictes lectres dont, par ci-devant, je vous ay envoyé la copie affin de mieux entendre la conception dudit signeur. Que si d'aventure mes autres lectres n'estoyent parvenues en

1. André Masius (Maes), né à Linnich près de Bruxelles, le 30 novembre 1515 ou 1516, étudia à Louvain la jurisprudence, le grec et l'hébreu. Il fut secrétaire de Jean de Weze, évêque de Constance, séjourna quelque temps à Rome et y étudia le syriaque. Il fut ensuite nommé conseiller de Guillaume duc de Clèves. Il mourut le 7 avril 1573. Ce fut un homme d'une érudition fort remarquable. Il écrivit un grand nombre d'ouvrages dont Plantin en imprima trois: *De paradiso*, traduit du syriaque de Moses Bar-Cepha (1569, 80), *Josue imperatoris historia* (1574, in-fol.), *Disputatio de Cæna Domini* (1575, 40). Dans l'*Apparatus* de la Bible polyglotte, publiée par Plantin, il fournit *Syrorum Peculium* et la grammaire Syriaque.

vos mains, j'ay voulu vous envoyer ici derechef la copie des lectres missives dudit signeur Italian, afin que sur ce nous puissions mieux donner vostre résolution, que le bon signeur mien amy attend avec grande affection et désire de recongnoistre le plaisir que luy aurés faict. Qui sera l'endroit où, me recommandant très humblement à vostre bonne grâce, je prieray Dieu vous maintenir en la sienne.

D'Anvers, ce 22 juin 1567.

Le tout vostre à commandement
serviteur et amy

C. Plantin.

Je ne vous fais ici mention d'autres choses, à cause que par mes autres vous en ay assés amplement escrit etc.

43. — *Plantin à Çayas.*

A Monsieur Monsigneur Gabriel de Çayas,
Secrétaire d'Estat de Sa Majesté
en Espagne.

Monsigneur,

Ceste estant la quatrième que j'envoye à V. S. depuis que j'ay, à mon retour de la foire de Francfort, receu les vostres du 25 de février, je ne répéteray autre chose, fors que je demeure prest d'obéir au commandement de Sa Majeste et de V. S. en tout ce qui me sera commandé, soit en l'impression de la Bible en quatre langues, suivants les avertissements par cy-devant donnés, soit en l'impression des œuvres de Monsigneur Sepul-

veda, de longtemps attendues, ou en autres choses qui me pouroyent estre commandés et qui soyent en mon pouvoir. A quoy faire je me trouve d'autant plus délibéré que, grâces à Dieu, nous avons maintenant un espoir indicible du bon portement et prospérité des affaires qui concernent la vraye religion catholique et romaine en ces tant nobles païs, naguères tant troublés et maintenant, grâces à Dieu, tant paisibles, par le bon conseil de Sa Majesté et ordre suivi par Son Altèze, que j'ay bien espoir et assurance que les desvoyés ne viendront jamais à telle outrecuidance que de penser seulement à introduire leurs sectes à l'encontre de la sainte volonté de Dieu, de Sa Majesté et de tous les bons chrestiens, vrais amateurs de paix, repos et tranquillité.

J'envoye ici à V. S. l'indice des livres que j'ay sous la presse, deux desquels, marqués 1. 2. sur la marge, m'ont esté envoyés de Rome par Monsigneur le révérendissime Cardinal de Granvelle, avec lectres bien instantes de les vouloir imprimer¹. S'il est chose que je puisse, le commandant, Vostre Signeurie sera obéye d'aussi bon cueur que, me recommandant très humblement à elle, je prie Dieu la maintenir en prospérité comme elle mérite.

D'Anvers, ce 22 juin 1567.

Le très humble et très obéissant et
bien affectionné serviteur de V. R. S.

C. Plantin.

1. *Virgilius collatione scriptorum graecorum illustratus opera et industria Fulvii Vrsini* (1567, 8°) et *Hieronymi Seripaudii commentarius in Epistolam Pauli ad Galatas* (1567, 8°).

44. — *Plantin à Mathieu Gast.* ¹

A my Señor Matias Gast

Mercador de libros

a Salamanca.

Signeur Matias Gast, Par mes dernières responsives aux vostres, vous aurés peu entendre comment je fus délibéré d'accepter l'offre que me faictes de prendre 400 Summa Sancti Thomæ ², texte, à payer cent escus, incontinent qu'il y aura 10 feilles faictes, et le reste à la fin du livre, et que sur ce je fay mes aprests pour y besogner, et de bref je vous enverray quelque feille faicte, et aussi du Cours de droict canon que j'ay entre mains, prest aussi à commencer de bref, fort bien amendé, annoté et augmenté de tous les lieux qui estoient désinés et marqués par cy-devant par ces mots *et infra*, ès textes dudict Droict canon. Le tout ce que je dy est fait par Contius ³, homme fort docte et lecteur du Roy au Droict canon.

Je vous avertissois aussi que je n'ay pas demandé plège pour défiance que j'aye de vous aucunement, mais seulement pour pouvoir trouver mon argent par deçà en cas qu'il pleust à Dieu vcus appeler de vie à

1. Mathieu Gast, imprimeur-libraire, établi, en 1564-1565, à Anvers, en 1567, à Salamanque et à Medina del Campo, en 1574, à Madrid. Ce fut lui que Plantin recommanda au roi d'Espagne, en 1576, lorsque Philippe II lui demanda de désigner un imprimeur capable d'établir une bonne typographie à Madrid.

2. *Summa S. Thomæ* (1569, 3 vol. in-4°).

3. Antoine Contius, un des commentateurs du cours de droit civil publié en 1575 par Philippe Nutius, Plantin et Pierre Bellère, en six volumes in-folio.

trespas (ce que je luy prie n'advenir). Car vous sçavés (et l'ay expérimenté par cy-devant maintes fois à mon grand dommage) que, les personnes décédées, les héritiers ou tuteurs ne font pas souventefois grand compte d'acquiter l'âme ne la volonté des trespasés, et aussi que ce ne seroit mon affaire que d'aller par delà solliciter mon payement. Voylà ce que je vous escrivois m'avoir donné occasion de demander assurance par decà et non pas aucune défiance du payment durant vostre vie.

Il est besoing d'avancer toujours l'argent du papier et de la besogne par chacune semaine, en quoy toute-fois je suis prest de m'acommoder à tout ce qu'il me sera possible, de sorte que l'une fois je pourois avancer et quelquefois pas. Ne pourriés vous aussi avancer quelque somme, ou bien, si mieux vous semble, faire que vostre argent fust ici en temps entre les mains d'homme qui me payast à la mesure que j'imprimerois chose dont voulussiés avoir part. Car, comme sçavés, le temps courroit toujours bien long avant que puissiés respondre et ordonner provision pour les payements, s'il estoit besoing de rescrire à chacune fois quand les livres seroyent achevés.

Ceci vous ay je voulu de rechef escrire à l'adventure, si n'aviés pas receu mes précédentes. Je vous envoie ici de rechef aussi le catalogue de livres par moy imprimés et de ceux qui sont sous les presses, en vous advertissant que tout est à vostre commandement, en quelle sorte que le demandiés raisonnablement, de manière que, si voulés au comptant, je suis prest de faire tel rabat que la raison le veut, et, si voulés à terme, je vous enverray aussi cela que voudrés m'ordonner.

Qui sera l'endroit où, me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous donner la sienne. D'Anvers, ce 22 jour de juin 1567.

Le vostre serviteur et amy
C. Plantin.

45. — *Plantin à Jean Gassen.*

Sire Jan Gassen, Depuis vostre partement, le courtier Jan du Boys m'est venu dire qu'il estoit seulement venu environ 150 de la sorte du cuivre dont avés laissé le calibre, mais qu'il en devoit venir dedans 10 ou 12 jours, ce que j'estime devoir estre à la fin de la semaine prochaine, et nous a semblé meilleur d'attendre la venue de l'autre, veu que lesdits 150 fl eust esté peu.

Cejourdhui avons receu de Janneke Boutzelaer, fille du Prince, sèze livres de fil, montant à la somme de 65 fl . 5 patars, dont je luy ay faict obligation conditionnelle, à cause qu'elle m'a dict que vous luy aviés promis qu'elle seroit payée dudict fil, au mesmes terme de celuy qu'elle dict vous avoir livré le 18 de may à paier le 18^e juillet, et pourtant qu'elle n'avoit pas sa sédule avec elle, et que vostre mémoire dict le 28 jour [de septembre] ¹ et aussi que ne m'avés pas ordonné de payer ce dernier avec le premier.

Je luy ay promis de vous escrire et d'en faire comme sa cédule est faicte, et de payer aussi le dernier fil délivré au mesme terme, si vous me l'ordonnés ainsi, au-

1. Payé le 28 septembre 1567 par Janneken Boutzelaer à cédule fl . 65 s. 5. (*Livre des affaires de Pierre Gassen à Anvers*, f. 52.)

trement je me suis obligé de luy paier ledict dernier fil, receu le 19 jour d'aoust prochain, assavoir à 2 mois du jour de la livraison.

Je désire d'entendre des nouvelles de vostre arrivée et de la salutation faicte aux amis, et principalement des jeunes gens qu'on avoit escrit estre en nécessité, et lesquels je vous priay de faire incontinent assister d'argent, de conseil et aide en tout ce qui ne seroit contre les ordonnances etc. [22 juin 1567]

46. — *Plantin à Pierre Daniel.* ¹

A Monsigneur Mons^r P. Daniel
à Paris.

Monsigneur Daniel, Depuis le temps que de vostre grâce m'envoyastes les deux livres de Monsigneur Donatus, je n'ay sceu tant faire qu'aucun des visitateurs, ordonnés pour l'approbation des livres qui s'impriment par deçà, me voulût approuver pour bons lesdits deux livrets, jusques au jour d'hier que, la court estant en ceste ville, la faveur de mes amis a faict que l'un desdits visitateurs ait entrepris de les lire et approuver, ostant ce qu'il trouveroit estre nuisible au temps etc., et m'a promis iceluy de m'expédier ceste semaine lesdits livrets. Ce que faisant iceluy, et les soussignant bons et ne contenans rien de contraire aux meurs, ne l'eglise et

1. Pierre Daniel, avocat et commentateur d'auteurs classiques, publia l'*Aulularia* de Plaute, les commentaires de Servius sur Virgile, etc. Plantin n'imprima rien de lui. Il mourut en 1603.

foy catholique, j'auray facilement le privilège de la cour pour la faveur des amis que j'y ay et de tout vous advertiray et feray tout devoir.

Quant à l'autre point dont demandés estre incontinent adverti et acertené, si j'ay receu un Virgile commenté par ung d'Italie pour imprimer ; soyés assurez que, passé jà quelques mois, Monsigneur le Cardinal de Granvelle m'a envoyé de Rome un Virgile pour imprimer, lequel porte le tittre suivant *Virgilius, collatione scriptorum græcorum illustratus, opera & industria Fulvii Ursini*. Iceluy ay je commencé d'imprimer ces jours passés par le commandement et prière très instante de mondict Signeur le Cardinal de Granvelle, qui depuis m'a encores envoyé un autre livre en théologie pour imprimer, qui est *Commentarius Card. Seripandii Episcopi Salernitani etc. in Epistolam ad Galathas*, lequel est aussi commencé. Reste, Monsigneur, qu'il vous plaise m'advertir de ce que me prometés par vos lecttres touchant le Virgile susdict, au moins si c'est celuy que vous pensés et s'il y a chose en tel ou autre à faire qui me compète ou les amis, car je désire en cela et toute autre chose suivre la raison.

Qui sera l'endroit où me recommandant très humblement à vostre bonne grâce, je prieray Dieu vous maintenir en la sienne. D'Anvers, ce 22 juin 1567.

L'entièrement vostre à commandement
serviteur et amy

C. Plantin.

47. — *Plantin à Alanus Copus.*¹

(Plantin lui annonce l'envoi de plusieurs livres.)

Clarissimo doctissimoque viro
domino Alano Copo Anglo,
Lovanium.

Nullum non moveo, mihi crede, lapidem quo rationem inveniam qua tibi et aliis satisfaciam. Utinam vero scires quantum laborem hac in re, et quam qui nobis debent sint negligentes, aut debita opera; vel, quod potius credo, quod tempora hæc difficilia neminem permittant eadem facilitate frui inter distrahendum, atque nos ante hos tumultus solebamus. Spero meliora. Mitto iterum quod possum. Nempe brevi, vel reliquum vel quod habuero mittam et, si quem ex tuis huc venturum sciveris, ad nos deflecti curato ne sumptus facias in ven-

1. Alanus Copus, savant anglais, établi à cette époque à Louvain. En 1572, il se trouvait à Rome où Plantin, en 1574, lui envoie ses lettres avec l'adresse : Pietate et eruditione præstantissimo viro Domino Alano Copo, Ecclesiæ S. Petri beneficiario in familia Ill^{mi} Cardinalis Hesii. Il mourut dans la même ville. Plantin qui, depuis le commencement de 1565, était en relations d'affaires avec lui, annote dans son grand livre au mois de mai 1582 : « Alanus Copus debvoit avoir 200 fl. de livres pour sa copie etc. Est trespasé à Rome, parquoy ici soulede ladite partie fl. 181.6. »

Alanus Copus publica chez Plantin : *Dialogi sex contra Summi Pontificatus oppugnatores*. La première édition parut en 1566, la seconde en 1573. L'auteur de l'ouvrage est Nicolas Harpsfield archidiacre de Cantorbéry, qui fut enfermé à la Tour de Londres par ordre de la reine Élisabeth, parce qu'il voulait rester fidèle au catholicisme, et qui resta prisonnier jusqu'à sa mort, arrivée en 1583. Pendant sa détention, il écrivit plusieurs ouvrages au nombre desquels on compte les : *Dialogi sex*, publiés par Alanus Copus chez Plantin.

tura solvenda. Bona fide quicquid habuero innumerabo, vel aperte confitebor me non habere. Si quid receperis non satis justis ponderis, istuc remittito per opportunitatem, ego in alios nummos commutabo.

| | |
|--------------------------|-----------|
| Concilia generalia | fl. 10— |
| Prosopographia | fl. 2—15 |
| Orthodoxa Payvæ | fl. 1—15 |
| Historia Carthaginensium | fl. 0—5 |
| | <hr/> |
| | fl. 14—15 |

Juris universa historiae descriptio ex variis auctoribus collecta per Marinum Libergium Cenomanum 4°, picturis, 1567, venditur 5 stufferis.

Litteras tuas, de quibus gratias habeo maximas, misi cum meis Romam. Reverendissimus etiam Cardinalis Granvellanus, Roma missis ad me duobus libris ad imprimendum, obtulit per litteras suas mihi operam, si quid Romæ curatum vellem, quare ego aperte illi hoc negotium meis litteris aperui et rogavi ut in hac re mihi favere vellet. Quid facturus sit nescio. Inscriptio vero librorum ad me missorum est: Seripandii Card. S. E. R. et Episcopi Salernitani in Epistolam D. Pauli ad Galatas commentarius, Virgilius cum græcis aliisque auctoribus collatus a Fulvio Ursino. Utrumque prælo subjeci. Vale, Domine mi. Antverpiæ 22 junii 1567.

Tibi merito addictissimus
C. Plantin.

48. — *Obertus Gifanius* ¹ à *Plantin*.

(Il envoie à Plantin un ouvrage de Duarenus en le priant de chercher un personnage généreux auquel il puisse le dédier. Il ne mentionnera plus Poelman et Giselinus, parce que ceux-ci n'aiment point à être cités par lui. Il se défend de certaines accusations. Il envoie le manuscrit des psaumes de Buchanan et demandera à cet auteur d'envoyer son *de Sphæra* à Plantin.)

Binas jam brevi accepi a te litteras amicitiae et humanitatis plenissimas, mi Plantine, de quibus magnam tibi gratiam habeo, maxime quod tam egregie causam meam egeris apud heram illam Halleram. Velim ut posthac agas, si forte ob rationes aut stipendium tempestates concitet.

Domino Vanderano nunc scribo. Mitto Duarenum ² cum quo quid agendum tibi sit, breviter descripsi. Præfationem conficiam Venetiis, Deo volente, ad virum aliquem honestum; tu, quæso, aliquem mihi deligas, qui munusculo aliquo nos remunerare possit et velit. Opus erit præclarum. Tu fac ut hic Lugdunenses et elegantia typorum et chartæ superes: nam diligentia et voluntate longe vinces. Ego, cum Lucretium ederem, Pulmani et Giselini ³ mentionem honorificam feceram,

1. Obertus Gifanius ou Giphanius (van Giffen) jurisconsulte, philosophe et philologue, né à Buren en Gueldre en 1534. Il étudia à Louvain, à Paris et à Orléans, devint professeur de droit en Allemagne et mourut à Prague, le 26 juillet 1604. En 1565, Plantin publia un Lucrèce annoté par lui. Une partie des exemplaires de cette édition porte la date de 1566. En 1567, Gifanius fit un voyage en Italie avec l'ambassadeur de France à Venise.

2. François Duaren, né en 1509 à St Brieux en Bretagne, professeur de droit à Paris et à Bourges, mort dans cette dernière ville en 1559. Il collabora à l'édition du *Jus civile* réimprimé par Plantin en 1566-1567.

3. Victor Giselinus naquit en 1543 à Zantvoorde près d'Ostende.

bis terve etiam in præfatione ex tuo consilio. Sed postquam intellexi eos non cupere ut nomen suum referretur cum meis libris verso stilo induxi. An hic peccavi?

Quod reprehendant Langius¹ et alii, quia tam multa nihil ad rem facientia studio congesseram, faciunt id quod Moncus olim. Sed eorum inepta accusatione non dimovebor ab hoc meo instituto, quo quam plurimis prodesse constitui, dum et alios auctorum locos emendo.

Et quid facit Turnebus²? Sed de hoc alias. Cæsarem statim expoliam Venetiis, semel liberatus pædagogicis molestiis, et alia quædam.

Spero cistam meam jam Gorichemium missam ad sororem; de libris aliis fac quæso quod potes.

Vale, amicissime Plantine, raptissime, Parisiis 1567, 25 junii.

Hodie celeribus equis cum Dn. Legato proficiscimur Lugdunum versus.

Salutant te Dn. Canterus³ et Dn. Daniel.

Tuus ex animo Obertus Giphanius.

Pene omiseram quod maxime tamen scriptum cu-

Il fit ses études de médecine et s'établit à Bergues-St.-Winoc où il mourut en 1591. En décembre 1564, il entra comme correcteur au service de Plantin et remplit ces fonctions jusqu'en septembre 1566. Il publia chez le grand imprimeur anversois : *Prudentius* (1564), le second volume de l'*Epitome Adagiorum omnium* (1566), *Ovidius* (1566), *Sententiae veterum poetarum* (1566), *Sulpicius Severus* (1574) et *Joannis Fernellii De luis venereæ curatione* (1579).

1. Carolus Langius (Lange) chanoine de St-Lambert à Liège, philologue, jurisconsulte et botaniste très savant, mourut le 29 juillet 1573.

2. Adrien Turnèbe, célèbre philologue français, né en 1512, à Andely en Normandie. Il mourut à Paris le 12 juin 1565.

3. Guillaume Canterus (Canter), savant critique, né à Utrecht le 24 juillet 1542. Il fit des voyages littéraires en France, en Allemagne

piebam. Accepi hodie duas litteras a Dn. Buchanano ¹ et Raverdo duobus præstantissimis Scottiæ viris. Miserunt una quæ petieram epigrammata. Ea omnia una cum epistola nunc ad te mitto, videbis ipse quod scribunt. Rescripsi illis nudiustertius, petiique ut psalmos suos mittat, te paratum esse illos jam statim excudere. Misi quoque ad eum psalmorum ejus tuam editionem secundam, ut laudent tuam diligentiam.

Epigrammata de Græco versa malim nunc mittas ad Metkerchium Brugas ², qui dicitur omnia brevi editurus. Scripsissem ad ipsum, sed non vacat. Scribam Venetiis ut tibi illa excudenda tradat, quod eum facturum confido, et sic eodem res recidet. Ego sane huic rei vacare nunc

et en Italie. Il se fixa à Louvain où il mourut le 18 mai 1575, épuisé par un travail trop assidu. Plantin publia quelques-uns de ses nombreux ouvrages de philologie : *Deorum et hominum illustrium progenies* (1571, 80), *Novarum lectionum libri octo* et *De ratione emendandi græcos auctores syntagma* (1571, 80), *Euripides* (1571, 160), *Aristotelis Pepli fragmentum* (1571, 80), *Stobæus et Pletho* (1575, in-f0), *Sophocles* (1579, 160), *Aeschylus* (1580, 160) et *Varie lectiones ad Biblia græca* dans le 6^e volume de la Bible polyglotte.

1. Georges Buchanan, historien et poète, né le 12 février 1506 à Kilkerne en Écosse, mourut à Édimbourg le 28 septembre 1582. En 1560. il embrassa la réforme. Plantin publia de lui *Paraphrasis psalmorum*. La première édition de ce volume parut en 1566, la seconde fut imprimée au mois de mars 1567, par conséquent avant la réception de la présente lettre. Une troisième édition plantinienne parut en 1588. Parmi ses autres ouvrages, on compte : les *Epigrammata* et le traité de *Sphæra* dont parle Gifanius.

2. Metkerchius (Adolphe van Meetkerke), jurisconsulte, historien et philologue, naquit à Bruges vers 1527. Il fut pensionnaire du Franc de Bruges et président du conseil de Flandre ; il se convertit en 1580 au protestantisme et mourut en 1591 à Londres, où il s'était retiré en 1586. Plantin publia de lui : *De veteri et recta pronuntiatione lingue græcæ commentarius* (1576).

non possum, præsertim quia hinc discedo ubi plurima potuissem colligere.

(*Au dos*) Oravi quoque summopere Buchananum ut opus de Sphaera tibi quoque tradat.

A Sire Christoffle Plantin,
mon bon seigneur et ami,
en Anvers.

49. — *Plantin à Max Morillon.*¹

A Monsigneur Monsigneur le Prévost d'Aire,
Monsigneur Morrillon,
à Bruxelles.

Monsigneur,

Je vous envoie ici 2 feilles du Virgile² que j'ay comencé et que je continue le plus que je puis, en attendant que V. S. m'ordonne comment je doibs faire touchant la première feille où doibt estre l'épistre didicatoire, laquelle je voy, par les lettres qui estoyent jointes à l'exemplaire qu'il vous a pleu m'envoyer, que Sa Révérendissime S. entend qu'elle doibve estre faicte

1. Maximilien Morillon naquit à Louvain en 1517, fit ses études de licencié en droit et prit ensuite les premiers ordres. Il devint successivement secrétaire du cardinal Granvelle, chanoine et écolâtre de la cathédrale d'Arras, chanoine de St-Rombaut à Malines en 1554, chanoine de St-Bavon à Gand, chanoine de Ste-Gudule à Bruxelles, prévôt de St-Pierre à Aire, en Artois, en 1559, archidiacre et premier vicaire général pour le diocèse de Malines etc. En 1583, il devint évêque de Tournai, tout en continuant à jouir des nombreux bénéfices que l'amitié du cardinal Granvelle lui avait fait obtenir. Ce dernier en avait fait son confident et son correspondant ordinaire dans les Pays-Bas. Il mourut le 27 mars 1586.

2. Le Virgile publié par Fulvius Ursinus.

par Mons^r Pighius ou Mons^r Polytes¹. Qui sera l'endroit où, me recommandant très humblement à votre bonne grâce, je prie Dieu, Mons^r le Prévost, de vous octroyer ce que votre cœur luy sçait bien saintement désirer. D'Anvers, ce 27 de juin 1567.

L'entièrement vostre très humble et
obéissant serviteur

C. Plantin.

50. — *Plantin à Jean Stadius.*²

(Il donne des nouvelles de l'impression du Florus de Stadius qu'il imprime en ce moment.)

Clarissimo doctissimoque viro
domino Johanni Stadio mathematices
et historiarum professori apud Lovanienses publico,
Lovanium.

S.P. Nos aliquid præstitisse in tuo libro edendo, quod tibi non ingratum sit, gaudemus V. C. Indicem curabo colligi ab aliquo docto. Tres præterea quaterniones mitto. Compositor seu characterum collector, propter mortem curatoris sui Hollandiam evocatus, a nobis ante

1. Joachim Polytes (de Borghere), secrétaire de la ville d'Anvers de 1541 à 1566.

2. Jean Stadius, mathématicien né à Loenhout, dans la province d'Anvers, le premier janvier 1527, étudia à Louvain et y enseigna ensuite les mathématiques et l'histoire. Il habita successivement la Savoie, Bruges et Paris. Il mourut dans cette dernière ville en 1579. Il publia chez Plantin en 1567: *Julii Flori De gestis Romanorum, historiarum libri IIII et seorsim in eos commentarius.*

4 dies decessit neque alium mihi substituere licuit. Eum autem postridie rediturum speramus, et nisi fecerit, alium aliquem constituemus qui perficiat. Nos autem quatuordecimo postea die absoluturos, dempto indice et quæ missurus sis, speramus, neque te intempestive tunc adventurum credimus. Vale. Antverpiæ, 2 julii 1567.

Tuus si suus
C. Plantinus.

51. — *Plantin à Jean Gassen.*

Au Sire Jan Gassen.

J'ay receu quasi en un mesme temps vos lettres du 23, 25 et 28 de juin, ausquels j'ay tasché de satisfaire à mon pouvoir. Premièrement, j'ay mis à compte les parties de Tanneken Vertangen et Jehanne Masqueliers. J'ay aussi faict diligence de recevoir l'argent des 3 lectres de change envoyés et par moy receues. Mais je n'ay encores rien receu, en partie parce que le receveur de Bernuy¹ n'est en ceste ville; mais il y sera, Dieu aydant, dedans 3 ou 4 jours, et alors je receveray la partie de 300 fl. Quand à M^e Lambert², je suis en difficulté et doute quelle monnoye c'est que je dois recevoir, d'autant qu'en l'une partie il déclare avoir receu 20 fl et en l'autre 12 fl., et en la somme tirée en vostre lettre vous mettés 32 fl. Parquoy rescrirés au net quelle somme je dois recevoir.

1. Bernuy (Fernando de), cousin de Charles et de Corneille de Bomberghe, associés de Plantin, et intéressé lui-même dans l'association dont la direction était confiée à Plantin de 1563 à 1567.

2. Lambert Barleus.

Quand à la somme délivrée à Obert Gifanius de 43 fl. et 7 patars, je ne sçay comment j'en sera payé, d'autant que le père de l'enfant ¹, pour qui ledit Giffan confesse avoir ladicte somme, m'a dict tout à plat qu'il n'en payeroit rien et qu'il n'avoyt pas donné aucun consentement ne ordonnance de bailler quelque chose pour son fils. Et de faict je n'en ay pas aussi rien entendu, si non quelque jour, passé quelque nombre de mois, quand je vous escrivi, au nom de Bernuy, que délivrassiés une certaine somme d'argent pour lors spécifié en la lettre que j'escrivois à mon compère vostre oncle. Or le receveur de Monsigneur de Bernuy estant de retour, je solliciteray davantage ledict payement avec l'autre, et puis vous en écriray plus au certain, car j'espère bien qu'on n'y perdra qu'un peu d'attente.

J'espère d'envoyer le fil et ouvrages par le premier chartier en un tel coffre que me l'avés mandé. Je payeray aussi la fille du Prince ², comme l'ordonnés. Le 28 du présent, j'ay receu la lettre de Barleus de 24 fl., lesquels receus je mettray à compte de casse. Ne doubtés que je ne contente vos ouvrières, tout ainsy que si vous y estiés, car à cela ay je assés de soing et déjà ay payé M^e Piere de Bruges, pourtant qu'il y avoit peu, et aussi la femme de George Farinal, encores que son terme ne fust qu'au 13 du présent ; mais elle a aporté ouvrage et se plaignoit fort de n'avoir pas d'argent pour plus entretenir ne payer ses cousturières et qu'elle iroit vendre sa marchandise pour avoir argent, ce que je l'escoutoy dire sans respondre autre chose si non que je luy baille-

1. Le père de l'enfant se nommait Hans Peeter.

2. Une ouvrière désignée dans les comptes de Plantin à Gassen sous le nom de Janneken Boutzelaer, fille du prince.

rois son argent incontinent qu'elle m'aporteroit ouvrage. Ce que oyant, elle me délivra sur le champ pour.... d'ouvrages que je pacqueray avec le fil et je la paye de 66.8 suivant vostre sédule que je voy estre faicte du 13^e juin à ung mois, qui seroit le 13 du présent, et par vostre mémoire délaissé ici, vous m'escrivés qu'elle doibt estre payée à 2 mois. Davantage, elle a voulu aussi que je luy fisse obligation à ung mois et m'a dict qu'elle ne veut pas autrement faire besogner que payer tous les mois. Sur quoy je luy ay dict qu'elle vous en escrive, ce qu'elle m'a promis de faire faire par son mari estant de retour à Malines; car elle aportoit cette lettre, que je vous envoie, de Malines avec elle toute faicte.

Je suis aussi esmerveillé que Gilles Chastelain m'a dict, juré et affirmé que luy avés dict le soir, devant vostre partement de ceste ville, en la présence de Hankart, que seriés fort bien content et luy donniés terme de payer le 15 du présent mois de juillet, pourveu qu'il n'y eust pas de faute. Et sur cela il s'apuye et dict qu'il ne peut paier rien devant ledict temps. Parquoy je vous prie, s'il est autrement, luy en rescrire un peu en peu de papier et de langage.

Quand à Linquen¹ Roy elle m'a rescrit cejourd'huy une lettre par laquelle elle m'a mandé que je luy rescrive si je la payeray tout comptant ce qu'elle m'envoyeroit pour vous, et qu'autrement elle n'estoyt pas délibérée ne d'avis de livrer rien qui soit, sans estre payée tout comtant. Je luy ay mandé que je la payeray tout comtant à la livrayson de sa besogne. A cela et telles choses pourés vous voir ce dont plusieurs fois je vous ay adverti

1. Lijnken = Catherine.

et que je vous dis avant votre partement, c'est qu'en vostre présence les personnes vous promectent d'attendre et le font aussi; mais, en votre absence, ils pensent que je leur retienne l'argent etc. Vous scavés aussi ce que je vous dis touchant Gilles Chastelain. Mais si est ce que, grâces à Dieu, j'espère faire que de cela que j'ay receu et dois par nos comptes ne se trouvera faute que je ne le paye jusques au dernier denier aux premiers à qui il sera deu, ou que je verray bon de payer ou advenir pour les entretenir.

Quand au point dont rescrivés en vos lectres que doutés que le marchant, dont m'aviés parlé, qui devoit aller en Angleterre pour recevoir ou se faire payer de ses debtes, ira par delà, si on le veut souffrir de desployer et vendre en destail, ce que pensés qu'on ne fera etc., je ne vous entends pas en cela et vous prie de m'interpréter cela plus amplement; car, pour autant que je vous dis aussi que pour subvenir à payer ce que je restois à vostre oncle, j'envoyerois ou irois en Angleterre etc, je ne pense pas. Suivant les mots, on croiroit que, si ledict marchant vient par delà, qu'on le mettra en grand procès etc. Faictes moy certain pour un seul mot. Quant au leton il n'en est pas encores venu.

52. — *Plantin à Pierre Porret.*

Maistre Piere Porret

à Paris.

Mon frère, Toutes recommandations prémises, je vous prie de ne faillir à m'envoyer, tout le plus tost que le pourrés faire seurement, en quelque baslot, tonneau

ou basle qui viendra par deça, soit pour nous ou pour un autre, pourveu que ce soyent gens seurs, les poinsons de la lectre de Bréviaire, ainsi que j'estime que le verrés escrits sur le paquet desdicts poinsons. Davantage, je vous prie aussi de m'acheter de Hautin ¹ une frappe bien complète de son grec que nous appellons cicero ou médian, qui est celuy dont j'ay imprimé la grammaire de Clénard ² in 8° et diverses autres sortes. Or me serait il besoing que j'eusse le tout dedans la fin de ce mois de juillet, ou commencement d'aoust, ou au plus tard devant la my-aoust, d'autant qu'à la dernière foire de Francfort, je me suis obligé d'envoyer ou porter moy-mesmes audict Francfort une frappe dudict grec de Hautin, ce que, toutefois, il n'est pas besoing de déclarer audict Hautin, de peur qu'il ne se tint trop fier et cher, et aussi une frappe de madicte lectre de Brévière, et sur ce ay je receu argent d'erres. Ladictte frappe de grec vous pourra couster sans justifier (car ainsi je les veux) environ 12 escus.

Et ayant ici les poinsons de la Brévière, j'en feray incontinent faire une frappe. Que si aviés homme loyal par delà qui la peust frapper sans nous en faire tort, il

1. Voir p. 13, note 3. Hautin était non seulement tailleur de caractères, mais aussi libraire. En cette dernière qualité, il avait un magasin à Paris.

2. CLENARDUS (NIC.), *Institutiones in græcam linguam* (1564, in-8°). Dans la vente des biens de Plantin, faite le 28 avril 1562, on adjugea 5 rames de la grammaire de Clénardus à Guillaume Sylvius. Mais il y avait en réalité 10 rames comprenant les deux premières feuilles de l'ouvrage. Le 30 avril 1564, Sylvius céda ces deux feuilles à Plantin qui continua l'impression du livre et l'acheva le 3 août suivant. Il fut tiré à 2500 exemplaires, dont Sylvius en prit 525 portant son adresse et Materne Cholin 150.

seroit bien aussi bon de la faire faire là et l'envoyer incontinent par deça, comme d'envoyer les poinçons ; mais je crains qu'on ne nous y fist quelque falace ou tromperie. Faictes le tout comme verrés pour le mieux.

J'ay receu vos lectres du 22 juin, pour ausquelles respondre, j'estime qu'aurés maintenant receu les miennes d'advertissement, que je vous prie d'user de vostre modestie accoustumée envers Gassen, tant pour le moins que j'aye parlé ou soyons tous quictes à lui. Mais s'il vous doibt, retirés promptement cela qu'il vous doibt, en attendant par patience que le temps descouvre la vérité de ses faicts à luy-mesmes.

Je vous envoie encores 6 des cahiers, de mesmes les précédens touchant l'office de la messe ¹. Je suis joyeux des lettres de naturalité de Giles ², et m'encouragera cela d'envoyer hardiement et fournir la boutique à mon pou-

1. Probablement PETRUS AB OPMEER, *Officium missæ* (Antv. Chr. Plantinus impensis Simonis Pauli Delphensis, 1570). Le 27 février 1568 Plantin reçut de Simon Pauwels, à bon compte de cette impression la somme de 72 fl. Elle ne fut terminée que le 19 novembre 1569. Simon Pauwels, ou plutôt l'auteur de l'ouvrage, en prit 750 exemplaires et 10 exemplaires sur grand papier.

2. Gilles Beys, natif de Bréda ou des environs de cette ville, entra au service de Plantin au mois de juillet 1564. Le 7 janvier 1567, il se rendit à Paris pour tenir la boutique de Plantin ; le 7 juillet suivant, il s'y était fait naturaliser. Le 7 octobre 1572, il épousa, dans la même ville, Madeleine Plantin, quatrième fille de son patron. Il géra la librairie parisienne, sous la direction de Pierre Porret, jusqu'au 21 juillet 1575. A partir de cette date jusqu'au 22 août 1577, il en fut le seul gérant. Alors Plantin céda sa boutique à Michel Sonnius. Égide Beys continua le commerce des livres à Paris et y imprima sous son propre nom, à partir de 1577. En 1590, après la mort de son beau-père, il vint s'établir à Anvers où il publia un petit nombre d'ouvrages. En 1594, il habitait de nouveau Paris où il mourut le 19 avril 1595.

voir, qui sera, comme j'espère, assés bon, pourveu que je puisse doresnavant recevoir quelque aide de ladicte boutique, pour subvenir aux payements de nos ouvriers et papiers, dont j'ay maintenant assés et à comandement, encores que j'entende que nos bons amis de par delà ayent faict tant qu'il ne nous en vienne plus de Troye, de peur que je ne continuasse nos entreprises.

Parquoy ne reste que de recevoir argent pour faire de bonnes sortes, car j'ay et s'offrent journellement de bonnes copies pour imprimer par deça. Je vous ay aussi respondu que je n'ay personne que je puisse de présent envoyer pour soulager Gilles, mais j'espère d'avoir de bref quelques-uns qui pourront y estre propres et lors feray tout devoir. Quand aux ouvrages, si ne les pouvés vendre, vous les pouvés renvoyer, et j'espère de trouver le moyen de les vendre sans telle perte qu'escrivés avoir voulu donner 50 ₰ à Jan Gassen pour les vous vendre. Quand à Bougleau, je vous prie aussi de me mander si vous avés retiré mon obligation de luy, je vous ayjà, une autre fois, mandé que les vergettes coustoient, à mon advis, 5 fl. 6 patars, car moy mesmes je l'ay desjà oublié. Je pensois que les demandassiés pour faire présents, parquoy n'en ay pas faict compte. Si j'avois à faire d'aix à paquer, j'en commanderois à faire faire à Paris, d'autant qu'il y a des ouvriers mieux qu'ici et que le bois, qui doit estre noyer ou bon hestre, y est assés fréquent et ne se trouve pas ici aisément. A Dieu soyés. D'Anvers, ce 7 juillet 1567.

Vous voyés par ces feilles que j'ay commencé le livre de Mons^r Grevin¹, de si longtems délaissé, faute de

1. JACQUES GREVIN, *Deux livres des Venins. Ensemble les œuvres de*

papier, dont grâces à Dieu, j'espère doresnavent avoir assés, pour le moins autant et plus que je n'en pourray payer; si la vente ne me soulage mieux d'un costé ou d'autre, pour continuer les ouvrages que je pourrais entreprendre, soyent in-8^o ou in-f^o commun. Je vous prie faire mes recommandations et excuses audict S^r Grevin, et luy dire que j'espère de continuer à son livre tant qu'il soit achevé, et que je suivray à mon pouvoir ses advis et luy enverray des feilles le plus souvent que je pourray.

53. — *Plantin à Pierre Porret.*

A Pierre Porret.

Mon frère, Je prendray garde doresnavant à la noirceur de mon impression, pourquoy faire, je desirois bien avoir espreuve de l'ancre faicte à Paris ou Lyon. J'ay receu les lettres d'advertissement touchant les marchants assés tost et par les mains mêmes de Peter, duquel vous escrivés, parce que Jaques les luy bailla à la porte de ceste ville, pour me les bailler en passant par devant mon logis, ce qu'il fist et incontinent alay advertir mon amy.

J'ay commencé le livre de Grevin ¹ que je continue à mon pouvoir. Si Samon est tant fascheux, je vous prie

Nicaudre (1568, in-4^o). Plantin avait commencé l'impression de cet ouvrage au mois de novembre 1565. A cette époque, il en tira 12 feuilles. Il reprit le travail en juillet 1567 et l'acheva le mois suivant. Geoffroy Ballain en dessina les planches, Jehan de Gourmont les grava sur bois.

1. JACQUES GREVIN, *Deux livres des Venins* (1567, in-4^o).

faire avec Balin ¹ qu'il veille s'aider d'autres lectres jà faictes par cy-devant, et m'achever les cadeaux ² commencés tellement quellement, le plus tost qu'il sera possible.

Si Mons^r Chrestian me donne quelque chose mesme sur Pindare ³, je feray devoir encores de l'imprimer en une feille à part.

Gifanius m'a envoyé quelques psalmes en grec dudict Christien, que j'espère d'imprimer incontinent que j'en auray aussi quelques autres que m'a promis aussi Jamotius.

Je vous ay rescript que j'avois vendu ici l'astrolabie. J'ay receu et vendu les lectres patentes du Roy que m'avés envoyées.

Postel monstre par ses lectres où il en est etc.; je luy respondray par melleur loisir. Quand à Gassen, il faict toujours ses comptes à large, car il compte du jour où il est et ne pense pas toujours qu'il est besoing de faire provision avant le temps venu. Car il doibt estre asseuré, ce que je luy ay souventefois dict et à son nepveu et aussi rescript, que ceux à qui il doibt par deça attendront plus tost ung mois après leur jour, quand luy ou son nepveu sont ici, qu'ils ne veulent faire une heure en leur absence et veulent estre paiés comptant. Si Lambon mangeant le fromage le trouve bon, mandés-le, et on en envoyera d'autres, et quand il fera froid, Dieu aidant, on envoyera du beure. Quant la casse sera fournie, je prie d'aider la nostre et si vostre neveu a affaire

1. Geoffroy Balin ou Ballain, artiste de Paris, qui fournit à Plantin de nombreux dessins destinés à être gravés sur bois.

2. *Cadeaux* = Grandes lettres ornées..

3. *Pindari Carmina* etc. (1567, 16^o).

ou pense que je luy puisse aider à quelque marchandise et qu'il vous semble bon, m'aidant, je feray le pouvoir. J'ay reçu ma marque pourtraict. J'espère d'envoyer dedans 3 jours encores de la marchandise. J'en ay ausi pacqué dedans un coffre envoyé à Gassen, dont j'envoye la facture ès lettres de Gilles. ¹

54. — *Plantin à Jean Henten.* ²

Monsieur Nostre Maistre F. Jehan Henten,
docteur régent à la S. Faculté de Théologie
au couvent des Frères Prêcheurs,
à Louvain.

Monsieur nostre Maistre, Suivant ma promesse, je vous ay envoyé 4 exemplaires du Nouveau Testament en françois, afin d'en faire vostre volonté devant que j'en vende aucuns. S'il est autre chose en quoy je vous puisse faire quelque service, commandés-le, vous serés

1. Gilles Beys.

2. Jean Hentenius (Henten) naquit en 1499 à Nalines, village du pays de Liège. Il entra dans l'ordre des Dominicains et devint docteur en théologie et régent de l'enseignement de cette science, au couvent de son ordre à Louvain. Sweertius place sa mort au 13 octobre 1566. La présente lettre fait naître des doutes sérieux sur l'exactitude de cette date qu'on retrouve dans toutes les biographies. Ces doutes sont confirmés par un article du livre des comptes de Plantin daté du 1^r mars 1567 et par lequel nous voyons que l'imprimeur lui paya ce jour 24 florins pour ses travaux sur la Bible en français. Plantin publia de lui, en 1567, *Le nouveau testament avec annotations de René Benoist. Le tout revu par F. Jean Henten*, in-16°. Ce furent lui et d'autres professeurs de Louvain qui revirent le texte de la Bible latine publiée par Plantin en 1583.

obéi d'aussi bon cueur que me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous conserver en la sienne, et vous vouloir favoriser qu'au grand proffit de la républicque christienne, nous puissions de bref jouir de vos nobles labeurs sur la Sainte Bible en latin, cependant que je poursuivray l'ympression (d'autant qui me sera possible) de la françoise. D'Anvers, ce 13 de juillet l'an 1567.

L'entièrement vostre à commandement
serviteur et amy

C. Plantin.

1

55. — *Plantin à Jean Stadius.*

(Plantin lui donne des nouvelles de l'impression de son livre, etc.)

Clarissimo doctissimoque viro

domino Johanni Stadio

mathematicarum et historiae professori meritissimo,

Lovanium.

S. P. Ut litteras vacuas dare nolim, sic expectandum mihi fuit reditum operæ et impressionem duorum ecce quæ mitto foliorum ¹. Pergetur, Deo favente, usque ad finem operis, quem, ut spero, habebimus ad finem alterius proxime hujus sequentis hebdomadæ. Tuas Flamingo ipse in manibus propriis dedi; pollicitus est se curaturum missas et mihi daturum quicquid ab eis extorquere poterit. Quum viri Cornelii Valerii similes

1. Voir note 2 de la page 114.

tuum sunt opus laudaturi et commendaturi, non est quod dubitem dignum, namque est qui ametur et admiratur a doctis. De Suetonio quid agatur scire percupio. Vale, domine mi. Antverpiæ, 13 julii.

Tibi tuo merito addictissimus

C. Plantinus.

Has cum scripsissem nuntium non inveni. Tuas postea recepi cum carnibus etc. Hesterna die nostri per totum diem genio indulserunt typographi, hodie feriantur. Litteras tuas D. Flamingo reddi curavi. Quid spei habendum sit de carnibus nos et D. Thesaurarii prorsus expiscari non possum[us]. Indicem tolli curabo 'in tempore. Vale, domine mi. Antverpiæ, 16 julii [1567].

56. — *Plantin à Gilles Beys.*

Gilles. J'estime que, le mesme jour ou peu après avoir receu le tonneau N^o 18, vous aurés receu la facture d'iceluy. Hier avons nous baillé à Langhe Martin ¹ un coffret adressé à nostre amy P. Gassan, auquel avons mis le contenu en ce billet pour vous estre délivré.

Par le premier, nous vous enverrons tout ce que pourrons de vostre dernier mémoire du 5 du présent, et n'avés rien demandé, ni ne demandés maintenant, et ne demanderés aussi doresnavant qui, avec la grâce de Dieu, ne vous ait esté, est et sera envoyé, quand on le peut trouver en la ville avec commodité propre. Soyés

1. *Langhe Martin* = Martin le long, le grand Martin.

doncques adverti que je ne vous puis envoyer devant la foyre de Francfort plus de une cosmographie de Munster ¹ en françois.

Orationes Isocratis et Demosthenis græce et latine, ne se trouve pas; Tabulæ totius anni, de Jourain, in f^o, ne se trouve pas aussi; Galenus, in f^o., Basileæ, ne se trouve pas aussi ici, non plus que Plaute, græce et latine, ne Stobæi sententiæ etc., ne Clemens Alexandrinus, græce. Schola Lovaniensis, on ne sçait que c'est. Eusebii opera nouveaux ne sont pas achevés. Parquoy, si en avés à faire nécessairement, les pouvés achepter, si les trouvés, ou les nous mander avec tout ce que penserés estre nécessaire pour prendre à Francfort, ce qui se pourra recouvrer à ceste foire prochaine, ce qui sera bon de faire devant le 20^e aoust prochain, afin de l'adjouxter à nostre mémoire particulier. Car ce qui viendra après se devra mander après par les messagers, chose qui jamais n'est si propre; nonobstant quoy, quand besoing sera, ne se devra différer. Cependant, je prie Dieu estre vostre garde. D'Anvers, en haste, ce 14 de juillet 1567.

Le vostre

Plantin.

1. SÉBASTIEN MUNSTER, *La Cosmographie universelle* (Bâle, Henricpetri, 1552).

57. — *Plantin à Cornelius Gemma.* ¹

(Si Gemma veut que Plantin édite ses livres, à ses frais, il faut qu'avant de rien décider, l'imprimeur en ait la copie.)

Doctissimo ac ingeniosissimo viro
domino Cornelio Gemmæ.

S. P. Nihil prorsus aliud quid respondere possim, vir clarissime, ad litteras tuas datas ad me ante aliquot menses, quam quod tunc me respondisse succurrit in mentem, nempe me plurimi facere nomen tuum, de libris autem tuis imprimendis nihil (si id meis impensis faciendum esset) statuere posse certi antequam librorum ipsorum mihi facta esset copia. Quando vero Lovanium sum profecturus prorsus ignoro. Si autem id mihi contingat, non prætermittam quin te alloquar. Tu vero si huc ad nos veneris et allocutus fueris gratum erit. Vale, Domine mi. Antverpiæ, 16^a julii 1567.

Tibi addictissimus
Plantinus.

1. Cornelius Gemma, fils de Régnier ou Gemma Frisius, naquit à Louvain en 1535. Il étudia la médecine et fut nommé professeur de cette science à l'université de sa ville natale en 1570. Il mourut en 1579, après avoir publié quelques ouvrages où la science est mise au service de rêveries philosophiques. Plantin imprima de lui : *De arte cyclognomica*, tomi III (1569, 4^o) ; *De naturæ divinis characteribus* (1575, 8^o) ; *De prodigiosa specie naturæ comete* (1578, 8^o).

58. — *Plantin à Jacques Pamelius.*

(Plantin se défend de l'accusation d'être, par sa négligence, cause des fautes restées dans l'impression des livres de Pamelius. Celui-ci doit en porter lui-même la responsabilité, puisque les incorrections des ouvrages imprimés se rencontraient dans les manuscrits de l'auteur.)

S. P. Variis de causis, lectis tuis ad me litteris, anxius fui, vir clarissime, neque exemplar tuum remittendum ad te judicabam, priusquam tu ipse vel aliqui docti tuo nomine hic errata abs te notata cum autographo contulissent, idque aperte, ut mos est meus. Mercatori, qui tuas mihi reddidit, primum respondi, interrogavi que num linguam latinam calleret, quo illum judicem inter me et exemplar constituere possem. Ille vero respondit se utcumque callere linguam latinam, sed non ut posset hujus rei judicem agere aut arbitrum. Sed quorsum, inquires, cum diffiteri non possis me in ipsa errorum schedula fassum, fortassis etiam ob amanuensis negligentiam illa accidisse et cætera quæ tuis in litteris urges.

Sed, domine mi Pamelii, ea quæ mihi in hanc sententiam scripsisti verba magis moverunt ut nollem editionem Cypriani serio, etsi jam sumptus haud parvos ad hujus editionem adornandam (quos mihi magno perire nolim) fecerim, aggredi¹; nam, cum de autographi non bene distincta scriptura loquaris, sintque ea quæ primo adnotas errata non autographi sed ipsius exem-

1. Dans le *Livre des ouvriers* de Plantin, nous lisons, sous la date du 28 juin 1567 : « A Cornelius Mulener, pour la première feuille de Cypriani opera, græce, fl. 2—9. » Plantin avait donc imprimé la première feuille de l'ouvrage, au moment où il écrivait la présente lettre.

plaris impressi, cogitabam apud me, quid tandem, si post impressa folia nostra tot nobis attribuerentur errata, fieret. Memini etenim eorum quæ in Micrologo ¹ et Cassiodoro ² nobis, cum autographi essent, attributa sunt, si non abs te, a lectoribus, qui causam ignorant et diligentiam nostram. Plura etiam nobis excidere quam vellemus quantamcumque diligentiam adhibeamus, etiam si ea quæ exemplaris impressi [sunt] etiam diligenter perfecti non adscribantur.

Quod autem scribis me nomini tuo detrahere apud doctos, judicent inter me et te illi quibus de te sum locutus, num aliquid dixerim quod te offendere debeat. Amicis tuis amice de te sum locutus, sed cum illi urgerent editionem, vel tuo vel reipublicæ nomine, et me accusarent, opposui quid nunc in via nos impediret, et eos iudices hac in causa constitui et veritatem cum nomine meo defendi, faciamque quancumque potero, neque est quod quisquam me simulatorem existimet aut assentatorem, tantominus calumniantem. Te namque tuique similes viros doctos et pios veneror, sed non ita ut velim nomini meo male consultum, cum fortasse non parum intersit etiam reipublicæ nomen typographi bene vel male audire vulgo propter frequentia errata.

Cogitabam præterea quid futurum fortassis esset, si exemplar a me accusato tam graviter ad accusatorem iratum mitterem, neque tutum neque consultum id mihi videbatur. Sed tamen vicit humanitatis tuæ cum cruditione et pietate conjuncta recordatio, teque iudicem

1. *Jac Pamelius, Micrologus de ecclesiasticis observandis* (1565, 80).

2. *Magni Aurelii Cassiodori institutionis divinarum lectionum liber I.* Opus per Jacobum Pamelium evulgatum (1566, 80).

nostræ causæ statuere malim quam te suspensum diutius detinere vel magis iratum reddere. Quare mitto ad te tua omnia ut quæ notasti errata bene et sincere pro animi tui candore ad exemplar conferas, et ex æquo et bono iudicium tuum ad nos perscribas, nam ex 27 erratis quæ notasti, non reperio aliquod alicujus momenti quod non sit exemplaris impressi vel in autographo perspicue scriptum, ex quo videre est quid præstare conati simus. Neque folium impressum ad te adhuc misimus tamquam postrema manu correctoris sed tamquam specimen ut admoneremur. Imo ne illa quidem forma aut characteris iisdem progredi erat animus. Nostrosque correctores de M. S. conjungendis et *Manutio* pro *Aldo* commutando, si serio aggredereetur opus, monueram, deque observandis litteris vel parvis vel majusculis juxta contextum ipsius Cypriani, quæ bene notas in tua schedula.

Sed ea quæ sunt graviora (ut est *i* non in suo loco positum, *animam* pro *animum*, *fascibus* pro *fassis*, *ubi qui damneant improbos desunt?* *Soli* etc. pro *qui damnent improbos desunt?* *Soli tibi qui dementant occurrunt?* *Peremit* pro *perimit*, *affectione* pro *affectatione*, *hunc* pro *hic*, *in magistratu* etc., et *postea diaconi superfluum esse*; et talia), cum viderem me non posse ulla ratione effugere posthac, nisi correcto exemplari, et tamen a multis accusari quod opus tamdiu detinerem, te merito editionem urgere, essemque ejus animi ut errata quæ non essent nostra nunquam in me recipere vellem aut pati aliquo modo meo nomini adnotari, quid quæso aliud fecissem, mi Pamelii doctissime, quam quod feci, nempe ut amicos tuos et meos sollicitarem ut intercessores essent apud te de exemplari ita castigando ut imprimi

velles? Scio etenim et doleo quam multa plerumque irrepant, nobis invitis, errata inter imprimendum, scio quid lectores molestiarum typographicarum expertes et plerumque parum candidi de libris impressis judicent; scio quantum damni typographo emergenti malum nomen afferat; scio et sentio multa alia quæ, si tu æquo animo perpendas et judices, non certe ita in me excandesceres ob id quod dixi vel scripsi: quod quicquid sit, non certe (Deumque optimum maximum hac in re testor) feci quo nomini tuo aliquam infamiæ (ut scribis) notam adurerem, cui æque ac meo bene consultum volo, sed ut amice ab amicis, quâdo mihi hactenus non credideras, moneris de exemplaribus corrigendis et abs te demittendis eo modo quo velles imprimi.

Si quid autem, omnibus etiam consideratis, peccatum in te adhuc existimes, condonabis, ut spero, cum intelliges neque erroris nomen, neque quicquam aliud dictum scriptumve esse ut tibi vel nomini tuo detraheretur, idque ut facias et ad hæc respondeas, oro, rogo postuloque iterum. Cæterum me tuum esse totum in omnibus quæ potero certe scias. Vale, Domine mi, et fac ut, re æquiori animo perpensa, nos ut soles amare pergas, nostramque libertatem et animum apertum candidè interpreteris. Antverpiæ, 19 julii 1567.

Tibi perpetuo addictus
C. Plantinus.

Cum primum scribere inciperem paucis id me facturum sperabam, cum autem progrederer rescripturum cogitabam, sed, cum urgeres me tuis, litteras tuas multuarie scriptas et male malui mittere quam te diutius suspensum detinere: æqui bonique omnia consulere nunc tuum erit.

59. — *Plantin à François Gentili.*

Admodum nobili doctissimoque juveni
domino Francisco Gentili domino suo et amico
observando,

Paduæ.

Monsieur,

Il ne me sçauroit advenir chose de quoy je me tienne plus heureux que d'estre aimé de vous et de tous vos frères, gentils et de vertu et de race et de nom ¹. Parquoy je serois grandement ingrat et indigne de l'honneur qu'il vous plaist de me faire de me réputer au nombre de vos amis et de messigneurs vos frères, si de tout mon pouvoir je ne m'employois à faire chose respondante à la conception que vous et vos semblables ont de moy, chose en quoy, Dieu aydant, je ne faudray de ma vie à mon escient.

Pour satisfaire donques à ce que demandés, j'ay cherché par toutes les boutiques de ceux qui vendent en ceste ville les pourtraictures que j'ay trouvées notées en l'autre page de vostre lettre, et n'ay sceu trouver les douze mois de l'an taillés en formes d'airain, parquoy j'en ay incontinent mandé à Paris ², là où ils sont taillés fort nettement, et incontinent les avoir receues dudict lieu, je les délivreray à monsieur vostre frère, ainsi que j'ay faict présentement trois feilles d'Albert Durer,

1. Un de ces frères, nommé Étienne, habitait Anvers, c'est à lui que Plantin remettait ce qui était destiné à François Gentili.

2. Le 22 août 1567 Plantin fournit à Étienne Gentili :
Les douze mois en cuivre. Paris. fl 2.
Les trois villageois in ære d'Albert Durer fl. o. s. 3.

à sçavoir le S^t Eustace ¹, qui me couste 30 patars, le saint Hiérosme et la Mélancholie (2 fort belles pièces) qui me coustent chaicun 15 patars, qui est le tout ensemble 3 florins. Or, monsieur, il vous plaira entendre qu'il se trouve bien quelques pièces de S^t Eustace vieilles, qui se vendent bien jusques 6 fls la pièce, d'autres à 4 fls et d'autres à 3 fls la pièce, combien qu'ils soyent d'une mesme planche et main dudict Albert Durer, et ainsi aussi de divers prix par trop différents de l'ung à l'autre, ce qui advient par le jugement ou affection de paintres ou cognoisseurs de telles pourtraictures, qui prisent quelquefois l'une pièce (bien que d'une mesme main, planche, jour et heure imprimée) 2, 3 ou 4 fois au double plus que l'autre, chose qui se trouveroit fort estrange à ceux qui ne l'ont expérimenté et qui par conséquent pourroit faire esmerveiller ceux à qui on les pourroit envoyer sans préadvertissement. Et pourtant m'a il semblé bon de ne vous achapter que ces 3 pièces ici, afin que par icelles vous jugiés et puis m'advertissiés de vostre volonté, à laquelle je mettray peine toute ma vie de satisfaire selon mon pouvoir ².

Toutes les feilles de pourtraictures d'Albert Durer

1. Le compte de Plantin à Etienne Gentili pour son frère François porte, sous la date du 18 juillet 1567 : 3 pièces d'Albert Durer : 1 S^t Hubert, 1 S^t Hierosme, 1 Melancholia. Valent 3 fl.

2. Le 19 mars 1568, Plantin fournit encore à Étienne Gentili, pour son frère François :

| | |
|--|------------|
| 1 Les douze mois en cuivre, de Paris | fl 2 |
| 1 S. Hubert belle | fl 3 s. 10 |
| 1 Melancholia | fl 0 s. 15 |
| 8 pièces de Nostre Dame diverses, à 8 s. pièce | fl 3 s. 4 |
| 1 Les trois villageois | fl 0 s. 8 |

cousteroyent bien à en avoir de chaicunne sorte une et passablement nettes, comme sont celles que je vous envoie, quelque cent escus d'or. Mais, s'il vous plaist que je vous achapte seulement de celles qui se peuvent aisément recouvrer et à prix assés bas selon telle qualité, ordonnés moy la somme d'argent que voudriés que j'y employasse et vous tenés bien assuré que j'y feray tout le devoir qui me sera possible et en toute autre chose qu'il vous plaira me commander.

Quand à mes affaires particulières, je suis d'autant bon espoir que je fus oncques, grâces à Dieu, et m'efforce de continuer en mieux. Mais les tumultes de ces païs et absence de plusieurs, et le peu de vente qui s'est ensuivi et continue encores, font que je n'ay pas le moyen de imprimer ou de continuer ainsi que je l'avois commencé et délibéré. Car, si l'aide des amis défaut, ou que la vente ne responde au desboursement qu'il convient faire ce qui seroit utile et qu'on voudroit bien, si est ce que je continue à imprimer autant que je puis et ne désisteray de poursuivre aussi longtems que j'en auray le moyen.

Et sur ce, Monsigneur, je supplie que je puisse demourer en vostre bonne grâce et recommandation et aussi de monsieur Stephano Gentili et de tous vos autres frères et amis, que je révère tous pour vos singulières vertus renommées entre tous les vertueux. Priant Dieu vous maintenir tous en prospérité. D'Anvers, ce 19 juillet 1567.

Le très humble serviteur et amy
à commandement de V. S.

C. Plantin.

60. — *Pierre Daniel à Plantin.*

Monsieur Plantin, Je vous remercie bien fort touchant l'advertissement du Virgile de Fulvius Ursinus qui est fort docte, et n'y a rien qui vous puisse nuire par deçà, dont je vous voudrois sur tout advertir. Seulement j'avois esté adverti par quelque personnage de l'impression dudict Virgile, et pensois que ce fust chose apostée, mais à ce que je voy, elle est très véritable, dont je suis fort joyeux, et vous assure que pour imprimer telz bons livres, vous florissez par-dessuz tous imprimeurs, et florirez encores davantage, si continuez, comme j'espère, avec l'aide de Dieu. Libri autem D. Danæi ¹ nihil tuo nomini detrahent, et loue Dieu de ce que la visitation en est entreprinse, vous priant les faire incontinent metre soubz la presse, mais vous m'advertirez, s'il vous plaist, ce qui aura esté osté et trouvé nuisible au temps, comme vous escrivez et plus tost me le ferez coppier à part.

Au demourant, je vous prie m'escire, si avez vendu vos exemplaires de Petronius ², d'aultant que j'en ay trois fois aultant que Monsieur Sambucus, qui ne fust jamais imprimé et, si avez envie de l'avoir, je le vous envoie par les premiers, à la charge de quelques exemplaires de vostre imprimerie, pour la peine que j'ay prinse, tant en la correction et collation, que en annotations que j'ay faictes sur ledict autheur, qui jam auctior et emendatior exiturus est. Orthographorum editionem et Quintiliani longam et laboriosam emenda-

1. Danielis ?

2. *Petronii Arbitri Massiliensis satyrici fragmenta restituta et aucta, e bibliotheca Johannis Sambuci.* Plantin, 1565, 8^o.

tionem cum annotationibus in dies tibi paro, si commodum fuerit excudere. Habeo et Varronis ad Papinianum sententias nondum vulgatas, atque Sexti philosophi pythagorici sententias christianas olim a B. Rhenano ¹ editas, jam a me ex vetere codice emendatas, quæ omnia, si cupis edere, mittam.

Quant aux œuvres de Duarenus, outre ce que j'ay baillé a Mons^r Gifanius pour vous envoyer, j'ay depuis retiré de quelq'amy le catalogue de quelques tiltres de droict expliquez par ledict Duarenus, lequel je vous envoie, afin que vous advisiez desquels vous avez faulte, et je ne fauldray à les vous envoyer.

Sur ce, je me recommande à vos bonnes grâces, priant Dieu vous tenir en sa garde. De Paris, ce 20 de juillet 1567.

Vostre frère et amy
P. Daniel.

Je désirerois fort que m'eussiez envoié ce qu'avez imprimé de Fulvius Ursinus, et vous promects de ne le monst^rer à personne, et qu'il ne vous en sera aucunement faïct tort.

1. Beatus Rhenanus, né à Schlettstadt dans l'Alsace, en 1487 ou en 1474, mort à Strasbourg en 1547. Il publia de nombreux auteurs anciens annotés par lui ainsi que plusieurs livres de théologie et de philologie.

61. — *Plantin à Jean de Molina.*

Par les Birckmans.

Signeur Jehan de Molina, Il m'a despleu et desplaît assés que je n'ay peu commencer et parfaire plus tost les Heures que m'avés commandé, et encores plus de ce que je les avois tant avancées, quand j'ay receu vos lettres du 20 d'avril, qu'il estoit impossible de les retarder ou délaisser sans quelque 60 fls de perte ¹. Parquoy je les poursuis et espère de les avoir achevées, au plus tard dedans trois semaines de ce jourd'huy. Je vous ay assés adverti par mes autres du nombre que j'en imprime [et] que tout est à vostre commandement, ainsi que je vous ay faict advertir par Arnoult des Birckmans et escrit en mes lettres du 7 du présent, avec lesquelles je vous ay envoyé la facture de la casse que je vous ay envoyé plaine des sortes de mon impression pour une espreuve, ainsi que me l'aviés escrit par deux vostres lettres, de vous envoyer, lorsque les Birckmans vous enverront quelque marchandise. Si vous pensés faire profict avec moy, me le commandant, vous serés obéi et vous feray tel prix et si raisonnable qu'il me sera possible.

J'espère de commencer, dedans peu de temps, le cours de [droit] canon, texte in 8^o, avec les annotations, émen-dations et augmentations de tout ce qui est désiré audict cours ès lieux où il est escrit, le tout selon les vieux exemplaires par Mons^r Contius, jurisconsulte fort expert et lecteur du Roy. ²

1. Voir lettre 34, page 90.

2. Antoine Contius (Lecomte), jurisconsulte, natif de Noyon, professa le droit à Orléans et à Bourges. Il mourut à Bourges en

Je commenceray aussi de brief Summa Sancti Thomae in 8^o, texte, et autres bons livres à mon advis ; s'il est chose que pensés vous estre utile, le commandant, vous serés obéi. Mais il vous convient noter que, si vouliés avoir quelque partie des livres que imprimerois, au prix de papier et faccon, ou bien me faire imprimer quelque livre pour vous seul, qu'il seroit besoing de m'advancer toujours l'argent de la valeur du papier, pour le moins, et, à la fin de l'ouvrage, le payement du labeur de l'impression.

Qui sera l'endroit où, me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous maintenir en la sienne. D'Anvers, ce 22^e de juillet 1567.

Le tout vostre serviteur et amy
C. Plantin.

62. — *Plantin à Michel Venegas.* ¹

Michaeli Venegæ Hispano
Ch. Plantinus.

(Plantin se déclare prêt à imprimer les ouvrages de Venegas que celui-ci voudra lui envoyer à cet effet.)

Quanti te fecerim, vir doctissime, ex quo tu mihi quædam tua, cum hic ante duos annos apud Jesuitas diverteres, ostendisti, possunt multi docti et graves viri

1586, âgé d'environ 60 ans. Le cours de droit canon, dont il est question ici, fut publié par Plantin, sous le titre : *Epistole decretales summorum pontificum, a Gregorio nono pontifice maximo collectæ.* 1570, 8^o.

1. Nous ne connaissons ni cet auteur ni les ouvrages qu'il peut avoir écrits.

testes esse, quibus sæpissime conquestus sum de tua hinc migratione tam subita, maxime quod nescirem quo te contulisses neque id a Jesuitis ipsis expiscari certe possem. Unus enim dicebat te Romam profectum esse et illic agere; alius vero aliud dicebat et narrabat. Nunc vero, acceptis primum (nam priores de quibus in his scribis non vidi), verbis explicare non possum quanta me lætitia affeceris dum et te illis, Deo gratias, superstitem [video] et lucubrationes tuas per me in lucem edendas non dedignaris. Age itaque, mi Venega, mitte quicquid volueris, prescribe legem imprimendi et conditiones et nisi obsequar (nihil etenim te indignum et ab æquitate alienum injuncturum confido) me ingratum et gradu quem occupo indignum judica. Quod si quid infeliciter, ut fingendum proponis, accidat, meo periculo id facturum esse, magis gaudeo quam si ex multis aliorum laboribus bene cesserit. Sed nuntio abitum paranti me prolixiorem esse non licet. Vale itaque et nos in albo amicorum, quæso, adscribere non pigeat. Vale iterum, amice jam carissime.

Antverpiæ, festinanti admodum calamo, 22 julii, eadem nempe hora, imo momento, quo tuas nonis junii Salamanticæ datas accepi.

63. — *Plantin à Michel Venegas.*

(Même sujet que la lettre précédente.)

Michaeli Venegæ Hispano, patria Abulensi,
C. Plantinus.

Tuis, vir doctissime et eloquentissime, ad me nonis juniis Salamanticæ datis et a me 11 kal. augusti receptis, nisi illico respondissem, iniquiori ferrem animo priores tuas, Abulæ 15 kal. maii ad me scriptas, hodie tam sero, nempe 7 kal. augusti, primum redditas mihi fuisse. Dicit enim non potest quanta aviditate expectem tuorum operum quicquid mittere placuerit; ob id vereor ne serius meæ tibi reddantur quam ego et tu, quantum ex tuis epistolis intelligere licet, vellemus.

Paucis itaque hisce meis verbis pectus meum ingenue et candide, ut exigis, apertum rursus introspecte. Aveo ego tua in vulgus producere, agere, emittere et publica facere. Mitte itaque, mi Venega, mitte quamprimum poteris quicquid edendum nostris typis, vel conjunctim vel separatim, judicaveris. Conditiones nullas, quantum ex unguibus leonem possumus, præscribes, quas libenter recusem.

Quod si fortunam, ut tuis verbis utar, matrem expertus unquam fuero, efficiam ut me non ingratum sentias; sin novercam (quod non existimo) gratius erit quam si exemplo nonnullorum nostri sæculi importunorum hominum lucra non parum facerem. Mihi etenim mea inest cupido quod placet imprimendi, ut aliis aliquid aliud quid faciendi, neque facile quod alacri fecerim et prompto animo displicet. Habeo vero gratias relaturus si vires adfuerint, unquam quod me tanto honore dignatus sis,

ut tua teque totum mihi immerenti et haud tale quid jam expectanti offerre dignatus fueris. Si quid itaque possim aut alicui rei me non inidoneum judicas, age, quæso, indica, imperatum mihi ab eo qui potestatem in me habeat existimabo et alacriter obsequentem me præbebo.

Vale, domine mi, cum omnibus quibus bene cupis. Vale iterum. Antverpiæ, 26 julii [1567].

64. — *Plantin à Çayas.*

(Minute de la lettre.)

A Monsieur Çayas.

Monsieur,

Depuis mon retour de la foire de Francfort, j'ay par deux fois rendu response à V. S. touchant mon advis de la Paraphrase de Jonatan sur le reste de la Bible ¹, que je serais fort bien délibéré d'adjouxter à l'impression de la Bible en 4 langues, et depuis rescrit et envoyé autres lectres avec quelques livrets de nostre impression et adverti de nostre santé et bon espoir de la fin des troubles. Parquoy, Monsieur, je n'en feray ici autre répétition que d'advertir V. S. que je continue tousjours en mes premiers desseings, et que, voyant de quelle providence et bon ordre procèdent les affaires et que rien ne se faict à la haste ni aux faux rapports et bruits des

1. Jonathan ben Uziel vivait peu de temps avant ou après la naissance du Christ, il traduisit en chaldéen les livres de Josué, des Juges, de Saüuel, des Rois et des prophètes. Plantin imprima dans la Bible royale non-seulement la paraphrase du Pentateuque par Onkelos, mais aussi celle des autres livres par Jonathan et par Joseph l'aveugle.

malings et envieux qui taschent continuellement à diffamer et mestre en extremes danger ceux qu'ils pensent leur estre nuisibles à leurs mauvaises entreprises ou honneurs et profficts particuliers, mais que toutes choses s'examinent à la vérité, voyant, dis-je, le commencement de si bon ordre, je redouble mon espoir et courage de pouvoir cy-après, pour le moins, continuer (si mieux je ne puis) mes labeurs par une constance renforcée de l'espoir que tous les bons et vrais catholiques prennent de l'heureuse venue de Sa Majesté et de tant de nobles et prudents personnages. Et pourtant que j'entends que ce sera si bref, je n'ose plus envoyer rien, jointc aussi que je n'ay pas eu quelque advertissement de V. S., si avés receu ce que j'ay envoyé depuis Pasques dernières.

Qui sera l'endroit où, me recommandant très humblement à V.S., je prie Dieu la maintenir en telle prospérité que de bref la puissions voir par deçà avec tel heur qu'elle mérite et le sçait demander à Nostre Seigneur Jesus-Christ qui soit avec nous tous.

D'Anvers, ce 27 de juillet 1567.

(Copie expédiée de la même lettre, comme elle se trouve aux archives de Simancas.)

Monsieur,

Depuis mon retour de la foire de Francfort dernière, j'ay par diverses fois rendu response à V. R. S. touchant mon désir d'imprimer la Paraphrase Chaldaïque sur le reste de la Bible, et aussi envoyé les livres demandés par vos lectres et quelques autres de nostre impression. Parquoy ne me sembleroit à propos d'en rescrire autre chose, non plus ausi que des œuvres de M. Sepulveda sur Aristote, car du tout je me remects à la direction de V.

R. S. pour en ordonner et me faire sçavoir sa volonté, quand bon lui semblera.

Et ne servira ceste pour autre chose que d'adviser icelle V. S. que, depuis le mois de mars, je n'ay receu aucunes lectres d'icelle. Et que, grâces à Dieu, nous sommes en bonne disposition et plains de bon espoir, de la venue de Sa Majesté. Et cependant je continue mes premiers dessings de l'imprimerie, et ce d'autant plus que je vois les affaires s'accommoder à honneur de Dieu et prospérité heureuse et glorieuse de Sa Majesté.

Qui sera l'endroit où, ayant présenté mes humbles recommandations, je prie nostre' signeur Jesus-Christ vous conserver et donner heureux voyage à Sa Majesté en ses bas Païs et à V. S. avec toute la suite. D'Anvers, ce 27 juillet 1567. L'entièrement humble et très affectionné serviteur de V. R. S.

C. Plantin.

65. — *Plantin à Jean Desserans.* ¹

A Jan Desserans à Londres, adi 27 juillet 1567.

Sire Jan Desserans, J'ay receu vos lettres et mémoires du 22^e du présent ce 27^e, qui est 5 après, et ayant leu vostre lettre et considérant diverses choses, je me suis ung peu trouvé perplex et en doute, si je vous devois envoyer marchandises, et ce principalement pour deux causes, dont l'une et principale est de trancher les

1. Libraire français, établi à Londres. En 1568, il était associé avec Thomas Vantroullier; en 1578, avec Pierre Bonneval. Il ne fut l'agent de Plantin, à Londres, qu'en 1567 et 1568.

reproches faulses de vostre jadis maistre qui jurera que je vous auray suborné, et aultres mille inventions telles que sçavés. L'autre que je ne sçavois que penser pourquoy me préférés plustost qu'un aultre, veu que escrivés avoir refusé tant de belles offres de gens qui peust-estre vous auroyent peu mieulx avancer que moi, et aussi que je ne doubtois aulcunement que Jaques Dupuis, comme je le cognois rusé, ne vous eust suborné pour me mander de la marchandise, pour après l'arrest-er ou saisir entre vos mains comme son serviteur et obligé, car je cognois le pellé sur ses finesses et hardiesses outrecuidées de s'attacher à celluy sur qui il pense avoir prinse, par quelque moyen que ce soit.

Mais pour toute résolution, ayant bien considéré le contenu de vos lettres et les notes que escrivés, je me suis résolu de vous ayder et, tout à l'instant, j'ay faict mettre à point le contenu de vostre mémoire, lequel, Dieu aydant, je vous enverray demain par Cornille Jansen qui, comme il me a dict, partira demain, et de ce vous pouvés bien asseurer. Et davantage, si vous tenés vos promesses et voulés vous monst-er fidelle, comme il apartient, je vous fourniray tellement de marchandises que n'aurés occasion de vous plaindre. Mais il sera besoing aussi que teniés parole fidelle et que ne vous amusiés ni abusiés à jouer, ni follastrer, ni à bailler vostre argent à personne du monde pour luy faire plaisir, à vostre ni nostre retardement, ainsi que par les parolles dudit Dupuis, et par le contenant de vostre livret, j'entends que avés faict par cy-devant, d'aultant que par après on ne peult pas retirer ce qu'il fault payer les papiers, les ouvriers et les marchants, au jour qu'on leur a promis faire, ni faillir en façon que ce soit,

au moins ès pais de par deçà, et pourtant avisés à vous, il en est temps, et ainsi faisant, et en me assurant par quelque bonne sorte de loyal contract, je feray que serés bien assorti avec le temps ; car, grâces à Dieu, j'ay le moyen, et me prioit affectueusement que je vueille prendre des livres de Lyon telle quantité que je voudray et desjà m'y est bien deu deux mille ₣ etc.

Pourquoi avisés à vous et des moyens propres pour vostre proffict et le mien, comment nous pourrions faire l'ung pour l'autre, et me mandés vostre résolution et mémoires des sortes que sçavés estre vendables par delà et que cela soit devant le 20^e du mois d'augst prochain, d'aultant que, le 25^e ou 26^e dudit, j'espère de partir pour Francfort.

Que si, entre ce temps-là, vous pouviés venir par deçà pour deviser et accorder ensemble, je ne le trouverois pas mauvais ni impertinent et, entre aultres choses, il seroit besoing que vous eussiés l'arrest de vos comptes faicts avec le Sire Jaques Dupuis, affin de faire toutes choses plus seurement. Son nepfeu, nommé Pierre Dupuis, m'a mandé de Londres, il y a 8 jours, ung mémoire pour luy envoyer des livres suivant la commission, ainsi qu'il me escript que ledit Dupuis luy a donné charge ; mais je luy ay mandé que ne luy enverrois rien que son oncle ne m'en eust rescript et envoyé obligation de me payer, comme je luy ay proposé, et s'il ne fait rien aussi n'enverrois je rien, et si je me trouve bien de vous, je feray que serés seur comme il appartiendra ; mais, sur toutes choses, il me faudroit avoir mon retour seur et le plus souvent qu'il seroit possible.

Qui sera l'endroit où, me recommandant à vous,

j'espère Dieu estre vostre garde. Quant à Libert, libraire, dont m'escrivés, ne prestés que cela, que voudriés donner. Quant à la religion, affin que entendiés en ung mot mes desseins, je suis l'ordonnance de celle appellée catholique et ne me suis ni ne veulx empescher d'aucune nouvelle, bien si demandés à la fois quelque chose de Francfort, je ne ferois difficulté de le vous achepter, mais je ne veulx avoir ne compte ne reliqua, ainsi que je veulx bien avoir des aultres et des livres de humanité; et que ceci soit dict une fois pour toutes. Adieu soyés. D'Anvers, ce 27^e de juillet [1567].

66. — *Plantin à Antoine de Sienne.*

(Plantin le tient au courant des pourparlers engagés avec les libraires de Lyon pour les faire intervenir dans la publication de la Somme de St. Thomas. Il lui conseille de s'adresser directement au cardinal de Granvelle.)

Reverendo admodum doctissimoque
d. Fr. Antonio de Conceptione S. Theologiæ doctori,
Lovanium.

Plurimum venerande pater et domine.

Summæ contra gentes divi Thomæ neque quæstionum disputationum ejusdem exemplaria nulla habeo neque apud alios bibliopolas invenire potui, quare nec mittere potui. Imprimi vero a Stelsio¹ intelligo. Responsum Lugduno accepi opus placere. Cæterum nunc non licere illis se nobis adjungere ad impressionem ejus, antequam statutum sit aliquid firmum de istis nostris regionibus.

1. Steelsius, imprimeur-libraire anversoïis.

Ego vero illis jam respondi nihil amplius hic esse quod me ab editione tam boni libri retardaret. Illi præterea mallent primum imprimi ipsum textum. Dicunt enim non bene cessurum si tantus numerus ejusdem libri (Lugduni etenim hoc anno iterum, ut audio, excusserunt) tam brevi spatio imprimatur; textum vero desiderari a plurimis. Ad tertium punctum litterarum tuarum quid polliceri possum non scio. Quod namque misit ad me Reverendissimus Cardinalis¹ libros excudendos hoc mihi accipiendum est pro beneficio, neque scio an boni consuleret si extra meam professionem me extenderem. Melius et consultius itaque mihi videretur, si tu ipse, arrepta occasione ex correctione et laboribus tuis in summa D. Thomæ exantlatis, illi ipsi scriberes. Ego autem libentissime curabo ut litteræ tuæ illi, Deo favente, redantur et si quid possim diligentissime et fidelissime procurabo. Vale, domine mi, et nos amare, ut te nos faciemus semper, perge. Antverpiæ, festinanti admodum calamo, 30 julii 1567.

Tibi merito tuo addictissimus
C. Plantinus.

1. Le cardinal de Granvelle.

67. — *Plantin à Augustin Hunnæus.*

(Nouvelles de la librairie et de la politique.)

Clarissimo doctissimoque viro domino Augustino Hunæo,
S. Theologiæ sententiarum professori regio etc.,
Lovanium.

S. P.

Ecce tandem librum Concilii Tridentini hodie primum
Bruxellis accepi et mitto. De Prodidagmatis ¹, Dialectica ²
et Summa ³ nihil scribo aut saltem urgeo, quod confidam
satis te per opportunitatem nihil prætermisurum quin
quod e re nostra futurum videbis absolvas. Vale itaque,
mi domine. Nos valemus, laus Deo. Adventum regis
avide expectamus. Ducem Albæ advenisse dicunt. Parva
nos recreat distractio. Spe alimur adhuc. Nihil post
Canonem missum te dignum absolvimus. Vale, domine
mi, iterum atque iterum. Antverpiæ, 30 juliï 1567.

Tibi merito tuo addictissimus

C. Plantinus.

1. A. HUNNÆUS, *Logices fundamentum seu Prodidagmata de Dialecticis vocum affectionibus et proprietatibus* (1566).

2. A. HUNNÆUS, *Dialectica* (1566).

3. *Summa Theologiæ S. Thomæ* (1569).

68. — *Plantin à Plancius.* ¹

(Il le prie de lui faire envoyer les *Emendationes* de Leopardus pour qu'il puisse les imprimer.)

S. P.

Accepi, mi Planci, cum tuis litteras Leopardi,² cujus libros, antequam proficiscar ad nundinas, Deo favente, prælo submittere constitui. Quare rogo ut, quamprimum poteris, bibliopolæ illi, qui tibi litteras defuncti reddidit, scribas ut nobis procuret reddendos libros duos, quos se ad me mittere scribebat; non vacat aut non integrum est Dixmuda, ubi se reliquisse tibi dixit illos evocare. Scribat saltem ad te vel ad me quonam pacto et quibus indiciis illinc evocare illos aut recuperare possemus. Sumptus ego faciam si qui sunt faciendi. [30 ou 31 juillet 1567.]

1. Jacques Plancius, libraire à Bruges.

2. Paul Leopard, né à Iseberg près de Furnes, vers 1510, ouvrit une école à Hondschoote et puis à Bergues-St-Winoc. Il mourut le 3 juin 1567. Il publia *Vite et Chrie* (Antv. Joan. Withaghius, 1556, 12°); *Emendationum et Miscellaneorum libri XX*. Tomus prior libros X continens (Plantin, 1568, 4°). Les huit premières feuilles de ce dernier volume avaient été imprimées par Hubert Goltzius à Bruges. Plantin les acheta en 1566, au prix de 36 florins, et continua l'impression de l'ouvrage.

69. — *Plantin à Pierre Gassen.*

Compère et amy, J'ay envoyé ces jours passés à Malines pour solliciter vos ouvrières et ay payé tous ceux à qui il falloit paier, de sorte que tous sont à commandement et bien contents. Si est ce que je ne suis pas encores achevé de paier, à 90 lb de gros près, de la partie de Risbourg et ay jà receu à 4 fois ce que j'ay receu. Au reste, j'ay adressé une lectre de change à mon frère M^e Pierre Porret pour payer quelque argent par delà. Afin que je ne suis pas assuré de la somme que mondict frère pourra fournir, je luy ay mandé (suivant l'advertissement que m'en avés donné) qu'il se adresse à vous pour avoir le surplus de ce qu'il ne pourra fournir, ce que je vous prie de faire. Nous sommes tous, grâces à Dieu, en bonne santé et disposition et avons encores bon espoir en la venue de nostre Roy. Les amis se recommandent à vous et prions Dieu d'estre vostre garde. Ce dernier de juillet 1567.

Le vostre à commandement serviteur et amy
C. Plantin.

70. — *Plantin à Jean Gassen.*

Jehan Gassen, J'ay receu les vostres et remonstré la faute à Barleus, qui m'a promis d'accomplir le payement. J'ay tant faict aussi que j'ay esté payé des 43 fl. 7 patares pour Hans Peeters, mais non pas sans sollicitations assés. J'ay receu aussi les 300 fl pour les Brévières. J'ay pareillement contenté un chaicun qui demande argent, encores que les termes ne fussent du tout écheus, selon vostre desseing et accord. Gilles Chastelain m'a payé à diverses fois 130 fl, et reste encores le surplus qu'il me promet de jour en jour payer. Je fay tout ce que je puis et le feray. Catherine a esté à Malines solliciter les Béguines. Dedans 4 ou 5 jours, Dieu aydant, nous vous enverrons cela que nous avons et recevrons de vos mémoires. Le marchand dont nous avés escrit est arrivé, comme nous entendons, par deçà et attendons quelle despesche il amènera de marchandises. [31 juillet 1567]

71. — *Plantin à Gilles Beys.*

Gilles, Je vous envoie ici vostre mémoire augmenté des sortes que demandons pour nostre boutique de ceste ville. Par quoi pourrés faire vostre cathologe qu'envoyés au Sire Ramot d'autant davantage, et ayant receu la marchandise la nous envoyer. Dedans peu de jours, je feray un autre cataloghe pour avoir aussi des livres de Pesnot, qui nous doit aussi, et alors manderay aussy des Cours. Dedans 3 ou 6 jours, nous vous ferons un tonneau et enverrons ce que demandés par les vostres du 24 juillet et y adjousterons les livres nouveaux entretemps envoyés.

Nous n'avons pas encores receu le baslot. Vous n'êtes pas seul qui trouvés la Pratique civile chère Mais quoy, il faut faire ce qu'on peut etc. Quand à la venue de Mess^r Nicolo etc., je m'esbahis fort de vous de croire si de léger, comme de vous persuader que ledict ait porté quelque grand nombre de nos livres, car vous vous abusés, et afin que le consideriés mieux, je vous envoie la facture de ce qu'il a eu de nos sortes. Que s'il en a davantage, il faut que ce soit encores de ceux de Grandion,¹ ou bien qu'on vous veille (faire) accroire autres choses que la vérité qui est la coustume de plusieurs, et principalement de ceux qui hantent à Paris, de se vanter beaucoup et dire toujours cent pour dix. Mais usés de réciproque, et s'ils vous disent quelque chose telle, tenés vous froid et coy, attendant l'issue avec patience, et vous trouverés leur babil estre vray babil le plus souvent.

1. Robert Granjon, imprimeur et fondeur de caractères à Lyon.

Et faut davantage qu'entendiés que je ne puis pas honnestement ne commodément esconduire ou nier nos livres à ceux de qui nous en prenons, ainsi comme avons faict dudict Sylvius. Parquoy faut porter patientement ce qu'ils font de nosdicts livres qu'ils prennent en payement. Mais tenés vous assurez que tels marchés ne quantités se bailleront doresnavant, comme je fis à Grandion qui m'a abusé, comme je vous ay mandé passé longtemps.

Je vous prie de solliciter les cadeaux et en faire diligence de les envoyer, sans craindre de me faire paier le port par les messagers. Demandés à Jaques Dupuis s'il me veut rendre response à mes dernières touchant son neveu qui est à Londres. [31 juillet 1567]

72. — *Plantin à Guillaume Postel.*

Monsieur, Ayant receu et leu vos lectres dernièrement envoiées à moy, il me sembloyt que d'autant qu'elles n'estoyent responsives aux miennes, ne contenoient chose qui me touschast que je n'y devois rien respondre. Mais le tout bien considéré, je vous ay bien voulu advertir de cela mesmes que je dy, et aussy que je n'ay onques entendu de vous fere tere de blasmer le mal en qui il puisse estre. Et pourtant, cher Seigneur et amy, soyés adverti que ne les Davidiens, ne de Leide, ne autres qui ont monstré leur fourvoyement, soit à Rouen ou ailleurs, comme l'escrivés ou pensés, ici ou là ne sont approuvés ne suivis ou tenus en quelque degré du

bien par ceux qui, sous l'obéissance de la Charité ¹, font ou veulent faire profession de renoncer à soy-mesmes et au monde pour ensuivre Christ en toutes tribulations. à la mort du péché, confusion du diable et ensevelissement de toutes les concupiscences charnelles jusques à la régénération avec Jésus-Christ pour règner avec luy à jamais. Ce quoy faisant tous (disons nous) avons assés à quoy nous employer sans s'amuser à partialiser et reprocher les malfaictures et fourvoyement des autres, si non en tant que l'office de fraternelle correction et instruction de la Charité le comporte à l'émendation du prochain et acquisition des âmes à nostre Dieu et Père. Auquel soit honneur et gloire à jamais, et à nous confusion, jusques à ce qu'en la résurrection par son Christ il nous ait oingts de son huile de grâce de joye pour estre comptés au nombre de son peuple saint. D'Anvers, ce 31 de juillet 1567.

Le vostre que cognoissés
et le nom duquel est en telles affaires
mieux célé qu'escrit. Parquoy suffise vous
de le sçavoir et ceux-cy.

1. La famille de la Charité, secte d'Henri Niclaes.

73. — *Plantin à Pierre Dupuis.*

Sire Pierre Dupuis, Ayant receu vos lectres du 25 de juillet, j'ay par icelles entendu vostre désir et le propos touchant Jehan Desseran avec vostre oncle. ¹ Et pour responce à icellés, sachés que jamais je n'ay voulu faire accord avec vostredit oncle en faceon quelconques, sinon pour la pareille, c'est à sçavoir que s'il vouloit avoir de mes livres, à quatre *fb* la rame, que je voullois qu'il me baillast aussi les semblables sortes de formats et lettres des livres de Paris au mesme prix. Et que s'il vouloit avoir de mesmes livres à 25 ou à 30 pour cent, qu'il s'obligeast aussi de me faire prendre par qui bon me sembleroit ainsy, comme il est assés notoire par son obligation que j'ay encores de nos vieux comptes, par laquelle il est obligé de me délivrer tels livres que je voudray prendre ou faire prendre à semblable prix et rabat, comme il me voulut faire à nosdicts vieux comptes, qui sont les derniers qu'avons fait ensemble, à quoy il sçait bien que je ne fus oncques de volonté de luy bailler, ni à personne du monde, autrement mes livres, sinon à la pareille ou au paiement tel que j'avois fait avec Jehan Desserans, auquel il a grand tord de reprocher que, sans luy, il eust eu meilleur marché de moy, veu qu'il sçait bien qu'estant présent à conclure nos comptes, je ne luy voulu accorder autrement que pour la pareille, comme j'ay dict, et que depuis je ne luy ay respondu autre chose à toutes ses lectres, et mesmes que je le manderay ainsi audit Jehan Desseran.

Et quant aux cartes dont escrivés, cela ne me touche

1. Jacques Dupuis.

en rien, d'autant que ce n'est de ma marchandise. Car je vous assure que, par l'ordonnance dudict Desseran, je les ay icy achaptées, argent comptant, pour luy faire plaisir, et les luy ay envoyées, à sa requeste, au mesmes prix, de sorte que je n'en aye que la peine de les achapter, de les paquer et d'avancer mon argent. Et pourtant soyés adverti et vous tenés seur que je ne bailleray pas mes sortes à d'autres conditions qu'ainsi que j'ay faict et voulu faire. Ce que je vous ay ici voulu rescrire incontinent, affin qu'advisiés à ce qu'en voudrés faire. Et cependant, si je puis vous faire service à conditions égales, mandés-le ; je m'y employeray très volontiers. Cependant, je me recommande à vous, et prie Dieu estre vostre garde. D'Anvers, ce 2 jour d'aoust 1567.

Le vostre à commandement

C. Plantin.

74. — *Plantin à Henri Niclaes.*

Monsieur Hncs ¹, Vous assure que pour l'ami que recommandés en vos lectres, je feray toujours ce qui me sera possible et estimeray totalement son bien estre le mien. Quand aux 37 Psalmes flamengs, Ascanius ² les reporta ung soir avec le pistolet, chausses, bonnet et telles hardes et les délivra ensemble (comme mesmes il dict luy en souvenir encores bien) à madamoiselle et que le double escrit par maistre Martin ³ fut envoyé

1. L'adresse de la lettre ne nous est connue que par ces quatre consonnes. Le texte cependant autorise l'explication que nous avons donnée de ces lettres énigmatiques.

2. Pierre Ascanius, employé de Plantin.

3. Martin Everaert, littérateur, employé par Plantin.

à Augustin ¹. Mais depuis je n'en ay rien entendu, non plus que de tout ce qui estoit entre les mains dudict Augustin, chose mesmes qui me met en peine, à cause que j'ay déboursé plus de cinq cens florins, tant pour papiers, cuirs, ancrs, ports et avances etc., dont je n'ay onques retiré qu'environ 40 fl. de quelque partie des Apoc. et Rec. ² etc.

Au reste, j'espère bien que le Sr Jaspar van Zurich ³ continuera de manifester, encores qu'à la fois il semble vouloir se retirer de ce faire, comme dernièrement il m'a encores dict (dont je suis rentré en peine et soing très grand) qu'il falloit que je ne faillisse à payer à Franfort la somme de 115 ₰ de gros de Hierosme Corru, ⁴ dont par avant il m'avoit deschargé et dict que je prise courage et qu'il feroit mesmes que j'aurois encores le reste de ce qui estoit à payer de viel, qui estoit, outre cela, encores 900 fl., car en toutes choses il

1. Augustin van Hasselt.

2. Probablement deux titres d'ouvrages de Niclaes imprimés par Augustin Van Hasselt : les Images apocalyptiques et les Refrains.

3. Gaspar Van Zurich, négociant d'Anvers, qui prêtait souvent de l'argent à Plantin. Cette lettre fait présumer que Van Zurich était un bailleur de fonds de la Famille de la Charité, et semble confirmer ce passage de la Chronique de cette secte, où il est dit que Plantin agrandit ses affaires, au moyen de l'argent que les adhérents d'Henri Niclaes lui avançaient.

4. Jérôme Curiel, agent du roi d'Espagne.

Faisons observer que la plupart des lettres de Plantin que nous avons imprimé jusqu'ici sont publiées d'après une copie que sa fille Martine en a fait. Or, comme elle n'entendait point le latin qu'elle transcrivait et ne connaissait point les personnes dont elle copiait les noms, nous avons été souvent réduit à établir le sens et l'orthographe du texte par conjecture. Après cette lettre, il n'y en a plus que cinq que nous publions dans ces conditions. Les autres minutes sont de la main de Plantin lui-même.

ne m'a compté que 60 fl de gros. Et sur cette espérance, j'avois prins courage et continué le train qui se porte fort bien, grâces à Dieu, ne fust ces vieilles playes susdictes, qui de rechef viennent à me remectre en soing. Et eusse mieux aimé qu'on ne m'eust donné aucun espoir, que puis après me l'oster ; car, sur le fait et présence des affaires, je me fusse réglé et non sur l'espoir et attente.

Ces choses n'ay je pas encores déclarées si apertement audict de Zurich, qui pour le présent est hors la ville pour quelques jours, mais à son retour je luy en parleray tout ouvertement. Si est ce que pour l'affection que j'ay toujours vers vous (ainsi que je doibs) je n'ay peu, ayant l'occasion de vous escrire, céler ceci. Et aussi que, ayant le premier de janvier dernier passé délivré 200 biblia Hebraica 4^o,¹ en blanc, à Jehan Rademaker pour les envoyer à commune risque en Barbarie, nous avons eu le retour passable, grâces à Dieu. Depuis naguères lesdictes ayant esté vendues à 5 onces pièces, sur quoy a couru plusieurs avaris, lesquels déduicts et la marchandise de retour vendue, je doibs recevoir dedans 4 mois 300 fl. pour la moictié desdictes 200 Bibles, de l'autre moictié ay je receu l'argent, à 35 patars la pièce, au nom dudict Rademaker suivant l'accort fait. Et de ceci n'avois-je rien dict à personne, jusques à ce que le retour a esté en seureté, grâces à Dieu, et lors l'ay je dict à Jaspas van Zurich qui en avoit pris quelque nombre comme sçavés. Sur ce m'a iceluy ordonné que

1. *Biblia hebraica* (1566) 1 vol. in-4^o, 2 in-8^o ou 4 in-16^o. Plantin tira cet ouvrage à un très grand nombre d'exemplaires et en écoula plusieurs centaines en Barbarie. Le caractère employé dans cette impression avait appartenu aux Bomberghe de Cologne.

je n'en vende plus à personne ni délivre aucune quantité, jusques à ce qu'il ait response de Barbarie, là où il a rescrit à son homme qu'il vende hardiment celles qu'il a envoyées, à condition que nulluy n'en portera que de par luy, et ce a il faict affin d'essayer à vendre tout le reste à telle condition. Ce qui seroit fort bon ; mais aussy, s'il faut à ce faire, je faudray aussy à vendre, car de présent Gilles Hoffman, alléché par la vente qu'il a veu des 200 susdictes, que nous avons advanturées, m'a demandé très instamment que je luy en vendisse quelque quatre ou cinq cents, et qu'il me les payeroit comptant, à quoy je n'ay peu respondre autre chose, sinon que pour lors qu'il m'en parloit, je n'avois le loisir de deviser avec luy, parce que j'avois affaire et que ce seroit pour une autre fois ; ce que je fis, espérant avoir cependant le moyen d'en parler audict van Zurich, car autrement l'argent comptant m'eust grandement soulagé et aidé en nos affaires. Je vous envoie ici les lignes de Masus ¹ pour autant qu'ils vous touchent, ainsi que pouvés voir [2 août 1567].

1. André Masius.

75. — *Plantin à Jacques Rævardus.*

(Il espère recevoir bientôt le privilège pour imprimer le *de Regulis juris antiqui* de Rævardus.)

Clarissimo doctissimoque J. C. domino Jacobo Rævar^o,
domino et amico suo,

S. P.

Brugas.

Peropportune mihi redditæ sunt litteræ tuæ, doctissime et amicissime Rævarde, nam tunc litteras obsignabam Bruxellas ad amicum mittendas, rogans ut libri tui privilegium nobis vel importunitate maxima impetraret et quamprimum possit ad nos transmitti curaret. Quare tuas ad dominum Assonvillium ipsi nuntio qui aderat exspectans tradidi. Spero itaque nunc nos brevi recepturos. Ego vero nihil libentius fecerim. Vale; in nostra, rogo, fide ne dubita. Antverpiæ, 2 augusti.

Tibi tuo merito addictissimus

C. Plantinus.

76. — *Plantin à Geoffroi Ballain.* ¹

Sire Geoffroy Balain, Toutes recommandations pré-
mises, je vous supplie de faire tout le reste de cadeaux
tout au plustost que faire pourés et de les bailler à
maistre Gilles, ² à chaicune fois qu'en aurés quelqu'un
de faict pour me les envoyer. Et puis cela fait, je vous
prie de faire les figures du Nouveau Testament, suivant

1. Ballain (Geoffroi), graveur sur bois, à Paris, qui fournit à Plantin
un grand nombre de lettres ornées, de frontispices et de vignettes.

2. Gilles Beys.

premièrement l'ordre que je vous ay fait ici escrire par ma fille en ce mémoire, et de livrer aussi lesdictes figures, jusques à celle qui est marquée 16, à nostredict Gilles, affin de me les envoyer à chaicune fois que les messagers viendront, à cause que j'ay entrepris d'imprimer un livret où lesdictes figures doibvent servir ¹. Et puis, après que vous aurés achevé ladicte figure marquée 16, vous achèverés le reste qui est aussi notté audict mémoire jusques à la figure marquée 23. Et cela fait, vous achèverés les grandes figures délaissées du Vieil Testament.

Et puis ferés les figures de l'Apocalypse, après lesquelles pourrés achever ce qui sera resté ou délaissé à faire, par-cy par-là, des figures du Nouveau Testament. Et sur ce, je prieray Dieu estre vostre garde. D'Anvers, ce 5 d'aoust 1567.

Le vostre serviteur et amy
C. Plantin.

1. Les vignettes dont il est question ici furent employées dans les Missels imprimés par Plantin en 1572 et plus tard. Celles du Nouveau Testament servirent une première fois dans le *Nouveau Testament* (1567, in-16°). C'est à ce dernier livret que Plantin fait allusion ici.

77. — *Jean Desserans à Christophe Plantin,*

Sire Christophle, A vostre bonne grâce me recommande, sans oublier vostre femme et tous de vostre maison. Je vous ay escript, il y a 8 jours, ample responce à la lettre qu'il vous a pleu me envoyer ; parcquoy il ne est besoing que je vous fasse plus long discours, sinon que la présente sera pour vous donner advis que je ay receu, le 7 de ce moys, une vostre lettre escripte du 3^e dudict, là où estoit la facture des livres que dites me envoyer, lesquelz je ne ay pas encore receus, à cause que le marinier ne est pas encores arivé ; et les ayans receus et recongnus sur vostredict mémoire, je ne feray faulte de vous en donner advis.

Les livres que vous me envoyés sont bonnes sortes pour ce pays, mais vous mectés les prix ung peu bien hault ; parcquoy je vous prie de avoir esgart à cela, quant vous me envoyrés quelque chose ; car vous scavés que cy je ne fais aussi bon marché, comme fait Birckman et Jacques Du Puy et aultres, que je ne pourois pas vendre, toutefois que je feray du myeux que je pourray.

Je vous ay aussy mandé ung ample catalogue des livres de Lyon et ceus d'Alemagne et Genève et Venize, lesquelz il vous plaira de assortir le myeux qu'il vous sera possible, et comme je vous ay mandé que je les reçoive devant les aultres, à celle fin que je puisse myeux faire vostre prouffit et le mien.

Quant à ce que me mandés que je aille par delà, je vous ay mandé mon advis. Quant à vous faire tenir de l'argent, je ne puy pour le présent, mais ayans receu les livres, je tacheré à en faire, et puyés vous en feray

tenir. Toutefois, c'il y a quelque ung de vos amis qui vint par deçà, et qui eut affaire de 30 ou 40 escus, nous les trouverions tousjours bien.

Je vous veult bien advertir comme il y a ung mien amy en ceste ville qui m'a baillé 100 escus pour me mestre en avant et pour me ayder sans nul prouffit ny interest, et ay loué une belle solle, c'est-à-dire ung pacqus pour mectre marchandise, et une chambre garnie, qui me couste cinq livres strelin par an, et en ladicte maison je y prendray ma dépence et ay faict marché à six deniers pour jour, qui est fort bon pris; il est vray que, cy je veult boire du vin, il le faudra payer. Et je ay faict prester lesdicts 100 escus à mondict hoste pour troys mois, à la charge que je ne payeray rien ny de ma dépence ny du louage. Et au bout des troys mois, il est obligé corps et biens de me les rendre ou bien, cy je les luy veult laisser, que ma dépence ne me coustera rien, tant qu'il les tiendra. Il est vray qu'il ne feroit pas à tous le party qu'il me faict, mes c'est à cause qu'il est de mes amys et est homme riche, qui est bien ayse de me avoir en sa maison, laquelle est une des belles maisons que aye estranger en ceste ville. Et cy ledict a des facteurs à Anvers et à Paris et à Rouen, et est plumassier et se nomme Pierre Bonneval, marchant, demourant au blanc chapiton ou au blacque frieres. Parquoy, quand me escriprés, vous y pourés adresser vos lettres, et cy vous veniés par deçà ou de vos amys, il y aura tousjours place pour vous loger.

Il y a ung libraire à Paris qui me doibt cinquante et cinq livres monnoye de France; cy avés affaire par delà, je manderay la cédulle à vostre homme pour les recepvoir, car je les luy baillé pour me faire tenir par

deçà, mais celuy qui me les devoit bailler, qui est Thomas Vantrouiller est allé à Paris, et fault que je atende à son retour.

Aussi vous pouriés mander à vostre homme par delà qu'il fist quelque bon assortiment de livres nouviaux et de tout les sortes de petis poètes qui pouroit recouvrer de chez Guillaume Cavellart¹, et que il en fist une balle ou ung tonniau, et que il me les envoyast en ceste ville. Il ne le faudroit que envoyer à Rouen, là où je adreserois pour me le faire tenir en ceste ville, ou bien s'il vous semble milleur qu'il vous le fist tenir par delà, cy la voicture ce trouvoit à bon compte, et de Anvers vous me le pouriés faire tenir en ceste ville.

Aultre chose ne vous sçaurois que mander pour le présent, jusques à ce que je ay eu responce de ma dernière lettre. Qui sera fin par ung adieu, lequel je prie qui luy plaise me faire la grâce que je puisse faire vostre prouffit et le mien, come je ay bon vouloir de ce faire, cy me assortissés selon que je vous manderay, et à vous de vous donner ce que vostre ceur désire et accomplissement du bon désir et vouloir que vous avés envers moy, vous assurant que ne estes pas intéressé. Aussi je prie ce bon Dieu qu'il vous veuille bien conduire en vostre voyage de Francfort et en toutes vos aultres affaires. De Londres, ce 9^e d'aoust 1567.

Par le tout vostre serviteur et bon amy à jamais
Jehan Desserans.

1. Guillaume Cavelat, imprimeur parisien.

78. — *Plantin à Jean Desserans.*

Au sire Jehan Desseran,

à Londres.

Sire Jehan Desseran, Pour response à vos lectres dattées le 2 du mois présent, je suis joyeux qu'ayés rendu bon compte et ne debviés rien, ainsi que se van-toit Jaques du Puis, mais au contraire qu'il vous doive. Quand à moy, je ne le crains, à cause que la raison et la vérité est pour moy, et me garderay bien aussi, Dieu aidant, qu'il ne m'abuse par ses paroles. Il est mon obligé en argent et en livres, oultre l'accord du Cours dont j'ay obligation de sa main, et n'aura rien de moy sans qu'il s'oblige.

Or, pour délaisser toute longueur de propos inutiles et quelque bon faict, j'ay délibéré de vous assortir selon vos mémoires et ce qui pourra recouvrir hors mis les livres de compagnie, desquels je ne suis pas d'intention de me charger, jusques à ce que je commence à recevoir sommes compétentes pour le payement desdicts livres que voudrois plustost achepter argent comptant qu'à termes, d'autant que ce sont livres de longue vente, chers, et de quoy on ne peut trouver advantage.

Quand au louement de boutique, vous ne m'escrivés pas combien il en faudroit payer par an, ni à quelles conditions vous l'entendriés louer. Parquoy je ne puis que vous en respondre. Mais voici les conditions qui, à mon advis, pourroyent estre propres pour vous et pour moy, c'est que me faciés un contract et obligation par lequel vous reconnoissiés que toute la marchandise qui sera entre vos mains me sera obligée avec vostre personne et autres meubles de tout ce que je vous envoye-

ray, de sorte que le tout soit mien, ce pendant que je vous fourniray et qu'aurés entre vos mains desdictes marchandises, ou que ne me les auriés rendues ou payées. Et pour vostre proffit, entretien en toutes autres choses, je vous donneray le sixiesme dernier de tout ce que recevrés ou vendrés de tous les livres ou autres choses qui seront de mon impression ou que j'auray en change, les voictures de Lyon, de Paris, ou d'ailleurs estant toujours déduictes jusques en ceste ville d'Anvers. Et pour éviter fascherie de comptes desdictes voictures et autres menus frais d'emballage etc., je mettray toujours les livres de France rendus en ceste ville à monnoye pour monnoye, à sçavoir ce qui couste ung souls de France à ung patar de Brabant, qui est la manière comme nous en faisons ordinairement en ceste ville les uns envers les autres. Et quand aux livres qui se doibvent achapter à l'argent, comme sont quasi tous ceux d'Allemagne, je vous en fourniray de catholiques ou en humanité, à la moictié de profit.

Bien entendu que j'auray en change, à moindre prix, quelconques
ni en façon que ce soit, sans mon consentement, que je les mets à prix ordinaire aux autres marchants, c'est-à-dire que je vous advoue de vendre le plus et mieux que pourrés en saine conscience et bonne fidélité lesdicts livres, encores que les vendissiés au mesmes prix que je les taxe. Et, en ce payant ce que vous aurés vendu d'iceux, vous retiendrés le sixième denier pour vous et payement de toutes aultres despences faictes depuis ceste ville à la vente et réception de l'argent desdicts livres, de sorte que d'un livre que je vends icy, en bouticle, 6 patars, vous n'en payerez, l'ayant vendu, seulement que la

valeur desdicts 6 patars que cinq, et ainsi le 6^e patar sera vostre ; mais, si vous le vendez davantage, ce sera autant davantage de profit tant pour vous comme pour moy et courage de bien vous assortir si vendez bien.

Il sera de besoing que cedit contract soit fait, tant pour l'ung que pour l'autre, pour ung an entier, dedans laquelle année vous et moy verrions si nous aurons profitté audit contract, et, en cas que l'ung de nous vouldust changer ou rompre ledit accord, il sera tenu obligé de continuer les clauses contenues au project que vous envoie lequel vous pourrés lire et aviser s'il est raysonnable.

Que si vous avisés de quelques aultres poincts qui soyent propices et raysonnables et équitables vous m'en pourrés advertir et les y adjoucter ; car, quand à moy, je ne cherche rien, sinon l'équité, et ne demande aultre chose, sinon que d'avanzer aultruy à mon pouvoir, ainsi que j'espère que entendrés par les conditions que j'ay couchés audit projet du contract icy inclos qui, à mon advis, est fort avantageux pour vous, veu que je ne vous oblige qu'à ce qui vous sera vendu, me confiant en vous que ne me demanderés pas des livres que ne sachiez quasi comme vendus, en quoy faisant vous ferez vostre devoir et nostre commun profit, et si, avec le temps, vous avez le moyen ou dès mayntenant, je seray bien d'advis de faire la paine de achapter et faire venir pour vous les livres que demanderez de la religion (desquels je ne me veulx pas mesler aultrement pour mon compte et aultres aussi). Bref, si l'expérience me monstre vostre diligente loyaulté et heur, je m'employeray de tout mon pouvoir en toutes manières possibles et, pour commencer, j'ay desjà fait le premier pour Lyon, avec espoir de faire

à Francfort l'accomplissement de celluy d'Allemagne, et, si je reçois devant mon partement celluy de Paris, je feray aussi le pareil. Pourquoy mandés le hardiment le plus tost que pouvés, car encores que je fusse parti, mon serviteur le mandera bien à Paris, et rescriveray qu'on accomplisse. Bref, j'ay bien délibéré de vous assortir peu à peu et selon les ventes et mémoires qu'envoyerés; en quoy aussi je vous prie, de rechef, d'estre prudent et sage et bien avisé et diligent et ne bailler pas grans ny longs termes, car il vault mieux estre aultant plus patient après le terme echeupt que de se accoustumer à longs termes.

(Dans les minutes de la correspondance de Plantin cette missive vient après une lettre datée du 5 août et précède une autre datée du 10 août 1567.)

Le projet de contrat dont parle la lettre précédente était de la teneur suivante :

Nous, Jehan d'Esseran et Christoffe Plantin, congnoissons et confessons avoir faict marché, accord et obligation par ensemble, telle comme s'ensuict; à sçavoir, que moy Christoffe Plantin promects audict Jehan Desseran de luy envoyer à Londres, toutes sortes de livres communs et permis, que ledict Desseran me demandera par ses mémoyres, tant de mon impression que de toutes autres, desquels j'auray la commodité d'en avoir en change, tant de ces païs de par deça, que de Paris, Lyon et d'ailleurs, et ce au prix ordinaire de ceste ville d'Anvers, sans luy mectre les prix des livres de France plus hauts qu'à monnoye pour monnoye, à sçavoir, les sols à patars de Brabant, sans les luy enchérir davantage pour quelques voictures ou autres frais

par moy faicts jusques en cestedicte ville d'Anvers, et ce pour vendre lesdicts livres au mieux et plus haut prix qu'il pourra, au-dessus dudict prix ordinaire que je luy auray rescrit, et de tout ce qu'il vendra desdicts livres, à quelque prix que ce soit, pourveu que ce ne soit au-dessous dudict prix ordinaire, que je luy auray rescrit en la facture de la marchandise envoyée. Je laisseray audict d'Esseran le sixiesme denier pour ses peines, vacations et frais, depuis ceste ville d'Anvers jusques au payement desdicts livres vendus que ledict d'Esseran sera tenu de me faire, ou à qui je l'ordonneray à chaicunne fois qu'il aura vendu marchandise au comptant et dedans six mois après, de toutes les marchandises susdictes qu'il aura vendues à crédit, sans aucuns autres miens frais ne despenses que du change de Londres, lequel change je prendray à ma charge, proffict ou perte.

Item, moy ledict Plantin, je promects en outre audict Jehan Desseran de l'assortir et fournir en temps compétent et convenable les mémoires des livres recouvrables et permis, sauf ceux des compagnies qu'il m'envoyera, lesquels livres ledict d'Esseran me payera aussi comme dict est des autres, quand il les aura vendus, et pour ses peines, vacations et frais, depuis ceste ville jusques audict payement, il aura la moictié de cela que se montera sadicte vente, outre l'achapt et frais par moy faicts jusques en cestedicte ville d'Anvers.

Et en cas que je voulusse me retirer de ce contrat, je le pourray faire, reprenant tous lesdicts livres envoyés, qui pour lors resteront à vendre, et payant le port d'iceux de ceste ville d'Anvers à Londres, et sera tenu ledict Desseran de me les livrer entiers et nets, ou à qui je l'ordonneray, et l'entier payement de tout ce qui

aura esté vendu, comme dict est, ou bien de me bailler bonne et léale caution et plège à mon contentement de ce faire, dedans six mois après que j'auray demandé ou faict demander compte audict Desseran et renoncé à ce contract ou accord.

Et en cas aussi que ledict Jehan Desseran voulust se retirer et renoncer à ce présent contract, il le pourra faire m'en advertissant six mois auparavant, et me payant ce qui sera vendu alors, rendant tous les autres livres restants nets et entiers, où il me plaira les recevoir de ces deux villes ici, assçavoir Londres en Angleterre ou bien Anvers en Brabant, selon que pour lors il me semblera bon, ou bien me les payant tous au comptant ou à six mois de terme, en baillant plège à mon contentement, et rabatant de mes sortes ledict sixiesme denier, et payant les estrangiers dix pour cent, outre le prix de l'achapt, sans que je sois tenu de luy payer aucune chose pour le port ni autres frais.

Et moy, Jehan Desseran, je promects et m'oblige audict Christofle Plantin de m'employer totalement, loyalement et en bonne conscience à envoyer les mémoires audict Plantin des sortes que je sçauray estre vendables au pais d'Angleterre, et de faire toute diligence et devoir possible de vendre ce que j'en auray receu, au meilleur profict que je pourray, et de payer audict Plantin, ou à qui il l'ordonneroit, l'argent de ce que j'auray vendu en la manière spécifiée ici devant ; à sçavoir, le total de la vente des livres de l'impression dudict Plantin, ou qu'il aura eu en change direct, retenant pour mes peines, vacations et frais depuis Anvers jusques au payement desdicts livres, le sixiesme denier. Et de tous autres livres achaptés, soit au comptant ou à

credit, retenant aussi, comme dict est, pour mes peines, vacations et frais par moy faicts jusques au jour dudict payement, la moitié du proffict de la vente d'iceux. Et de rendre bon compte et reliqua audict Plantin ou son commis, chaicune fois qu'il le demandra en la manière spécifiée ici-devant, à sçavoir de luy payer, quand bon luy semblera, tous les livres vendus et luy restituer ou à son commis à Londres ceux que je ne luy payeray, en me rendant le port seulement desdicts livres depuis la ville d'Anvers jusques en ladicte ville de Londres, ou bien de bailler plège audict Plantin, à son contentement d'accomplir ce que dict est, dedans six mois après.

Et en cas aussi que je voulusse renoncer à ce contract, je promects tout ce qui est dict cy-devant, à sçavoir d'en advertir ledict Plantin, six mois devant, et luy rendre compte et reliqua comme dict est, à sçavoir le payement entier des livres vendus et les restes nets et entiers à Londres ou à Anvers, sans que ledict Plantin doibve rien payer de port ni autres frais desdicts livres d'Anvers à Londres ne de Londres aussi à Anvers, en cas qu'il luy pleust les y recevoir et non à Londres, ou bien de payer comptant alors lesdicts livres restants audict Plantin, en baillant plège à son contentement de les luy payer dedans six mois après, comme dict est, et ce les sortes dudict Plantin, en rabattant le sixiesme denier et augmentant le prix des estrangers de dix pour cent. Et à ce j'oblige ma personne, biens, meubles et immeubles, présents et advenir, et renonce à toutes exceptions, coustumes ou droicts faisans au contraire de ce présent contract, me confessant et rendant par cestes pour jugé et condamné, et me submettant à l'exécution de tous juges pour l'accomplissement du présent con-

tract, et mesmes à la restitution et satisfaction entière de tous despenses, dommages et intérêts que ledict Plantin, ou autres ayant cause, pourroyent faire ou souffrir pour la poursuite de l'accomplissement et entière satisfaction de cedict contract, accord ou obligation. Le tout sans fraude ni mal engin quelconques. En tesmoing de quoy, nous avons fait faire deux lectres d'une mesme teneur, lesquelles nous avons signées de nos signes manuels cy mis. Le.....

79. — *Plantin à Jean Desserans.*

Sig^r Jan Desserans, Je suis joyeux que faictes service de bon cueur à monsieur Grevin.¹ Quand à S...ne, s'il a chose qui vaille la peine, et il veille envoyer, je donneray incontinent la response, mais sans voir et examiner que c'est, je ne veux aucun ; car, à la vérité, je le trouve tout aultre en effect qu'en parolles, et perdray assez au marché que j'ay fait avec luy de son livre, d'autant qu'il entend assez peu en telles affaires et qu'il ne tient promesse etc.

1. Jacques Grevin, poète et médecin, naquit à Clermont vers 1540, accompagna Marguerite de France, duchesse de Savoie à Turin où il mourut le 5 novembre 1570. Plantin publia de lui : en 1568, *Deux livres des Venins, ensemble les œuvres de Nicandre* et, en 1571, la traduction latine des *Deux livres des Venins* faite par Jérôme Martius. Grevin fournit à Plantin la traduction des *Emblèmes de Sambucus* (1565) des *Emblèmes de Junius* (1567) et de *La première et la seconde partie des Dialogues françois* (1567). Le musée Plantin-Moretus possède un exemplaire du *Théâtre* de Jacques Grevin (Paris, Vincent Sertenas, 1562), corrigé de la main de l'auteur, en vue d'une nouvelle édition. Plantin ne fit point paraître ce livre.

Quand au florin d'Allemagne, je vous en ay rescrit ce qui en est à la vérité, et adverti que la coustume a tousjours esté de le compter à 30 sols de France ; mais il ne se trouve monnaye aucune en laquelle je le puisse payer à 31 1/2. Car l'escu de 52 sols p. en France ne s'expose aucun à plus de 24 basses,¹ qui sont audit compte 48 sols p., le pistolet à 23 sols qui font 46 sols et il vault 53 sols de France, et ainsi de toutes aultres espèces, à quoy se peust voir qu'il n'est pas possible de revenir au compte.

Quand aux livres de Basle, de Zurich, Wittemberg etc., soyent grands ou petits, il né s'en baille ung seul fueilet en change, car ceulx qui impriment en ces villes-là vendent pas aultres livres que les leurs ny ailleurs qu'aux foires de Francfort. Quentell de Cologne faict aussi le semblable ; ceulx de Nuremberg aussi et ceulx-là sont les principaux. Et changeant n'est on subject de payer en livres, mais celluy qui doibt paye en argent.

Et pourtant que, en toutes vos lettres, vous m'avés tousjours escript que nous mettions la marchandise trop cher et que les aultres en faysoient milleur marché etc., j'ay considéré que ce seroit folie à moy de me vouloir assubjectir aux dictes des aultres, qui, peust-estre (comme souvent l'ay aperceu), baillent des bourdes et disent acheter ou vendre une marchandise autrement qu'ils ne font. Et pour ce n'ay je sceu, à mon advis, mieux faire que de ne vous assubjectir en rien, mais vous laisser libre d'acheter marchandise de qui vous fera milleur parti. Car, quant à moy, je veux bien vous faire seul l'avancement qu'il me sera possible et de bailler

1. Batz, monnaie d'Allemagne.

de toute la marchandise qui sera en mon pouvoir et ce à aussi bon marché que la pourrés trouver ; mais je ne veux vous assubjectir en rien que au payement de ce que vous me manderés et quand à ce qui est faict entre nous jusques à ceste heure, je n'entends pas aulcunement qu'y perdiés vostre peine. Et pourtant trouveray je bien que, suivant vostre lettre, vous m'envoyiés, au plus tost que faire le pourrés, la vente par vous faicte, tant au comptant qu'au crédit, affin que par cela je puisse conjecturer ce qui sera bon de faire, affin que vous ny moy ne commencions une chose et la poursuivions plus avant que ne devons sans contentement de l'un et de l'autre.

Et en cas que je cognoisse que ce ne fust mon profit, si est ce que pour ceste fois je feray tellement avec vous que, comme au dire de tout homme de bien, cognoissant de nostre estat, vous n'auriés occasion de vous plaindre de moy, car je perdray plus tost du mien que de vouloir vostre peine pour néant. Le tout avec la rayson et équité, tant s'en fault que je veuille aviser à faire quelque grand gaing.

Et quand est de mettre les livres à ung prix auquel les puissiés vendre ou rendre, ce ne seroit aulcunement mon cas que de vous envoyer livres qu'il faille que je paye de six en six mois argent comptant et les envoyer à telle condition que disiés. Car de tels je n'en prens que pour l'assortissement de ma boutique ou aultant que j'en pense pouvoir payer au temps et terme deu et accordé. Mais bien de ceulx que je imprime ou ay telle commodité, vous pourrois je faire tel parti, mais de nuls aultres.

Voilà en bref ma résolution. A laquelle je vous prie de me rendre la vostre par le premier, afin que selon

icelle je me puisse gouverner et m'escrivez hardiment et franchement vostre volonté et intention. Et si vous advisés de moyen qui seroit à vostre proffict, advertissez m'en, et en tout et pour tout où je pourray sans mon intérêt ou dommage, vous faite plaisir ou advancement au train de la marchandise, je le feray de bien bon cueur. Mais pour éviter toutes deffiances et reproches des enchérissements et règlement sur le babil d'autruy, je ne veux estre subject à vous ny vous à moy, sinon à faire playsir et service de l'un à l'autre et que chascun puisse tascher à faire son proffict, au moins mal qu'il pourra en toute fidélité et loyauté ainsi qu'il appartient. Et quant au prix des livres, je ne les mettray jamais aux libraires à prix différent, tant s'en faut que je voulusse faire envers vous. Parquoy le prix demeurera tousjours à toutes mes sortes, mais au payement, je feray tel rabat que n'aurés occasion de vous plaindre et sur ce me recommande. ¹

C. Plantin.

(Sans date.)

1. Du 28 juillet 1567 au 5 novembre 1568, Plantin envoya à Jan Desserans et à son associé Thomas Vantrouillier pour 4375 fl. 13 3/4 s. de livres, qui furent régulièrement payés.

80. — *Plantin à Charles Pesnot.*

Sire Charles Pesnot, J'espère qu'aurés jà receu mes précédentes, responsives aux vostres du 23 de juing dernier, avec la facture des livres que j'ay envoyés en Espagne pour vostre compte et avec icelles le mémoire des livres que je vous priois de m'envoyer incontinent de Lyon. Mais, d'autant que je désire d'avoir lesdicts livres au plus tost qu'il vous sera possible, je vous envoie de rechef ici le mémoire desdicts livres par moy demandés, vous priant de rechef de me les envoyer au plus tost qu'il vous sera possible. Et en ce faisant, s'il est autre chose que je puisse, le commandant vous serés obéi de bon cueur et volontairement.

J'ay, depuis mes dernières, receu Opera Duareni, tant les imprimées corrigées que bien encores autant escrit à la main qui onques n'a este imprimé. Je commence Corpus juris canonici, texte in 8^o, cum annotationibus Contii, et le supplément des passages par cy-devant délaissés aux Décrétales, au lieu de quoy est tousjours mis *et infra* en tous les livres par cy-devant imprimés. Je commenceray aussi de bref Summa sancti [Thomæ] absque Cajetano; car, grâces à Dieu, nous espérons que tout se passera bien par deçà et que nous aurons la fin des troubles. J'ay par vostre conseil différé l'impression de Opera Cypriani.

Qui sera l'endroit où, me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous maintenir en la sienne. D'Anvers, ce 10 aoust 1567.

81. — *Plantin à Etienne Pighius.*

(Diverses nouvelles de l'imprimerie.)

22 augusti 1567. Domino Pighio.

Indicem Flori mitt[ere]. Accep[isse] Martialem nostrum ¹ et scripturum Junio ² de Rhinocerote. Jam petere Eunapium ³, ob id autem me epistolam Junio mittere. Mittere figuras Themidis ⁴ et non posse polli-

1. En 1568, Plantin publia deux éditions de Martial ; l'une, in-16°, revue par Hadrianus Junius ; l'autre, in-8°, publiée par Emundus Augerius.

2. Adrien Junius (de Jonghe), naquit à Hoorn, en 1512. Il étudia à Haarlem, à Louvain, à Paris et à Bologne. Dans cette dernière ville, il prit ses degrés en médecine. Il fut d'abord, pendant quelques années, médecin du duc de Norfolk, s'établit ensuite à Haarlem et fut appelé à Copenhague comme premier médecin du roi. En 1564, il revint à Haarlem où il passa plusieurs années. A la fin de sa vie, il résida pendant un petit nombre d'années à Middelbourg et mourut à Arnemuyden le 16 juin 1575. Junius produisit un nombre considérable de volumes traitant de philologie, d'antiquités, d'histoire, de morale et de botanique. Un de ses ouvrages les plus connus est *Batavia*, dans lequel il attribue à Laurent Coster, de Haarlem, l'honneur de l'invention de l'imprimerie. Plantin publia de lui : en 1564, *Epithetorum Joannis Ravisii Textoris epitome* ; en 1565, *Emblemata* ; en 1566, *Observationes in Plantum* ; en 1567, *Nomenclator omnium rerum propria nomina variis linguis explicata indicans* ; en 1568, *Martialis* et *Eunapius Sardianus, de Vita philosophorum et sophistarum* ; en 1572, *Hesychius Milesius, De his qui eruditione fama claruere*. Les *Emblemata*, le *Nomenclator* et le *Martialis* eurent chacun plusieurs éditions. Le premier de ces ouvrages fut traduit en français et en flamand.

3. *Eunapius Sardianus, de Vita philosophorum et sophistarum*. Plantin, 1568.

4. *Steph. Pighius, Themis dea*. Plantin, 1568. Ce volume renferme deux planches dessinées par Pierre Van der Borcht et gravées sur bois par Antoine Van Leest.

ceri refusionem prec[*ii*] et lucri. Intra annum, aut certum aliquod tempus, aleam nos expectare debere etc. Serip[*andii*] ¹ ex[*emplaria*] mittere plura si indicet. Litt[*eras*] ad Masium ² misisse et missurum. Si quid cupiat suis imp[*ensis*] excudi et edi me lib[*enter*] curaturum et distractione precii redditurum. Si velit experietur, et incipiat a Themide pro cujus lignis duobus et pictura solvi 3 fl. 12 st., et, si velit aut melius non possit, curabo excudi etc.

82. — *Plantin à Jean Sepulveda.*

(Il se déclare prêt à imprimer les œuvres de Sepulveda, et conseille uniquement à l'auteur de choisir le format in-4^o, au lieu du grand in-folio.)

D. Doctori Jo. Sepulveda.

Litteras tuas, vir clarissime, jam ocreatus et versus Lutetiam profecturus acceperam. Hinc factum ut ex tempore domino meo Sayæ paucis rescripserim me nihil libentius impressurum quam quæ tu in publicum emittere volueris.

Nunc autem reversus nihil antiquius habui quam ut idem tibi hoc epistolio propria manu testatum facerem. Ego namque me eo quo fungor munere indignum judicarem, si tanti viri opera obviis et apertis, quod aiunt, ulnis oblata accipere dubitarem.

1. Hieron. Seripandii Commentarius in epistolam Pauli ad Galatas. Plantin, 1567.

2. André Masius.

Tuum itaque erit, vir humanissime, exemplaria tua, quandoque voles, mittere. Ego autem tibi bona fide polliceor libentissime quomodo scripsisti impressurum, idque ipso modo et forma quæ nobis præscripsisti, nisi (quod mallet) mihi abs tua humanitate concederetur in 4^{to} potius quam in magno folio ea exprimere, ut qui sciam, experientia edoctus, me multo plura exemplaria distracturum hac forma quam alia. Cæterum nihil aliud mutari de tua sententia vellem, characteres etenim cæteraque omnia præscripta perplacent.

Placebit etiam forma si hac in re nihil de tuo jure dimittere velis. Vale, vir doctissime, et Christophorum Plantinum amare perge ut is tibi addictissimus esse cupit. 8 kal septembres [1567].

83. — *Plantin à Çayas.*

Monsieur Çayas,

Estant en doutes différentes ou que V. S. n'ait pas receu l'une des cinq miennes lectres différentes et envoyées à diverses fois, ou bien que l'envie de quelques malveillans et calumnieurs, envieux de la sincérité d'autrui, vous ayent aliéné de l'amitié que par cy-devant m'avés desmonstré, ou bien (qui plus m'ennuyeroit) que V. S. soit mal disposée, j'ay prins la hardiesse de vous advertir que, grâces à Dieu, je suis avec tout mon mesnage en bonne santé et prospérité, de laquelle j'espère bonne augmentation, veu que, à louange de Dieu et à l'honneur de Sa Majesté et de son bon conseil, nous sommes délivrés des craintes qu'avons eu des gens outrecuidés et opiniastres.

Et davantage, en suivant encores l'ordonnance première de V. S., j'envoye ici un calendrier que j'ai imprimé ces jours passés ¹. J'ay faict d'autres choses, qui, à mon advis, vous plairont bien, mais n'estant (après si long silence) asseuré si V. S. est en bonne santé et ait encores quelque plaisir à ouir bien parler de moy et voyre de nos ouvrages, je n'ay osé envoyer davantage, ce que je feray très volontiers, quand il luy plaira me le commander. Je désire aussi de sçavoir ce que je doibs espérer de l'impression des Bibles en 4 langues et des œuvres de Monsieur Sepulveda sur Aristote.

Quant à mes particularités de la maison et de ma trafique de l'imprimerie et de toutes autres affaires, je me suis totalement séparé d'avec quelques-uns qui cy-devant m'avoient assisté de deniers pour fournir aux despents de mon imprimerie ², de sorte que je fay maintenant moins que par avant, mais mieux à mon gré, d'autant que je ne suis pas lié à personne. Et aime beaucoup mieux de faire moins doresnavant que d'estre subject à des gens de qui, à l'avanture, je ne serois pas seur ni de volonté, ni du faict de la religion catholique, à laquelle je me suis tousjours maintenu (encores que j'aye eu beaucoup d'assauts et vitupères des ennemis de ladicte religion catholique) et maintiendray, avec la grâce de Dieu, jusques au dernier soupir de ma vie sous l'obéissance de la sainte Église catholique et romaine et de la

1. *Calendrier et première instruction des enfants en latin et en françois*, 1567, in-16°.

2. De 1563 à 1567, Plantin était associé avec Charles et Corneille de Bomberghe, Jean Goropius Becanus et Jacques de Schotti pour l'exploitation de son imprimerie. (Voir MAX ROOSES, *Christophe Plantin*, chap. V.)

Majesté de nostre Roy très catholique, l'heureuse venue de laquelle nous attendons avec grande dévotion et espérons fermement. Or combien, comme j'ay ci-dessus dict, que je me sois du tout séparé et ayes payé ou rendu à ceux qui m'avoient par cy-devant assisté d'argent, ce que leur apartenoit, et que je n'aye pas maintenant tel moyen de beaucoup besongner comme par avant, si est ce que, grâces à mon Dieu, je besongne encores à 4 presses, car je n'en ay quicté que la besongne de trois, lesquelles trois presses j'ay encores avec toutes mes lectres et autres ustensiles ou besongnes servantes à l'imprimerie, car le tout a tousjours esté mien et n'ay onques voulu m'associer ou donner part à homme vivant en mon imprimerie.

Ces choses ay je un peu récité trop au long à V. S, pour cause que (pour la longue silence) je ne doute que quelques-uns, mal informés de moy et de mes affaires, auront peu advertir Vostre Seigneurie que, depuis ung an en ça, je n'ay pas tellement continué à tant imprimer que par avant, et que par cela auront pensé que je n'aurois pas le moyen de continuer quelque labour d'importance, tel que seroit la Bible en 4 langues, encores que j'y fusse aidé par Sa Majesté. Mais j'asseure à V. S. que je n'ay moindre moyen à la faire, par la faveur de Sadicte Majesté, que quelque autre, qui qu'il soit. Toutesfois, si je ne suis digne de tel bénéfice ou qu'un autre le puisse mieux faire que moy, je suis prest de luy favoriser, tant s'en faut que j'y portasse envie, ainsi que je suis adverty et que j'ay assés aperçu qu'aucuns mesmes de mes voisins ont et font envers moy. Et pourtant, Monsigneur, je loue Dieu de ses grâces de m'avoir fait ce bien de n'estre de rien envieux sur

autrui, et luy prie qu'il favorise tous ceus qui taschent à l'avancement du bien public, de l'esglise catholique, et ainsi serés vous des premiers à la bonne grâce de la Seigneurie, duquel je me recommande très humblement, suppliant V. S. d'avoir quelque petit mot de response pour l'appaisement de mon esprit douteux d'où peut venir ceste deffaveur que je n'aye eu lectres de Vostre-dite Seigneurie depuis 7 mois en ça. D'Anvers, en haste, partant pour aler à Francfort, ce 30 aoust 1567.

84. — *Plantin à Çayas.*

Monseigneur,

Estant retourné de Francfort, ce premier d'octobre, j'ay trouvé deux lectres de V. R. S., la première datée du 2 et l'autre du 11 de septembre, chose dont je me suis autant resjouy que de chose qui m'advînt onques ou me pourroit advenir, d'autant que par icelles j'entends la continuation de la bonne affection que portés à l'avancement de mon bien, honneur et profict.

Pour responce doncques de la première, j'envoye Diogenes Laertius¹ et Val[erius] Max[imus]², ainsi liés, à mon advis, que V. S. les demande.

Quant à la seconde, touchant l'impression de la Bible en 4 langues, il plaira à V. R. S. [entendre que] j'ay tousjours entretenu le principal de mes correcteurs, qui

1. *Laertii Diogenis de Vita et moribus philosophorum libri X.* Plantin, 1566, in-8°.

2. *Valerii Maximi dictorum factorumque memorabilium libri IX.* Plantin, 1567, in-8°.

est mon gendre¹, auquel estoyent autrement offertes diverses bonnes conditions ; mais je me suis efforcé de luy bailler tousjours les mesmes gages ou profitz qu'on luy a offerts, et ay tousjours continué d'entretenir les compositeurs et ouvriers, à qui j'ay faict apprendre à besogner en grec, chaldéen et hébrieu, et donner présents à ceux qui, avec le temps, me pourroyent servir à l'impression dudict œuvre, afin de les pouvoir retenir et avoir quand besoing en sera, et encores pour l'entretien de six presses que j'ay tousjours entretenues besognantes tous. Durant le temps de ces difficultés survenues, j'ay este contrainct d'aliéner beaucoup de choses pour avoir argent, si est ce qu'onques je n'ay voulu vendre rien qui soit requis à l'impression de telle œuvre et entreprinse, qui sera bien la plus belle qui fût onques mise en exécution, principalement estant enrichie de ce noble thrésor des deux volumes dont m'escrivés, et que j'ay aussi délibéré d'y adjouxter, le Nouveau Testament en langage syriach et le Thesaurus linguæ sanctæ R. P. Santis Pagnini, lequel, comme autres fois j'ay rescrit à V. S., j'ay, passé sont jà quelques années, faict revoir et amander à mes propres cousts et despends, et l'ay tousjours voulu garder pour l'embellissement et enrichissement de ceste œuvre tant noble et nécessaire pour l'utilité chrestienne².

1. François Raphelengien.

2. Jean Isaac, professeur d'hébreu, à Cologne, avait revu le dictionnaire de Sante Pagnino en 1563-1564. Ce savant habita chez Plantin depuis le 10 novembre 1563 jusqu'au 21 octobre 1564. Avant de publier, dans l'*Apparatus* de la Bible Royale, le dictionnaire de Pagnino, Plantin le fit une seconde fois revoir par François Raphelengien.

Quant aux six mille ducats, desquels j'ay supplié d'estre aidé par Sa Majesté, je ne les désire tout à la fois, mais seulement mille ducats premièrement, pour m'aider à faire le reste des frais qu'il convient faire pour ladicté entreprinse, et principalement de la provision du papier, et puis, estant la besongne en bon train, je désirerois encores cinq cents ducats, et puis ainsi, de trois en trois mois après, à chacune fois autres cinq cents ducats, continuant ainsi le payement, peu à peu, selon que je irois ainsi continuant à monstrier les feilles faictes à qui il plairoit à Sa Majesté ou à V. S. l'ordonner. Car je ne désire, après les mille premiers ducats (dont je suis prest d'obliger tout ce que j'ay ou bailler plège), de recevoir aucuns deniers, sinon ainsi comme je continuerois à monstrier besogne faicte.

Quant au papier, j'ay proposé d'user de ces deux sortes dont j'envoye ici 2 feilles de chacun.

Le plus grand d'iceux ferois je venir d'Auvergne et m'a par cy-devant cousté le semblable, l'ayant achapté sur le lieu et faict venir à Anvers, quatre florins et dix patars la rame. Cestuy-ci seroit pour faire la moictié desdictes Bibles, je dy du nombre d'icelles et non partie de chaicunne Bible, et ce pour ceux qui désirent plustost avoir quelque chose d'excellent que d'y espargner l'argent. Et de ceste sorte de papier ici, ay je bien petit nombre encores, mais j'ay la commodité assez d'en recevoir, après avoir [obtenu] argent, car je l'achapte au comptant. L'autre moindre ferois je venir de La Rochelle ou de Troye en Champagne et jà en ay je quelque 500 rames, lesquelles me coustent 57 patars la rame rendue à mon logis. Les Bibles imprimées sur ce papier ici seroient pour le commun, qui n'est si cognoissant ou n'a

le moyen d'y employer tant d'argent, ou bien qui ne se délectent pas à la belle marge du livre.

Quant au nombre des volumes, j'espérerois d'imprimer lesdictes Bibles avec toutes les adjonctions cy-devant mentionnées en huit volumes, lesquelles, toutes choses calculées au plus près et le mieux que je puis, j'espérerois de pouvoir donner pour le prix de dix ou douze ou (au plus haut prix) quinze ducats. C'est-à-dire que j'estime que je ne les pourrois pas donner ou vendre à moins de dix ducats et aussi que le prix n'excédera pas aucunnement quinze ducats.

Voilà, Monseigneur, ce que je puis escrire de certain touchant l'impression desdictes Bibles, j'à 'désirées de maints grands personnages qui m'en escrivent souvent et exhortent à persister en ma volonté et entreprinse, et mesmes, escrivant la présente, je reçoÿ lectres de M. G. Postel, *qui semblent m'estre escrites par iceluy à ceste seule intention*¹, et pourtant que lesdictes lectres m'ont este rendues si à propos, j'ay bien voulu (encores que l'auteur soit tenu pour fantastique et resveur) les transcrire pour en envoyer le double à V. S. pour une espèce d'allusion à mon espoir que j'ay testifié en ma dédicatoire du Cathéchisme catholique² à Sa Majesté, qui est,

1. Les mots en italique sont barrés dans l'original.

2. PETRUS CANISIUS, *Summa Doctrinæ christianæ*. Plantin 1566, in-16°. Nous lisons entre autres dans la préface de ce livre écrite par Plantin et adressée à Philippe II : Quem vero huic arti (callographiæ) cuius usus est divinus, abusus reip. perniciosus, potiore præsidem et auspitem, tum etiam ducem atque imperatorem reperire queam in toto hoc orbe, quam te, potentissime Rex, cuius imperium ad ipsos usque Antipodas infinitis maris atque terrarum spatiis exporrigitur, et qui nomen Catholici a majoribus acceptum optime tueris, et ab ipsa Italia, et Germania per totum occidentem ad pri-

que la vraye religion catholique sera restituée et dilatée par toute la terre, sous l'autorité et prospérité de la couronne de nostre Roy très catholique, de sorte qu'on le nommera à bon droit le Roy de l'Univers et ce à honneur souverain de nostre Dieu et louange immortelle de Sadicte Majesté.

Or, puisque encores ceste fois il a pleu à V. R. S. me signifier que mes labours ne vous desplaisent, je continueray hardiement dorénavant à envoyer de toutes les feilles que imprimeray, ainsi que je le fay maintenant de tout ce que j'ay faict depuis les derniers livres par moy envoyés avec *Historia Aromatum*¹.

J'ay achapté à Francfort 20 rames de très fin duquel, suivant vostre ordonnance, je délivreray, incontinent que la marchandise sera arrivée, les six rames que V. S. demande au sieur Hieronymo Curiel. Chacune desdictes rames de papier vient à couster, rendue en ceste ville, quatre florins. S'il est autre service que je puisse faire à V. R. S., la commandant, je m'y employeray d'aussi bon cueur que, me recommandant très humblement à V. R. S., je prie nostre Dieu vous donner l'accomplissement de tous vos saints désirs. D'Anvers, ce premier d'octobre 1567, de

V. R. S.

le très humble serviteur

C. Plantin.

mos orientis solis cardines promoves : adeo ut speremus brevi, pro ratione catholici nominis, totam mundi universitatem fore nominis hujus audientem.

1. *Aromatum et simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium historia*. D. Garcia ab Horto auctore : nunc vero primum latina facta et in Epitomen contracta a Carolo Clusio Atrebate, Plantin, 1567, in-8°.

Monseigneur, Afin de gagner temps et pour que le premier courier ne fist difficulté de recevoir le paquet, j'ay mis les lectres et monstres de papier pour la Bible en 4 langues à part et les livres et feilles de mon impression en un autre ¹.

(A cette lettre était jointe la lettre suivante de Guillaume Postel à Plantin.)

85. — *Guillaume Postel à Plantin.*

Guilielmus Postellus, apostolica professione pauper sacerdos, optimo typographo Christoforo Plantino S. et summopere Christi regnum promovere.

Vix potest dici, Plantine, de tua fide mihi amantissime, quantum voluptatis sinceræ et veræ conceperim ex conspectu quantumvis solius speciminis a te editi de magnorum Bibliorum sive editionis complutensis impressione, quia video revera Deum, toto incogitante mundo, sensim in Belgica regione complere nunc, quod statim a creato mundo, aut saltem a tertia creationis die, cum fluctus omnino maximos totius spheræ aquæ totam terram undique submergentis removit et terram in sublime propter hominem attollens ad Septentriones, Deus pro primaria gente mundi instituerat. Nam cum homo sit mensura omnium, et inter omnes populos mundi sit necessario unus, a Deo nihil frustra faciente aut permittente, præordinatus ut ante et super

1. Il existe de cette lettre deux versions, de rédaction sensiblement différente : l'une dans les minutes de Plantin, l'autre, dans les archives de Simancas. Nous nous sommes contenté d'imprimer la dernière, les variantes ne présentant rien d'essentiel.

omnes, Belga id est terræ dominans et vere fortissimus. Opus est nunc ita restitui omnia secundum divinam præordinationem ut et ab operibus cognoscantur, veluti a fructibus arbor, qui revera voluntatem Patris ætheriï fecerint. Nam non ille primus populus aut filius qui fide sola vineæ culturam Patri promisit, sed ille qui, licet dixisset verbo se nolle, tamen opera charitatis veræ plena vineam laboravit, secundum voluntatem Patris.

Quod itaque, nunc cum est septima et sabbathina maximarum conjunctionum 5 et 4 in capitali signo Arietino fieri solitarum, in Belgio tam insigne opus sub Philippi summi polemarchi et sub Charoli regis primarii tempore incipere velis et absolvere, imo Deus tibi nunc dederit velle qui dabit perficere, idque in Belgio, mihi persuadeo fore ut illud tam faustum et felix futurum sit, ut, si id fiet ex consilio Christi intra nos agentis victoriam universi mundi sit reportaturum et cordibus universi sub hoc evangelio regni edomitis rationeque vera ex fide vera dependente subactis, fiat unum ovile et unus Pastor. Quod si Gallorum, quorum fortissimi sint Belgæ, et Hiberorum gens sit toto in orbe prima, ut certissime demonstro in opere de Authoritate et Ratione summa et in libro de Divinatione sacrarum prophetiarum: sic et Habdias propheta clare promisit Gallis et Hispanis regni pacifici promotionem. Typographia porro erit lancea et gladius hujus victoriæ et regni. Consilium autem Christi intra nos agentis certissimum est positum esse et patefieri duce ratione certa ex vera vetustissimaque evangelii ipsius Jesu Christi fide illuminata et restituta in nobis, eo quod ipse Christus, qui fidem habere non poterat ob divinitatem suam, quæ mundi paternitas est, rationem certissimam semper habuit quæ cordi

naturæ maternitatis et regni dux est, ut per illam nobis imaginem similitudinemque imprimeret, et, cum obscuraretur, restitueret. Anima enim nostra rationalis, quæ pars Dei infiniti immutabilis esse non potest, revera est pars et substantia ipsius imaginis Dei, quæ semper unita est imagini Deo qui consubstantialis filius Deus est.

Recta itaque illa ratio et lux vera illuminans absolute omnem hominem venientem in hunc mundum nobis dicit debere Deum per sui verbi potentiam sic vincere mundum sicut creat et gubernat mundum. Ratio itaque vult ut cum Dei verbum ex hispanica complutensive editione prodierit idoneum latinæ, hebraicæ, chaldaicæ et græcæ linguæ hominibus instruendis, sic editio Belgica ipsum primum exemplar imitando sic superet, ut etiam et maxima Ismaelitis, qui $\frac{49}{2}$ cogniti olim orbis sui Corani arabico veneno partem occupant, in sua etiam lingua in eadem editione, saltem quod ad quinque Mosis libros et ad totum Novum Testamentum attinet lumen evangelicum recipiant: cujus utriusque partis exemplaria fidelissima et in christianorum Syriacorum Ægyptiorum ecclesiis usitata in hanc rem attuli, quæ, si voles attendere tanto operi, sunt in Dei gloriam comparata.

Ut autem tot sint columnæ in Novo quot in Veteri Testamento, syriaca editio pro orientalibus christianis erit addenda. Nam defectu librorum totus oriens perit. Curandum ea de re non tantum ut Syro caractere habeamus, sed ut propter Judæos transcribatur fidelissime in avitam et sanctam picturam hebream, sic erit exemplar in Novo Testamento. Licet autem in editione complutensi non posuerunt Targum nisi super Pentateuchum ob prolixitatem aut alia de causa, opus tamen erit addere

ad coarguendas falsas cum judæorum tum hæreticorum interpretationes, sicut etiam cum inquisitionis hispanicæ judicio Carolus Quintus imperator Belga concesserat Danieli Bombergæ cum privilegio. Vide itaque, mi Plantine, ut cum catholico rege per probos viros de re tanti momenti agatur ut summi alioqui sui regni opes honores addat ad eam famæ toto in mundo summæ magnitudinem, cui et libri et characteres et matrices typographicæ sunt paratæ, ut nulla unquam toto in orbe major victoria potuerit etiam sine sanguine in Christi Jesu honorem, quem cujus instrumentum Deus te esse voluit, si rerum satagas, si typographi privati nomen tantum est, quanta erit regis summum totius mundi opificium per typographiam exequentis.

(Sunt multo plura de regum Galliæ et Hispaniæ vocatione deque Jesuitarum ordine scripta in epistola ad Johannem Federicum Lumnium¹ etc.)

R. D. Gabrieli Çayæ.

Hæc festinanti admodum calamo ex epistola Postelli ad me (quam cum Dominationi Tuæ responderem, reverende Çaya, accepi), excerpere placuit ad verbum, non quod quidem hinc judicare aliquid velim, sed ut Dominatio Tua examinet et indicet aut aliis judicandum proponat. Is est vero Postellus qui sumptibus invictissimi et serenissimi imperatoris Ferdinandi et jussu ejus-

1. Jean Frédéric Lumnus, né à Lummen, dans le Limbourg, en 1533, curé du Béguinage à Anvers, écrivit plusieurs livres de morale religieuse. Plantin imprima de lui : en 1567, *de Extremo Dei judicio et judæorum vocatione libri duo*, pour compte d'Antoine Tilens; en 1568, *Evangelica Strena*; en 1588, *Thesaurus Christiani hominis*; en 1589, *Van een gereformteert christelijck leven te leyden*.

dem curavit Viennæ Austriæ Novum Testamentum syriaca lingua procudi et typis mandari. Qui vir, etiam si fantasticus habeatur, multa certe ingeniosa neque semper vana tractare videtur in suis operibus.

Vale et perpende pro voto omnia. Sciat vere D. T. me nunquam quid de hac Bibliorum editione aperuisse huic Postello; proinde miror quod tam bene iudicio D. T. et nostro conveniat de addendo Targum et Novo Testamento syriaca lingua et regiæ majestati catholicæ hoc munus convenire prædicet et affirmet. Iterum vale.

D. T. merito addictissimus.

C. Plantinus.

.86. — *Plantin à Çayas.*

(Plantin commence par répéter les sept premiers alinéas de sa lettre précédente, puis il continue:)

Voilà, Monseigneur, ce que je puis escrire de certain touchant l'impression desdictes Bibles jà désirées de maints grands et doctes personnages, qui m'en escrivent souvent et exhortent à persister en ceste volonté. Ce que devant est double, suivant l'argument et quasi les paroles à mon advis d'une autre que j'escrivi hier et envoyé à monsieur le maistre des postes, avec les livres demandés et les monstres ou feilles de ce que j'ay imprimé de nouveau ou que j'ay sous la presse.

J'espère de commencer, dedans huict ou 15 jours, le cours de droict canon, fort bien et doctement annoté et restitué tout le contexte aux lieux où par cy-devant estoit *et infra*. Iceluy estant commencé, je ne faudray d'en envoyer les feilles à V. R. S., puisque je suis

derechef acertené que désirés qu'ainsi je le face et continue pour mon bien et honneur.

J'espère de recevoir, dedans 5 ou 6 jours, le très fin papier que j'ay achapté à Francfort, et lors délivreray les six rames que V. S. demande au signeur Curiel, et, si ledict papier arrive sans être endommagé, je ne prendray rien davantage que cela qu'il me couste à Francfort, qui est trois florins et trois patars chacune rame et six patars que chacune rame couste de port de Francfort ici. Mais, si, à l'aventure, quelque fortune advient de mouilleure, alors est ce nostre coutume de charger un peu celle marchandise qui sera venue endommagée, afin de ne perdre trop. Si est qu'à l'endroit de V. S. je ne prendray pas davantage que le prix coustant et ne délivreray rien qui ne soit net, voire encores que tout le reste vint mouillé ou autrement endommagé. Et en toutes autres choses qu'il plaira à V. R. S. de me commander quelque chose, je seray trouvé prest et léal, d'aussi bon cœur que je prie nostre Dieu vous conserver en santé et augmenter en biens et honneur comme le mérités. D'Anvers, ce 4 jour d'octobre 1567, par

Celuy qui souhaite pouvoir faire service à V. R. S.

Christoffe Plantin.

87. — *Plantin au Cardinal Granvelle.*

Monsieur Révérendissime,

Incontinent que j'ay, le 5 du présent mois de juing de ceste année 1567, receu les lectres qu'il a pleu à Vostre Révérendissime Seigneurie de m'envoyer de Rome,

le 7 de may, j'ay rescrit à Monsigneur le Provost¹ qu'il m'envoye le livre du Signeur Fulvio [Ursino] pour le commencer, afin de le mectre en œuvre et d'envoyer bien tost la première feille à V. R. S. et de continuer le reste en la plus grande diligence qu'il me sera possible. Car il ne me seroit estre commandé chose que je fisse plus volontiers et de quoy je me tinsse mieux favorisé que de valoir d'estre employé à faire quelque service à V. R. S., qui tant vertueusement s'est tousjours étudiée à l'avancement de la tranquillité, prospérité et ornement du bien public, qu'à bon droict elle est révérée de tous ceux qui souhaitent la paix en la chrestienté et principalement en ces nobles paiis de par deça, jadis tant florissans sous le gouvernement de son prudent et admirable conseil, par lequel j'espère les revoir de bref redressés et confirmés en sa bonne et heureuse pollice, que les malavisés et outrecuidés cognoistront tellement leurs fautes, que de mémoire d'homme n'entreprendront chose qui tant soit peu puisse troubler le repos public ne diminuer l'auctorité de Sa Majesté, ainsi qu'en effect nous commençons d'en voir les apparences.

J'envoye ici à V. R. S. l'espreuve de la Bible en quatre langues, et le double des lectres de Monsigneur le Secrétaire Çayas, quant à ce qui concerne l'impression desdictes Bibles, avec l'espreuve du commentaire sur l'épistre ad Galathas du R. Cardinal Seripandii, que j'espère d'avoir achevé devant un mois.

J'envoye aussi le double de mon privilège de l'empereur que j'ay faict escrire en forme autentique, à l'imitation duquel toutesfois je ne désire aucunnement de

1. Max Morillon, prévôt d'Aire.

mander chose qui ne soit raisonnable, facile à obtenir et profitable à la républicque autant qu'à mon particulier, et mesmes me tiendray grandement honoré, favorisé et pourveu d'un grand bénéfice par V. R. S., s'il lui plaist impétrer de Sa Sainteté que je puisse seul imprimer par deçà, les Bréviaires, Journaux, Missels, Cathéchismes et autres tels livres duisables et nécessaires aux ecclésiastiques, qui sont ou seront ordonnés par Sa Sainteté d'estre imprimés, publiés, leus et tenus de toute la chrestienté. Et si, par le moyen de V. R. S., j'obtiens ceste mienne requeste, je promects de m'employer tellement à les bien imprimer et en fournir ces païs de par deça, que V. R. S. ne se repentira de m'avoir pourveu de tel bien, que j'espérerois ne m'estre puis après refusé de Sa Majesté en ses païs de par deçà.

Que si d'aventure (ce que je ne pense pas), il ne plaisait à Sa Sainteté de me favoriser un tel bien que je puisse estre son très humble serviteur, particulièrement en cela, je supplie au moins à V. R. S. qu'il luy plaise me faire tant de bien que de me faire envoyer le Bréviaire nouveau, que j'ay entendu, par ung mien ami qui se tient à Rome, que Paullus Manutius¹ imprime

1. Paul Manuce, le célèbre imprimeur italien, fils d'Alde Manuce, de Venise. Il naquit en 1512, dirigea pendant sept années l'imprimerie des Aldes, en son nom et celui de ses cohéritiers, mais en devint l'unique chef en 1540. En 1561, il s'établit à Rome pour y devenir l'imprimeur des papes. Il obtint le privilège exclusif d'éditer les Bréviaires et Missels revus par le Concile de Trente. C'est de la cession de ce privilège, à Plantin, pour les Pays-Bas, qu'il s'agit dans la présente lettre et dans les suivantes. Il quitta Rome en 1570, résida dans différents lieux et revint mourir dans la ville papale, le 6 avril 1574. (Voir pour l'accord conclu entre Plantin, Paul Manuce et ses successeurs, concernant le privilège des Bréviaires et des Missels: MAX ROOSES, *Christophe Plantin*, chap. VII.)

maintenant par l'ordonnance de Sadicte Saincteté, de sorte que (quoy que le port me deust couster à l'apporter par la postè) je peusse avoir le premier qui seroit envoyè par deçà, pour incontinent tascher d'en obtenir le privilège, et de l'imprimer pour l'utilité des gens d'église qui en auront besoin. Et, pour mieux venir à mon dessein, il me sembleroit expédient qu'il pleust à V. R. S. faire prendre de chés l'imprimeur telles feuilles qui pour lors de la réception de cestes seroyent imprimées et me les envoyer incontinent, pour avoir le moyen de pourvoir à ce que je désire touchant ladicte impression, cependant que le reste s'acheveroit par ledict Signeur Manutius et s'envoyeroit par après, choses que je m'assure estre faciles d'obtenir et commander estre faites par V. R. S., et que j'estime devoir estre grandement profitables et honorables pour ces païs, et d'honneste moyen pour pouvoir entretenir ma famille et estat (qui est grande et de grands cousts) et en quoy j'espérerois tellement m'acquiter que jamais V. R. S. ne se repentiroit de m'avoir fait ce bien, et de rechef obligé si estroitement à prier Dieu, sans cesse, pour la prospérité et santé d'icelle, et à perpétuellement demeurer (ce que aussi je feray toute ma vie).¹

De V. R. S. le
très humble, très obéissant
et très affectionné serviteur
C. Plantin.

1. La minute de cette lettre ne porte pas de date. Dans le registre de Plantin elle vient immédiatement après celle qu'il adressa, le 18 octobre 1567, à Paul Manuce. Il est clair toutefois qu'elle est antérieure à cette dernière et la première ligne prouve qu'elle fut écrite au mois de juin 1567.

88 — *Plantin au Cardinal de Granvelle.*

Monsieur très Illustre et Révérendissime.

Les deux lectres de Vostre Signeurie très Illustre et Révérendissime dont la première est du pénultième d'aoust et l'autre de l'unziesme septembre m'ayant esté délivrées le 13 du présent, je n'ay sceu y respondre plus-tost.

Quant au Bréviaire, je serois bien délibéré de contenter le Signeur Paulus Manutius, par certaine somme d'argent, pour avoir le privilège de Sa Sainteté, si je me pouvois asseurer d'en jouir seul ès païs de la basse et haute Allemagne. Mais je crains que cela ne me seroit permis. Pour éviter donques toutes doubtes et proposer audict Manutius chose qui luy pourra estre autant ou plus avantageuse que les 300 escus qu'il demande, je me suis advisé de luy offrir, pour ledict privilège, la disme de tous les Bréviaires que je feray durant ma vie et la sienne, suivant ledict privilège de Sa Sainteté qu'il m'aura fait avoir. Ce que je promectray observer en foy d'homme de bien, et chaicune impression par moy achevée, soit en grand soit en petit volume, je délivreray incontinent, ici, à qui il luy plaira, ou enverray, là où il ordonnera, la dixiesme partie de tout ce que j'auray imprimé, et mesmes mectray, s'il plaist audict Manutius, ces paroles en la première page : *Excudebat sibi et Paulo Manutio Ch. Plantinus*, ou tout ainsi autrement qu'il luy plaira, sans que ledict Manutius paye rien dans mes frais de papier ne d'impression de la disme desdicts Bréviaires, sinon les frais de les faire transporter, en cas qu'il voulust m'ordonner de les envoyer ailleurs.

Le Signeur Çayas, secrétaire de Sa Majesté, m'a de

rechef escrit du 7 septembre que Sadicte Majesté avoit resolu de me faire assister, en bref, à l'impression de la Bible en quatre langues, ce que venant à estre effectué, j'ay délibéré d'y employer tout mon pouvoir.

Si par la faveur de Vostre Illustriss. et Révérendiss. Signeurie, il plaist au Signeur Michael Thomasius ¹ nous envoyer les œuvres de Lactance, je les recevray et imprimeray très volontiers et adjouxteray ce bénéfice au nombre des bienfaits de V. Ill. et R. S. envers moy, ainsi comme je feray de la copie du S^r Padre Onoffrio ² contre les Centuries, et luy enverray, incontinent l'avoir imprimé, un suffisant nombre d'exemplaires à Venise, pour recognoissance de ses labeurs.

J'ay communiqué à mon compère Hiérosme Cocq ³ l'intention dudict Padre Onoffrio, touchant les figures, et remonstré que ce seroit chose de bonne vente; mais il m'a respondu absolument, qu'outre ce qu'il estoit trop

1. Michel Thomasius, né dans l'île de Majorque, enseigne le droit à Lérida et à Bologne, étudia la philosophie et l'histoire et prit le grade de docteur en droit canon. En 1556, il devint conseiller et secrétaire du roi d'Espagne; il assista au Concile de Trente et fut employé par Grégoire XIII à la correction du *Decretum Gratiani*; enfin il fut nommé évêque de Lerida. Parmi ses ouvrages, nous remarquons les œuvres de Lactance, annotées par lui, que Plantin publia en 1570. Granvelle doit l'avoir connu à Rome, au moment où Thomasius travaillait à la révision du *Decretum Gratiani*.

2. Panvinius (Onauprius), de l'ordre de S^t Augustin, né en 1529 à Vérone, enseigne la théologie à Florence pendant un court espace de temps, et vint se fixer à Rome, où il habitait chez le cardinal Farnèse. Il écrit de nombreux ouvrages, fort estimés de son temps, et mourut à Rome, à l'âge de 39 ans. Plantin n'imprima point le livre dont il s'agit dans cette lettre.

3. Jérôme Cock, graveur et marchand d'estampes et d'objets d'art, mort à Anvers, en 1570.

occupé à autres ouvrages commencés, qu'il ne fut onques d'advis de se mectre en compagnie d'aucun, principalement si esloigné d'ici, comme est Romme.

Je poursuis le Virgile du Signor Fulvio Ursino que j'espère d'achever ceste semaine et l'envoyer à V. Ill. et R. S. par le prochain poste qui partira.

[18 octobre 1567]

89. — *Plantin à Paul Manuce.*

Signeur Paul Manutius, Estant sollicité de plusieurs de vouloir imprimer le livre du Concile de Trente ¹, le Catéchisme ad Parochos ² et autres livres par vous imprimés, avec le privilège de Sa Sainteté, je n'y ay oncques voulu entendre, en partie pour l'amitié que je porte naturellement à vos semblables, gens doctes et qui s'employent à l'avancement du bien public, tant aux lectres qu'à l'impression correcte, belle et commode pour ceux qui s'en doibvent servir, que pour la révérence que je doibs aux privilèges de Sa Sainteté. Mais, ayant par cy-devant maintefois imprimé le Bréviaire de Sainte-Croix ³ et autres livres de dévotion, et me sentant comme en possession de telles sortes de livres, et me voyant incité de plusieurs personages d'auctorité à

1. *Canones et decreta Concilii Tridentini*. Rome, Paul Manuce, 1564 et années suivantes.

2. *Catechismus ex decreto Concilii Tridentini, ad Parochos editus*. Rome, Paul Manuce, 1566 et années suivantes.

3. *Breviarium Romanum per Franc. Quignonium Card.* Plantin, 1563 et autres années. Le cardinal François de Quignonez était titulaire de Sainte-Croix; de là le nom donné au Bréviaire composé par lui.

observer les moyens comment je pourrois, sans avoir la censure de Sa Sainteté, trouver le moyen d'imprimer le Bréviaire ¹ nouveau, que j'entendois estre sous vos presses, par l'ordonnance du Concile et de Sa Sainteté, et ayant prins l'occasion de rescrire à Monseigneur le très Illustre et Révérendissime Cardinal de Granvelle, personnage digne d'estre admiré et vénéré de tous ceux qui, avec la piété, font profession des lectres ou les aiment aucunement, je luy priay très instamment qu'il luy pleust de sa grâce m'impêtrer de Sa Sainteté que je puisse imprimer ledict Bréviaire, non tant pour ce que je pensasse de pouvoir jouir seul dudict privilège comme pour éviter lesdictes censures, èsquelles, pour nul respect, je ne désire tomber.

Ledict Seigneur s'estant de sa grâce et bènignité fait informer des moyens de me satisfaire, m'a finalement rescrit l'affaire despendre de vous seul, et qu'ayant fait traicter avec vous de ceste affaire, estiés resolu de me faire avoir le privilège de Sa Sainteté, moyennant que je vous payasse trois cents escus. Laquelle condition j'accepterois volontiers, si j'estois certain que chaicun fust tenu d'user doresnavant dudict Bréviaire, et que seul je puisse jouir ès Allemagnes dudict privilège, sans qu'autres imprimeurs, principalement ès pais de nostre Roy peussent imprimer ledict Bréviaire, ainsi que je voy qu'ils ont fait et font journellement du livre du Concile, du Catéchisme ad Parochos etc., que je voy imprimés en autant de lieux qu'il se trouve d'imprimeries, voire mesmes par divers imprimeurs en

1. *Breviarium Romanum ex decreto sacrosancti Concilii Tridentini restitutum*. Rome, Paul Manuce, 1568.

une mesme ville. Mais, affin que je puisse demeurer en la possession d'imprimer les Bréviaires, et par ainsi satisfaire à plusieurs gens de bien qui en veulent avoir de mon impression, et me sollicitent journellement de me préparer à imprimer le nouveau, et aussi que je ne vous puisse incommoder, je suis prest de vous donner la disme de tous les Bréviaires que j'imprimeray suyvant ledict. Bréviaire nouveau, à sçavoir que de chaicun mille de Bréviaires que j'imprimeray, j'en délivreray cent exemplaires complets de toutes les sortes que j'imprimeray, et les délivreray incontinent, que chaicunne impression sera achevée, à qui il vous plaira l'ordonner en ceste ville, ou bien les enverray là où il vous plaira l'ordonner, sans qu'en payiés autre chose que les frais des emballages et port au lieu où les voudrés faire transporter, et mesmes, si bon vous semble, je mettray aussi en la première page : *Imprimebat sibi et Paulo Manutio Christophorus Plantinus*, ou ainsi que mieux autrement vous semblera pour vostre honneur ou avantage.

Que si ledict Bréviaire doibt avoir cours général et que je puisse jouir seul dudict privilège d'iceluy, j'espère voire et m'asseure que telle disme vous vaudra bien, la première année, cinc cents escus. Car j'aurois délibéré de l'imprimer incontinent à quatre presses, en divers formats et caractères, et, tant plus de sortes et de fois que je l'imprimerois, tant plus seroit ce vostre proffict, et serois d'autant plus diligent aussi de faire observer les privilèges, tant de Sa Sainteté que de nostre Roy, vers lequel j'espérerois trouver adresse par la faveur de mes bons signeurs et amis, desquels je tiens monsigneur le très Illustre Cardinal de Granvelle le

principal et mieux affectionné envers tous ceux qui traictent ou manient la piété et les estudes vertueuses.

Voilà, Seigneur Manutius, ce qui m'a semblé bon de vous proposer. Que si ceste condition ne vous plaist, je suis encores bien délibéré de vous accorder le payement des trois cents escus que demandés, à payer vingt et cinq escus à chaicunne fois que j'auray achevé d'imprimer mille exemplaires desdicts Bréviaires et jouy du privilège, et de continuer ainsi jusques à la fin du payement desdicts 300 escus, ou bien, si vous vous advisés d'autre condition raisonnable et équitable, suivant laquelle je puisse m'asseurer de retirer, par l'impression desdicts Bréviaires, les paiements qu'il me conviendrait vous faire, je suis prest et appareillé d'y entendre, car je vous certifie que je ne désire vous désavantager aucunement, mais bien vous faire tout service et advancement en toutes manières qu'il me sera jamais possible, pourveu que ce soit sans mon dommage évident. Parquoy vous pouvés bien asseurement me faire envoyer le privilège et la copie dudict Bréviaire, vous promectant par cestes, en foy d'homme de bien, que je vous seray autant loyal et fidèle que je désire qu'on le soit envers moy. Le tout sans fraude ou mal engin quelquonques.

Qui sera l'endroit, Seigneur Manutius, où ayant présenté mes humbles recommandations à vostre bonne grâce, je prie Nostrè Seigneur Dieu vous maintenir et avancer en la sienne. D'Anvers, ce 18 octobre 1567.

90. — *Plantin à Fulvius Ursinus.* ¹

(Plantin envoie à Fulvius Ursinus la première feuille imprimée de son *Virgilius collatione scriptorum graecorum illustratus*. Il se déclare prêt à imprimer les petits poètes grecs que le philologue romain a promis de lui envoyer.)

Molto magnifico mio Signore.

Honorando Signore, Essendo di ritorno da Bruxelles (dove io era andato por ricever qualche littere mandate dal Illustrissimo et Reverendissimo Cardinal di Granvela), ho trovato la vostra di vi di luglio mandata per le mani del Illustrissimo Signore Galleazzo Farnese, a laqual haverete questa breve risposta, cioè que vi mando uno foglio de stesso quello che fina hora si ritrova stampato delle vostri annotationi in Virgilio, a lequali spero andar drieto, fina a l'accomplimento dessi. Pregando la Vostra Signoria di pigliare et carescher il mio labore d'una affectione non minore che ho da far servitio a la Vostra Signoria, laqual me fara cossa gratissima di avisarmi quello che dispiacera, a ciò che, secondo il aviso, mi possa in el resto governar tanto di questo che altro che piacera a la Vostra Signoria de mandarmi.

1. Fulvius Ursinus (Orsini), né à Rome le 2 décembre 1529, chanoine de St Jean de Latran, bibliothécaire des cardinaux Rainuce et Alexandre Farnèse, mourut le 18 mai 1600. Plantin publia de lui : en 1567, *Virgilius collatione scriptorum graecorum illustratus* (une partie de l'édition porte la date de 1568); en 1568, *Carmina novem illustrium feminarum*; en 1570 et 1574, *Julius Caesar*; en 1581, *Note in omnia Ciceronis opera*; en 1582, *Ex libris Polybii de legationibus*. Jean Moretus publia : en 1595, *Fragmenta historicorum et Note ad Sallustium*; en 1598, *Illustrium imagines quae extant Romae major pars apud Fulvium Ursinum*. Th. Gallæus delineabat Romæ, incidebat Antverpiæ.

Expectando di mo innanzi con grandissima affectione quelli fragmenti delli nove lirici et le nove poetesse con li due poete bucolici et li due elegi, che me scrivette mettar in bello ¹. Essendo con la V. S. de l'opinionone di stamparli subito che li haverò ricevuti in quella forma de 16° como scrivette. Et si in altro possa far servitio a la S. V. commandandomi, sero prompto.

Il humilissimo vostro servitor
et amigo
C. Plantinus ².

91. — *Plantin à Çayas.* ³

Monsieur,

Encores qu'en la faveur de V. R. S., monseigneur le maistre des Postes m'ait, à chaicunne fois qu'il m'a veu, offert de faire plaisir, si est ce que je n'ay pas osé, maintenant que j'entends la difficulté des passages, le charger du reste des feilles des livres envoyés par cy-devant à Vostredicte Seigneurie, le premier jour d'octobre et après. Il me suffira donques pour le présent d'advertir V. R. S. que j'ay délivré au sieur Hiérosme Curiel les 6 rames du très fin papier de Francfort, demandées par vos dernières, et que j'ay receu dudict sieur Curiel

1. *Carmina novem illustrium feminarum... et lyricorum. Elegia Tyrtæi et Mimnæni. Bucolica Bionis et Moschi. Latino versu a Laurentio Gambarà expressa. Cleanthis, Moschionis aliorumque fragmenta. Ex bibliotheca Fulvii Ursini Romani.* Plantin, 1568, in-8°.

2. Minute de la main de Jean Moretus.

3. D'après la copie conservée aux archives de Simancas, dont la rédaction diffère assez notablement de celle des minutes.

trois florins et demy pour chaicunne rame qui est en somme 21 fl. et le mesme prix que l'achapt et la voiciture dudict papier m'a cousté rendu en ceste ville, ceste fois la voiciture m'en ayant cousté quelques patars plus que je n'avois pensé.

J'ay aussi, dès le premier du mois d'octobre dernier passé, délivré à monsigneur le maistre des postes les livres demandés par V. R. S. et premièrement respondu par lectres doubles aux vostres, touchant l'impression de la Bible en quatre langues, que je ne demandois à recevoir les 6000 ducats sinon à diverses fois ; à sçavoir, premièrement mille ducats et puis de trois en trois mois 500 ducats à la fois, selon que je montrerois la continuation de la besongne et recevrais le papier, duquel aussi j'ay, avec mes lectres, envoyé les monstres et les prix de chaicunne à V. R. S, et pacqué mesdictes lectres et monstres de papier hors le paquet des livres, de peur que, pour la grosseur des paquets, les lectres n'eussent par adventure esté retardées.

Par le premier qui partira, j'espère d'envoyer à V. S. le reste des livres dont, par cy-devant, j'ay envoyé les commencements et avec icelles les commencements des autres livres que j'auray mis sous la presse. Cependant je prie Dieu qu'il plaise nous conserver V. R. S. en sa sainte grâce et moy en la vostre. D'Anvers, ce 2 de novembre 1567.

De V. R. S. le très humble et très affectionné serviteur.

C. Plantin,

92. — *Plantin au cardinal de Granvelle.*

Très Illustre et Révérendissime Seigneur,

J'ay receu la copie et lectres du Seigneur Fulvio [Ursino] qu'il a pleu à V. I. et R. Seigneurie de m'envoyer et eusse incontinent commencé à l'imprimer, n'eust esté que, ayant achevé l'œuvre dudict Seigneur sur Virgile, j'ay commencé un autre livre qui est : *Observationes seu emendationes variae Leopardi*¹, lequel, si je voy que je ne puisse achever environ ce nouvel an, je le différeray pour commencer et poursuivre jusques à la fin l'impression de ceste copie receue, selon l'ordonnance dudict Seigneur Ursino et j'envoyeray incontinent une espreuve à V. I. S.

J'ay envoyé la semaine passée 2 exemplaires de l'œuvre sur Virgile à Monsigneur le Provost² pour les envoyer à V. I. S. et maintenant j'en délivre encores 2 de *Diogenes Laertius*³ à Monsigneur le maistre des Postes, suivant l'ordonnance de V. I. S., laquelle, comme j'espère, aura maintenant receu pour le moins l'une de mes deux lectres contenantes la volonté que j'ay d'accepter, à conditions équitables, le parti du Seigneur P. Manutius, touchant le privilège du Bréviaire nouveau, duquel le cleric de Monsigneur le Président

1. *Pauli Leopardi Isebergensis Furnii, emendationum et miscellaneorum libri viginti*. Tomus prior, decem libros continens. Plantin, 1568, in-4°. Les 8 premières feuilles de ce livre avaient été imprimées par Hubert Goltzius à Bruges. Plantin les acheta, en 1566, au prix de 36 florins et continua l'impression.

2. Max. Morillon.

3. *Laertii Diogenis de Vita et moribus philosophorum libri X opera Joannis Sambuci*. Plantin, 1566, in-8°.

Viglius ⁴, estant venu de Bruxelles vers moy pour me payer quelques parties de livres et papiers pour mondict Seigneur son maistre, m'a dict avoir entendu qu'aucuns ont desjà sollicité et sollicitent encores par deçà le privilège, afin de prévenir tous autres ; mais que mondict Seigneur le leur a refusé jusques à l'exhibition de l'exemplaire qu'ils disent avoir. Quant à moy, il me suffiroit, pourveu que le Seigneur Manutius ne fust intéressé, que je peusse avoir la licence de le pouvoir imprimer, sans prétendre qu'un autre que moy ne le puisse imprimer. Car je ne veux empescher aucun de son profict, mais bien désirerois je grandement de n'estre frustré de pouvoir satisfaire à plusieurs de mes amis qui journallement requièrent les livres de mon impression et m'importunent journallement de tascher à..... [*manque la fin*].

93. — *Plantin au Cardinal de Granvelle.*

Très Illustre et Révérendissime Seigneur,

Incontinent avoir achevé d'imprimer l'œuvre très docte du Seigneur Fulvio Ursino, j'en ay faict relier 2 exemplaires, dont j'envoye l'un à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, la suppliant très humblement de l'avoir pour agréable et d'excuser les fautes et la nécessité que j'ay eue de papier tel que je l'avois désiré

4. Viglius (Wiger) ab Ayta de Zuichem, né au château de Barrahuys, près de Leeuwarden en Frise, le 19 octobre 1507. Étudia le droit et entra ensuite dans les ordres. Il fut professeur de droit à Bourges, à Padoue et à Ingolstadt, devint prévôt de St Bavon à Gand, chancelier de la Toison d'or, président du Conseil privé et du Conseil d'État. Il mourut le 8 mai 1577.

imprimer, d'autant que les troubles advenus m'ont frustré de la commodité paravant accoustumée, laquelle, grâces à Dieu, j'ay recouverte depuis 3 jours en çà.

Il plaira aussi à V. I. et R. S. d'excuser les macules qui sont advenues pour avoir ledict livre esté relié trop fraichement et hastivement. Ce qui a esté fait pour ne perdre l'occasion de ceste poste, me persuadant en ces choses qu'il vaut mieux faire tost ce qu'on peut que d'ennuyer les personnes d'une longue attente sous espoir d'une plus grande....

Quant à la dédicatoire, personne de nous ne trouvant bon de préposter leurs noms aux œuvres d'autrui, Messigneurs Polytes et Pighius m'en ont, comme au foible le fardeau, baillé la charge, de laquelle je me confesse incapable, d'autant que je ne fais pas profession des lectres, mais seulement d'estre l'un des clerks ou copieurs des gens sçavants. Et pourtant j'espère que Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, selon sa grâce et bénignité accoustumée, ne prendra pas de mauvaise part que j'aye osé recevoir ceste charge à moy imposée et m'en suis acquité selon la force de mes espaules ¹. Ce qu'entendant, je m'en resjouiray grandement et mectray telle faveur au rang des bénéfices par moy receus. Or, estimant bien que V. I. S. aura receu pour le moins l'une de mes lectres responsives touchant l'offre que je fais de payer à P. Manutius, pour le privilège du Bréviaire nouveau, et aussi d'imprimer le Lactantius recogneu et annoté par le S^r Michael Tho-

1. La préface du *Virgilius* de Fulvius Ursinus, en forme de dédicace au Cardinal de Granvelle, est écrite par Plantin. L'imprimeur inséra également dans les liminaires un avant-propos de sa rédaction adressé au lecteur.

masius et des livres de Padre Onoffrio, avec offre de recongnissance, je n'en répéteray ici autre chose, sinon que je supplie de rechef à Vostre très Illustre et Révérendissime Seigneurie m'y avoir, comme avés coustume, pour recommandé, et je me tiendray à jamais obligé de prier Dieu pour l'heureuse prospérité d'icelle. D'Anvers, ce 22 novembre 1567.

94. — *Plantin à Çayas.*

Monsieur Çayas,

Me persuadant que Vostre Magnifique et Révérendissime Seigneurie aura maintenant reçu pour le moins l'une de mes trois précédentes contenantes la résolution que j'ay peu donner du coust du papier et des Bibles entières ès quatre langues, je n'en feray ici autre répétition. Et sera ceste pour acertener V. R. S. que j'ay receu le livre de Monsieur le Docteur F. Mena, médecin de Sa Majesté, lequel il vous a pleu m'envoyer, et qu'après avoir obtenu le privilège de le pouvoir imprimer, j'en enverray, par le premier qui partira, une esprouve de l'œuvre commencée. ¹

Cependant j'enverroy à V. R. S. les restes des livres dont par cy-devant je luy ay envoyé les commencements, et davantage quelques feilles d'un livre d'exemples de lectres françoises que j'ay ordonné pour la commodité des pauvres enfants qui n'ont le moyen d'estre entre-

1. *Ferdinandi Mena, doctoris et medici cubicularii Philippi regis Hispaniarum, Methodus febrium omnium.* Plantin, 1568, in-4^o.

tenus aux écoles¹. Pour auquel livret donner auctorité envers le vulgaire (ainsi que la face et nom royal donne valeur à la monnoye), j'ay délibéré de préposer quelques petits vers, au nom de la grandeur de nostre Prince très souverain, fils de Sa Majesté, afin d'induire ainsi peu à peu la jeunesse croissante à reconnoistre, révéler, admirer et aimer ce nostre Prince souverain, héritier légitime des royaumes, seigneuries, et qui plus est des vertus héroïques de nostre grandissime Roy très chrestien et très catholique et aux justes commandements duquel, par conséquent, ils devront un jour fidèlement obéir.

Or me tiens je comme assuré que plusieurs estimeront, jugeront et condamneront telle faceon de faire, d'oser, comme ils diront, prophaner, par impression, le nom d'un tel Prince en une chose totalement enfantine. A quoy je pourrois, entre autres arguments, respondre que, si tels considéroient, à droict, combien il importe à un Prince, pour le gouvernement de ses païs, comment la pauvre jeunesse y soit instituée et duite, dès l'enfance, à aimer, révéler et prester toute obéissance à ceux sous l'auctorité desquels ils sont eslevés et nourris, quelle chose y soit imprimée et quelle est pour l'instruction décidée, ils trouveroyent, à mon advis, que l'instruction des pauvres enfants, par laquelle on leur donne l'adresse

1. P. Heyns. *ABC oft exemplen om de kinderen bequamelick te leeren schryven*. Id. *ABC pour apprendre à escrire en françois*, Plantin, 1568, in-8° oblong. Dans la lettre adressée à Çayas, le 15 décembre 1567, on verra que Plantin abandonna ce projet et n'inséra pas, dans le livre d'écriture, la pièce de vers dont il parle ici. L'ouvrage ne renferme que quelques vers signés par Plantin, dans lesquels il n'est fait aucune allusion au fils du roi. (Voir sur ce livre F. VAN DER HAEGHEN, *Bibliotheca Belgica*. H, 52.)

à devenir bon peuple et à se contenir et contenter de chaicun son estat, ni le faict de l'imprimerie, par laquelle on publie la doctrine aux absens ou qui n'ont le moyen de se trouver assiduellement aux escholles, ne sont de moindre importance pour la grandeur d'un Prince, assurance, tranquillité et heureuse prospérité de ses païs et subjects que les enseignements des disciplines plus graves, ou le battement des monnoyes pour le trafic public, ausquelles, tant s'en faut qu'il y ait celuy qui tourne à profanation ou vitupère de la majesté d'un prince que son nom soit imprimé, voire aux plus villes ou de moindre valeur que ceux mêmes, qui s'ingéreroient d'en faire autrement, seroyent accusables et à bon droict punissables de crime de laese-majesté. Nonobstant lesquelles raisons, toutesfois je n'oserois pas entreprendre de faire telle chose, sans l'appuy que je prends sur vostre Magnifique et Révérende Seigneurie qu'icelle, par sa prudence, m'impétrera de Sa Grandeur la grâce et faveur que telle chose ne soit mal prinse, ou bien m'advertira incontinent que je ne le face. A quoy j'obéiray volontairement et d'aussi bon cueur que je prie Dieu continuer envers V. R. S. sa sainte faveur et grâce, et m'entretenir en la vostre. D'Anvers, ce 24 novembre [1567].

95. — *Plantin à Ferdinand Mena.* ¹

(Il se déclare prêt à imprimer le livre du Dr Ferdinand Mena.)

Clarissimo Doctissimoque Viro Dno Ferdinando Mena
Regiæ Majestatis medico fidelissimo et Complutensis
Scholæ primario Plantinus. S. D. P.

Quod vir ille doctissimus, prudentissimus et piissimus
Çayas me tantopere commendavit, est, quod illi gratias
quando referre non possum, habeam maximas tibi vero
tuisque similibus, hoc est clarissimis excellentissimisque
in omni disciplinarum genere viris, perpetuo devinctum
et in ære vestro me semper esse cogitem et cognoscam :
utrumque vero libenter faciam quamdiu vixero adnitarque
sedulo ne animi ingrati nota mihi jure unquam inuratur.
Idque ut apud te probarem, libro tuo² accepto, specimen
ejus (etsi medica hic haud feliciter distrahantur) illico
edere et ad te mittere volui, ne dilatio aliquid de gratia
diminueret. Exemplar vero ipsum Bruxellas, quod nobis
de quibuscumque libris novis faciendum est semper,
ad privilegium impetrandum misi. Isthinc vero ubi
receptero, serio opus tuum aggrediar et, Deo favente,
ad finem usque, quanta potero diligentia et fidelitate,
perducam et favore nostri Çayæ erga magistrum, quod
aiunt, postarum innixus ad vos mittam. Tuum vero erit,
vir, clarissime, nostrum officium boni æqui consulere et
tuum Plantinum, quamdiu non indignum judicabis,
amare. Vale. .

(Lettre sans date, écrite sur un feuillet détaché.)

1. Ferdinand Mena, médecin de Philippe II et professeur à l'Uni-
versité d'Alcala.

2. *Ferdinandi Mena, Methodus febrivum omnium.* Plantin, 1568,
in-4°.

96. — *Plantin à Çayas.*

Monsieur, Par mes dernières, j'ay adverti V. R. S. que je luy avois, par deux fois, respondu aux siennes touchant le papier, dont aussi j'ay envoyé les monstres et les cousts de la Bible en 4 langues et donné avis de la réception du livre du Sig^r Ferdinando Mena, lequel ayant commencé d'imprimer, j'envoye ici la monstre, avec espoir de le continuer, parachever et envoyer de bref tout imprimé, avec autres choses nouvelles. J'escrivois aussi à V. R. S. que j'avois fait et ordonné quelque livret d'exemples, propre pour estre donné aux pauvres enfants qui ont bien le désir d'apprendre à escrire, mais n'ont ou le temps ou la puissance de fréquenter les bonnes escholes, devant lequel livre imprimerois volontiers quelques petits vers adressés à la grandeur de nostre Prince, fils aîné de la Majesté de nostre Roy très catholique et très chrestien. Maintenant, j'envoye ici les vers susdicts, ainsi que je l'avois proposé.

Quant à la matière ou argument du livret, je sçay que ce n'est pas chose qui soit digne ni correspondante à ce qui appartient à tel Prince ; mais aussi, n'est pas le métal ou plomb de vil prix, auquel toutesfois on imprime bien la médaille des Roix pour le faire valoir entre les hommes et s'en servir, puis après, à l'achapt de leurs nécessités ? Et ainsi est la monnoie estimée, non pour sa valeur, mais pour l'auctorité de celuy, au nom duquel elle est battue, par son commandement, sans lequel tout est réputé pour faux et sont ceux dignes de punition qui autrement s'en meslent. Et quant à moy, j'ay tousjours estimé que l'institution de la jeunesse d'un païs et tout ce qui en despend, comme sont

l'écriture, l'imprimerie et les livres, est bien d'autant grande importance, pour le prince, que la monnoye mesme ou autre chose qui soit. Et de ma part j'ay toujours tasché de faire chose qui peust servir à cet effect. Mais, d'autant que je cognois l'envie et babil de plusieurs qui se pourroyent moquer de moy d'avoir osé préposer et quasi, comme ils vont dire, profaner le nom d'un tel prince, en choses si puériles, et aussi je ne me sens capable de faire chose qui soit digne d'estre mise en lumière ne garantie sous telle autorité, je me suis résolu de supprimer ceste mienne entreprinse et de donner simplement ledict livret aux enfans. Après toutesfois avoir envoyé à V. R. S. ces 6 exemplaires desdicts vers, dont je n'en ay pas imprimé davantage et ne les divulgueray aucunement, sans vostre exprès commandement, de peur qu'en pensant auctoriser mon livret de l'auctorité de tel nom, je n'encourusse la male grâce de plusieurs et peut estre de Sa Grandeur.

15 décembre 1567.

A. Cayas.

97. — *Plantin à Cayas.*

Monsieur,

Depuis mes dernières, avec lesquelles j'ay envoyé la première feille du livre de médecine de monsieur le Docteur Mena et quelques feilles de l'Alphabet que j'ay ordonné et imprimé pour le soulagement des pauvres enfans qui n'ont le moyen de fréquenter les bonnes escolles, j'ay achevé ledict livret dont j'envoie ici le reste des feilles à V. R. S., laquelle je supplie de prendre en gré ceste mienne affection envers V. R. S. que

j'ay voulu tesmoigner en la dédicatoire de ce Martial pudique ¹, lequel je renvoye des país de par deça aux heureuses Espagnes sous vostre protection. Et entendant que tel mien office ne vous desplaise, je seray esguillonné à continuer d'autant plus constamment mon labeur assidu, que j'ay dédié à l'honneur de Sa Majesté et à l'utilité de ses subjects. J'envoye aussi à V. S. Flores Bibliorum ² et l'entier Martial ³, comme par son premier aucteur il nous a esté forgé, le tout sans relier, d'autant que les ayant achevés tous ce jourdhuy, je n'ay eu le loisir de les faire lier, ce que je feray, et les enverray, incontinent après, encores une fois, avec cela que j'auray imprimé davantage au livre de Mons. le Docteur et achevé de nouveau. Cependant, Monsigneur, etc. Le 24 décembre 1567.

Première feille de *Mena*. Les feilles de l'*Alphabet*. *Mart.* 8°. *Id.* 16°. *Flores B[ibliæ]*. *Colloquia Sylvii* ⁴. *Themis* ⁵. *Hortulus* ⁶.

1. *Valerii Martialis Epigrammata ab omni rerum obscenitate verborumque turpitudine vindicata opera Emundi Augerii S. J.* Plantin, 1568, in-8°. Ce livre fut dédié par Plantin à Çayas.

2. *Flores Bibliæ a F. Thoma Hibernico castigati.* Plantin, 1568, in-16°.

3. *M. Valerii Martialis Epigrammaton libri XII. Studio Hadriani Junii.* Plantin, 1568, in-16°.

4. *Joannis Silvii Dialogi et Carmina.* Plantin, 1568, in-8°.

5. *Steph. Pighii Themis Dea.* 1568, in-8°.

6. *Hortulus animæ,* in-16°. Plantin, 1567, 1568, etc.

98. — *Plantin à Gilles Beys.*

Giles, J'ay receu vos lettres et les 100 Oraisons funèbres de feu Mons^r le Connestable, pour lesquels j'ay payé 15 patars de port. Et nottés que, si vous eussies envoyé autant de chaicunne sorte des nouveaux édits qu'ils eussent esté moyen de recouvrer le peu de perte qui est sur lesdictes Oraisons qu'il [ne] m'a esté possible de vendre à plus de demy braspenning la pièce, encores a il faillu prier Waesberghe et Keerberghe ¹ et tels qu'ils les voulussent faire porter à la bourse par leurs garsons, encores quelque 20. Si aviés le moyen de nous envoyer quelque petit balot des sortes que voyés spécifiées en ce mémoire, je le désirerois fort bien. Vous y pourés adviser et en faire comme pourés et adviserés, et mesmes vous les pouvés, ce pendant, amasser peu à peu, pour après les envoyer, quand l'oportunité s'y addonnera.

Quant à moy, je vous enverray aussy ce qu'avés demandé et ce dont n'avés pas eu, quant j'auray le moyen et advis que les chemins soyent plus seurs. J'ay entendu les piteuses nouvelles de la prise de ce peu que je vous envoyois avec les marchandises de Gassen, ce qui me fera penser deux fois, icy après, avant que d'envoyer rien.

Si est ce que, si j'eusse envoyé un tonneau ou ballot, où il n'y eust que de mes livres, j'entens qu'il n'y eust eu difficulté à prendre patience. J'attens encores comment Jehan Gassen en pourra avoir fait.

Quant aux tonneaux envoyés de Francfort, je les ay délivrés audit lieu de Francfort en la conduite de Jehan

1. Deux imprimeurs anversoïis.

et Thibaut Marlots, conducteurs ordinaires des marchandises, tant d'ici, de Lion, de Francfort que de mains autres lieux, places et contrées. Parquoy, j'estime que lesdictes marchandises seront encores bien gardées et vous seront délivrées, quant la comodité propre s'y offrira.

Michel Somnius ¹ a rescrit par deça à Antoine Tilens ² pour avoir la copie de Quadragesimale Topiarii qui sera bien tost prest à imprimer. Mais nous avons dès long temps accordé ensemble qu'il ne l'envoyeroit point audit Somnius pour en avoir par delà privilège, mais que cela seroit pour moy ; parquoy ledit Antoine Tillens luy a mandé qu'il en accorde par delà avec vous, car je l'imprimeray et vous l'envoyeray pour en prendre le privilège. Que si ledict Somnius vous en parle, regardés de tascher à entretenir pour le moins paix avec luy (et tous ceux aussi que vous pourés) et pourés accorder ensemble qu'ayés vous deux le privilège, de sorte que vous deux seuls les puissiés vendre, et, selon qu'en accorderés, mandés le moy, et, par son contentement, je mettray son nom et le vostre en la première page, ou en feray comment pour le mieux vous en aurés advisé et conclud ensemble. Que s'il veut contexter et soutenir qu'il ait desjà le privilège, vous luy pourés respondre qu'il peut bien avoir le privilège de la première copie qu'il a faict imprimer, mais qu'il sçait bien luy-mesmes que ce n'est pas (si non quelque petite partie du commencement) dudict Topiarius, mais des Tables de Vel dius, imprimées à Venise, in-8°, et que cela ne peut

1. Michel Sonnius, imprimeur à Paris.

2. Imprimeur anversois.

préjudicier à la vraye copie dudict Topiarius, qui mesmes (si besoing est et fût ledict Sonnius trop dur à accorder) en rescroiroit à Mess^{rs} de la Théologie, à Paris, et à quiconques en seroit besoing pour la vérification de nostre droit, car nous luy payons bien raisonnablement son travail etc. Pour conclusion, il seroit bon que peussions accorder amiablement avec ledict Somnius que puissiés vendre par delà, ainsi comme luy, toutes les sortes dudict Topiarius. Et plus tost que de n'accorder ensemble, je luy promecterois que son nom y fust seul, en la première page, et point le vostre, ni le mien, à telle condition aussi qu'il vous baillast lectre de sa main, par laquelle il confessast qu'ayés pouvoir d'en vendre aussi bien comme luy. Que s'il en veut avoir milleure seureté, vous les pourés mesmes faire imprimer à Paris, à communs frais et despens, et en vendre chaicun sa part, ou autrement, ainsi que verrés bon par ensemble, à condition toutefois que l'un ne le pourra faire rimprimer que l'autre n'ait tout vendu ses exemplaires et duquel il sera, si bon luy semble, tenu d'en prendre cependant à tel prix ou rabat qu'ordonnerés réciproquement l'un envers l'autre. Voilà mon advis : auquel s'il ne veut pas condescendre, nous adviserons de trouver autre moyen, qui nous sera facile, d'autant que nous avons l'auteur par deça qui nous favorisera. Mais je prise beaucoup paix et accord, et vaut mieux gagner moins en paix que plus en fâcherie.

Ayant escrit la présente jusques ici, j'ay receu les vostres du 25 du passé et entendu par icelles vostre continuation et bonne santé, dont j'ay esté joyeux. Quant à la vente, il me suffit pour le présent que puissiés vous entretenir et contenter un chaicun, comme Balling et

autres. Or me plaisent fort les lettres ou cadeaux receux et jà imprimées, ainssy qu'eussies veu, si eussies peu recevoir ce qui a esté pillé auprès d'Amiens. Et pourtant que j'ay lectres plus petites pour faire exemple et qu'on me demande journellement desdits exemplaires, qui sont de la moytié plus petit format, je voudrois fort bien que me fassies incontinent pourtraire encores un alphabet complet, qui soit d'un tiers moindre que celui que m'avés faict faire et envoyé par cidevant, à sçavoir de la grandeur de ce caré ici opposé, et ce le plust tost que pourés. Mesmes j'en voudrois bien aussi un après (mais avec comodité et sans hâte) aussi petit comme le petit carré qui est dans le plus grand ici opposé, et peu à peu faictes continuer l'accomplissement des figures du Nouveau Testament par cy-devant de long tems spécifiées. Et le tout avec commodité et par devant toutes choses lesdicts cadeaux, de la forme du plus grand carré, ici tiré à l'opposite de ce feillet ¹.

1. La minute de cette lettre se trouve écrite sur une feuille volante, sans date. Nous savons cependant qu'elle a été expédiée en 1567. En effet, Gilles Beys se rendit à Paris au commencement de cette année, et les *Conciones in Evangelia et epistolas per D. Ægidium Topiarium* (pars hiemalis), de 1568, portent à la fin l'indication : Excudebat Antverpiæ Christophorus Plantinus, mense Augusto, M. D. LXVII. C'est donc avant cette dernière date que la lettre doit avoir été écrite. En 1569, Plantin publia de nouveau les *Conciones Topiarii* ; une partie de cette dernière édition porte l'adresse : Antverpiæ, Apud Antonium Tylenium Brechtanum.

99. — *Plantin au Cardinal de Granvelle.*

Très Illustre et Révérendissime Seigneur.

Puisque, de la grande libéralité de Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, j'appercey tant de bien-faits m'estre procurés et faicts, qu'impossible me seroit de pouvoir jamais satisfaire au moindre d'iceux, j'estime que c'est mien office de m'employer à les faire valoir et recoignoistre tousjours d'où je les auray receus. En quoy, je tascheray, toute ma vie, à faire tel devoir que je ne pourray estre accusé que d'impuissance. Car je me sens foible et n'est pas le succès en mon pouvoir. Mais, quant à la volonté avec un diligent labeur et ferme constance en un cueur léal et bien affectionné, j'espère qu'ils ne me défautront, et que, par conséquent, jamais défiance, ingratitude, ne paresse ne me saisiront.

Je n'ay pas eu autres lectres d'Espagne, depuis les miennes à V. I. S., et crains bien que les affaires plus pressantes retarderont l'entreprinse de l'impression de la Bible en 4 langues.

J'ay receu les lectres du S^r P. Manutius, par lesquelles il m'escrit sa compagnie et luy aussy accepter mon offre de la disme touchant les Bréviaires, dont je suis joyeux et tiens ce bienfait de Vostre Illustrissime Seigneurie, suivant l'ordonnance de laquelle j'ay ici passé procuration au nom de Monsigneur Renobert de Malpas, chantre de Malines, et, quant à mon intention, elle est purement et simplement que ledict Manutius et compagnons me donnent privilège ratifié de Sa Sainteté, suivant lequel je puisse seul imprimer les Bréviaires nouveaux, en tous les païs de par deçà, subjects à la Majesté de nostre Roy (car Manutius me rescrit seule-

ment de Flandres, en quoy j'estime bien qu'il s'abuse, à la mode des François aussi qui appellent Flamengs tous les habitans ou natifs des païs ou terres de par deçà obéissans à nostre Roy très catholique), et en ce faisant que je sois obligé de donner la disme de chaicunne impression que je feray desdicts Bréviaires (ou autres livres dont ils me donneront tel privilège), en quelque forme et charractères que je les auray imprimés, et de livrer ici ladicte disme ou dixiesme partie, à sçavoir, pour chaicun mille, un cent exemplaires complets et collationnés et empacquetés ou emballés, à qui ledict Manutius et compagnons l'ordonneront en ceste ville, pour d'ici les faire conduire, à leurs despens, hors des païs de par deçà, où bon leur semblera, sans que ledict Manutius ou compagnons, ni autres soyent, en ce faisant, subjects de payer autre chose pour lesdicts exemplaires que les frais des emballages et port où il leur plaira les envoyer, hors desdicts païs de par deçà. A quoy aussi ils devront s'obliger, ainsi que la raison le veut, ce que je requiers, non tant pour éviter l'empeschement de la vente que je pourrois faire de cent exemplaires plus, comme divers autres inconveniens qui pourroyent s'en ensuivre, sous couleur de telle vente qui s'en devoit faire par autruy. Et ce à peine que celuy qui aura contrevenu à ceste convention soit tenu de payer cent escus d'amende pour chaicunne fois, la moitié applicable au proffict des pauvres, et l'autre de la partie intéressée. Et le tout sans fraude ne malengin quelquonques.

J'estime que V. I. S. aura maintenant receu le livre de Fulvio Ursinio sur Virgile, et entendu que j'ay receu l'autre œuvre des fragments grecs, lequel je ne puis faire

venir à propos d'imprimer, si tost que ledict Seigneur Ursinius le désireroit et moy aussi, d'autant que j'avois desjà fourni la presse d'autre besongne, mais incontinent avoir achevé quelque œuvre, que j'espère sera devant un mois, je ne faudray à commencer ladict œuvre et à continuer, Dieu aidant, jusques à la fin.

J'envoye Aristenetus par moy imprimé ¹. Je n'ay point imprimé *Commentaria Cæsaris*. Vray est que, passé 3 ans, j'avois prié plusieurs personnages doctes de me donner leurs observations sur ledict aucteur et avois obtenu quelques corrections et aussi quelques exemplaires escrits à la main et le tout livré à un jeune homme docte nommé Obertus Gifanius (duquel j'ay imprimé le *Lucretius*, amendé après l'édition de Dionys. Lambinus), pour lors demeurant en ceste ville, pour conférer le tout et le mectre en ordre pour l'imprimer. Mais depuis, il receut la charge d'instituer les enfants de feu Monsieur Haller qu'il mena en France, et depuis il a pris autre condition de Monsieur de Foix, ambassadeur pour le roy de France à Venise, là où maintenant il est, et d'où il me rescrit du 19 novembre, s'estre remis à besongner audict Caesar, Justinus, Suetonius et autres tels qu'il m'envoyera ou apportera plustost que je ne pense. Mais, voiant telles longueurs, je l'ay commencé en la forme dont j'envoye ici 4 cahiers pour monstre. Nonobstant quoy, je ne laisserois à l'imprimer in 8°, lorsque j'auray receu autre meilleure copie. ²

(Fin décembre 1567, ou commencement janvier 1568).

1. *Aristenati epistola erotica*. Plantin, 1566, in-4°.

2. *C. Julii Cæsaris Commentarii ex bibliotheca Fulvii Ursini*. Plantin, 1570, in-8°. La publication du *Cæsar* plantinien eut à subir plus

100. — *Plantin à Çayas.*

Monsieur,

Voici que j'envoie à V. R. S. 2 exemplaires du Martial ¹ par moy ordonné aux enfants sous l'auctorité de vostre nom, suppliant qu'il luy plaise, pour estraines de ceste nouvelle année, recevoir ce mien petit office d'aussi bonne part qu'avés de coustume et que mon affection est addonnée à s'employer pour vostre service, si en quelque chose je suis trouvé n'en estre indigne

Suivant aussi l'ordonnance de V. R. S., j'envoie ici Flores Bibliorum et Martial 16^o, que j'ay achevés depuis mes dernières lectres, avec lesquelles j'ay envoyé l'A.B.C. pour apprendre les enfants, dont j'en envoie encores ici pour en faire ce qu'il plaira à V. R. S.

Par le premier, j'envoyray ce qui sera davantage achevé et avec cela les feilles aussi du livre de Monsieur le docteur de Mena, duquel j'envoie aussi maintenant ce que j'en ay imprimé (A.B.C.D.E.F.G.H.), suppliant qu'il veuille prendre en bonne part mon petit service et m'advertir des fautes qu'il y trouvera et de tout ce qui luy pourra desplaire afin que, si possible sera, je le puisse amender.

Qui sera l'endroit où, présentant mes humbles recommandations à la bonne grâce de V. R. S, je prie

de retards que celle de n'importe quel autre de ses classiques. Déjà au mois de juin 1564, Plantin avait fait tailler par Corn. Muller cinq figures pour cette édition; en 1566, il fit transcrire par Antoine Tiron des annotations sur César. En mai 1568, il reçut les annotations de Fulvius Ursinus, mais l'ouvrage ne parut qu'en février 1570.

1. *Valerii Martialis Epigrammata, opera Emundi Augerii S. J.* Plantin, 1568, in-8^o.

Dieu luy donner heureuse année et autant prospère,
comme son humanité le mérite.

D'Anvers, ce 12 janvier 1568.

101. — *Plantin à Fulvius Ursinus.*

Signeur très magnifique,

Je suis très joyeux et vous remercie très grandement de ce qu'il vous plaist prendre en bonne part nostre diligence, chose aussi qui me donne un vray esguillon de tascher à faire encores plus doresenavant, de quoy j'espère, de bref, vous faire voir l'expérience en l'impres- sion des fragments que, passé quelques semaines, j'ay receus de V. S., par le moyen de l'Illustriss. et Révé- rendiss. S. de Monsigneur le Cardinal de Granvelle. Je ne faudray de faire incontinent tailler l'effigie de Sappho pour l'imprimer ainsi que l'ordonnés par la vostre. ¹

Quant au César et fragments d'iceluy, dont vous m'escrivés, en me les offrants de vostre grâce, soyés assurez, Monsigneur, que je ne receu oncques nouvelles qui me fussent plus agréables, car il y a plus de 10 ans que j'ay souhaitté telle chose et prié divers miens amis, gens doctes de m'y vouloir prester leur diligence, ce que plusieurs m'ont bien promis, mais nulluy ne m'y [a] encores satisfait jusques à maintenant. Et pour- tant, Monsigneur, je vous supplie très affectueusement qu'il vous plaise m'enrichir de ce vostre trésor, lequel je vous promects, avec l'aide de Dieu, de faire telle-

1. *Livre des ouvriers de Plantin.* 15 juin 1568. A Antoine Van Leest 2 médailles de Sappho
fl. o — s. 14.

ment multiplier qu'avec vostre honneur un chaicun en pourra jouir, tout au plus tost et au mieux pour la commodité des gens de lectres, qu'il me sera possible. Au reste, Monsigneur, je vous supplie que, s'il est chose en quoy je vous puisse faire quelque service, de me le vouloir commander, et je mectray peine de n'estre jamais veu paresseux à vous obéir, ne ingrat de tant de bien que me voulés et offrés.

Par le premier qu'il me sera possible, j'envoyerai à Vostre Signeurie l'exemplaire net et relié que désirés pour Monsigneur le Cardinal Farnèse. Je suis aussi joyeux et vous remercie grandement de ce qu'il vous a pleu me faire aussi ce bien de faire traduire les fragments de Moscho et Bione, et principalement par le Signeur Lorenzo Gambarà, duquel j'ai receu les *Nautica*¹ que m'avés envoyés, qui plaisent merveilleusement aux doctes de par deça, à qui je les ay communiqués. Et ne faudray aussi, Dieu aidant, à les imprimer après les fragments grecs. Parquoy vous pourrés ordonner tellement le tiltre des fragments grecs que je dois envoyer pour la première feille, avec la dédicatoire, que les lecteurs entendent que ladicte traduction y sera joincte. Nonobstant quoy, si bon vous semble, j'imprimeray tellement ladicte traduction qu'elle se puisse diviser de l'œuvre grecque. Bref, je suis délibéré d'en faire ainsi qu'il plaira d'en ordonner à Vostre très Magnifique Signeurie,

1. Les *Nautica* font partie de *Laurentii Gambaræ Brixiani Poemata* publiés par Plantin en 1569. Laurent Gambarà, prêtre et poète latin, était né à Brescia en 1496 et mourut à Rome en 1586. Plantin publia de lui la traduction de Moschus et de Bion dans le recueil de Fulvius Ursinus, *Carmina novem illustrium feminarum* (1568), ses *Poemata* (1569), ses *Precationes ad Deum* (1572) et *Rerum sacrarum liber* (1577).

à laquelle je me recommande et prie Dieu la vouloir conserver à son honneur et au proffict de nous tous qui désirons l'avancement des estudes libérales. D'Anvers, ce 23 [janvier 1568].

102. — *Plantin au Cardinal de Granvelle.*

Très Illustre et Révérendissime Seigneur,

J'ay esté fort esjouy d'entendre la continuation des promesses de Monsigneur le Docteur Thomasius, touchant Lactance, et de l'entreprinse de Monsigneur Onofrio, auquel je souhaite telle assistance que son travail et l'œuvre le mérite, mais surtout de ce que V. I. et R. S. faict conférer la Bible grecque, d'autant que nous avons par cy-devant espruvé la grande variété et fautes de celles de Basle d'avec celles de Complute, chose qui nous a faict laisser de l'imprimer. Car, quant premièrement j'entreprins les Bibles en hébreu, que j'ay achevées, passé un an ¹, j'avois aussi délibéré et commencé d'imprimer les livres qui ne sont en hébreu, affin de donner ainsi les Bibles entières en leur langue primitive, et de faict, avois desjà poursuivi autant de feilles comme j'en envoie ici à V. R. et Ill. S. pour luy faire foy de mon dire ², mais, craignant telles variétés, je désistay incontinent, en attendant autre milleure occasion, laquelle, comme j'espère, nous sera donnée maintenant par ce

1. *Biblia hebraica*, Plantin, 1566, 1 vol. in-4°; *Idem*, 2 vol. in-8°; *Idem*, 4 vol. in-16°.

2. Le 9 juin 1566, on avait imprimé les feilles A, B et C de *Bibliorum pars græca*, in-4°; le 16 juin, la feuille D était achevée. C'est tout ce qui fut tiré de cet ouvrage.

vostre moyen pour en enrichir ceste tant nécessaire Bible en quatre langues, de l'impression de laquelle je ne désespère aucunement.

Cejourdhuy aussi, Mons^r le docteur Clemens, anglois, jadis médecin de feu de bonne mémoire la très catholique reine d'Angleterre, m'a rescrit de Berghes, où il se tient en volontaire exil, ainsi que plusieurs autres bons et catoliques personnages Anglois, et envoyé ung catalogue de quelques livres rares en grec, entre lesquels il dict avoir une partie de la Bible grecque jusques aux livres des Roix, qui est très ancienne et beaucoup différente de celles qui sont imprimées. Je tascheray de l'avoir, pour la faire conférer à celles que j'ay tant de Complute que de Aldus Manutius Romanus et Basle.

Je suivray, par cy-après, l'ordonnance de V. R. S. en tout ce que j'imprimeray qui soit de quelque importance, et me desplaist bien que je n'en ay esté adverti, avant que d'avoir commencé Summa Sancti Thomæ, dont j'avois desjà achevé trois feilles, non toutesfois sans en faire quelque petit nombre de milleur ou plus blanc papier que le reste.

J'ay aussi délivré à Mons^r Polytes ¹ une Bible de mon impression in-4^o, laquelle j'ay bien fait laver, battre et relier, suivant l'ordonnance de V. R. S., à laquelle j'envoye quelques feilles imprimées du livre d'Eunapius en grec ², et quelques feilles aussi de la traduction d'iceluy faite par le Sig^r Had. Junius, qui estant ce-

1. Polytes = Joachim Borger, greffier de la ville d'Anvers.

2. *Eunapius Sardinianus, de Vitis philosophorum* : nunc primum græce et latine editus, interprete Hadriano Junio Hornano. Plantin, 1568, in-8^o.

jourd'huy en nostre boutique et entendant la grande piété et diligence de Sa Sainteté à faire contenir chacun en son devoir, s'est mis à faire ces petits vers extempore, lesquels escrits de sa main, j'ay enclos en la présente espérant qu'ils ne desplairoient à V. R. S.

J'ay aussi commencé à imprimer l'œuvre du Seigneur Johannes Goropius Becanus, traictant des antiquités ou origines de ces païs ici ¹ et de plusieurs autres, en quoy il tasche à démonstrer maintes choses avoir esté mal entendues et traictées par divers historiographes, faute d'entendre l'énergie et étymologie ou vraye signification des noms des païs, lieux et places dont ils ont voulu traicter, œuvre qui, à mon advis, sera bien philosophique, mais jugée paradoxique de la plus grande part de ceux qui n'entendront pas la propriété des mots de la langue vulgaire de ces païs ici.

J'imprime aussi *Florum et coronariarum herbarum historia Remberti Dodonaei* ², avec les figures, lequel j'espère achever dedans 3 semaines, et, dedans 15 jours, le livre de *Variarum lectionum Leopardi*, lequel j'avois commencé avant que de recevoir les fragments poétiques de Mons^r Fulvio Ursino, lesquels j'ay délibéré de faire succéder au susdict et en enverroyer incontinent quelques feilles à V. I. et R. Seigneurie, laquelle je supplie à Dieu vous vouloir conserver à son honneur et gloire et à l'avancement du bien public et du nostre. D'Anvers, ce 29 janvier 1568.

1. *Joan. Goropi Becani Origines Antwerpianæ*. Plantin, 1569. in-f^o.

2. Plantin, 1568, in-8^o. L'ouvrage renfermait 107 figures dessinées par Pierre Van der Borcht, gravées par Arnaud Nicolaï et Gérard Janssen van Kampen.

103. — *Plantin au Cardinal de Granvelle.*

Très Illustre et Révérendissime Seigneur,

Il me desplaist maintenant que je ne désistay de l'impression commencée du livre de Variarum Leopardi, auquel estoyent empeschés les lectres propres pour commencer et poursuivre celle des Fragments poétiques du Sig^r Fulvio Ursino, puisque en cela j'eusse peu luy faire service et aux gens doctes de par delà. Parquoy je feray toute diligence possible de les commencer et en envoyer la monstre à V. I. S. dedans 12 jours au plus tard. Quant est d'Eunapius, le Seigneur Pighius nous avoit par cy-devant rescrit qu'il n'estoit point en la librairie de V. I. S. à Brusselles, parquoy le commenceasmes incontinent, tant en grec qu'en latin, ainsi que V. I. S. pourra veoir par les feilles envoyées avec mes précédentes.

Je remercie très humblement V. I. S. de sa libéralité et facilité de l'avoir voulu faire communiquer à Junius et principalement aussi de l'esperoir qu'il luy plaist me donner de son retour par deça, que je supplie à Dieu vouloir estre de bref et en toute bonne prospérité.

Quant au tiltre de Summa Sancti Thomæ, je suis très joyeux et remercie très humblement V. I. S. de l'avertissement qu'il a pleu de m'en donner, lequel je suivray totalement en imprimant la première feille que j'ay restrouvée pour l'imprimer après le reste de toute l'œuvre, laquelle j'avois desjà commencée, avant que d'avoir receu l'avertissement d'en faire trois exemplaires du meilleur papier.

Je suis très joyeux que la recognition de la Bible grecque se poursuive et prie à Dieu, qu'au proffict de

toute la chrestienté et à l'honneur de nostre Roy très catholique, la Bible en 4 langues se puisse mectre en œuvre, suivant l'esperoir qui m'en a été donné par cy-devant.

Quant aux Bréviaires, j'espère que V. I. S. aura maintenant receu ma response d'accord et procuration, parquoy je n'en feray ici autre réitération. Et suivant l'exhortation de V. I. S. et me confiant qu'en la vérité et assurance du bon chemin, que je suis resolu de suivre toute ma vie, V. I. S. et tels congnoistront facilement de quelle rage envieuse, pourroyent procéder les calumnies des malveillants, j'ay proposé de ne m'en soucier doresnavant; mais, au contraire, d'en redoubler le courage à poursuivre d'autant plus vertueusement le bon chemin encommencé. En priant Dieu pour la conservation et augmentation de l'auctorité de V. I. S. D'Anvers, ce 5 febvrier 1568.

104. — *Plantin à Arnold Berckman.*

Signeur M^e Arnold Birckman, Ceste sera pour vous supplier qu'il vous plaise vous recorder comment, passant par Cologne pour aler à Francfort, le quaresme passé, je m'addressay vers vous, en vostre logis, là où nous pourmenant en un petit poelle bas, après plusieurs et divers propos touchant l'impression et vente de livres etc., nous vinsmes finablement à parler de nos comptes passés en ceste ville entre vostre frère M. Geoffroy et moy, desquels nous estions d'accord, que j'attendois un an le payement de ce qui m'estoit deu de reste par lesdicts comptes, et ce pour la pareille, quand aussi je vous

devrois, ce que vous accordastes aussi. Après quoy, je me mis à vous dire ces mots ou semblables en substance : *Or bien, quand aux comptes passés, ils demeureront ainsi en leur entier et ferons ainsi doresnavant tous les six mois. Maintenant je vous demande (car je sçay bien que vous avés le moyen bon et commode pour vous envers Mess. de Basle) s'il vous viendroit bien à propos et me voudrois faire le plaisir que je prinse quelques livres des Froben, Episcopijs, Hervagius, H. Petri¹ etc., sur vostre compte, à ceste foire à Francfort pour lesquels vous prinsies ou fissiés prendre telles sortes de moy qu'il vous plairoit. A quoy vous me demandistes, pour quelle somme ou environ j'en voudrois bien prendre ainsi. Sur quoy je respondis : Pour quelque deux ou trois cens florins, ce que vous me accordastes alors.*

Et depuis encores, estant à Francfort, à la mesme foire, je vous demanday encores la mesme chose, laquelle aussi vous m'accordastes. Suivant lesquels propos et accord, je prins aussi les livres dont, à la fin de la foire, nous accordasmes ensemble, et, après la conclusion de nosdicts comptes, j'escrivis dedans mon livre de ladicte foire nostre conclusion, adjouxtant que je vous devois bailer en paiement tels livres de mon impression qu'il vous plairoit prendre ou faire prendre, en vous rabattant vingt pour cent.

De cecy je vous supplie de rechef vous souvenir à la vérité et m'en rescrire un petit mot, d'autant que vostre-dict frère, M^e Geoffroy maintient que je prins lesdicts livres sur le compte passé et non sur l'advenir, chose que je m'asseure bien que sçavés (s'il vous en souvient) estre autrement, ainsi que dès lors aussi je l'escrivi

1. Tous les quatre imprimeurs à Bâle.

dedans mon livre de ladicte foire, ce que je ne voudrois faire autrement, pour ma vie, au préjudice d'autrui. Et de faict, je serois trop impudent, effronté et hors de sens d'entreprendre telle chose contre ce que j'aurois accordé, et que ma conscience me jugeroit, et ce d'autant plus que j'ay affaire à gens raisonnables et vivans. Nonobstant quoy, si vous estiés intéressé, je ne voudrois laisser de vous recompenser et faire ainsi que par raison vous sçavés bien juger. Mais je désire sur tout que la vérité soit recongneue. Parquoy je désire et vous supplie de m'en escrire un petit mot. Et s'il est chose en quoy je vous puisse faire aucun service ou à qui que ce soit en vostre nom et faveur, me le commandant, vous me trouverés prompt et prest de vous obéir d'aussi bon cueur que, me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous augmenter les siennes. D'Anvers, ce 13 febvrier 1568.

105. — *Plantin à Arias Montanus.* ¹
1568, 14 febvrier.

A Monsieur.....

Le 13 du présent, j'ay, avec les lectres de Monsieur Çayas, receu aussi celles de Vostre Seigneurie

1. Benoit Arias Montanus naquit en 1527 à Fregenal de la Sierra, près de Séville. Son nom de famille était Arias ; il prit le surnom de Montanus en mémoire de son lieu de naissance (Sierra = Montagne). Il étudia à Séville et à Alcalá. Le 5 mai 1560, il prit l'habit de l'ordre militaire de St Jacques, et en 1562, il accompagna au Concile de Trente l'évêque de Ségovie. Le 21 février 1566, Philippe II le nomma son chapelain. Le 31 mars 1568, le roi l'envoya à Anvers pour y diriger la correction de la Bible royale ou polyglotte. Il y arriva le

escrites en Madrid, le 22 décembre, et n'en ay pas receu d'autres par cy-devant. Parquoy j'estime et crains bien que les autres envoyées par le moyen de Monsieur Juan de Muffin, mon bon signeur et amy, desquelles V. S. faict mention, auront esté perdues, ainsi que je m'aperçoy aussi estre advenu d'une de Monsieur et singulier fauteur Mons^r Çayas, auquel je me tiens de plus en plus obligé pour les plaisirs, biens et faveurs qu'il luy plaist de jour en jour me procurer, et d'entre lesquels je reconnois cestuy-ci estre des

18 mai suivant. En avril 1572, ce travail étant achevé, Arias se rendit à Rome pour solliciter l'approbation du pape, qu'il obtint le premier septembre suivant. Il retourna à Anvers, où il resta encore jusqu'au mois de mai de l'année 1575. A cette époque, il se rendit à Rome et de là à Madrid. Il habita successivement l'Escorial, où il mit en ordre la bibliothèque dont il avait acheté, dans les Pays-Bas, la majeure partie des livres et des manuscrits. En 1578, il se retira dans une maison de campagne qu'il s'était fait construire à Peña de Aracena. Il y demeura le reste de sa vie, à l'exception des années 1585 à 1590 qu'il passa à l'Escorial. Il mourut le 6 juillet 1598. Après son départ d'Anvers, Arias entretint avec Plantin, qui était devenu son ami, une correspondance très active. Les lettres échangées entre ces deux hommes illustres sont les plus intéressantes de celles que nous avons à publier. Plantin lui racontait tous les événements de sa vie, grands et petits.

L'officine plantinienne a publié d'Arias Montanus : *Rhetoricorum libri IIII* (1569 et 1572), *Commentaria in duodecim prophetas* (1571, 1583), *Humanæ salutis Monumenta* (1571, 1572, 1583), *Psalmi in latinum carmen conversi* (1573, 1574), *Dictatum Christianum, Elucidationes in quatuor Evangelia et Itinerarium Benjamini Tudelensis* (1575), *de Optimo imperio sive in librum Josue Commentarius* (1583), *Elucidationes in omnia S. Apostolorum scripta* (1588), *Poemata* (1589), *Hymni et Secula et Liber generationis Adam* (1593), *Commentaria in Isaïæ prophete sermones* (1599), *Naturæ historia* (1601), *Commentaria in XXXI Davidis Psalmos priores* (1605). Une traduction française du *Dictatum Christianum* vit le jour chez Plantin, en 1579, sous le nom de *Leçon Chrestienne*.

principaux de m'avoir mis en la cognoissance de V. S., à laquelle je désire servir fidèlement et loyalement en tout ce qu'il luy plaira me commander et me sera jamais possible. Et si ay bon espoir que je pourray autant bien vous servir que nul autre tant de Sphæræ, Astro-labæ, Anneau, des milleurs Globes de Mercator, avec leurs cercles de cuivre, et de toutes autres sortes d'instruments de mathématique, comme de toutes bonnes sortes de livres, de quelque science que ce soit. Et promects de faire toute diligence possible et loyauté incontinent qu'il vous aura pleu de m'envoyer les mémoires et ordonnance de ce faire.

Quant à la remise des cinq cents escus que V. S. m'escrit que le Seigneur Monsigneur Diego Diaz me fera incontinent en crédit, huile, vin ou comme autrement je voudray, je ne sçay milleur ne plus propre moyen pour moy que en crédit, que j'entends estre par lectre de change sur quelque marchant qui me paye ici ledict argent. Car d'autant que je m'occupe à l'imprimerie et marchandise de livres, cartes et autres instruments servants aux gens de lectres, je ne pourrois pas bien vacquer à la vente d'autres marchandises.

Nonobstant quoy, si je puis faire quelque service audict Seigneur Diego Diaz ou autre, en la vente des marchandises qu'il luy plairoit envoyer par deçà, je suis prest et bien délibéré de les faire vendre par courtier et de luy en tenir bon et léal compte à son proffict et risque, ainsi que j'escris présentement audict Seigneur.

Bref en toutes choses qu'il plaira à V. S. m'employer, j'espère de m'acquitter si fidèlement et diligemment que nul ne s'en devra plaindre. Et ce d'autant plus que telle cognoissance procèdera de la faveur de Monsi-

gneur et bon fauteur Çayas, personnage rare en toutes vertus et qui sçait les moyens de discerner les personnes semblables à luy pour en faire telle recommandation comme par ses lectres il m'a fait de V. S. Laquelle je supplie à Dieu vouloir conserver et me donner la grâce que je puisse faire chose qui luy soit agréable.

106. — *Plantin à Diego Diaz Bezerril.*

(Il se met au service du docteur Arias Montanus pour fournir ce que le savant espagnol désirerait acheter dans les Pays-Bas en fait de livres ou d'instruments scientifiques. Il demande que les paiements se fassent en lettres de crédit ou de change.)

14 februarij 1568.

Diego Diaz Bezerril, Consul en Sevilla.

S. P. Ne mirum tibi videatur, vir clarissime, quod ignotus ego D. V. interpellare audeam, paucis rem exponam.

Clarissimus D. Gabriel Çayas, Regiæ Majestatis secretarius, patronus et fautor meus summus, nuper ad me cum suis commendatitiis litteras doctissimi doctoris Ariæ Montani, 22 decembris scriptas, misit, quibus idem doctissimus dominus doctor se alteras opera D. Johannis Mufflin antea misisse declarat. Eas vero me non accepisse minus doleo, quod hisce postremis scribat hanc esse utrarumque sententiam. Nempe se ob commendationem nostri nominis supra nominato domino Çayæ et aliis in aula Majestatis Regiæ gravissimis et doctissimis viris adductum esse ut cupiat mecum notitiam et familiaritatem contrahere, qua liceat illi mea posthac sæpissime

uti opera in sibi comparandis Sphæra, Astrolobio, Globis et quibusdam aliis, tum instrumentis mathematicis, tum libris ad sua studia pertinentibus, seque jam habere quingentos ducatos, quos per D. T. vellet ad me mittendos curare, modo id ei officium non denegarem, et an in litteris, quod aiunt cambii vel crediti, vel in oleo, vel in vino, vel in alio quovis mercium genere id factum vellem latine vel hispanice D. T. significarem.

Ego vero cum nihil magis in votis habeam quam vel quovis officii genere hominibus claris, doctis et probis inservire, tum eo maxime percipio cui ex professo me destinavi. Quod et illico præfato D. Doctori cum significaverim, superest ut D. T. de modo quem ad pecunias nobis mittendas commodiorem judico certiore faciam. Is vero est ut per litteras, quod aiunt cambii vel crediti, fiat. Nam ego, cum arti impressoriæ, librariæ et iis quæ eo tendunt me totum addixerim, vererer ne aliæ merces mihi parum ex usu forent. Quod si tamen aliquas huc mittere voluerit D. T., ego in nomine suo proxenatarum opera haud gravate curabo vendi, rationesque accepti et venditi justas et æquas reddere non gravabor, neque, unico ut verbo dicam, in gratiam vestram laborem ullum detrectabo. Vestrum itaque nunc erit mihi quod vobis placuerit imperare; meum vero adniti ut neque fides neque diligentia et animi gratitudo in me desideretur: quod, quamdiu vivam, bona fide et ex animo totis viribus efficere conabor. Vale, vir clarissime, et Christophorum Plantinum vestrum esse certi estote.

Antverpiæ, raptim ab occupatissimo. 15 februarii 1568.

107. — *Plantin à Çayas.*

Le 15 febvrier 1568. A Çayas.

Monsieur,

Pourtant que je crains que le paquet que j'ai fait hier et adressé à Monsieur Leonardo de Tassis, maistre des postes, pour envoyer incontinent à V. S., ne soit, à cause de sa pesanteur, si tost envoyé à V. S. que je le désirerois, et que mesmes j'ay entendu, par celuy qui l'a délivré au comptoir, que les commis dudict Sig^r faisoient grandes difficultés de le recevoir, j'ay voulu de rechef escrire la présente pour advertir vostre-dicte Signeurie du contenu audict paquet et sommaire de mes lectres y contenues.

Audict paquet sont deux livres entiers et achevés de Mons^r le Docteur Mena, dont l'un est en blanc et l'autre relié en bon parchemin, et doré sur les feillets, et sur la couverture des fillets, avec ung milieu dorés. Et dudict livre aussi sont toutes les feilles restantes pour l'accomplissement de celles que, par cy-devant, j'avois envoyé à V. S. Item, un livret intitulé : *Themis dea seu de lege divina*, Stephano Pighio auctore, relié et doré en parchemin aussi, et *Officia Ciceronis* 8^o en blanc ¹. Et avec cela mes lectres, èsquelles j'advertis Vostre Signeurie de ce que dessus, en vous remerciant de la faveur qu'il vous plaist me faire de jour en jour, et mesmes de m'avoir procuré l'amitié de Mons^r le Docteur Arrias Mon-

1. *Marci Tullii Ciceronis Officiorum libri tres ; cum animadversionibus Joannis Cauchii, Cornelii Valerii et Guil. Cateri.* Plantin, 1568, in-8^o. La même année, il publia : *Ciceronis de Officiis libri III cum annotationibus Pauli Manutii*, in-24^o.

tano, aux lectres duquel, mises audict pacquet, je responds que je suis prest et délibéré de le servir loyalement et diligemment en tout ce qu'il luy plaira commander. Parquoy il s'en peut bien asseurer et le mander à Monsgr Diego Diaz, auquel j'escris qu'il me seroit plus comode qu'il m'adressast les deniers qu'il désire m'envoyer par lectres de change qu'en marchandises, d'autant que, m'estant du tout arresté au faict de l'imprimerie et librairie et de ce qui en dépend, je ne pourrois pas si bien vacquer à la vente d'autres marchandises. Et finalement j'advertis aussi V. S. que Monseigneur le Cardinal de Granvelle m'a rescrit plusieurs fois de Rome que chaicun homme docte et personnage d'auctorité ecclésiastique attend très désireusement la Bible en 4 langues, pour l'enrichissement de laquelle ledict Seigneur faict conférer la Bible grecque à l'exemplaire très ancien qui reste à Rome, en la bibliothèque de Sa Sainteté in Vaticano, et que Monsr Postel m'a rescrit aussi que, quand je voudray, en recongnoissant le labeur, il m'envoyera tout le Nouveau Testament transcript de caractères syriaques, inusités vulgairement, en caractères hébraïques et usités de ce temps, le tout avec la version latine.

Et sur ce, je fay fin, priant Nostre Seigneur maintenir V. S. en sa grâce, me recommandant très humblement à celle de Vostre R. Seigneurie,

de laquelle je désire demeurer
le très humble et très affectionné
serviteur

C. Plantin.

108. — *Plantyn à Cayas.*

15 febvrier 1568.

Monsieur Cayas,

Le 12 du présent, j'ay receu deux lectres de V. S., l'une dattée du 17 et l'autre du 23 du passé. Par la première d'icelles, j'entends que V. S. m'a escrit autres lectres plus amples touchant l'impression de la Bible, lesquelles lectres je n'ay pas receues, ny autres de V. S., depuis celles que je receu avec la copie du Signeur docteur Mena, jusques à ces deux dernières ici.

Quant à l'accomplissement des livres dont j'avois envoyé les commencements, je les ay envoyés depuis avec *Martialis castus*, imprimé sous vostre faveur, et quelques 8 feuilles, à mon advis, du livre de Mons^r le docteur Mena, ce que j'espère que V. S. aura receu depuis. J'ay incontinent ordonné aussi de relier les 2 livres d'Épistres et Évangiles de l'année ¹ avec 6 *Summa doctrinae Christianae* ² et incontinent qu'ils seront reliés, je les enverrai à Mons^r le M^e des Postes. Par les secondes susdictes, j'ay entendu que V. S. avoit receu les miennes d'avis touchant la réception de l'exemplaire de Mons^r le docteur Mena, duquel j'envoye ici un exemplaire relié et ung en blanc, avec le reste des feilles pour accomplir le précédent, et avec ce *Themis Dea seu de lege divina*, les *Heures latin-françois* ³ et *Officia Ciceronis*, 8^o, naguères achevées.

1. *Epistola et Evangelia, graece.* Plantin, 1564, in-8^o.

2. *P. Canisius, Summa doctrinae christianaë.* Plantin, 1567, in-24.

3. En 1568, Plantin publia plusieurs éditions des Heures de la Vierge: *Horæ beatissimæ Virginis Mariæ*, in-8^o; *Idem*, in-16^o; *Idem* in-

Le 13 du présent, j'ay receu autres lectres de V. S. escrites le 24 décembre, avec celles de Mons^r le Docteur Arrias Montano. Par icelles, j'entends de rechef que V. S. m'a rescrit encore autres lectres que je n'ay pas receues, d'autant que je n'ay point paravant receu lectres d'avis que V. S. eust receu les cahiers des œuvres encommençées. Quant à Mons^r le Docteur Arias Montano, je remercie très humblement V. R. S. de la faveur qu'il luy plaist de me faire en me recommandant à tel personnage, auquel je serviray fidèlement et loyalement de tout mon pouvoir, ainsi que je luy respons par les incluses.

Je souhaite que V. R. S. ait receu les papiers de Francfort et les autres livres, et à bonne commodité et le tout bien conditionné.

Quant à l'impression de la Bible, je demeureray en bon espoir, jusques à une meure resolution et ordonnance de Sa Majesté. Et pourtant qu'il plaist à V. S. que je l'advertisse de ce qui s'offrira touchant ceste matière, je le feray tousjours. Et dès maintenant soit V. S. advertie que Mons^r l'illustrissime Cardinal de Granvelle m'a desjà rescrit de Rome, par plusieurs fois, que tous les doctes et grands personnages de Rome attendent désireusement et souhaitent grandement que telle œuvre se face sous l'auctorité de Sa Majesté. Et, par ces deux dernières lectres, ledict Seigneur très illustre m'escrit qu'il fait journallement conférer à Rome la Bible grecque avec les vieux et autentiques exemplaires, qui sont en la Bibliothèque de Rome in Vaticano, pour me l'en-

16° pro Joanne ab Hispania (Jean de Molina, de Lisbonne). Nous ne connaissons pas d'édition latine-française de cette année. La plus rapprochée en date que nous ayons vue est de 1566.

voyer, afin de nous en servir pour la correction. Mons^r Postel aussi, homme très docte et bien exercité ès langues grecque, latine, hébraïque, siriaque, arabe, turque et autres diverses m'a, ces jours-ici, rescrit et offert tout le Nouveau Testament transcrit des anciens caractères syriaques en lectres hébraïques, avec la traduction latine du Nouveau Testament, chose qui à la vérité enrichira merveilleusement l'ouvrage.

Ledict Postel, au reste, m'escrit une lettre assez prolix^e ¹, en laquelle, louant souverainement le zèle, ferveur et libéralité de Sa Majesté, il dict estre assuré que tel œuvre, s'achevant sous l'auctorité de Sa Majesté, sera cause qu'un nombre infini des Juifs et Turcs se viendront convertir à la Chrestienté et se fera finalement et tost après un troupeau et une bergerie sous un Dieu, une loy, une foy, un Pasteur et un Roy. Ce que je prie à Dieu nous vouloir favoriser sous Sa Majesté très catholique et conserver et augmenter V. R. S. en tout bonheur et félicité.

Quant au Lactance et Bible grecque, j'en ay rescrit par mes précédentes. J'ay aussi bon espoir que V. I. S. aura receu ma response et celle à P. Manutius, avec la procuracion que j'ay envoyé au nom de Mons^r Malpas ² pour accepter le Bréviaire, et croy asseurement que cela qu'on en avoit dict à Mons^r le président Viglius de l'avoir eu par deça, aura seulement esté, de quelques feuilles. Et quant aux calumnies des envieux, je commence, grâces à Dieu, à ne m'en soucier et ce d'au-

1. Voir page 188.

2. Renobert Bourrelier, seigneur de Malpas, prêtre, docteur en droits, grand chantre de l'église de Malines et maître d'hôtel du cardinal Granvelle.

tant que j'espère et aperçoy que les affaires bien acheminées se poursuivront de mieux en mieux, non à la volonté ou faux rapport des malveillants, mais selon la vérité du faict de chaicun. De quoy, en saine et pure conscience, je ne crains nulluy ; nonobstant quoy, je sçay assés combien, principalement au temps et lieux où l'absent ne peut respondre, les bons amis servent, et ce d'autant plus qu'ils sont dignes de foy et d'auctorité.

109. — *Plantin à Fulvius Ursinus.*

A Fulvio Ursino.

Monseigneur,

Suivant mes promesses précédentes, j'ay mis les fragments des poétrices sous la presse pour les poursuivre, selon ceste monstre, jusques à la fin, que j'espère avoir dedans cejourd'hui en trois semaines au plus tard. Parquoy, si V. S. ne nous aura envoyé la dédicatoire, quant elle recevra la présente, j'estime bien que ne la pourrons pas recevoir, devant que d'avoir achevé l'œuvre entier. Au reste, j'espère que aurés maintenant receu mes autres, par lesquelles je supplioys Vostredicte Seigneurie de nous vouloir envoyer le Cæsar corrigé avec ses fragments. Qui sera l'endroit etc. Le 21 febvrier 1568.

110. — *Plantin au Cardinal Granvelle.*

Très Illustre et Révérendissime Seigneur,

Voici que, pour accomplir ma promesse, j'envoye à V. I. S. deux feilles imprimées des fragments poétiques du Seigneur Fulvius Ursinus, auquel il y a cejourd'hui huit jours, que j'envoyay la première espreuve d'iceux. J'espère de les avoir achevés dedans 3 semaines, et désirerois fort que je puisse, avant ledict terme, recevoir l'épistre dédicatoire pour achever l'œuvre tout d'un train.

Espérant au reste que V. I. S. aura receu toutes mes précédentes et fait traicter avec le Seigneur Manutius, Onufrius et autres bons Signeurs, la faveur desquels il a pleu à V. I. S. me procurer, je n'en répéterai pas ici quelque chose.

Quant à nos labours, je continue aux œuvres par cy-devant commencées, en priant Dieu qu'il luy plaise nous conserver V. I. S. en santé et prospérité, telle qu'elle le mérite, au proffict de la république chrestienne et politique et me maintenir en sa faveur.

D'Anvers, ce 28 de febvrier 1568.

De V. Illustriss. et Révérendissime Seigneurie

le très humble, très obéissant

et très affectionné serviteur.

III. — *Plantin à Hannardus Gamerius* ¹.

(Il est sur point de commencer l'impression des poésies de Hannardus Gamerius. Il imprimera le Bréviaire des Prémontrés, si ces religieux veulent lui en acheter 300 exemplaires.)

S. P. Binas tantum, easque longo admodum postea quam dedisses tempore, cum poematis tuis litteras abs te accepi, vir clarissime, quibus etiam ilico respondi me post Martialem castum, qui tum iisdem characteribus quibus tua videbantur imprimenda sub prælo sudabat, libentissime impressurum. Eum vero Martialem his posteris diebus absolvi et ad poemata tua me accinxi, adeo tamen pudibundus ad Illustrissimum quid scribere ut, nisi tu me his posteris litteris tuis calcar addidisses et confirmasses, ab incepto prorsus destituissem; neque enim, etsi quod possum pro religione catholica conservanda præstem, is sum qui audeam me erga summos viros insinuaré. Sed tabellarius urget, quare paucis accipe quod ad tuas tumultuarie nunc respondere licet. Litteras domini Præpositi accepi. Ei salutem ex me dici maximam percuro.

1. Hannardus Gamerius (Van Gameren) naquit à Hemert dans l'ancienne principauté de Liège. Il prit le grade de licencié en médecine. Il était professeur à Ingolstadt, en Bavière, lorsque Plantin lui écrivit la présente lettre. Au mois de mai suivant, il se trouvait à Louvain où il paraît avoir rempli un emploi à l'Université. Quelque temps après, il devint directeur de l'école latine de Tongres. En 1571, il était professeur à Harderwyck. Dans une lettre datée de cette dernière année et adressée à Erasme Vendius, Plantin donne des détails sur la conduite scandaleuse que menait Gamerius depuis son retour dans les Pays-Bas. En 1568, Plantin publia de lui un recueil de vers latins intitulé : *Bucolica latina*. Le 21 juillet 1568, Plantin lui envoya à Louvain 90 exemplaires de ce livre, à raison de 3 sous la pièce. Le 6 du même mois, il lui en avait envoyé 25 sur papier blanc coûtant 4 sous la pièce. L'auteur reçut en outre un certain nombre d'exemplaires, à titre d'honoraires.

pio. Breviaria vero Premonstratensia, quæ mittere scribis, negat se accepisse nuntius. Ubi vero cum aliqua bona pecuniarum parte, quibus essent numeri trecentorum Breviariorum redempturi, miserint exemplaria imprimenda paratus ero.

(D'après une minute, sans date, écrite sur un feuillet détaché. La lettre a été rédigée évidemment dans les premiers mois de 1568.)

112. — *Plantin à Hannardus Gamerius.*

(Il se plaint de la négligence et du retard des courriers. Il a commencé à imprimer les *Bucolica*. Il offre ses services pour la fourniture des livres. Nouvelles concernant l'impression des Bréviaires et de la Bible royale.)

Hannardo Gamerio.

Paucissimis et confusis verbis nuper ex tempore, nuntio properante, tibi, vir clarissime, respondi neque nunc longioribus vel comptius licet. Distinctius tamen velim ut his paucis intelligas quam male nobiscum egerint vel nuntii vel illi quibus tuas commiseris ad me litteras, ne perpetuo mihi vitio veritas et fortasse succenseas quod vel negligentior fuerim vel tuam, ut viri probi, docti et candidi de republica christiana bene meriti amicitiam ultro mihi immerenti oblatam non, ut decet et debeo, amplexus fuerim, coluerim, observaverim. Nam quas Dilingæ 11 octobris ex aula episcopi Augustani ad me dedisti cum tuis bucolicis litteras primo die decembris, solutis pro vectura 25 stufferis, accepi. Quas vero 10 novembris cum tragedia ¹ Ingolstadii, 24 januarii, solutis

1. *Pornius, tragedia vere sacra. Auctore Hannardo Gamerio Mosæo.*
Imprimé à la suite des *Bucolica*. Plantin, 1568, in-8°.

stufferis 18. Postremæ vero 24 novembris Monachi in-
tempesta nocte raptissime ut addebas, numerato dalero
integro, 10 aut paulo plus hebdomadibus, nempe 10
hujus februaryi mensis redditæ fuerant.

Harum vero retentione nimia et, ni fallor, iniqua du-
plici de causa dolui admodum. Primum quod quæ scribe-
bas curare voluissem, ut par erat, non potuerim, tibi obse-
qui cum tempestive non sciverim. Alterum quod nuntius
hic reliquerit fasciculum in quo erat liber involutus cum
litteris ad Illustrissimum D. Ducem Albanum, quas certe
non auderet neque deceret post tantum tempus curare
tradi, nisi data ratione tantæ moræ; quam certe moram
tunc cum mihi meæ redderentur litteræ non observavi,
distractus siquidem eram et impeditus cum multis aliis
negotiis, tum nuntio mire urgenti responsum et dimis-
sionem suam a nobis. Ubi vero jam discesserat legenti
mihi litteras tuas attentius occurrit ita esse ut jam dixi,
cum prius nuntio credidissem, qui dicebat se quam expe-
ditissime ad nos accurrisse, cum ut tuas mihi, tum alia
certa negotia nomine tuo curaret Amsterodami, quo
maxime properandum sibi esse contendebat. Sed quid
facerem? Patienti his in omnibus mihi constantia utendum
fuit et labore nostro conandum ut saltem, quod nuntiorum
vel aliorum negligentia, ne dicam iniquitate, peccatum
erat, quanta possem celeritate compensarem.

Bucolica itaque tua statim arripui subque prælo nostro
sudanda posui. Eorum nunc vero specimen ad te mitto,
missurus cum præfatione ad Illustrissimum sub finem
proximæ sequentis hebdomadæ. Ad illa vero, quæ in
tua epistola de me prædicas nihil aliud habeo quod res-
pondeam, vir clarissime, quam re vera nimis amice
te ipsum fallere, non quod te minus redamem imo et

reveream, sed quod me tantis laudibus indignum sciam et libenter agnoscam.

Ceterum, quando meis rebus studes, ultro mihi ipsi iniquus essem nisi monitionibus tuis morem gerere studerem. Quamvis enim certo sciam me nullas tibi posse unquam referre gratias, habere tamen nunquam desinam, imo et quando re non possim paria facere totis ingenii et animi viribus conabor. Tuum itaque erit mihi quod voveris imperare : obsequar libenter efficiamque quantum in me erit, ne unquam de nostra neque diligentia neque fide merito conqueri possis. Quare si nostra velis, Illustrissime, vel cujusvis alii nomine, in emendis libris vel meis vel qui in bibliotheca ejus desiderantur uti opera, paratum me et volentem offero. Catalogum vero a me editorum omnium abhinc 8 vel 10 diebus cum libro tuo mittam. Breviaria vero Præmonstratensis ordinis me non accepisse jam respondi.

Roma vero novum in dies ab Illustrissimo Cardinali Granvellano expecto. Is etenim jam sæpissime pollicitus est se effecturum ut mihi soli in Belgio imprimendi potestas ab ipso Pontifice summo et a Populo Romano tradatur ; multa etiam promittit alia majoris momenti. Sed ut apud te in aure tua amicus amicissimo deponam, ita me video et sentio maligna premi, etiam ab ipsis quibus maxime profui et prosum invidia, ut nihil libentius quam aliqua insigniorum auctorum opera, principis alicujus favore, imprimenda susciperem. Ego autem paucis millibus dalerorum efficerem profecto ut nunquam ipsi Cardinali Ximeni Archiepisco Toletano qui Biblia illa quatuor linguarum, neque illi episcopo Italo qui Chrysostomum et Theophilactum Græcos posteritati primum, nescio quot centenis florenorum millibus in illis

consumptis, ediderunt, tanta tamque solida laus sit attributa atque huic nostro Mæcenati et qui vivunt et qui sequentur merito essent daturi. Nullam etenim, ut quod verum est fatear, scio typographiam quæ tanta cum copia tum varietate et elegantia characterum abundet atque nostra, ut qui sexaginta et amplius varia genera exhibere possim.

[Entre le 28 février et le 8 mars.]

113. — *Plantin à Fulvius Ursinus.*

Monsieur, Sachés qu'ayant receu l'advis qu'il vous a pleu me donner de vos corrections et fragments de Cæsar, j'ay différé l'achevement de mon édition commencée, sous espoir de les recevoir en bref de V. S.

Mr Gérard Falkenburg se recommande très affectueusement à V. S. et la remercie grandement de la résolution qu'il luy a pleu m'escire à ses demandes.

J'envoye à V. S. les livres demandés par ses dernières et trois feilles des fragments poétiques ¹ que j'ay commencés et les poursuivray, Dieu aidant, jusques à la fin, devant laquelle je désirerois bien avoir receu l'épistre dédicatoire, ce que je prie de nous vouloir envoyer incontinent. Qui sera l'endroit où, me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous favoriser la sienne. D'Anvers, ce 8 mars 1568.

1. De Fulvius Ursinus.

114. — *Plantin au Cardinal Granvelle.*

8 mars 1868.

Très illustre et Révérendissime Seigneur,

J'envoye ici une autre procure, en laquelle ay faict place pour y mectre tels noms et en oster tellement qu'il plaira à Vostre Illustrissime Seigneurie à l'auctorité et prudence de laquelle je me remects entièrement ¹. Je me délibère de réimprimer les Journaux de S^{te} Croix incontinent que, Dieu aidant, je seray de retour de Francfort, et puis après le Bréviaire, puisque Vostre Illustrissime Seigneurie me donne espoir que ledict usage devra estre encore permis à quelques-uns.

Quant au Cæsar, j'en diffère totalement l'impression jusques à ce qu'il ait pleu au Seigneur Ursino nous envoyer sa copie ; laquelle receue, n'ay pas délibéré d'en attendre autre de qui que ce soit.

J'ay encore receu 4 lectres que le Seigneur Çayas m'a escrites à diverses fois, depuis le 26 de janvier dernier passé, par chaicune desquelles, entre autres choses, il me commande de me tenir assuré et prest pour, avec l'aide de la libéralité de Sa Majesté, imprimer de bref la Bible en quatre langues. Laquelle chose, encore qu'elle ne se fist, si ne perdrois je pas l'espoir de trouver un jour le moyen d'imprimer la Grecque ; par quoy je suis joyeux qu'elle se poursuive de conférer à l'honneur de Vostre Illustrissime Seigneurie.

1. Il s'agit ici de la procuration pour conclure, au nom de Plantin, un contrat avec Paul Manuce, stipulant les conditions auxquelles ce dernier permettrait d'exploiter, dans les Pays-Bas, le Bréviaire du Concile de Trente.

Je besongne à la Summa Sancti Thomæ, autant et en la maniere que pour le présent je puis fournir à la despense. Je poursuy aussi l'œuvre de Becanus ¹ qui ne pourra à mon advis estre achevée devant 3 ou 4 mois, et lors ne faudray de l'envoyer à Vostre Illustrissime Seigneurie.

Quant à ce que V. I. S. m'escrit en ses secondes touchant Lambinus ², je me suis abusé en escrivant mes lettres, si j'ai escrit qu'autre qu'un nommé Obertus Gifanius qui a corrigé Lucrèce, que j'ay imprimé depuis l'édition de Lambinus, m'ait promis des corrections sur Cæsar, et n'ay pas entendu dire ou rescrire que ce fust esté Lambinus, qui toutesfois est tenu des gens de lectres pour homme fervent, et serois marri qu'il eust aussi abandonné la religion catholique, de quoy je n'ay rien entendu par decà, mais bien de Ramus ³ et plusieurs autres lecteurs aux gages du roy à Paris, ainsi que ledict Lambinus.

1. *Joan. Goropii Becani Origines Antwerpianæ*. Plantin, 1569, in-folio.

2. Lambin (Denis) naquit vers 1516 à Montreuil-sur-Mer. Il fut nommé professeur d'éloquence au collège royal à Paris en 1560. L'année suivante, il devint professeur de grec. Il traduisit et annota un grand nombre d'auteurs latins et grecs. Il mourut en septembre 1572.

3. La Ramée ou Ramus (Pierre) célèbre savant français, naquit dans le Vermandois au commencement du XVI^e siècle. Il fut nommé professeur de philosophie et d'éloquence au collège de France. En 1562, il embrassa les doctrines de la Réforme et au mois d'août 1572, il périt dans le massacre de la St Barthélemy.

115. — *Plantin à Paul Manuce.*

A Paul Manutius. Mars 1568.

Magnifique et Excellent Seigneur.

Ayant esté adverti par les vostres du 26 de janvier que, pour l'absence de Monsigneur Malpas, il estoit besoing que j'envoyasse une autre procuration pour conclure et m'adresser la copie du Bréviaire, j'en ay incontinent fait faire une autre, en laquelle se peut nommer celuy qui viendra le mieux à propos, à l'arrivée d'icelle à Rome, et que par ainsi il n'y reste pas d'autre empeschement. Qui sera l'endroit où me recommande à Vostre Seigneurie, etc.

116. — *Plantin à Çayas.*

Au Seigneur Cayas. Mars 1568.

J'avois devant quelques jours respondu aux lettres de Vostre Seigneurie du 7 janvier et envoyé deux exemplaires entiers et les feilles restantes du livre de Mons^r le docteur Mena, quant j'ay receu les secondes de mesme argument, escrites le 8 février, avec l'advertissement y adjoinct de réimprimer la dédicatoire dudict livre que j'ay receue avec et incontinent mise en œuvre, pour l'envoyer, ainsi que Vostre Révérendissime Seigneurie le peut voir, avec ces autres livres demandés tant par les précédentes que lesdictes dernières lettres, et avec cela aussi ce que j'ay achevé de nouveau et suivray cest ordre aussi longtemps que Vostre Révérendis-

sime Seigneurie prendra plaisir à voir la continuation de mes labeurs que je désire tousjours estre agréables à Vostre Seigneurie et à ses semblables, personnages doctes et doués des vertus les plus rares. A quoy, par la grâce de Dieu, je travailleray constamment, aussi longtemps que je pourray trouver le moyen de fournir aux frais qu'il y convient faire.

Quant est d'envoyer quelque bonne prédiction, je ne sçay quel auteur soit le meilleur, et pourtant j'envoie ce que j'ay peu trouver. Je supplie à Vostre Révérendissime Seigneurie prendre en grâce mon très humble service et me tenir en la faveur de sa bonne grâce. Et je prieray à Dieu luy favoriser la sienne comme elle la mérite.

Quant à l'impression de la Bible en 4 langues, je vous remercie très affectueusement du soing qu'il vous a pleu d'en prendre en ma faveur et de l'advertissement qu'il vous plaist m'en faire. Et pourtant que Vostre Révérendissime Seigneurie m'a commandé, par ses précédentes, que je l'advertisse de tout ce que ferois à icelle, je l'advertis que, depuis trois jours en ça, j'ay reçu le Nouveau Testament transcrit des charractères syriens, peu entendus, en caractères hébraïques communs, sans toutesfois changer un seul mot. Et davantage la version latine du langage syrien, le tout faict par un nommé Guido Fabricius ¹, homme, à ce que j'entends, bien

1. Lefèvre de la Boderie (Gui) ou Fabricius Boderianus (Guido), savant orientaliste, né au château de la Boderie, près de Falaise, en 1541. Il fournit, dans le premier volume de l'*Apparatus sacer* de la Bible royale, une grammaire chaldaïque et un dictionnaire syro-chaldaïque. Pour le corps de l'ouvrage, il transcrivit le Nouveau Testament syriaque en caractères hébreux et en donna la traduction

catholique. Par quoy je voudrois bien l'imprimer le plus tost qu'il me seroit possible, afin que ceste édition catholique vint en lumière devant celle que prépare un quidam calviniste ¹. Je l'espère commencer à mon retour de Francfort comme je pourray.

J'imprime Summa Sancti Thomæ, j'ay commencé Corpus canonicum. [Au reste je sçay combien mes envieux ont travaillé à me nuire et, pensant avoir trouvé occasion de ce qu'aucuns, qui, auparavant ces troubles misérables, m'avoient fréquenté et aidé quelquefois d'argent en ma nécessité, ont fait envers tous du pis qu'ils ont peu. Mais, grâces à Dieu, la vérité et nostre innocence en toutes les choses qu'ils ont murmurées les a rendus confus. Car je prends Dieu et ma conscience à tesmoing que je n'ay oncques adhéré ni favorisé de cœur ni d'œuvre à chose contraire à la Majesté Catholique ni à la foy et religion de nostre mère, sainte esglise catholique et Romaine, en laquelle je proteste, comme j'ay tousjours fait, de vivre et mourir. Ce que voyant ces mesmes envieux et cognoissants s'estre grandement abusés en leurs soupçons se repentent bien de m'avoir trop malicieusement calomnié envers ceux qui ont sceu et bien espruvé le contraire

latine. Plantin imprima en outre de lui : l'*Encyclie des secrets de l'éternité*, 1571, in-4° ; *Severini Alexandrini de Ritibus baptismi*, 1572, in-4° ; *Syriacæ lingue prima elementa*, 1572, in-4°. Dans la suite, il devint secrétaire du duc d'Alençon et mourut dans sa maison natale en 1598.

1. Probablement Emanuel Tremellius. Celui-ci né de parents juifs, embrassa le catholicisme d'abord, le calvinisme ensuite. Il professa l'hébreu à Hombach et à Heidelberg. Il publia et traduisit en latin la bible. Sa traduction de l'évangile en syriaque parut en 1579. Il mourut à Sedan en 1580.

de leurs calumnnations. Je prie à Dieu qu'il les veille délivrer de leur mauvaise volonté et me donner la mesure qu'en toutes choses je leur souhaite. Et pourtant que je m'aperçoy aucunnement qu'aucuns, ayant entendu de longtems que je m'estois préparé sous l'espérance de la libéralité de Sa Majesté à l'impression de la Bible susdite en 4 langues en ont rengrégé leur envie et despit contre moy, je suis prest de monstrier par effect que je ne cherche en cela mon particulier profict et de bailler très volontiers les copies et autres pareils par moy faicts à celuy qui se trouvera propre et idoine d'entreprendre et poursuivre l'œuvre en me remboursant des frais que je y ay faicts par cy-devant qui ont esté..... ']

117. — *Plantin à Jean M Cofflin* ².

A Monsieur Mofflin.

Monsieur,

La réception de vos lectres, dattées à Madrid le 11 décembre dernier, m'ont autant et plus esté agréables comme j'ay esté desplaisant de les avoir receues si longtems après, asçavoir le 15 de febvrier, et principalement pour en avoir desjà receu d'autres de Mons^r le docteur Ariaz Montano par le moyen de Mons^r et ancien fauteur et vray amy Çayas, ausquelles je respondi aussi tout

1. La fin de cette lettre, mise entre [], a été barrée par Plantin.
2. Jean Mofflin (Moflin, Muffin ou Mouflin), chapelain de Philippe II, revint de Madrid dans les Pays-Bas en 1585, fut nommé, à cette époque, abbé de Bergues-St-Winoc, et mourut le 9 février 1587.

incontinent, l'advertissant que je n'avois pas receu icelles qu'il vous avoit délivrées, et acceptay très volontiers la demande dudict signeur, l'amitié duquel je tiendray à jamais de la faveur de Vostre Seigneurie, en vous assurant que je répute l'amitié de tels personnages doctes et vertueux plus que nul thrésor, et recognois franchement que je ne puis jamais satisfaire à la moindre partie du bien que me font ceux qui m'insinuent en leur recommandation, et d'autant plus de cestuy-ci qui, comme j'entends par ses lectres et les vostres, me favorise de bonne affection et sincérité cordiale.

Je vous remercie pareillement de très bon cueur de l'advís qu'il vous a pleu me donner, sur lequel je vous assure, sur ma conscience, que je n'ay oncques eu familiarité, commerce, accord ni entente avec aucun en chose contraire à la religion catholique et romaine. Vray est que Corneille de Bomberghe m'a quelquesfois aidé d'argent en mes nécessités, et que pareillement il m'a délivré les caractères hébraïques de ses ancestres, desquels j'ay imprimé les Bibles en hébrieu, mais avec le congé et privilége de Sa Majesté. Et depuis ay payé et satisfait ledict Bomberghe, tant de l'argent qu'il m'avoit presté et respondu pour moy que desdicts caractères que je luy ay très bien payés, de sorte qu'il n'y a pas moins de trois ans que je ne luy doibs rien ni à autre, touchant le faict de l'imprimerie. Outre plus, je vous certifie que j'ay tousjours trouvé ledict bon catholique et ennemy de toutes sectes, jusques au jour que les séditeux et malheureux rebelles commencèrent ici leurs enragemens. Car alors il commença à fleschir et parler en la faveur des nouveaux prédicants, dont je fus tellement esbahi qu'onques je ne le fus davantage, et ayant

parlé à luy en nostre boutique et trouvé qu'il fleschissoit du droict chemin, je luy priay de ne plus hanter si familièrement en mon logis, s'il vouloit ainsi continuer, à cause que ce me pourroit estre scandale, veu principalement qu'il se déclaroit; ce qu'il me promist et l'observa, car il n'y hanta onques depuis.

Or, de bonne fortune, je luy avois, longtemps au paravant, rendu, payé ou assigné tout ce que je luy devois, ainsi qu'il l'avoit requis et demandé de moy. Et ce par un accident qui le contraignit à s'aider de tout son bien, d'autant qu'ayant presté 6000 florins à un nommé Elixia, il en avoit receu banqueroutte, et depuis avoit encores perdu quelques autres 8000 florins en assurances marines, de manière qu'il ne luy estoit rien demeuré pour vivre. Et croy bien que, par telles rencontres, estant tombé en désespération, il se rengea, par l'occasion survenue, vers les séditieux.

Quant à celuy qui a rescrit, je sçay que cela procède de l'envie de ceux qui ont despit de me voir en quelque petite prospérité, et encores plus de ce qu'ils ont entendu que Sa Majesté par le moyen de mes amis me voulut favoriser, ainsi qu'il est aisé de l'apercevoir. en ce qu'un nommé maître Guillaume Sylvius, entendant que le signeur Çayas, Strella et autres bons signeurs et amis m'avoient tellement avancé vers Sa Majesté que je devois estre déclaré son imprimeur royal, fist, moy estant à Paris, imprimer le livre de la Toison d'or ¹ en

1. Il s'agit de l'édition des Ordonnances de la Toison d'or (*Nic. Grudius, Constitutiones clarissimi atque excellentissimi ordinis velleris aurei*, in-4°) que l'on attribue communément à Plantin et que l'on date de 1559 ou 1560. D'après ce passage, le livre fut imprimé par Guillaume Silvius dans l'imprimerie plantinienne en 1561 ou 1562.

mon logis, et puis le porta à la cour, là où sous la couleur qu'il eust imprimé si bel ouvrage, il obtint le signe du roy, avec lequel venant après (comme lui m'a confessé depuis) pour en avoir le sceau, Monsieur le Cardinal de Grandvelle, pour lors évêque d'Arras, le luy refusa disant que Sa Majesté entendoit que ce fust Plantin. Parquoy ledict Sylvius en vint me supplier.....

Au reste, ils me cognoissent fort mal de m'estimer vanteur ni glorieux etc., car il me seroit impossible de pouvoir mesmes suivre les bonnes fortunes, si elles ne me sont non-seulement offertes, mais aussi délivrées en main, et ne me seroit en faire plus grande honte que de me louer etc. De sorte que je ne puis pas à grand'peine respondre à ceux qui me voudroyent eslever de quelques tiltres ou louanges.

Et pour faire conclusion, je me sens tel et si libre de cueur et pensée que s'il est aucun qui soit trouvé idoine et veille entreprendre l'œuvre que j'avois proposée, je seray tousjours prest, non-seulement de la luy céder, mais aussi de luy ayder de tout mon pouvoir en luy délivrant les préparations que j'ay faictes à cette intention, pourveu seulement qu'il me rende les deniers par moy desboursés, sans rien compter pour mes travaux et peines, [ni pour] les grâces à moy faictes, lesquelles ce néantmoins ne sont pas petites. Car j'ay, passé 3 ou 4 ans, tenu des gens doctes (et mesmes un nommé Johannes Isaac, lecteur public en hébreu à Cologne) en mon logis, à mes despens et gages, et cherché et trouvé tous les moyens qu'il m'a esté possible pour faire amender et corriger le dictionnaire hébraïcque de Sanctes Pagninus, et autres choses utiles pour telle entreprise. Et mesmes depuis 3 jours en çà, j'ay receu le Nouveau Testament en langue

syriaque qui, passé quelques années, fut imprimé à Vienne, par le commandement, faveur et libéralité de feu de haute mémoire l'empereur Ferdinand, qu'un homme fort sçavant, demeurant à Paris, ¹ a translaté en latin, transcript en charractères hébraïques pour estre mieux leu et plus facilement entendu des gens doctes de ceste parti occidentale plus exercités ausdicts charractères hébraïques qu'aux syriens ou chaldaïques.

Au reste, je n'ignore pas les calumnies de mes envieux, qui, par tous moyens, ont essayé et taschent journellement à me faire dommage et empeschement, et ce qu'ils ne peuvent ou n'osent faire ils le font secrètement par autruy ; mais, grâces à Dieu, je ne crains pas qu'on trouve en vérité que je sois ni aye esté autre qu'il appartient à celuy qui veut vivre et mourir en l'obéissance des commandements et volonté de nostre Roy et en la foy d'iceluy et de nostre mère sainte Esglise catholique et rommaine, et je loue Dieu qu'il y a des gens de bien ici et par tout ou j'ay conversé, lesquels me cognoissent tel, tant de fréquentation familière que par la fréquentation des saints services qu'en la sainte confession et réception des saints sacrements. Et mesmes, depuis naguères j'ay conversé et communiqué familièrement avec le personnage qui avoit rescrit, lequel me favorise maintenant et aime grandement (ou je serois bien abusé), car mesmes il m'envoye des présens et des recommandations bien souvent et moy à luy, et m'a confessé qu'il avoit par faux rapport esté mal informé de ma personne.

Les pères de la compagnie de Jésus se servent ordi-

1. Guy Lefèvre de la Boderie.

nairement de moy, plus que de nul autre, et pourroyent estre bons tesmoins de ma conversation ordinaire et principalement du temps des troubles, calamités et prédications exécrables de ceste ville, durant quoy je me suis tousjours maintenu constamment en l'obéissance de nostre mère sainte esglise catholique et rommaine et ce plus ardamment que devant, de sorte qu'onques je ne perdy une prédication catholique et n'en allé onques ouir une des autres entières, ni pour y entendre quelques choses de leurs erreurs ou séductions. Il me desplaist, Monsigneur, d'estre si proluxe à vous rendre compte de moy-mesmes, mais je vous prie de m'excuser et vous persuader de moy la vérité, c'est que je n'ay oncques adhéré ni favorisé aux sectaires et que, pour vivre ne pour mourir, je ne veux me séparer de l'obéissance de nostre Roy très catholique, nostre mère sainte esglise, en la foy de laquelle je prétends vivre et mourir. De quoy, je prie à Dieu m'en faire la grâce, et à vous de m'y recommander en vos oraisons et de me tenir à jamais vôstre humble serviteur et amy, autant affectionné qu'il s'en pourroit trouver d'autre.

118. — *Plantin à Arias Montanus.*

Monsieur le docteur Arias Montano.

Quant, le 15 febvrier, j'ay receu les lettres de Vostre Seigneurie, escrittes à Madrid le 9 novembre (qui est quasi 3 mois après), j'avois desjà respondu aux secondes d'icelles receues par le moyen de Monsieur Çayas ; parquoy ceste servira seulement pour répéter que je m'employeray très volontiers à servir Vostre Seigneurie en toutes choses qu'il luy plaira me commander et que je m'y tiens obligé de ce faire, tant pour le devoir à quoy je me sens obligé vers tous personnages qui ont, comme Vostre Seigneurie, conjoint la vertu avec la cognoissance des langues et toutes autres sciences et disciplines, comme pour la faveur laquelle j'aperçoy qu'il vous plaist de me porter. Et pourtant j'affirme de rechef à Vostre Seigneurie que je m'employeray en amitié et toute loyauté à luy faire tout service.

Reste seulement qu'il luy plaise me signifier et envoyer les mémoires de ce qu'il luy plaist. Car il ne se trouvera rien par deçà, ni en France, que je ne luy puisse fournir et envoyer. Parquoy il me sembleroit chose superflu et ce nonobstant de grand travail et temps d'envoyer le catalogue des livres, cartes et instruments que je pourrois fournir. Et pourtant je n'en déporteray pour le présent comme d'escire plus amplement.

Qui sera l'endroit où, me recommandant très humblement à la bonne grâce de Vostre Seigneurie, je prieray Dieu la vouloir conserver et faire prospérer.

D'Anvers, ce 18 mars 1568.

119. — *Plantin à Ferdinand Mena.*

(Plantin a dû réimprimer la dédicace du livre du Dr Mena. Il l'a fait aussitôt qu'il a reçu le nouveau texte et du mieux que cela lui a été possible.)

D. Doctori Mena.

Quin jamdudum recepto exemplari uno atque altero tui libri, quem ad me miseris imprimendum, videris quanti apud me fuerit commendatio D. Cayæ, non ignoro, vir clarissime. Nam tanta profecto quanta potui in eo, ut petieratis, diligentia usus sum. Quod vero præter animi sententiam dedicatoria fuerit nobis recudenda, doleo id quidem, sed non tam sumptus aut laboris gratia quam propter causam et rationem indicatam. In quo tamen non potui non approbare prudentissimum tuum judicium : quare accepta præfatione altera ilico prælo supponendam curavi. Sed ex animi sententia hoc præstare non potui, quod non esset tam longa ut folium impleret, neque tam brevis ut magnam litteram in principio admitteret, neque poteramus alia ratione quam fecimus uti. Tuæ humanitatis erit æqui boni quod emendare non potuimus consulere et nostrum studium gratum habere. Quod si feceris, obsequentem tuum perpetuum tibi habebis Plantinum. Vale, vir clarissime. Antverpiæ, 18 martii 1568.

120. — *Plantin à Jean Desserans et Thomas Vantrouillier.*

Signeurs et amis Jehan Desseran et Tomas Vantrouillier, La présente sera pour advis que j'ay receu les vostres du 14 mars ; pour response ausquelles, sachés que j'ay receu les 30 livres sterling de Hector de la Goue. Je vous ay aussi adverti par cy-devant que fissiés de la lectre de Scralet comme pouriés et verriés le milleur, en acceptant plus tost le payement du sieur Jehan que de renvoyer la lectre. Et encores si ne pouvés au plège par escrit, me semblera bon advis que m'en donnés, c'est que trouviés moyen de faire confesser ledict Gérard d'Aoust, dont m'escrivés que faict la debte bonne. Car il faut sortir d'un mauvais lieu quand on y est, et prendre pacience avec l'advertissement de s'en garder à l'advenir.

Quand est de vous assortir, je le feray très volontiers, à condition (comme je vous ay desjà assés rescrit) que ce soit sans que j'y sois intéressé. Et pourtant je vous répète encores ici mon intention, c'est que, touchant les livres estrangers, je veux tousjours estre payé sans aucun délai ny retardement, devant que nous partions de ceste ville pour aller à Francfort. Et en ce faisant, je vous enverray tout ce qui se pourra trouver de vos mémoires aux foires et ce au prix que les libraires les mectent audict Francfort ; bien entendu que payerés aussy tous les frais raisonnables, tant pour amasser, pacquer, voitures et autres choses qu'il apartiendra, depuis ladicté ville de Francfort jusques à vostre reception. Le tout à vos frais et risques.

Et de tous ceux que demanderés de ces livres estrangers, entre les foires, à sçavoir que j'enverray de ma

provision, je les vous mectray au prix que nous le faisons ici l'un à l'autre en argent comptant qui est le florin de Francfort à trente patars de ceste monoye qui sont 36 sols. Et de ceux-ici veux je aussi estre tousjours payé, comme je l'ay dict icy-devant de ceux que j'enverray de Francfort.

Quand à mes sortes et autres que pourés mander de ce pays ici ou dont j'auray commodité, j'en feray un conte à part et tel party que verrés propre ; de quoy je vous prie de m'adviser et rescrire amplement et ouvertement.

Si ces conditions-ici vous plaisent et si vous les acceptés, envoyés m'en une lettre à part de vostre main, signée de tous deux, par laquelle vous me permettiés de payer lesdicts livres que j'achepteray à Francfort ou vous enverray de ceste ville, ainsi que je l'ay spécifié icy-devant.

Car, comme je vous ay assés dict, je vous veux faire tout le plaisir qu'il m'est possible, mais je ne veux pas perdre ni avancer mon argent à mon dommage. Et quand aux autres livres de mon impression, vous pourrés adviser par ensemble comment vous en voudrés faire et m'en doner advis, sur quoy je vous respondray à mon retour, Dieu aidant.

Mais quand aux estrangers, qu'il faut que je paye au comptant (comme il me fault faire le Matheolus¹ et quelques autres encore), ou bien de foire en foire, je suis résolu, ainsy que je vous l'ay icy spécifié. Et pourtant n'est il pas besoing de m'en respondre autre chose, si non du faire ou du laisser.

1. Matheolus ou Mathiolus (Pierre André) médecin italien du XVI^e siècle qui a écrit plusieurs ouvrages sur la botanique et la médecine.

Parquoy il est besoing, au moins si le voulés, que m'envoyiés une obligation suivant les articles cy-devant déclarés. Et encores que je ne seray pas en ceste ville, mon serviteur et enfans m'en enverront bien le double (après qu'il l'auront receue de vous) à Francfort, afin que de millieur courage je m'employe à vous servir en toutes sortes qu'il me sera possible. Si je suis court d'argent et le Sire Marchus Berick m'en veille assister, j'en feray, comme vostre advis le porte. Mes gens vous serviront en mon absence, comme si j'estois présent, et vous enverront des cartes, ainsi que le demandés, et que je leur ay ordonné, et que j'en ay bien moyen et des globes aussi, mais il faut que je les commande et paye tousjours comptant.

J'ay une paire de globes de Gemma Frisius que j'ay fait faire, avec les méridiens en cercles de cuivre, et ne les puis donner moins de seize florins et douze patars. Si les voulés avoir, mandés-les, on les vous enverra. Les ordinaires dudict Gemma, qui ont les cercles méridionaux de bois, puis je bien vous envoyer à onze florins la paire. Ceux de Mercator (dont j'en espère recevoir incontinent après Pasques) ne puis je donner moins de 24 florins la paire. Si mandés quelque chose, vous serés servis à mon pouvoir.

Cependant, je prie à Dieu vous vouloir donner toute bonne prospérité et une vraye santé et amitié, ainsi qu'il appartient, en me recommandant à vos bonnes grâces. D'Anvers, ce 21 mars 1568.

Entièrement vostre serviteur et amy.

Plantin,

121. — *Plantin à Arias Montanus.*

(Plantin répète le sommaire de sa première lettre à Arias. Il se déclare grandement honoré de pouvoir servir un homme de tant de savoir et de vertu. Il se sent flatté qu'Arias désire son portrait, mais ne saurait satisfaire à sa demande, parce que jamais il n'a posé pour un peintre et ne se permettrait pas encore pareil acte de vanité.)

Etsi litteris tuis 20 aprilis Alcalæ in collegio trilingui ad me scriptis jam ante menses aliquot responderim, neque alias postea receperim abs te, vir doctissime, ego tamen quod nonnullas etiam tunc temporis ad clarissimum virum D. Gabrielem Sayam, regiæ majestatis secretarium, patronum nostrum singularem, miserim, quas, aut sua negligentia, vel temporum iniquitate, itinerumve præclusionem impediti nuntii cum non reddiderint, in suspicionem venio fieri posse ut neque priores illæ meæ ad manus tuas pervenerint. Quare ne, quod certe nolim, diligentia nostra tibi hac fortasse occasione suspecta reddatur, hic paucis summam earum quæ tuis responderam recensere volui.

Primum itaque, si bene memini (ex tempore namque tunc, ut semper soleo, responderam), rubore suffusus et pudore innato ultra modum confusus, diu multumque hæsitasse me scribebam an mihi litteris tuis doctissimis respondendum esset aut prorsus tacendum, cum nihil aut certe parum in me agnoscerem earum omnium virtutum, quibus ornatum me tibi persuasisse videbaris. Hinc colligebam fieri non posse quin vel mea taciturnitate ingrati animi notam nomini meo inurerem, vel me deridendum proderem. Ut autem a priori semper vitio abhorruim, ita in hoc duplici nomine incidere malui pri-

mum, ne id negligentiae potius quam pudori adscribe-
retur nostro, alterum ne tantus vir tamque de republica
litteraria et christiana bene meritus meo silentio deci-
peretur, dum interea me talem putasset qualem benigne
et liberali animo conceperat.

Nihil etenim, ut candide et pio more nostro id quod
res est fatear, in me cognosco laude dignum: aliqua
praeter quamdam animi inclinationem et affectum ab
ipso Deo Opt. Max. nobis datos, quibus ita ravior ad
laborem cum corporis tum quicquid in me est ingenii,
neque quemvis, sed qui plurimis prodesse possit, susci-
piendum et perferendum, ut citra hunc ne vivere quidem
liceat, certe non diem unum, sed ne horulam quidem
mens nostra absque tali cogitatione abire permetteret.
Egregii vero aliquid praestare, nisi principum virorum
favore et tui similium, hoc est doctissimorum virorum et
de litteris litteratisque bene merentium consiliis, iudicio
et ingenua liberalitate ad, utus, ut nostrarum virium neque
in dexteritate ingenii nostri situm esse cognoscimus, ita
nos illis quorum facultatibus, favore vel industria quid
praecleari e nostra prodit officina, libenter acceptum et
fatemur et praedicamus, nihil inde prorsus nobis arro-
gantes praeter id quod labore et constantia consequi
potest.

Quod autem nos tanti facias ut effigiem nostram desi-
deraris, vir clarissime, id tuae humanitati et amicorum
errori, qui me pluris ut video facitis quam ipse faciam,
est condonandum. Nam ego me nunquam proposui
delineandum neque operae pretium putavi, cum ipse mihi
consciis sim quam curta sit mihi domi suppellex, vel
quam mihi ignobili tale quid non conveniat. Verecun-
diam tantam mihi sentio innatam ut vix absque rubore

pictori vel familiarissimo, dum faciem nostram delineare vellet, antestare possem. ¹

Cæterum, si mea opera quacumque in re uti placuerit, experieris me tui tuorumque similibus, hoc est virorum doctissimorum et omni genere disciplinarum virtutumque rarissimarum insignium, perquam studiosum, nihilque magis cupere quam ut talibus talem me proponam et omni obsequio reipsa probem. Proinde si quid (quod et tunc significabam et ex animo repeto) a me tua vel amicorum gratia curatum velis, indica vel verbo. Ego bona fide totis viribus, id quod jam jam dixi, probatum reddere conabor. Deus Opt. Max. votis tuis te, vir clarissime, compotem reddat. Antverpiæ, 26 martii 1568.

1. Plus tard, Plantin n'éprouva plus ces scrupules. Il posa plusieurs fois pour des peintres et des dessinateurs. Nous possédons de lui trois portraits gravés et deux portraits peints de son vivant. En 1586, il écrivit à Arias Montanus qu'il allait lui envoyer son effigie peinte ; mais ce tableau ne fut expédié qu'après sa mort.

122. — *Plantin à Érasme Vendius.* ¹

(Plantin écrit à Érasme Vendius pour lui faire savoir que Hannardus Gamerius est malade à Louvain. Il profite de l'occasion pour remercier le duc de Bavière de la médaille que celui-ci vient de lui envoyer. Il la portera toujours à son cou. Il attend une réponse d'Eckius concernant les œuvres de ce dernier.)

Clarissimo doctissimo viro D. Vendio, Ducis Bavarie
consiliario prudentissimo.

Hannardus Gamerius Bruxellis Lovanium reversus ad me scripsit se gravedine adeo torqueri ut neque ad nos, quod pollicitus fuerat, Antverpiam venire, ut hinc ad vos, vir clarissime, postæ, quod aiunt, litteras daret neque illinc scribere licuerit, rogavitque ut paucis hoc tibi significarem : quod eo libentius facio, ne mihi desit occasio rogandi et obsecrandi tuam humanitatem ut Illustrissimæ Celsitudini Ducis nostri ² gratias nomine meo agere non dedignetur de munere ad me misso, quod certe quamdiu vixero carissimum et ex collo dependens habebō et in gratiam tanti principis ob oculos gestabo. Utinam vero aliquando mihi detur occasio declarandi quam ad illius inserviendum Celsitudini perpetuo paratissimus esse velim ! De operibus Eckii, ³ quæ scribenda erant, D. Hannardus Francofurti

1. Érasme Vendius, conseiller et secrétaire du duc de Bavière.

2. Albert, comte du Palatinat rhénan et duc de Bavière, auquel Plantin avait dédié, par lettre du premier mars 1568, le recueil des *Bucolica* de Hannardus Gamerius.

3. Eckius, frère de Simon Eckius, chancelier du duc de Bavière. Une lettre écrite par Plantin à ce dernier, sous la date du 15 novembre 1573, nous apprend qu'il n'a pas été donné suite au projet d'imprimer les œuvres dont il est question ici, mais dont nous ne connaissons pas le sujet.

ad D. Cancellarium litterarum inscriptione ad ipsius Illustrissimam Celsitudinem directe scripsit responsum jam expectamus. Vale, vir clarissime. Antverpiæ, 1^a maii 1568.

Tibi merito tuo addictissimus.
C. Plantinus.

123. — *Plantin au Cardinal Granvelle.*

Monsieur très illustre,

Estant retourné de Francfort, j'ay trouvé l'exemplaire de Lactance de Monsieur le docteur Thomasio¹, avec ses lectres et celles de V. I. S., lesquelles je n'ay eu loisir de lire et revisiter, pour autres lettres qui, au mesmes instant, m'ont esté aportées de la part de Monsieur Albernoz, secrétaire de l'excellence de Monsieur le duc d'Albe, par lesquelles il m'escrivit qu'incontinent icelles reçues, je me transportasse vers luy sans délai, là où estant arrivé, il me dist avoir charge de me déclarer que Sa Majesté m'envoyoit ung docteur par deçà, avec le moyen de me délivrer deniers et vaquer à la correction de la Bible en 4 langues, de laquelle Sadicte Majesté veut que j'imprime 6 exemplaires en parchemin et pourtant m'ordonnoit il que je fisse l'apprest dudict parchemin et d'autres choses nécessaires. A quoy je respondi, comme la vérité est, qu'il m'estoit impossible de ce faire, avant que de recevoir argent ; à quoy

1. *L. Coelii Lactantii Firmiani divinarum institutionum libri VII*, etc. Omnia studio Michaelis Thomasii emendata cum notis ejusdem. Plantin, 1570, in-8°.

il repliqua qu'il falloit faire cependant lesdicts apprests et que l'argent nécessaire me seroit délivré à la venue dudict docteur.

Or estant de retour cejourd'hui de Brusselles et de Louvain, j'ay receu lectres de Monsigneur Çayas, par lesquelles il me demande jà le Lactantius de Mons^r le docteur Thomasius, et m'advertist que Monsigneur le docteur Arias Montanus est parti, le dernier de mars, de Madrid pour s'aller embarquer au port de Caredo, ¹ et de là s'en venir ici avec lectres de crédit et toutes charges deues pour l'impression de la Bible en 4 langues, par quoy j'espère de la commencer en bref.

J'ay fait desjà tous les apprests qui m'ont esté possibles. J'ay fait faire du papier à Francfort, qui me couste audict lieu 6 dalders le rame, pour en faire quelque nombre d'exemplaires, et à ceste foire dernière en ay jà receu et payé 12 rames et 500 rames d'autre sorte pour l'impression commune. J'ay receu aussi la transcription des 4 Évangélistes de charractères syriaques et hébraïques, et la version latine d'iceux faite par un nommé Guido Fabri ², personnage catholique. Et suis d'advis, sauf la volonté des mieux entendus, de commencer à mestre en lumière le Nouveau Testament.

Quant au livre des fragments poétiques j'espère de l'achever devant 8 jours, le livre de Becanus dedans six semaines, et Summa S. Thomæ dedans 3 mois ou environ. Les affaires devant dictes ont fait qu'il me convienne différer l'envoy des livres que Vostre Illustre

1. La lettre de Philippe II, ordonnant à Diego Hurtado de Mendoza, « proveedor general » de la flotte, de transporter Arias dans les Pays-Bas, indique le port de la Corogne comme point de départ.

2. Guy Le Fèvre de la Boderie.

Signeurie demande jusques au premier jour que j'en délivreray une partie pour le premier poste qui partira. Cependant, je prie Dieu nous vouloir conserver V. I. S. en bonne prospérité. D'Anvers, ce 1 may 1568.

124. — *Plantin à Cayas.*

A Mons^r Cayas, le 3 may 1568.

Estant retourné de Francfort, j'ay trouvé que Mons^r le Cardinal de Granvelle m'avoit envoyé les œuvres de Lactance, corrigées et annotées par Monsg^r le docteur Michel Thomasius, avecques les lectres dudict Sign^r docteur, par lesquelles il m'ordonnoit que, suivant nostre coutume, je fasse diligemment revoir son labour aux plus doctes d'entre les docteurs de Louvain pour en avoir leur jugement. Parquoy, j'ay envoyé les œuvres à Louvain pour ce faire, et l'ayant receu, avec le privilège de la cour, je ne faudray, Dieu aidant, à l'imprimer et puis à en envoyer des exemplaires à Vostre Signeurie, ainsi que, par sa dernière du 13 d'avril, il luy a pleu me l'ordonner.

Et cependant j'envoye ici le catalogue des livres que j'ay envoyés depuis le dernier mémoire envoyé à V. S., afin qu'elle puisse conférer avec le receu et entendre si la diligence et fidélité ou la commodité et seureté des chemins ont permis que le tout soit venu entre ses mains, de pareille diligence comme je les ay tousjours envoyés à Monsg^r de Taxis, Maistre des Postes à Bruxelles, pour les envoyer à V. S.

Au reste, Monsg^r le Secrétaire de Son Excellence

m'ayant mandé, ces jours passés, qu'en toute diligence je vinsse à Bruxelles pour entendre de sa bouche ce que V. S. lui avoit rescrit, me déclara en fin qu'il venoit un docteur par deçà, envoyé de Sa Majesté, pour entendre à l'impression de la Bible en 4 langues. Et pourtant que Sa Majesté vouloit que j'en imprimasse 6 en parchemin, qu'il estoit besoing que j'en fisse préparation. A quoy je respondis que tout ce que j'ay avec ma propre personne et tout mon pouvoir, labour et industrie estoyent prests et appareillés au service de Sa Majesté. Mais que, à la vérité, je n'avois pas le moyen de fournir à l'avancement de l'achat dudict parchemin ni d'autres frais que ceux par moy faicts ; nonobstant quoy, répétant que l'argent viendroit et que je devois me tenir prest, me renvoya joyeux d'entendre la bonne volonté de Sa Majesté et triste de ce qu'il m'estoit ja impossible de faire autres préparations que celles que j'en ay par cy-devant faictes.

Car j'ay, par cy-devant, achapté assez bon nombre de papier et entretenu, quelques années, les ouvriers, attendant le commandement de Sa Majesté, jusques à ce que en fin j'ay esté contrainct de revendre une partie dudict papier et d'employer l'autre à imprimer Summa Sancti Thomæ que j'ay de présent entre mains. J'ay mesmes fait aussi faire du papier à Francfort, pour faire quelque nombre d'exemplaires, qui me couste 6 dalders, à sçavoir 4 escus et demy la rame, dont j'en voye icy une feille à V. S. pour monstre.

Bref, j'ay fait, jusques à présent, tout ce qu'il m'a été possible et le feray toute ma vie, mais je ne puis plus rien sans l'aide et soustien que j'attends de Sa Majesté par la faveur de V. S. Et pourtant sera il besoing

qu'après avoir receu quelque argent, je me transporte sur les lieux où se fait le papier et les bons parchemins pour conclure du nombre et ordonner de la délivrance d'iceux, afin qu'il n'y ait retardement aucun quant la besongne sera commencée. Que si ce temps pendant que Monsg^r le docteur Arias Montano vient par deçà, ainsi que Vostre Seigneurie m'escrit, j'avois quelque moyenne somme d'argent, je ferois les voyages et préparations nécessaires, de sorte qu'à sa venue nous serions prêts de commencer et poursuivre sans aucun retardement de temps.

125. — *Plantin au Cardinal de Granvelle.*

A Monsigneur le Révérendissime de Granvelle.

Le 7 may 1568.

Suivant l'ordonnance de Vostre Illustrissime Seigneurie du 20 de mars, j'ay envoyé à Brusselles, à Monsigneur le Provost d'Aire, un exemplaire de *Historia florum Dodonæi* ¹, avec le premier tome de *Leopardus* ² contenant 10 livres, lesquels, si je m'aperçoy que les doctes aprouvent, je besongneray à mettre les autres dix en lumière. J'ay envoyé *Lactantius* ³ à Louvain pour estre

1. *Florum, et coronariarum odoratarumque nonnullarum herbarum historia Remberto Dodonæo Mechliniensi medico auctore.* Plantin, 1568, in-8^o.

2. *Pauli Leopardi emendationum et miscellaneorum libri viginti.* Tomus prior decem libros continens. Plantin, 1568, in-4^o.

3. *L. Cæli Lactantii Firmiani divinarum institutionum libri VII.* Plantin, 1570, in-8^o.

revisité et approuvé par Messigneurs les docteurs ; ce que faict, je délibère d'y mectre la main en la plus grande diligence que je pourray.

Et ce pendant je me suis proposé de partir d'ici dedans deux jours, Dieu aidant, pour aler en France faire l'achapt du reste des papiers qu'il convient pour l'impression de la Bible en 4 langues, pour l'impression de six exemplaires [sur parchemin], de laquelle je suis cejourd'huy demouré d'accord et baillé arres, de quatre cents douzaines de fin parchemin, et ce à 4 patars chascune peau. Et pour pouvoir bailler arres tant dudict parchemin que pour d'autres choses nécessaires, le Seigneur Hiérosme Curiel m'a presté cent livres de gros sur l'assurance qu'il m'a dict avoir non seulement des lectres et parole du secrétaire de Monsieur le Duc d'Albe, mais aussi de la bouche mesmes dudict Seigneur Duc, en attendant Monsieur le docteur Arias Montano, qui aporte les lectres de crédict, de manière que j'espère de commencer l'impression devant ou environ la saint Jehan prochainement venant.

Ce pendant, je poursuy, autant qu'il m'est possible, Summa Sancti Thomæ et l'œuvre de Becanus, laquelle je ne faudray d'envoyer à Vostre Illustrissime Seigneurie, incontinent que je l'auray achevée, ce que j'espère faire devant deux mois. Qui me faict supplier à Vostre Illustrissime Seigneurie qu'il luy plaise nous faire communiquer son exemplaire de la Bible grecque conféré au vieil exemplaire de ceste tant bien renommée bibliothèque de Sa Sainteté. Et sur ce, je prie Dieu qu'il luy plaise maintenir Vostre Illustrissime Seigneurie en toute bonne prospérité. D'Anvers, ce 8 may.

126. — *Pierre Gassen à Jeanne Rivière.*

Ma comère Jehanne Plantin, J'ay dernièrement rescript à mon compère, vostre mary, et à Jehan Gassen, mais despuis j'ay entendu que mon compère Plantin et Jehan Gassen pourront estre à présent tous les deux en chemin pour venir par desçà, dont nous sommes tous joyeux de sa venue, et voyant qu'il ne sera pas à présent par dellà, ny Jehan Gassen, pour nos affayres, je vous prie de fayre ce plesir à vostre comère Gassen que vos filles Martine et Catherine fassent nos sortimens, reçoivent nos ouvrages de nos ouvrières, les entretiennent pour nous à la manyère acoustumée, et vostre Jehan¹ reçoive nos lettres et nous responde. Je dis s'il leur est possible, sans vous incomoder en vos et leurs affayres, espérant, Dieu aydant, de reconoistre, avec le temps, les peynes envers nos amis. Je vous prie donc et vos filles et Jehan d'en fayre, comme s'en suit, le mémoyre, et, en premier lieu, de retenir pour nous et nous envoyer, par le premier seur, ce que Martine et Catherine ont de prest de leur lingerie, des sortes qu'il nous fault, car j'ayme mieux qu'elles ayent le profit qu'autres. J'ay receu à ce voyage plusieurs frezes de Martine Plantin, à bors, des bas pris, dont j'en veux encor de mesmes, assés bonne calité comme :

Des frezes à bors, à 8 souls de gros la douseyne.

Des frezes à bors, de 9 souls, 6 den. de gros la douseyne et de 11 à 12 souls la douseyne. Voylà les trois basses sortes dont en faut le plus à bors, et le plus grand nombre, despuis 8 souls fins à 10 souls de gros

1. Jean Moretus.

la douseyne, et puis en suyvant, quelques peu de 14 à 15 et 16 souls, mais peu de fines. Il nous fault aussy des frezes my-coupe des pris bas, de 8 à 9 et 10 souls la pièce. Aussi de 2 auteurs, de 12 à 13 à 14 patars pièce. Des garnitures à freze, à bors, sans pereles, à 15 et 16 souls et à 13 et 14 patars pièce. Je vous prie aussy fayre besogner toutes vos ouvrières de Malines et de Brusselles, mesmes Janeken Vertange, à nos lassis, et le plus tost que en aurés, nous les envoyer par les messagers.

Faisant fin, après m'estre recomandé à vous, à vos filles et gendre, à Jehan et à tous les amis de par dellà, priant Dieu estre à tous vostre garde. De Paris, en hâte, ce 13 de may 1568.

Le tout vostre compère et à jamais amy,
P. Gassen.

Je prie aussy à Martine ou à Catherine Plantin, de prendre pour nous chez Madame Sanglier, une douseyne des plus fins et beaux colés à monter, de mesmes ou plus beaux que Jehan Gassen en a envoyé une douseyne dernièrement, de 44 patars la pièce, point levé et cassé bien fin, et toille bien fine, des plus beaux et divers patrons, et s'il n'en n'y a point tant de beaux, n'en prenés que six et luy dites que j'ay payé à son mary les autres en ceste ville, et tout ce que luy devoys, et adieu.

Je vous prie ne montrés pas à personne mes lettres, pour cause, mais les ayant, conservés les.

A Sire Christophle Plantin, marchand libraire,
demeurant en la Camestrate, au Compas d'or,
Anvers.

De port deux patars.

127. — *Plantin à Çayas.*

A M. Çayas.

11 juin 1568.

Monsieur,

Incontinent après avoir esté adverti de Monsieur d'Albernoz, secrétaire de Son Excellence, de l'intention de Sa Majesté, persuadé par l'exhortation de Vostre Seigneurie touchant l'impression de la Bible en 4 langues, m'efforceant de faire toutes préparations nécessaires, je cerchay les moyens de pouvoir faire les provisions deues pour tel effect. A quoy me servit grandement le Seigneur Curiel qui, libéralement, sur mon obligation, me presta cent livres de gros, pour me servir à conclure de marché et à bailler arres, tant du parchemin qu'il convient pour les exemplaires que Sa Majesté veut avoir imprimés sur iceluy, comme des papiers nécessaires. Et pour mieux faire, je me transportay en France. Là où je n'avois pas esté plus de 4 ou 5 jours, quant je fus adverti de l'arrivée de Monsieur le docteur Arrias Montano. Parquoy, soudain, je m'en retournay en ceste ville d'Anvers, là où, ayant receu les lectres de Vostre Seigneurie, et par icelles entendu les excellentes vertus dudict Seigneur, et que Vostredicte Seigneurie luy porte amitié pareille à une autre soy-mesmes, je me résolus de tenir ledict Seigneur en telle réputation et révérence que je doy à Vostre Révérendissime Seigneurie et par conséquent à celuy le quel, après Dieu, la sainte religion catholique et nostre Roy, je dois à bon droict révérer et aimer en ce monde, et de faict je m'y employay d'arriver autant qu'il me fut possible.

Mais depuis que, par l'accès familier qu'il a pleu audict Signeur docteur me donner envers sa personne, et l'expérience que journallement j'acquiers des inestimables faveurs divines du saint esprit de Dieu eslargies en ce personnage, j'ay commencé par effect à le congnoistre de plus en plus, je n'ay plus tant d'esgard aux vrayes et dignes recommandations de Vostre Seigneurie, ni mesmes au lieu qu'il tient envers Sa Majesté, tant s'en faut que je me règle en ce que m'en a rescrit mon bon signeur et amy Monsieur Mufflin, chapelain de Sa Majesté ; car je me sens attiré, contrainct et volontairement ravi et transporté à aimer et révéler ledict signeur Arrias Montanus, et ce comme personnage que, sans envie ni affection, j'aperçoy à la vérité estre autant bien doué et rempli de toutes grâces divines que j'en congnoisse. De manière que je m'asseure qu'il eust esté impossible à Sa Majesté et à tous autres de trouver ung personnage plus idoine, capable ou propre, voire et nécessaire pour entreprendre la charge de l'ordonnance et correction de ce tant excellent ouvrage que ledict signeur. De quoy je me resjouy tellement que je n'estime rien tout ce que j'ay faict et tous les labeurs et travaux que j'ay commencés ou pourray jamais porter pour ceste impression des Bibles en 4 langues. A quoy je promects de m'employer de cœur et courage entièrement, sans y prétendre autre proffict ni honneur que de l'avancement du bien public en la religion catholique et de l'honneur de Sa Majesté, de Vostre Seigneurie et de tous ceux qui l'ont incité à ce faire, le tout conjoint avec celui de nostre Dieu.

Et pourtant me suis je proposé de n'y employer que tout papier excellent et royal, et n'ay pas espargné mes-

mes de faire tailler encores autres caractères hébreux, à l'advis du Seigneur Docteur Montano et du mien, plus excellens que ceux de nostre esprouve, de sorte que j'espère faire du tout une œuvre royale.

Mais d'autant que, pour la suspension des temps par deçà, il est trop difficile de trouver maintenant qui veuille respondre, mesmes pour les meilleurs ou plus solvables de ceste ville, et que, ce nonobstant, je désire, quoy qu'il me couste, satisfaire à la volonté de Sa Majesté, j'ay prié Monsigneur le Docteur Arrias Montano et Monsigneur Curiel que je ne fusse astraint à bailler autre plègè que des mille et cinq cents ducats qui, pour le commencement, me seront délivrés, et que je rendray entre leurs mains toutes les feilles imprimées jusques à la fin de l'ouvrage et obligeray ma maison, tous mes biens et ma personne à telle restitution qu'il plaira à Sa Majesté. En quoy faisant, lesdicts signeurs seront mieux garantis pour la seureté des deniers de Sa Majesté, que si je baillois divers plèges qu'on pensast maintenant estre plus que suffisants, d'autant que, avant qu'ils me délivrent autres deniers, ils seront saisis de l'impression faite, qui vaudra mieux que lesdicts deniers premièrement avancés, joint que, grâces à Dieu, je ne voudrois quicter mon imprimerie pour dix mille ducats ; aussi est ce toute ma richesse, excepté quelque honnête quantité de bons livres et maison assez commode. Et pourtant, Monsigneur, je supplie à Vostre Seigneurie de faire que Sa Majesté se contente desdicts plègè et engagement de tout mon bien et mesmes de ma personne que je continue d'offrir et de dire totalement à son service.

Quant à ce que, par les lettres de Vostre Seigneurie envoyées audict Seigneur Docteur Arrias Montano, j'ay

entendu qu'il n'ait pas reçu les livres de Monseigneur le Docteur Mena, ni les autres mandés depuis, il m'en desplaist grandement, suppliant Vostredicte Seigneurie de ne penser qu'il y ait de ma faute ou négligence aucune, car j'ay faict à chaicunne fois, tout extresme devoir de les faire délivrer au Seigneur Leonardo de Tassis ¹, ainsi que du tout j'ay, par mes dernières, envoyé le mémoire à Vostre Seigneurie, à laquelle de rechef je répète, en ce mémoire, les parties des livres envoyés avec la date de chaicun jour. Que si Vostre Seigneurie me le commande, je enverray itérativement et tout ce qu'il luy plaira me commander, et ce d'aussi bon cœur que, me recommandant très humblement à la bonne grâce de Vostre Révérendissime Seigneurie, je prie Dieu l'augmenter en toute prospérité. D'Anvers, ce 12 juin 1568.

128. — *Plantin au Cardinal Granvelle.*

Monsieur le Cardinal Granvelle.

Très illustre et Révérendissime Seigneur,

Le temps m'estant court, j'advertiray ici en bref Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie que j'ay reçu les versions des fragments qui ont esté envoyés au Seigneur Fulvio Ursino par mon serviteur, ce pendant que j'estois alors à Paris pour faire l'achapt des papiers, propres à imprimer les grandes Bibles en 4 langues, pour l'assistance de quoy Sa Majesté a ici envoyé exprès Monseigneur le Docteur Arrias Montanus, personnage des

1. Maître des postes.

plus doctes en la congnoissance des langues hébraïque, chaldéenne, grecque et latine, et doué des plus rares vertus qui doivent estre estimées qui soyent de ce temps. Lequel estant arrivé ici depuis mon partement, m'a revocqué en diligence, et baillé à mon retour les lettres qu'il a pleu à Sa Majesté m'en faire escrire et soussigner soy-mesmes et monstré les ordonnances de Sadicte Majesté, par où il ordonne que je mette incontinent la main et que on me délivre 6 mille ducats pour m'y aider. Par quoy, s'il plaist à Vostre Illustrissime Seigneurie de nous faire prester les exemplaires de la Bible en grec qu'elle a faict conférer à Rome, il en est plus que temps, d'autant que nous sommes résolus d'y commencer avec l'aide de Dieu, dedans la fin du mois présent.

Ce que faisant la république sera tenue à la libéralité de Vostre Illustrissime Seigneurie et l'honneur deu pour telle grâce ne sera célé à la postérité.

J'ay, retournant de Paris par Brusselles, receu les lectres de Vostre Illustrissime Seigneurie, avec les annotations et fragments du Seigneur Fulvio Ursino sur Cæsar et les imprimeray le plus tost que je pourray. Le semblable feray je aussi du Lactance, qui, depuis mon partement d'ici, est encore ès mains de Messigneurs les docteurs de Louvain pour visiter avec les annotations que j'imprimeray avec, Dieu aidant. [12 juin 1568]

129. — *Plantin à Fulvius Ursinus.*

13 juin 1568. Fulvio Ursino.

Magnifique Seigneur,

Il me plaist grandement que mon service vous plaise. J'espère qu'aurés maintenant receu les exemplaires des fragments des poètes, ¹ que mon serviteur, suivant mon ordonnance, a envoyés à Vostre Seigneurie en mon absence ; mais il me desplaist que, comme j'entends, la relieure n'a esté faicte selon vostre desseing. Par quoy, si l'ordonnés, j'en feray relier et envoyer un autre exemplaire, et, par la première basle, j'en enverray quelque nombre pour donner aux amis de Vostre Seigneurie.

A mon retour de France, où j'estois alé pour certaines affaires nécessaires, dont j'ay advisé l'illustrissime Seigneurie de Monsg^r le Cardinal de Granvelle, j'ay receu les fragments de Cæsar et annotations de V.S. sur iceluy, dont je feray, Dieu aidant, ainsi que l'ordonnés, avec aussi les adjoinctes envoyées depuis. J'envoye ici à Vostre Seigneurie lib. *Animadversorum* et de *Coma* ² de Hadrien Junius. Quant aux *Adagia* ³, *Commentaria ex Eustatio in Homerum* ⁴, *Nomenclator* ⁵ etc., pour estre

1. *Carmina novem illustrium seminarum*, etc. Ex bibliotheca Fulvii Ursini. Plantin, 1568, in-8°.

2. *Adrianus Junius, Animadversorum libri VI et de Coma*. Bâle, 1556, in-8°.

3. *Id.*, *Adagiorum ab Erasmo omissorum centuriæ octo cum dimidia*.

4. *Id.*, *Cornu copię ex Enstathii Commentariis in Homerum*.

5. *Id.*, *Nomenclator omnium rerum propria nomina variis linguis explicata indicans*. Plantin, 1567, in-8°.

trop grands, je les enverray, avec les autres que Vostre Seigneurie demande, ès basles que, dedans 2 ou 3 jours, j'espère d'envoyer à Rome au Seigneur G. Ferrari, libraire.

Quant à la phisique de Stobeo ¹, je suis joyeux que Vostre Seigneurie m'ait adverti d'où elle procède, car Sambucus m'en a rescrit, et, s'il la m'envoye pour imprimer, j'en feray le devoir, comme aussi de parler à Canterus, la première fois que je le verray ou luy resciray.

130. — *Plantin à Christophe Calvete de Estrella* ²

Christoval Calvete de Estrella.

13 juin 1568.

Monsieur,

J'ay receu les lectres de Vostre Seigneurie escrittes à Madrid, le 20 de mars, et ce par le Seigneur docteur Arias Montano, personnage que j'ay tenu en grande estime, incontinent avoir receu le témoignage de Monsieur et comme père Çayas, de Vostre Seigneurie et de

1. *Joannis Stobæi eclogarum libri duo, quorum prior Physicas, posterior Ethicas complectitur*; nunc primum Græce editi, interprete Guilielmo Cantero. Ex bibliotheca C. V. J. Sambuci. Plantin, 1575, in-8°.

2. Jean-Christophe Calvete de Estrella ou Stella, de Barcelone, était le confesseur de Charles-Quint et son historien pour les affaires de l'Inde. Il écrivit entre autres : *El felicissimo Viaje del muy alto y muy poderoso príncipe don Phelippe, hijo d'el emperador don Carlos quinto maximo, desde España a sus tierras de la baxa Alemaña*. Anvers, Mart. Nucio, 1552, in-fol. et *Ad Exellentiss. et Magnanimum principem Ferdinandum Alvarum Toletum Albæ ducem Encomium*. Plantin, 1573, in-8°.

Monsieur Mofflin, mais lequel maintenant je révère et admire de plus en plus, tant pour son érudition en toutes langues et sciences, que pour sa diligence et fidélité, mais surtout de sa modestie, humanité et rarissimes vertus, dont je l'apperçoy doué et rempli de grâces divines. Et me tiens plus heureux qu'un tel personnage ait esté choisi pour l'ordonnance et correction d'un ouvrage si véritablement royal, que si mille escus de rente m'estoyent advenus ou donnés entièrement. Par le premier qui partira après cestuy-ci, j'envoyeray à Vostre Seigneurie le catalogue des livres demandés et rescriray souvent, puisque la commodité si addonne par le moyen du Seigneur Montano. Que s'il plaist à Vostre Seigneurie m'envoyer ses poésies, je les imprimeray volontiers, mais encores plus volontiers ses histoires tant désirées.

131. — *Plantin à Jean Mofflin.*

A Monsieur Mofflin. 13 juin 1568.

Monsieur,

A l'advertissement qu'il vous a pleu me faire des qualités du Seigneur Arias Montano et des grandes sollicitude et diligences qu'il a faictes en nostre faveur contre les envieux et calumnieurs, touchant l'impression de la Bible en 4 langues, je me délibéray de tenir ledict Seigneur docteur Arias Montano en telle réputation que je devois, et m'y employay de tout mon pouvoir, incontinent, non comme je le devois, mais comme, selon ma mode rustique, il m'estoit possible. Mais depuis que ledict

Signeur Arias Montano m'a donné la hardiesse de converser familièrement avec luy, je me suis trouvé tellement esprins et comme transporté d'amour et révérence envers ses tant rares vertus, qu'ayant oublié toutes vos recommandations, celles de mon bon Signeur et comme père Çayas, de Monsigneur Strella, et mesmes le lieu qu'il tient envers Sa Majesté, je l'admire et, comme tout esperdu, ne sçay bien souvent si je doibs me taire ou luy répondre, quant mesmes il parle à moy. Et par conséquent, je souhaite et désire que je puisse faire service audict Signeur qui luy fust agréable, à quoy je m'employray de tout mon mieux et pouvoir.

Quant à vos lectres précédentes, escrites à Madrid, le 11 décembre, je les ay receues le 11 febvrier ensuivant, et incontinent je fis le contenu de vostre mémoire, que je délivray, le 6 de mars ensuivant, au Signeur Jaques Goossens, marchant peletier en ceste ville, frère, disoit-il, de celuy à qui aviés donné la commission en ceste ville, et alors je luy baillay deux factures, l'une pour vous envoyer par le marinier et l'autre par la poste, et moy-mesmes en délivray une autre à la poste, avec la response bien ample aux vostres et à l'advertissement [que], de vostre grâce, il vous avoit pleu de me faire, touchant le frère prédicateur qui avoit rescrit de ceste ville en la faveur de Steelsius etc.

Et depuis encores je vous ay rescrit aussi et me desplaist fort que n'ayés receu de moy le contentement que désiriés, mais d'autant que je me tiens et sens incouppable en cest endroit, je me consoleray en patience, attendant qu'il vous plaise de me commander autre chose, en quoy me trouverés tousjours volontaire et diligent. Mais, si les messagers ne feront leur devoir, je

désire estre, ce nonobstant, excusé, comme la raison le veut. Et ce pendant, me recommandant très humblement à vos bonnes grâces, je prie Dieu.....

132. — *Plantin à Mathias Gast.*

Mathias Gast. Le 14 juin 1568.

J'ay receu les lectres et livret du Seigneur Michel de Venegas, lequel (nonobstant que je n'aye loysir de luy rescrire présentement) j'espère d'imprimer selon qu'il me l'ordonne. Gaspar de Portonariis ¹ est ici et a achepté quelque nombre de livres de moy, mais il ne m'a rien parlé de la Bible de Robert Estienne avec les annotations de Vatable ², mais bien en ay je un exemplaire corrigé, que j'espère mectre en lumière, au plus tost que j'en auray le moyen. Je vous en voyeray les livres par vous demandés, ainsi que l'ordonnés, avec ceux de Birckman, et suivray vostre ordre, n'envoyant rien qui ne soit bien catholique et ne le voudrois pas aussi autrement. La Summa texte sera, Dieu aidant, achevée d'imprimer dedans 5 ou 6 semaines du jourd'huy. Que si en voulés quelque nombre, ordonnés argent par deçà, et je vous en feray prix autant raisonnable qu'il me sera possible. Et sur ce, me recommandant.....

1. Gaspar de Portonariis, de Lyon, libraire en Espagne.

2. *Biblia sacra latina cum notis Fr. Vatabli.* (Genevæ) Rob. Stephanus, 1567, 2 vol. in-fol.

133. — *Plantin à Çayas.*

Monsieur Sayas. 22 juin 1568.

Le 12 du présent, j'escrivi et envoyé le catalogue des livres qu'à diverses fois j'ay envoyés au Seigneur Leonardo de Tassis pour Vostre Révérendissime Seigneurie, et adjouxtay ung des livres de Monsigneur le docteur Mena, auquel j'en désirerois envoyer quelque nombre, s'il luy plaisoit m'ordonner, comment je pourrois les envoyer à Sa Seigneurie. Depuis j'ay accompagné Monsigneur le docteur Arias Montano à Louvain, où j'ay continué à congnoistre de plus en plus les singuliers [dons] de Dieu en Sa Seigneurie. De sorte que je ne me sçay assés esmerveiller des rares vertus que j'aperçoy en tel personnage, chose qui le faict admirer et aimer d'un chaicun et me contrainct facilement à le recognoistre et tenir au mesmes rang et révéler comme de bon droict je fay et doibs faire Vostre Révérendissime Seigneurie.

Pour le présent, je n'envoye rien, craignant que le poste ne soit assés chargé, d'autant mesmes que le Seigneur Hiéronyme Curiel m'a faict achapter du parchemin pour envoyer par la mesme poste. J'ay du papier fin de Francfort, düquel je délivreray tel nombre qu'il plaira à Vostre Révérendissime Seigneurie le commander.

134. — *Plantin à Jean Égolphe de Knoringen.*

(Il a appris que Jean Égolphe de Knoringen songe à faire imprimer les livres de Glareanus. Il se déclare prêt à exécuter ce travail, à condition que son correspondant lui avance le prix du papier et s'engage à prendre 300 exemplaires de l'ouvrage, à raison de quinze réaux d'Espagne ou de dix batz d'Allemagne, les cent feuillets.)

Reverendo et Nobili viro ac Domino D. Johanni Egolpho
a Knoringen Cathedralium Ecclesiarum Nureburgensium
scholastico et Augustanæ custodi et Domino
gratioso et patrono colendo.

Cum ex familiari colloquio non semel a Domino Hanardo Gamerio, viro ut doctissimo ita de litteris litteratisque bene merito, intellexerim voluntatem Reverendæ Dominationis Tuæ de libris Glareani,¹ oratoris et poetæ excellentissimi, simul excudendis, ego, pro mea erga doctissimos viros observantia, nolui prætermittere, quin meam operam ad tale opus imprimendum non offerrem. Idque libentius facio quod pietatem canonico et ecclesiastico viro dignam, eruditionem absolutam et erga ecclesiam zelum aliasque omnis generis virtutes et animi dotes in te sitas esse Hanardus noster ita frequentissime prædicaverit, ut non magis Homerus Achillem aut Ulyssem laudare potuerit quam is te nunquam non laudibus effert. Quas certe non falsas esse ex tuis ad eum litteris facile cognovi.

Quoniam vero temporum incuria neque facultates nostræ ferunt ut meis sumptibus solis dicta Domini

1. Glareanus (Henri Loritus), philosophe, mathématicien, historien, théologien et poète, naquit en 1488 à Glaris en Suisse, mourut à Fribourg en 1563. Plantin n'imprima aucun de ses nombreux livres; les négociations, dont il est question dans cette lettre, n'eurent donc point de résultat.

Glareani opera imprimam, ecce conditiones quas possum æquas proponere. Volui nempe ut R. D. T. nos aliqua summa honesta, juxta operis magnitudinem, primam ad papyrum emendam juvet, polliceaturque, opere absoluto, 300 ad minimum exemplaria se redempturam, pretio constituto, ut huic centum folia dem pro quinque regalibus hispanicis seu decem bassionibus germanicis; neque possum minoris, si ea carta et diligentia, qua in aliis soleo, utar, neque vellem ego minori, præcipue in tali auctore.

Cæterum, si qua in re mea non displicuerit uti opera, si vel annueris, paratum me habebis. Vale, vir clarissime, et nobis, si placuerit, per nuntium, quem hinc ad vos destinat noster Hanardus, quæso ut mittatis. Antverpiæ, 25 junii 1568.

Reverendæ Dominationis Tuæ cliens obsequentissimus.

135. — *Plantin à Louis in Schæffleren.*

(Plantin se déclare prêt à imprimer le Bréviaire des Prémontrés, à condition qu'on lui paie 150 thalers, en échange desquels, il fournira 300 exemplaires de ce Bréviaire.)

Reverendo in Christo Patri ac Domino D. Præposito
Ludovico in Schæffleren etc.

De Breviariis Præmonstratensis ordinis imprimendis quoniam aliquando ad me scripsistis, rationibus nostris initis, reperio me non posse impressionem suscipere, nisi Reverenda Dominatio Vestra nobis centum et quinquaginta dalleros mittat, pro quibus pollicebor me vobis daturum trecenta exemplaria dictorum Breviariorum.

Vestrum nunc erit dispicere quid jubere velitis ; ea etenim lege me vobis addictum et paratum habebitis. Valet in Christo. Antverpiæ, 25 junii 1568.

Reverendæ Dominationis Tuæ addictissimus.
C. Plantinus.

136. — *Plantin au Cardinal Granvelle.*

26 juin 1568.

A Monsieur le Cardinal de Granvelle.

Très illustre et Révérendissime,

Pourtant que je faisais cejourd'huy deux basles de livres pour envoyer à M^e Georges Ferrari, libraire à Rome, et que le pasquet eust esté grand pour la poste, j'ay mis en l'une desdictes basles 142 feilles de Summa Sancti Thomæ que j'avois imprimées ; les autres feilles envoyeray je à Vostre Illustrissime Seigneurie par chascune semaine jusques à la fin, que j'espère en faire dedans le mois d'aoust prochain, devant lequel pourray je bien à peine commencer ni Lactance ni César, d'autant que je ne pourrois avoir achevé ni l'un ni l'autre devant la foire de Francfort, ni mesmes ladicte Summa Sancti Thomæ, et par ainsi serois je retardé du tout pour six mois, ce qui me seroit fort incommode. J'espère que Vostre Illustrissime Seigneurie aura maintenant receu mes lectres, par lesquelles je l'ay advisée de la venue de Monsieur le Docteur Arias Montanus, envoyé ici de la Majesté de nostre Roy très catholique, pour entendre à la correction de l'impression de la Bible en 4 langues

et que Vostre Illustrissime Seigneurie aura mandé nous faire accomoder de sa bible grecque conférée. Par quoy feray fin.

137. — *Plantin à Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai* ¹.

Au très Illustre et Révérendissime Seigneur Monsieur l'archevesque de Cambray.

Le 28 juin 1568.

Très Illustre et Révérendissime,

Pourtant que Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie me commanda dernièrement de l'advertir du succès et occurences qui adviendroyent en l'impression de la Bible en 4 langues, je l'en ay ici voulu advertir. Estant donc de retour en ceste ville, je trouvay Monsieur le docteur en théologie Bénédic Arias Montanus, officier de la Sainte Inquisition en Espagne, Chevalier de l'ordre de Saint Jaques, personnage, outre l'estat de noblesse et degré qu'il tient, non seulement autant accompli en la science des langues hébraïcque, chaldaïcque, syrienne, grecque, latine et diverses autres, mais aussi doué d'une autant souveraine modestie, prudence, amour divin, et toutes autres vertus divines qu'oncques j'en ay sceu congnoistre. Iceluy, après m'avoir exposé

1. Maximilien de Berghes, né vers 1512, était doyen de St Gommaire à Lierre, quand, le 10 septembre 1556, il fut élu évêque de Cambrai. Son élection fut confirmée par le St Siège en 1559. En 1562, après l'organisation des nouveaux évêchés, il devint archevêque de Cambrai. Il mourut subitement à Berg-op-Zoom, le 27 août 1570.

l'occasion de sa venue et de sa charge, qu'il me monstra par escrit annotée, apostillée et signée de la propre main de la Majesté de nostre Roy très catholique, me bailla lettres aussi addressantes à moy, soussignées aussi de la propre main de Sa Majesté et de son secrétaire d'estat, par lesquelles Sadicte Majesté m'escrit signamment que les monstres de la Bible en quatre langues, que, passé trois ans, j'avoys envoyées en Espagne, luy ont esté si agréables, qu'après meure délibération, il avoit envoyé ledict Arias Montanus, son domestique etc., avec toutes charges et commodités, pour m'aider, voire et présider en son nom à la correction de ladicte Bible, laquelle il désire et m'exhorte de commencer incontinent et la poursuivre en la plus grande diligence que possible me sera. Ce que faisant, il me promet toute faveur en tous endroits qui s'offriront à mon avantage etc.

Au reste, il ordonne ici à son facteur qu'il me délivre la somme de six mille ducats en prest, pour employer à ladicte impression et que, contractant avec moy, il me demande et prenne plège de ladicte somme : article qui en ce temps fascheux m'a esté fort dur. Mais, grâces à Dieu, j'y ay, par promesse de livrer les exemplaires qui s'imprimeront, entre les mains ou pouvoir dudict signeur docteur, satisfait, excepté de mille et cinq cents escus, pour lesquels il me convient bailler quelque personnage pour plège : chose qui m'est assés difficile en ce temps fascheux, auquel le père fait difficulté de respondre pour le fils.

Si est ce, grâces à Dieu, que, outre une assés passablement bonne quantité de livres et mon imprimerie, que je ne donnerois pas pour 6 mille ducats, j'ay achapté

et payé la maison où je demeure plus que ne se monte ladicte somme de 1500 escus et suis prest d'engager et obliger le tout à quiconques me voudra faire ce plaisir, afin que telle œuvre ne soit retardée pour si peu de chose. Ledict facteur me dict bien qu'il prendroit bien ma personne et biens pour assurance, sans plège, n'estoit que Sa Majesté luy a prescript ce point, auquel il ne seroit aucunement contrevenir.

Voilà, Monsigneur, ce qui nous peut retarder. Car le papier est achapté, les lectres sont fondues et ne laissons aussi de faire besongner au reste des appareils. Le tout sous espoir qu'il plaira à Dieu inspirer quelque personnage de nous faire ce bien de respondre desdicts 1500 escus, ce que je ne désire point pour aucun profit particulier, mais pour le seul advancement de la sainte esglise catholique, apostolique et romaine, et ainsi Dieu et ses saints me puissent aider.

Au reste, j'envoye ici à Vostre Excellence un exemplaire d'Æconomia Bibliorum relié, lequel livre couste, ainsi relié qu'il est, 48 patars. S'il est autre chose en quoy Vostre Excellence m'estime propre à luy faire service, me le faisant commander par l'un de ses serviteurs, je m'y employeray d'aussi bonne volonté que je prie Dieu la préserver et augmenter en ses saintes grâces et que je demeure en la sienne. D'Anvers, ce 28 juni 1568.

De vostre Illustrissime et Révérendissime
Signeurie le très humble, très obéissant
et très affectionné serviteur.

C. Plantin.

138. — *Plantin à Étienne Pighius.*

(Plantin se déclare prêt à imprimer un petit livre sur la manière d'écrire l'histoire fait par un Sicilien. Il annonce à Pighius l'envoi de deux ouvrages et l'achèvement d'un troisième.)

Domino Stephano Pighio.

Libellum Siculi manuscriptum de historia ¹ recepi, vir clarissime. Hunc libentissime imprimerem, si scrupulo mihi ex lectione dedicationis ad Illustrissimum injecto liberarer. Is autem est quod dubitem num liber jam antehac impressus fuerit, cum dicat se adductum fuisse ad hunc libellum emittendum postquam vidisset historiam suam Melitensem ab amicis, se nescio, editam fuisse. Nam, si liber jam fuerit ab aliquo alio editus, abstinere ab editione; si non, prælo, quam facere possem, citissime excuderem.

Poetrias Fulvii, una cum Gregorii Nazianzeni aliquot carminibus ², mitto. Becani historia est absoluta, præter præfationes et indices, quas ipse parat. Ubi absoluta erunt, omnia mittam tibi, et Domino Morillonio, cui salutem plurimam ex me dici percupio. Vale, domine mi, etc. 3 julii 1568.

1. *Jo. Antonii Viperani de Scribenda historia liber.* Plantin, 1569, in-8°. Le livre est dédié au Cardinal Granvelle. Dans la préface, l'auteur dit : Scripsi de bello Melitensi historiam, non quæ in aliorum manus veniret, sed quæ studium meum et voluntatem amicis commendaret, qui plus æquo illam probantes, in lucem subito emiserunt, hoc ipsum refugiente me.

2. *Sententiæ et regulæ vite ex Gregorii Nazianzeni scriptis collectæ. Ejusdem Jambi aliquot, nunc primum in lucem editi per Johannem Sambucum.* Plantin, 1568, in-8°.

139. — *Plantin au Cardinal Granvelle.*

A Monsigneur le Cardinal de Granvelle. 4 juillet 1568.

Très Illustr. et Révérendissime,

Par mes précédentes, Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie aura entendu que nous sommes prests à commencer l'impression de la Bible en 4 langues, et qu'attendons la Bible conférée à Rome, à son instance ; de laquelle nous servans, ne faudrons à faire telle mention des grands personnages qu'il luy a pleu nous en advertir.

J'estime que le Seigneur Fulvio Ursino aura dès long temps receu l'exemplaire des Poétrices que mon serviteur luy a envoyé, cependant que j'estois à Paris. Par mes dernières, Vostre Illustrissime Seigneurie aura aussi entendu que j'ay, pour ne charger par trop les postes, mis 142 feilles de Sa Seigneurie en une des basles que j'ay faicte et envoyée, ces jours passés, à Rome, pour les délivrer au Seigneur Georges Ferrari, libraire, et maintenant j'envoye ces feilles que j'en ay imprimées depuis, et continueray d'envoyer le reste jusques à la fin, qui sera, Dieu aidant, devant la fin du mois d'aoust prochain. Après quoy, j'espère (suivant aussi mes précédentes) d'imprimer incontinent et en diligence le Lactance et les commentaires de Cæsar.

Quant à la disme des Bréviaires de Manutio, je la luy pourray bien envoyer, par le moyen des conducteurs, où il luy plaira, et ne feray aussi difficulté de luy faire le service de la vendre à son profit ; mais il me sembleroit meilleur pour luy que je l'envoyasse ailleurs. Au reste, si je n'ay l'exemplaire devant qui que ce soit de

par deça, il se peut bien assurer (à ce que j'entends) qu'on n'aura point d'esgard à son privilège, et par conséquent, que je n'en voudray pas beaucoup. Comment que ce soit, je feray mon devoir autant qu'il me sera possible.

J'estime que Vostre Illustrissime Seigneurie aura maintenant receu *Coronariarum herbarum historia Dodonæi et tomus primus Observationum etc. Leopardi*. J'envoye maintenant ici *Gregorii Nazianzeni carmina aliquot etc.*

Le livre de Becanus est achevé, excepté les préfaces et tables. Il est fort gros pour l'envoyer par la poste. Par quoy, me semblera expédient de l'envoyer à deux ou trois fois. Je suivray en cela et toutes autres choses l'ordonnance de Vostre Illustrissime Seigneurie, à laquelle je prie Dieu nous vouloir conserver en toute prospérité, à son honneur et gloire, et me faire demeurer en sa bonne grâce.

D'Anvers, ce 4 juillet 1568.

140. — *Plantin à Érasme Vendius.*

(A la demande de Hannardus Gamerius, Plantin se prépare à tirer sur vélin deux exemplaires de la Bible royale pour le duc de Bavière. Il déconseille de lui envoyer Paulus Æmilius pour aider à la correction du même ouvrage; il ne lui manque pas de savants pour exécuter cette besogne.)

D^{no} Vendio. 5 julii 1568.

S. P. Cum D. Hannardus, vir nobis hic ut doctissimus, ita et doctissimis bonisque omnibus carissimus, intellexisset Regiam Majestatem ab Hispania usque ad nos misisse huc D. Doctorem B. Ariam Montanum cum

multis commodis et litteris ab ipsa majestate ad me scriptis, quibus hortatur me, imo et auctoritate sua impellit ad Biblia quatuor linguarum edenda, quodque ipsa sibi sex exemplaria in pergamena jussisset imprimenda, non prius quievit fidem suam interponendo quin efficeret ut ego Illustrissimo Duci et Mæcenati nostro duo etiam exemplaria susciperem conficienda. Hoc vero eo libentius suscepi, partim quod liberalitatem Illustrissimi D. Ducis ubique audiverim prædicari, partim quod ipse effigie aurea donatus expertus fuerim. Cæterum Hanardo nostro fidem suam liberandi curam relinquo. Ille namque utcumque noscit facultates nostras et quanti intersit nobis pecunias ad pergamenam solvendam paratas habere.

De Paulo Æmilio ¹ sumptibus illustrissimi ducis ad nos mittendo spem fecit nobis maximam. Sed cum audiam eum linguarum græcæ, chaldaicæ et latinæ quibus omnibus cum hebraica vetus testamentum est nobis edendum, non satis esse peritum, neque fortasse syriacæ qua cum græca et latinis quoque versionibus novum decrevimus edere testamentum, non scio an sumptus tanti et labor hominis jam senis bene collocarentur. Vobis itaque hoc judicandum relinquo. Lutetia duos dictarum linguarum peritissimos homines evocavi ². Habeo hic præterea generum meum in omnibus istis linguis non indoctum ³. Præerit vero correctioni, nomine regio, Benedic-

1. Paulus Æmilius. Différents auteurs ont porté ce nom. Il s'agit probablement ici de celui d'entre eux qui fit paraître à Ingolstadt, en 1548, une réfutation des erreurs des juifs, et qui n'est connu que par cet écrit (*J. C. Adelung, Gelehrten lexico*, I. 265).

2. Les deux frères Gui et Nicolas Le Fèvre de La Boderie.

3. François Raphelengien.

tus Arias ipse Montanus, theologiæ doctor insignis, vir duodecim linguarum peritissimus omnique disciplinarum genere haud mediocriter imbutus.

Si quid autem sit ad quod D. T. Plantinum non indoneum judicet qui suo Illustrissimi Ducis....

Prudentia, eruditione et dignitate clarissimo viro Dno D. Vendio, Illustrissimi utriusque Bavariæ Ducis etc. consiliario meritissimo, Patrono singulari suo.

141. — *Plantin à Jérémie Martius*¹.

(Il a appris avec plaisir que Martius se propose de traduire les deux livres des Venins de Jacques Grevin. Il imprimera l'ouvrage aussitôt qu'il en aura reçu la copie.)

9 julii 1568.

Clarissimo Doctissimoque D. Hieremiæ Martio
Augustano medicinæ doctori.

Binas tuas ejusdem argumenti accepi, vir clarissime, utrisque vero variis a reditu nostro e Gallis occupatus paucis respondere cogor. Quod Jacobi Grevini nostri librum de venenis latine reddideris est mihi gratissimum, eumque laborem multis utilem fore non dubito. Proinde me, ubi miseris exemplar versionis tuæ, prælo submissurum, Deo favente, polliceor. Quod si ad nundinas quadragesimales cupias emitti, curare debes ut in ipsis nundinis proximis vel paulo post exemplar versionis tuæ

1. Jérémie Martius, né à Augsbourg, mourut en cette ville, en 1585. Il écrivit plusieurs ouvrages sur la médecine et traduisit en latin *Deux livres des Venins par Jacques Grevin*. Plantin, 1568, in-4°. La traduction parut sous le titre *Jacobi Grevini de Venenis libri duo*. Plantin, 1571, in-4°.

nobis reddatur. Scis etenim, ni fallor, nos hic nihil prorsus imprimere ulla lingua, nisi prius a doctoribus ad hoc officium ab aula destinatis perlectum approbatumque sit. Tuum itaque erit curare ut mature possimus habere. Vale, Domine observantissime. Antverpiæ, 9 julii.

142. — *Plantin au Cardinal Granvelle.*

10 juillet 1568.

A Monsieur le Cardinal.

Très illustre etc.

Estimant que V. I^{me} et R^{me} S^e aura receu les feilles de S^t Thomas, dernièrement envoyées, et quædam carmina D. Gregorii Nazianzeni, avec mes précédentes, et par icelles entendu que je suis prest de faire service au S^r P Manutio, en telle sorte qu'il luy plaira me l'ordonner, ceste ne sera que pour acheminer ces autres feilles de S. Thomas, et offrir la continuation de mon humble et bien affectionné service à vostre Ill^{me} et R^{me} Seigneurie, à laquelle désirant estre recommandé, je prie Dieu donner toute prospérité et santé. D'Anvers, ce 10 juillet 1568.

143. — *Plantin à un inconnu.*

Vos lettres escrites à Lyon, le 21 de juing, que j'ay receues le 9^e du présent, m'ont plus resjouy d'entendre vostre arrivée en santé à Lyon, et l'espoir de vostre partement dudict lieu en très bonne compagnie, que contristé pour le refus de mess^{rs} les Jonctes ¹ des exemplaires de la Bible en 4 langues, ni le retardement des deniers pour la Summe de S^t Thomas, qui, avec l'aide de Dieu, sera achevé devant le 15 d'aoust prochain ; après laquelle j'ay délibéré de poursuivre l'impression du cours de droict canon que j'ay commencé in-8^o, de la recognition de Contius, et aussi les œuvres de Cicero in 8^o recongneus après Lambinus, desquelles les *Epistolæ familiares* seront achevées, Dieu aidant, dedans 3 semaines ². Le cours de droict canon ay je espoir d'achever en 4 mois, car j'y besongneray à trois presses, ainsi que je fais, de la mesme lectre, en *Summa S. Thomæ*. Les œuvres de Cicero, à cause que l'un volume se vendra sans l'autre, je n'imprimeray qu'à une presse. J'auray achevé aussi le Diurnale, de la correction d'Espagne, que m'a baillé ici de Portonariis en-32, dedans 15 jours. Après quoy, je délibère de faire encores le Bréviaire de la ⁺ ³, nonobstant le nouveau que j'attends de Rome, avec privilège de Sa Sainteté, par le consentement de P. Manutius et Populus Romanus, que j'espère de recevoir de bref et le commencer incontinent.

1. Les Junte, célèbres imprimeurs italiens dont, au seizième siècle, une branche s'était établie à Lyon.

2. *M. Tullii Ciceronis Epistolæ ad familiares*. Avec annotations de P. Manutius, Lambinus et Canterus. Plantin, 1568, in-8^o,

3. Bréviaire de la Croix. Bréviaire publié par Franç. Quignonez, cardinal de Sainte-Croix.

Je recommence l'impression de mes deux sortes de Bibles in-8° et une autre in-f^o, en attendant vostre résolution, ou de quelque autre, à vostre refus, touchant les docteurs in-4°, ainsi qu'estant en ceste ville je vous avois déclaré, et m'aviés promis mesmes, estant à Paris. d'y entendre d'une partie, ce qu'il semble qu'ayés oblié, veu qu'en vos lectres vous ne m'en faictes pas de mention.

144. — *Plantin à Claude de Withem* ².

Le 13 juillet 1568. A très noble et magnanime Seigneur Monsigneur Claude de Withem, Seigneur de Risbourg et lieutenant de haut et puissant Seigneur Monsigneur le conte de Meghe.

Monsigneur, Estant, ainsi que Sieur Pierre Gassen, plège envers Monsigneur le chevalier de Sèvre des deniers annuels de la commanderie que V.S. tient au pays de Liège, m'a, estant mesmes encores sur le chemin de Francfort, dès la propre semaine de Pasques, envoyé son neveu, qui, nonobstant quelques remonstrances de

1. *Biblia latina*. Plantin, 1569, in-4° et in-8°.

2. Le 26 juin 1566, Plantin et Corneille de Bomberghe se portèrent garants, en faveur de Claude de Withem, envers le Chevalier de Sèvre, pour une somme de 1300 écus au soleil à 52 sous par écu. L'engagement était contracté pour un terme de neuf ans. Le chevalier de Risbourg s'obligeait de son côté à leur payer annuellement la somme de 2646 fl. 1 sou, le florin compté à 20 patars. A en juger par le début de la présente lettre, il faut croire que de Bomberghe passa sa part dans ce contrat à Pierre Gassen. Toute cette affaire du chevalier de Risbourg fut pour Plantin une source abondante de tracasseries et d'ennuis de tout genre. Elle se termina pour lui par une perte de 2630 florins.

la difficulté des temps, de l'absence de Pierre le Vignon, Nicolas Chastelain et compagnie, que moy ni mes amis lui sceussent faire, me contraignit dès la mesmes semaine à luy payer le terme de Pasques. Et que, dès le 20 du mois de juing, il m'a envoyé lectres de change, à payer l'autre terme au premier de juillet. Par ainsi, ayant esté contraint d'accepter lesdictes lectres de change et par conséquent de fournir aux paiements, je me suis trouvé en telle perplexité que, si n'eust esté l'impresion d'une œuvre de grandissime importance, en laquelle la Majesté de nostre Roy très catholique, m'ayant envoyé un noble chevalier et très sçavant docteur exprès, avec lectres de faveur, tant à Son Excellence qu'à autres et à moy en particulier, de commandement d'y travailler en toute diligence, je me fusse transporté moy-mesmes vers Vostre Seigneurie, pour d'icelle avoir le moyen de recouvrer les deniers desdicts deux termes escheus, pour lesquels j'ay employé tous mes amis et crédit, de peur de tomber en inconvenient, perte et déshonneur misérable.

Mais, comme j'estais en ceste peine, est arrivé de Lyon Gilles Chastelain, frère de Nicolas et facteur de la mesme compagnie, auquel m'estant adressé, m'a respondu n'avoir aucun moyen de me subvenir. Chose qui m'a d'autant plus contristé que j'ay tousjours entendu que ladicte compagnie tenoit à rente bon nombre d'argent de Vostre Seigneurie. De sorte que je n'ay sceu moins faire que de protester à l'encontre d'eux, selon droict et raison. Dont c'est ensuivi qu'ayant depuis fait diligence, il m'a payé à bon compte la somme de six cents florins et promis de faire faire le devoir de me faire avoir argent dedans 10 ou 12 jours, chose qui m'est nécessaire, si je veux maintenir mon honneur.

Or de ceci ay je bien voulu advertir vostre noble Seigneurie, des vertus de laquelle je me tiens tant asseuré que je ne me persuaderay jamais qu'elle n'y ait donné tel ordre qu'il appartient, et que la faute ne vienne d'autres, qui, comme j'estime, font leur profict de ses deniers à nostre dommage. Car je vous jure, Monsigneur, que je n'ay oncques eu ni ne prétends aucun profict des deniers avancés par Vostre Seigneurie, et que je n'en ay rien autre chose que les peines et travaux, quant, les termes venus, ledict Pierre Gassen, qui reçoit et paie les deniers, m'envoye incontinent lectre de change, tout ainsi comme si j'avois de longtemps l'argent de V. S. en mon coffre, chose qui m'est si moleste qu'il me seroit impossible de la racompter ni escrire. Et pourtant, Monsigneur, je suplie très humblement V. S. qu'il luy plaise de me délivrer de ceste peine, ennuy et fascherie, où je suis à présent, et me donner le moyen pour l'advenir de n'y tomber plus. Que s'il luy plaist me donner ses deniers en mains, je suis prest (pour éviter toutes fascheries aux jours des paiements) de les prendre à tel profict que les autres les prennent.

Au reste, je prie à V. S. se souvenir que je n'ay pas été remboursé de quelques frais que je fis pour le messenger envoyé en France, et les procurations et autres menus despens que je payé alors que Vostre Seigneurie envoya en France vers Monsigneur le chevallier pour passer la plègerie et avoir les lectres d'entrée en possession ni de quelques livres délivrés depuis pour Vostredicte Seigneurie. Et si, en quelque chose que ce soit, mon service peut estre agréable à V. S., elle me trouvera derechef tousjours prompt et apareillé à m'y employer

d'aussi bon cueur que je prie à Dieu la maintenir en sa grâce et moy en la sienne.

D'Anvers, ce 13 juillet 1568.

145. — *Plantin au Cardinal Granvelle.*

17 juillet 1568.

A Monsgr le Cardinal de Granvelle.

Ayant respondu par ci-devant aux lectres de V. I^{me} et R^{me} Seigneurie et ne m'estant survenu autre chose digne d'escrire à icelle, ceste ne servira que pour adresser les feilles de S. Thomas, partie imprimées depuis les dernières, envoyées le 10 du présent, et partie ici restées pour n'avoir esté imprimées selon leur ordre, mais anticipées pour certaines commodités de nos ouvriers. Car je n'en imprime guères davantage que 15 par chaicunne semaine.

J'espère d'envoyer par le premier qui partira d'ici en avant quelque feille imprimée à bon escient de la Bible en 4 langues, de laquelle ayant fait plusieurs espreuves différentes, il s'en est trouvé une qui, outre toutes les autres, ayant merueilleusement pleu à tous ceux qui les ont veues et principalement à Monsr le Docteur Arias Montanus, que la Majesté de nostre Roy a envoyé par deça pour conduire la correction dudict œuvre, [ce savant] veut et ordonne absolument que je la poursuive de telle faceon, chose qui enrichira et enchérira tellement la besongne que je crains que, outre les six mille ducats desquels le Roy me fait accommoder jusques à la fin de l'impression, tout mon bien ne suffira pas pour

l'achever. Nonobstant quoy, me fiant en la grâce de Dieu, en celle du Roy et de mes bons signeurs et amis, je prens la hardiesse de commencer tel ouvrage, de la magnificence duquel V. I^{me} S^{ie} pourra juger à la première feille, que j'espère de luy envoyer déans 7 ou 8 jours. Ce pendant, je prie Dieu la conserver à son honneur et gloire et au profit de la république chrestienne. D'Anvers etc.

146. — *Plantin au Cardinal Stanislas Hosius.* ¹

(Plantin remercie le cardinal Hosius de l'envoi des additions à la Confession polonoise. Avant de décider s'il imprimera les autres œuvres du prélat, il désire savoir si celui-ci n'y a point apporté de changements. Toutefois, il a résolu d'imprimer la Confession polonoise, et, dans quelques jours, il en enverra un spécimen.)

17 julii 1568.

Illustrissimo Reverendissimoque in Christo Patri ac
Dno D. Hosio Cardinali amplissimo.

Quod in reipublicæ christianæ utilitatem cum litteris additionum folia non pauca ad editionem Confessionis polonicæ, quam jam pridem meditatur, adornandam venerabili D. Henrico Ziberto, ² S. theologiæ doctori, canonico Antverpiensi et domino mihi plurimum obser-

1. Stanislas Hosius ou Osius naquit à Cracovie en 1504. Il fut successivement chanoine dans cette ville, évêque de Culm et d'Ermland ; il était cardinal, grand-pénitencier et légat du pape pour la Pologne. Il écrivit un grand nombre d'ouvrages, spécialement pour combattre la doctrine de Luther. Il mourut à Capranica, près de Rome, le 5 août 1579.

2. Henri Ciberti, ou Dunghæus, chanoine de l'église de Notre-Dame à Anvers.

vando miserit V. Ill^{ma} et R^{ma} Dominatio, gratias habeo habiturusque sum quoad vixero maximas.

Cæterum, cum dubito num aliquid etiam in reliquis operibus suis annotaverit Ill^{ma} D. V., non audeo, ut libenter facerem, operum omnium editionem in folio aggredi, priusquam ab ea de hac re certior factus fuero.

Interea vero, ne temporis jactura in hoc tam necessario opere fiat, apud me statui (nisi tamen aliter I^{mae} D. V. visum fuerit) Confessionis polonicæ librum in 8^a forma imprimere atque hujus rei intra paucos dies specimen mittere. Interea vero, si quid sit in quo nostra opera placuerit, ego semper paratissimus et obsequentissimus fore promitto. Deus opt. max. Ill^{am} et R^m D. V. servet incolumem.

147. — *Plantin à Alanus Copus.*

(Plantin traite de différents sujets, et spécialement d'une nouvelle édition des *Dialogi sex* que Copus voudrait faire paraître, mais que Plantin déconseille, parce qu'une partie des exemplaires de la première édition se trouve encore en magasin. Il se défend en outre de chercher à faire des gains exagérés par ses transactions avec Alanus Copus.)

17 julii 1568.

Clarissimo doctissimoque viro D. Alano Copo.

Quandoquidem conditiones mihi damnosas, in tuam gratiam potius quam in meum ullum quæstum, tibi petenti obtuli offeroque, non video qui (si tamen tuas intelligo) in aliam partem debueris interpretari. Pecunias nunquam denegavi, sed tempora fuerunt nobis iniquiora. Imo, nisi existimassem te nos non libenter vo-

luisse et potuisse ferre, ego jamdudum quoquo fœnore aliunde pecunias corrasissem, quo meam erga te fidem et chirographum liberassem. Quod et nunc facere est animus. Quare, quando huc venire pecunias quæsitum voles, indica 2 vel 3 antea diebus, efficiam, Deo favente, ut eas paratas invenire possis.

De quæstu ex libris a te emptis tantum abest ut cogitem, ut paratus sim, tibi vel cuicumque libuerit, 15 stufferis (quod ego 22 emi) dare ¹. Tu mihi 80 florenos obtulisti, si vellem nunc recudere librum. Ego vero 180 tibi vel cuicumque libuerit ex ipsis libris dabo, si reliquos velit mihi solvere, adque editionem novam ita properabo ut ante 3 postea menses pollicear me, Deo favente, absoluturum impressionem idque præstabo.

Quod scribis te nolle magno emere quod cum magna gratia et aliquo fortasse commodo potueris impetrare, non satis assequor, cum ex verbis tuis intelligam te non oblitum esse officii tui, qui mihi ex compromisso et chirographo amici privilegia omnia et exemplar Dialogorum tuorum correctum debueris dare, quinto mense ab eo die quo libros tuos emi : tantum abest ut debueris alicui offerre vel addicere. Imo neque, si rem meam amas et editionem novam, ut semper mihi occasionem dari optavi, desideras, debuisses aliquem de nova recognitione vel

1. Plantin avait imprimé la première édition des *Dialogi sex Contra summi pontificatus, monasticæ vitæ, sanctorum, sacrarum imaginum opugnatores et pseudomartyres* aux frais d'Alanus Copus qui, de ce chef, lui avait payé 1097 florins. L'ouvrage était terminé en janvier 1566; au mois de mars suivant, Plantin reprit 940 exemplaires à 22 sous la pièce, soit pour une somme totale de 1034 florins. Il était stipulé entre'eux qu'Alanus Copus prendrait des livres de Plantin pour une valeur égale à celle de 100 exemplaires, c'est-à-dire pour 330 florins.

editione parata certiozem reddere, antequam de me, ad quem res pertinet, intellexisses priorem editionem esse ferme divenditam. Ignorasne me nullum, ut aiunt, non movisse lapidem quo possem vel partem aliquam viliori quam emerim pretio distrahere. Nonne tu et amicus noster Frimannus ¹, Bellerum ², Zangrium ³ et, ut mihi dixisti, alios nonnullos sollicitastis, vel ad emtionem vel permutationem quo possem ad novam editionem animum applicare.

Quod si de fide mea dubitasti hactenus, quasi simulate aliquid dixerim, vel me tot exemplaria quod postremum dixi non habere credas, tibi experiendum fuit quod et nunc etiam potes. Si tibi de expectatione pecuniarum tuarum ultra tempus præscriptum aliquid damni accidit, hoc resarciri potest et ad id præstandum sum paratus. Num vero quod ex declaratione emendatorum Dialogorum damnum nobis accidit resarciri possit, tuum esto iudicium. Iniquumne tibi videtur, si, cum nova correctio tua et privilegium ad editionem mei solius juris sint omnino, eo me demittam ut paratus sim in tuam gratiam mediam partem jacturæ in exemplaribus qui supersunt distrahendis ferre et mediam partem lucri novæ editionis vel tibi vel cui volueris cedere? An existimas fortasse, nova etiam editione facta, priorem posse divendi? Certe, si hoc credis, erras; imo religio mihi esset, nisi præfato id quod esset, alicui obtrudere. Quare nulli usui tunc forent præterquam ad maculaturas, quod aiunt.

Vide itaque, mi Cope, et perpende, quæso, num ali-

1. Thomas Freeman, anglais, associé de Copus dans l'affaire des *Dialogi sex*.

2. Imprimeur à Anvers.

3. Imprimeur à Louvain.

quam occasionem conquerendi de me vel de scriptione mea, quod sciam, dederim. Paratus sum ad omnia quæ indicaveris, modo ne ultra, ut jam dixi, 150, imo ducentos florenos ex libris, quos adhuc habeo, jactura proponatur. Atque ne existimes etiam aliquid aliud de me quam de amicissimo, et tibi tuisque studiis atque adeo toti reipublicæ bene faventi paratus sum dare rationem omnium quæ accepi exemplarium et quicquid inde lucri provenit cum his quæ in mea adhuc sunt, tum hic tum alibi, potestate ei qui voluerit suo commodo vel tuo novam editionem emittere. Aut excogita quem volueris modum vel conditionem, modo non excedat summam prædictam, accipiam et gratias habebo.

Quod de supplendis foliis nihil responderem, non ea certe fuit causa quod, ut tu judicas, non meminerim totus attentus ad rem de qua agebam. Ego namque, ex tempore et absque meditatione anxia, id quod res est et ut sese offert respondeo. Idque facio plerumque multis aliis distractus negotiis et curis variis obrutus. Hinc fit ut ad ea tantum sæpissime respondeam quæ mei solius sunt officii. Cætera namque institori meo committo, qui ne omnibus quidem sufficere vel aliquando quod petitur invenire potest, quod postremum ei nunc sibi accidisse dixit et ad te se scripturum recepit atque missurum quæ invenerit.

148. — *Plantin au Cardinal de Granvelle.*

24 juillet 1568.

Au très illustre Card. de Granvelle.

Le mesme jour que j'ay receu les lectres de V. I^{me} et R^{me} S^{ie} du 19 du passé, j'en receu aussi de Paris du S^r Guido Lolgio, agent du très illustre cardinal Farnèse, touchant l'œuvre du Sig^r Hieronymo Mercuriale ¹ de Arte Gymnastica, lequel, à la recommandation de V. I^{me} S^e, je me suis résolu d'imprimer, le plus tost et diligemment que je pourray, ainsi que je l'ay rescrit audict Lolgio et prie que, pour cest effect, il me l'envoye à sa première commodité.

Suivant ce que V. I^{me} S. m'advertist, au dernier article de sa lectre, avoir piécà enchargé à ses gens à Bruxelles de m'envoyer son exemplaire de la Bible grecque corrigée, j'ay par lectres prié cejourd'huy Monsgr le Provost d'Aire de la m'envoyer, d'autant que, dedans 3 ou 4 jours, nous espérons de commencer à bon escient, de la faceon qu'est ceste présente espreuve, laquelle n'est encores leue ne corrigée, et pourtant je supplie à V. I^{me} S^e qu'elle ne soit veue d'autres, pour le moins qu'elle ne vienne ès mains de ceux qui voudroyent juger de la correction d'icelle. Car ce n'est

1. Mercurialis (Hieronymus), docteur en médecine, né à Forli en 1530, exerça d'abord son art dans sa ville natale, entra en 1562 au service du cardinal Alexandre Farnèse, fut nommé professeur de médecine à l'Université de Padoue en 1569, puis à celle de Bologne en 1587, et enfin à celle de Pise. Il mourut dans sa ville natale en 1606. Il écrivit un très grand nombre d'ouvrages sur la médecine dont aucun ne fut imprimé par Plantin. Le *de Arte Gymnastica* parut à Paris, en 1577, in-4^o.

qu'une première espreuve, laquelle, pour le degré que Vostre Ill^{me} S^{ie} tient en la chrestienté et le zèle qu'elle porte au bien d'icelle et à l'avancement de toutes sciences libérales, je ne luy ay peu céler.

Quant à Summa S. Thomæ, j'espère que par plusieurs miennes précédentes, V. I^{me} et R^{me} S^{ie}, aura entendu que, pour ne charger trop les premières postes, j'en ay mis 142 feilles en une des basles que, le mois passé, j'ay ici délivrées au conducteur pour les adresser au S^r G. Ferrari, libraire à Rome, et depuis veu par autres feilles, envoyées depuis par la poste à deux fois, et par les 14 feilles que j'envoie maintenant, comment je procède en l'impression dudict livre, que j'eusse espéré pouvoir achever (ainsi que je l'avois escrit à V. I^{me} S^{ie}) environ la S^t Jehan, s'il ne m'eust convenu faire le voyage en France et entendre à faire les préparatifs de la Bible et d'autres œuvres que j'espère de faire suivre.

Maintenant ay je bon espoir d'avoir achevé ladict Summe environ la my-aoust. Et pour autant qu'il a pleu à V. Ill^{me} et R^{me} Seigneurie m'advertir du desseing fait pour la recognition de toutes les œuvres de S^t Thomas, et que, passé plusieurs années, ayant eu le mesme désir, j'ai incité plusieurs doctes théologiens de Louvain à conférer ceste somme de S^t Thomas aux exemplaires escrits à la main et depuis d'autres encores à chercher et annoter les passages cités en icelle, en quoy, outre les frais de l'imprimerie et papier, j'ay employé telle somme d'argent qu'il me seroit impossible de m'en rembourser par l'entière vente de ceste impression, je désirerois avoir argument de la pouvoir dédier à celui qui me peust tellement favoriser que l'impression desdictes œuvres corrigées me fust commise, ou bien empescher que

je ne vinsse par l'imitation de quelques autres à estre frustré de la jouyssance des despenses par moy desjà faictes, et que pour telles poursuites je fais encore journallement, trop plus grandes que mes facultés ne le peuvent porter, pour continuer ainsi que je le désirerois ¹. Sur quoy je supplie V. Ill^{me} et R^{me} Seigneurie qu'il luy plaise m'informer au plus tôt qu'il sera commodément possible, afin que pour cela je ne retardasse (comme aussi je n'ay pas délibéré) l'achèvement dudict œuvre qui desjà, pour le peu de vente que nous faisons et le peu de moyens que, par conséquent, j'ay de fournir aux despens, me poise tellement que, pour ce pouvoir long-temps supporter, j'ay esté contrainct, non seulement de le faire in-4°, mais aussi de mectre bas, pour ung temps, toutes autres charges, afin d'avoir plus tost fait, et ainsi pouvoir retirer de la vente de cestuy-ci de quoy puis après fournir à poursuivre les autres ouvrages entrepris.

Ce faisant, je seray d'autant plus tenu à prier Dieu pour la bonne santé et prospérité de Vostre Illustriss. et Révérendissime Seigneurie, à laquelle je désire estre tousjours etc.

1. L'édition plantinienne de 1569 de la Somme de St Thomas fut dédiée par Augustin Hunnæus au pape Pie V, et par Antoine de Sienna au prince Antoine, neveu de Jean III, roi de Portugal.

149. — *Plantin à Fulvius Ursinus.*

24 juillet 1568.

Monsieur,

Il me desplaist que nous ayons commis quelque faute en vostre livre des fragments, et encore plus de ce que j'entends, par les vostres du 19 juin, que n'avez pas encores receu le livre entier, lequel j'espère que pour le moins le pourrés maintenant avoir receu.

Quant à *Commentaria Cæsaris*, je n'ay sceu, pour certaines raisons, encores y besongner, ce que j'espère faire dedans 3 semaines.

J'ay rescrit à Paris au sieur Guido Lolgio qu'il m'envoye la copie du livre de Monsieur Hieronymo Mercuriale, avec espoir de le commencer incontinent après l'avoir receu.

Au reste, je vous remercie très grandement de la bonne affection qu'il vous plaist me porter et du bien que me procurés en advertissant Vostre Seigneurie que, quand, à sa commodité et bon loisir, il luy plaira m'envoyer le livre d'Achile Statio, avec l'autre inscrit *τὰ ποιμενικά*, que je les conjoindray ensemble et ce d'autant plus volontiers qu'elle a le désir de les dédier à Monsieur le Cardinal de Granvelle, auquel je me sens et confesse volontairement grandement obligé, mais non tant que je ne désire de l'estre encores journellement de plus en plus, ainsi que le semblable j'accepte aussi volontiers de Vostre Seigneurie, laquelle je prie à Dieu etc.

150. — *Plantin à Jérémie Martius.*

(Il attend la traduction latine des deux livres des Venins par Jacques Grevin et est disposé à l'imprimer. Toutefois il ne pourra accorder au traducteur d'autres honoraires que 12 ou 20 exemplaires de l'ouvrage, Si ces conditions ne plaisent pas à Martius, Plantin est prêt à imprimer la traduction, au prix que le travail lui coûtera et à prêter gratuitement les gravures faites à ses frais.)

Pridie kalendas augusti 1568.

Clarissimo doctissimoque viro Hieremiæ Martio
Augustano medicinæ doctori.

Spero equidem me ad proximas nundinas Francofordiam iturum : quare tuum erit statuere num illuc vel huc exemplar versionis tuæ mittere cupieris. Ne te vero suspensum detineam, vel vana spe lactem, aut in gratiam nostram videaris hanc operam sumpsisse, pro certo tibi persuadeas velim me illius suscepturum editionem latinam, potius ut tibi gratificer, quam quod inde aliquid lucri expectem. Proinde non est quod a me quid pro remuneratione laboris hujus expectes, præter 12 aut 20 exemplaria, amicis tuis abs te, si velis, donanda. Ut autem intelligas me tuo et studiosorum potius quam meo hac in re consulere velle, paratus sum cujuslibet impensis et commodo imprimere et meis figuris ¹ ornare ; neque quid aliud ultra pensum operarium diurnum expecto quam ut tuus manere possim, ad id, quod numine tuo potero, paratissimus.

Plantinus.

1. En 1565, Plantin fit dessiner par Geoffroi Ballain et graver sur bois par Jehan de Gourmont, tous deux de Paris, 55 figures pour *J. Grevin, Deux livres des Venins*. Le dessinateur reçut 7 sous de France, le graveur, 15 sous par pièce.

151. — *Plantin à Claude de Withem.*

Le premier aoust 1568.

A très noble et vertueux Seigneur, Monsieur de Rysbourg, lieutenant général de Monsieur le comte de Meghen etc.

La révérence qu'à bon droict je porte à tous serviteurs de Sa Majesté et principalement aux grandes charges que Vostre Seigneurie soustient maintenant pour les guerres et affaires très urgentes, me commandent bien de ne l'importuner de la lecture de mes lectres en temps importuns. Mais l'extresme nécessité me contrainct comme forcé de passer outre toutes les bornes de jugement et raison. Suivant donques le commandement de la révérence et devoir envers V. S., principalement en ce temps, je prieray seulement ici Vostre Seigneurie qu'il luy plaise, quelque heure de repos, lire ces autres pages que la nécessité me contrainct luy respondre et ne trouver estrange ni prendre en mal que son bien affectionné serviteur remonstre humblement la peyne, ennuy, fascherie et danger où il se trouve pour le service d'icelle. Cependant, je prie Dieu qu'il luy plaise faire prospérer Vostre noble Seigneurie et donner victoire telle qu'elle la souhaite à son honneur et service de Sa Majesté.

Comme j'ay escrit par mes précédentes, il m'a faillu payer le terme de Pasques, dès la propre semaine, et celuy de St Jehan, dès le dernier de juing dernièrement passés. Et qui pis est, je ne sceu alors trouver argent à crédit pour nul prix ; de sorte que je fus en danger que tout mon bien eust esté vendu, mon crédit perdu et ainsi du tout ruiné. Mais il advint que Sa Majesté,

environ ce temps-là, m'envoya lectres soussignées de sa main, par lesquelles il m'ordonne de m'adresser vers l'excellence du duc d'Albe, auquel elle en escrivit aussi, pour estre favorisé en tout ce que me sera de besoing pour suivre son ordonnance, qui est entre autres choses, d'imprimer une Bible en cinq langues, et pour cest effect m'a il aussi envoyé un chevallier de l'ordre de S^tJacques, docteur très sçavant et expert, avec lectres de crédit pour recevoir ici argent et demeurer jusques à ce que j'eusse achevé pour le moins ladicte Bible. Or ay je reçu à bon compte 1500 [ducats] d'arres pour faire les provisions deues, desquels, pour éviter le dangér où je me voyois, espérant que les plèges de V. S. feroient de bref le devoir de me rembourser, de bref j'ay payé lesdicts termes et prins à crédit les papiers et autres avancesments qu'il ma faillu faire pour les préparations de la dicte Bible etc.

Or maintenant sont les termes venus que je doibs payer lesdicts papiers et autres avancesments, autrement je serois contrainct par justice de ce faire. Chose qui me viendroit à encore plus grand dommage, d'autant que si Son Excellence venoit à entendre que j'eusse employé l'argent de Sa Majesté en autres affaires, je ne doute qu'elle ne le print en mal et qu'il ne s'en ensuivist quelque grand inconvenient. Et pourtant, Monsgr, je supplie Vostre noble Seigneurie de considérer la peine et danger où je suis pour ceste affaire.

Quant à l'advertissement donné, je remercie très grandement V. S. du bien qu'en cela elle monstre me désirer et m'en tiendray toute ma vie d'autant plus obligé vers elle. Nonobstant quoy, il vous plaira entendre que dès longtemps j'ay consigné à Mess^{rs} les fiscaux tout ce que j'avois

de tels, qui est la somme d'environ 160 fl. de rente, assureur V. S. qu'onques je ne fus leur adhérent en aucun point qui me doibve préjudicier, ni débiteur de celuy que nommés¹, depuis environ 13 mois dès devant que je congnyusse V. S. Et de faict, dès lors il y avoit plus de 18 mois qu'il avoit tout perdu, par banqueroutes qui luy avoyent esté faictes par diverses personnes, de sorte qu'il ne vivoit que d'emprunt, chose toutesfois qui n'a pas esté sceu de personnes autres que de 3 ou 4 de ses amis qui luy assistoyent à vivre, et d'autant qu'il avoit payé quasi tous ceux à qui il devoit et qu'il faisoit tousjours monstre, cela ne s'est pas cogneu ne sceu sur la Bourse. Et j'estime bien aussi que Vostre Seigneurie se souvient bien qu'alors que je promis de bailler plèges pour elle à Paris, que je disais que ledict personnage n'avoit que faire d'estre aucunnement nommé, d'autant que les plèges que je devois bailler à Paris ne le congnoissoyent aucunnement et n'accepteroient la partie aucunnement sinon à mon seul respectet. Mais Vostredicte Sig^{rie} et la compagnie des plèges d'icelles vouloyent qu'elle y fust, à cause que pensiés bien que je dépendisse de luy, ainsi que la renommée estoit entre aucuns et que ledict personnage le vouloit bien, afin de couvrir sa renommée. Car pourtant qu'il ne faisoit (pour les causes devant dictes) plus de traffique sur la Bourse, il estoit bien content que le bruict demeurast qu'il faisoit encores imprimer, ainsi que ses ancestres avoyent faict, et luy-mesme m'avoit faict commencer des Bibles en hébrieu, mais lesquelles il ne sceut pas mesmes faire achever par faute d'argent. De sorte que je fus contrainct, longtemps de-

1. Corneille de Bomberghe.

vant qu'aucuns troubles commenceassent, de chercher autres moyens, ainsi que plusieurs gens de bien et des plus fidèles serviteurs de Sa Majesté ont bien sceu dès lors, et pourtant, Monsg^r, il n'y a rien que je craigne de telle part.

Et davantage, Monsg^r, Vostre Seigneurie sçait que c'est à Monsieur le Chevalier de Sèvre et à Pierre Gassen que j'ay affaire, lesquels s'il plaist à V. S. de faire consentir par cy-après, je serai très content; mais il est nécessaire que je sois maintenant remboursé des termes avancés, afin que je puisse poursuivre l'œuvre que Sa Majesté m'ordonne. Et faut bien que V. S. entende que j'ay offert à l'homme de vos plèges cent escus de perte pour ces derniers payements, et qu'il me les fist compter sans aucun procès, estimant bien, voire et m'assurant, que V. S. ne permectra jamais que je fusse intéressé pour son service là où je n'ay onques prétendu autre salaire, proffict ne récompense que de sa bonne grâce, à laquelle je supplie estre recommandé, priant Dieu la vouloir conserver et faire prospérer en son honneur et gloire.

152. — *Plantin au Cardinal de Granvelle.*

Le 14 aoust 1568.

A Monsigneur le Cardinal Granvelle.

Très illustre et révérendissime,

Ayant achevé l'impression du Diurnale de Sainte Croix, j'avois desjà baillé la copie du Bréviaire aux compositeurs pour y besogner, quant j'ay receu les lectres de Vostre Illustrissime Seigneurie qui m'ont faict changer de labeur, entendant, par la teneur d'icelles, le dommage qui m'en eust peu ensuivre, veu que, de bref, se publiera le nouveau, selon le dire de Manutius, à qui je désire faire toutes les commodités qu'il me sera possible en la vente et distribution de sa disme, ainsi que j'espère que Vostre Illustrissime Seigneurie aura entendu par mes précédentes, nonobstant la teneur desquelles je me remects à la discrétion et bon jugement de Monsigneur vostre maistre d'hotel¹, puisque il luy a pleu en prendre la charge en la faveur du bien que me procure Vostre Illustrissime Seigneurie, à laquelle j'envoye ici encores 38 féilles de Summa Sancti Thomæ, duquel livre j'espère que Vostre Illustrissime Seigneurie aura receu maintenant toutes les précédentes, et de bref luy envoyer le reste qui seront les premières féilles et les indices.

J'ay aussi receu cejourd'huy les préfaces et index du livre de Becanus, par quoy j'ay bon espoir de l'avoir achevé dedans 12 ou 15 jours et alors de l'envoyer à

1. Renobert de Malpas.

Vostre Illustrissime Seigneurie, à laquelle cependant j'envoye aussi un ternion de la Bible commencée en 4 langues, laquelle je souhaite premièrement estre agréable à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie et puis à tous ses semblables, personnages doctes et de rarissime jugement, ausquels, en servant au public, je désire complaire et estre d'iceux favorisé.

UITGAVEN

DER

Maatschappij DE ANTWERPSCHE BIBLIOPHILEN.

Prijs der exemplaren voor den handel bestemd :

1878

- N^o 1. Max Rooses. Boek gehouden door Jan Moretus II, als deken der St Lucasgilde (1616-1617). Frs. 2.50
» 2. Ridder Leo de Burbure. De Antwerpsche Ommegangen in de XIV^e en XV^e eeuw. » 1.50
» 3. P. Génard. De Gebroeders van der Voort en de volksofstand van 1477-1478. » 4.—

1879

- » 4. K. Ruelens. Refereinen en andere gedichten uit de XVI^e eeuw, verzameld en afgeschreven door Jan de Bruyne. I^e deel. » 5.—
» 5. Ridder Gust. van Havre. Chronijck der Stadt Antwerpen, toegeschreven aan notaris Geeraard Bertrijn. » 5.—

1880

- » 6. Max Rooses. Kilianus' Latijnsche gedichten. » 4.—
» 7. K. Ruelens. Refereinen, afgeschreven door Jan de Bruyne. II^e deel. » 5.—
» 8. P. Génard. Biographies d'artistes anversois, par Th. Van Leries. Tome I. » 5.—

1881

- » 9. K. Ruelens. Refereinen, afgeschreven door Jan de Bruyne. III^e deel. » 5.—
» 10. Ph. Rombouts. Certificats délivrés aux imprimeurs des Pays-Bas, par Christophe Plantin. » 4.—
» 11. P. Génard. Biographies d'artistes anversois, par Th. Van Leries. Tome II. » 5.—

Bulletijn der Antwerpsche Bibliophilen. I^e deel. 1878-1881. » 5.—

UNIVERSITY of CALIFORNIA
AT
LOS ANGELES
LIBRARY

TH

FEB 2

ONE J

1.14

REC'D LD-JRL
JAN 21 1992

DEC 2

OCT 17 1996

INTERL

DEC

MAY 01 2008

FOUR WEEKS
NON-RENEWAE

Ji

AM --

7

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



A 000 759 346 0

Z232
P69A3
v.1

